



MÉMOIRES

D E

S U L L Y.

ΣΑΙΟΛΑΪΝΑ

70

Α Α Α Α Α

MEMOIRES  
DE MAXIMILIEN  
DE BETHUNE  
D U C  
DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE  
DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

---

T O M E I I I .

---



A L O N D R E S .

---

M. D C C. L X V I I .





---

# SOMMAIRES DES LIVRES

C O N T E N U S

DANS LE TROISIÈME VOLUME:

---

## SOMMAIRE

DU HUITIÈME LIVRE.

**M**ÉMOIRES 1596-  
1597. Siège de la Fère :  
maladie du roi. Entreprises mi-  
litaires exécutées & manquées.  
Morts des ducs de Nemours &  
de Nevers. Malversations dans  
les finances. Rosny va trouver  
Henri à Amiens : ce qui lui ar-  
rive avec un Astrologue : péril  
que court madame de Liancourt.  
Voyage de Rosny à Rouen. Il est  
député vers Madame, pour la ré-

Tome III.

A

*Souffre à épouser le duc de Montpensier: traitement qu'il reçoit de cette princesse: il court risque d'être disgracié à cette occasion: il rentre dans les bonnes grâces de Mademoiselle. Succès des armées du roi dans différentes provinces. Opposition des Financiers à l'entrée de Rosny dans le conseil des finances: résolutions de Henri, qui enfin le met dans le conseil. Traité du duc de Montpensier avec le roi, qu'il veut mener à Montcaumon. Rosny va visiter les généralités: calomnies du Jansénisme à cette occasion. Mort de Henri, le 10 mai 1610. Dénouement de Rosny avec Henri, il découvre les intrigues de les Jansénistes du conseil des finances. Affaire de la mort de Henri, le 10 mai 1610. Henri se réveille sur les bords du roy, le 10 mai 1610. Henri se réveille sur les bords du roy, le 10 mai 1610. Henri se réveille sur les bords du roy, le 10 mai 1610.*

*conseil de raison , qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les finances.*

---

## S O M M A I R E

DU NEUVIÈME LIVRE.

**M**ÉMOIRES 1597-1598. *Diversifsemens à la cour. Les Espagnols surprennent Amiens : moyens imaginés par Rosny , pour reprendre cette place. Il est mis à la tête du conseil des finances , en l'absence du roi : ses travaux dans les finances , & ses démêlés avec le conseil. Siège d'Amiens , auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des Protestans pendant ce siège , & leurs desseins. Mort de Saint Luc ; Henri promet la grande maîtrise de l'artillerie à Rosny , & la donne à d'Estrées. Rosny est fait gouverneur de*

*Mante. Les Espagnols essayent en vain de secourir Amiens : sa prise. Détail des lettres de Henri sur différents sujets. Entreprises exécutées & manquées après le siège d'Amiens. Négociations pour la paix. Henri IV. passe en Bretagne : se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette suite. Séjour & services de Rosny en Bretagne. Cabales des Calvinistes, pour obtenir un édit favorable. Audience donnée par Henri aux ambassadeurs Anglois & Hollandois, qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre. Edit de Nantes. Conversation de Henri avec le duc de Bouillon : autre conversation singulière de Henri IV. avec Rosny, sur la dissolution de son mariage, & sur son attachement pour la duchesse de Beaufort. Henri revient à Paris, passe en Picar-*

## DÈS LIVRES.

*die. Conclusion & cérémonies de  
la paix de Vervins:*

---

## SOMMAIRE

### DU DIXIÈME LIVRE:

**M**EMOIRES 1598-  
1599. Réforme faite dans  
les troupes. Ordonnances sur le  
bled, le port d'armes, & au-  
tres réglemens sur la finance,  
la police, les ouvrages publics,  
&c. Question du vrai ou faux  
D. Sébastien. Conférence de Bou-  
logne entre l'Espagne & l'Angle-  
terre; sans fruit. La duchesse de  
Beaufort travaille avec ses parti-  
sans à se faire déclarer reine:  
fermeté avec laquelle Rosny lui  
résiste: il se brouille avec elle,  
& Henri les raccommode: con-  
versation de ce prince avec sa  
maîtresse, sur ce sujet. Mala-  
die de Henri. Réception du lé-

gat à Saint Germain. Travoux  
 de Rosny dans la France : qua-  
 lités nécessaires à l'homme d'é-  
 tat : Rosny rend compte de ses  
 biens, de son caractère, de sa  
 manière de vivre, &c. Etat dé-  
 plorable où les guerres avoient  
 réduit la France. Valeur des  
 traités faits avec la ligue. Ar-  
 rêts rendus. Dispute de Rosny  
 avec le duc d'Esperon. Rosny  
 travaille avec Henri à réformer  
 les abus dans la France : telens  
 de ce prince pour le gouverne-  
 ment. Faits singuliers. Exposi-  
 tion, examen & critique des  
 dispositions testamentaires de  
 Philippe II. L'archiduc et sesse  
 vient à Dieppe. Opposition du  
 clergé de France au mariage de  
 Blanche avec le duc de Bor-  
 gogne. Le cardinal d'Orléans en  
 cette occasion : conférence entre  
 les Cardinaux et les Princes  
 étrangers, traité pour la conversion

de cette princesse : Henri fait célébrer ce mariage par l'archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le clergé, le parlement, &c. s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes : changemens qui y sont faits : assemblée des Protestans, & artifices du duc de Bouillon à ce sujet : l'édit est enregistré. Affaires de Marthe Brossier. Charge & gratifications accordées par Henri à Rosny. Mort surprenante de la Connétable, de la duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henri : Rosny le console.





## SOMMAIRE

## DU ONZIÈME LIVRE.

**M**ÉMOIRES 1599-1601. Affaire du Marquisat de Saluces: cruautés du duc de Savoie pour ne point le restituer. Voyage de Henri IV. à Blois. Dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois: ses amours avec mademoiselle d'Etrogues, qui se fait donner par ce prince une promesse de mariage: habillage de Rosny dans cette occasion. Articles de mariage avec la princesse de Florence, et suite. La ts couronné. Rosny prend le voile de ses Noveux d'Éprouy. Permission pour les manufactures d'étoffes précieuses, revues. Rosny est fait grand-maître de l'artillerie, &

il y donne tous ses soins. Le duc de Savoie vient à Paris : met les courtisans dans son parti : cherche à corrompre Rosny , puis à l'exclure des conférences : n'obtient rien , & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoisonner le roi. Dispute publique de l'évêque d'Évreux & de du Plessis - Mornay. Nouveaux subterfuges du duc de Savoie : raisons de lui déclarer la guerre : préparatifs de Rosny pour cette guerre. Henri II. épouse par procureur la princesse de Florence. Prises de Chambéry , Bourg , Monmélian , Charbonnières , &c. & autres détails sur cette campagne : grands services qu'y rend Rosny , malgré la jalousie & l'opposition des courtisans. Le cardinal Albranzlin vient négocier pour la paix : réception que lui fait Rosny : conférences rompues par le

1596.

retour à Paris; & pour en adoucir l'ordre, si miséricordieusement que de long-tems il ne se feroit rien de considérable devant la tête, & que je pourrois dans la suite y faire quelque voye. En effet j'y en fis deux & trois; mais je n'y crois pas plus arrivé, que la nouvelle de paroitre à la subsistance des troupes, rien faisoit reposer presque ailleurs. Ce qui m'en consolait, c'est que rien n'ayant été que dans l'armée gouverner les soins que je pris, j'eus me illec d'avoir en peu contribué à la réussite de ce si grand d'armes. C'est le plus long que Henri ait fait. Aussi cette place, outre l'avantage de ses fortifications, avoit une garnison très nombreuse, composée de soldats choisis & commandés par de vaillans officiers; les tranchées, & les redans de Mortiers, & la grande espérance, comme Orléans.

Bien qu'il (1) a la passion d'un ingénieur son art, et qu'il son parent, & venu exprès de Henri pour il

(1) Il s'agit de l'ingénieur de la place de Paris, qui étoit venu exprès de Henri pour il

démentoit, se mit dans la tête qu'on pouvoit submerger la fière, & il répondit si bien de la réussite, sur la caution de son ingénieur, que le roi contre son sentiment se laissa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit en effet bien abrégé le siège ; mais on a pu remarquer que presque tous les projets de cette nature sont sujets à échouer ; le plus léger mécompte suffit pour ecia, & il est fort rare qu'en n'y en fasse pas. C'est l'idée de détourner le Tésin, qui fit autrefois perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette proposition sur le tapis, dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impossible, & je la combattis de tout mon pouvoir ; mais l'ingénieur ne manquoit point de raisons plausibles pour opposer aux nôtres. À l'entendre, c'étoit une affaire de peu de tems & de peine ; il ne s'agissoit que d'élever une chaussée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une dernière se trouva à l'épreuve de l'eau : qu'arriva-t-il ? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'en s'étoit promise. Il est

1596. ~~1596.~~ regalesseient compensé par plusieurs évènements favorables, arrivés sur la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouse, (6) de la prospérité des armes du roi en Provence, & de la réunion des chefs de la ligue au parti du roi. Joyeuse (7) qui avoit quitté le froc pour endosser le harnois, & se piquoit avec usure des mortifications du cloître, fit son traité avec le roi en ce temps-là. Le duc de Nemours suivit; mais sur le point que le sien alloit être conclu, il mourut (8) de regret, à ce qu'en croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Dochin son frère continua le traité pour lui-même. La mort du

1596. de  
ave-  
un.

(6) Ce traité fut fait le 17 Mars de  
cette année. Voyez l'Age  
de Sully, tome 1. page 107.  
(7) Il mourut le 17 Mars 1596.  
(8) Il mourut de regret le 17 Mars 1596.  
de Sully, tome 1. page 107.  
de Sully, tome 1. page 107.  
de Sully, tome 1. page 107.  
de Sully, tome 1. page 107.

duc de Nevers (9) délivra encore le roi d'un serviteur aussi incommode qu'inutile. Enfin ce fut en ce tems-là que le

1596.

(9) Louis de Gonzague mourut de la dysenterie à Nefse en 1595, âgé de cinquante-six ans, de chagrin, dit-on, de ce que s'entretenant avec Henri IV. auquel il donnoit un conseil au sujet de la ville de Calais; ce prince lui avoit répondu: « c'est bien à vous à me conseiller là-dessus, vous qui n'avez jamais approché de cette place, de plus près que de sept lieues. » Orléans M. de Thon, *let. 111. & 112. tom. 2. pag. 191.* Il eut beaucoup de réputation; le 11. proche de lui fut le duc de Sully, d'avec lequel se fit un serment entre eux, dont il n'est plus parlé.

les propres lettres de ce général à Henri IV. dont nous avons un recueil dans les mémoires de Nevers, *tom. 2. pag. 207. 376.*  
 « Si votre majesté, » lui dit-il dans une » de ces lettres, ne » peut ou ne veut pas » venir de par-deçà, » je m'en éloignerai » de telle sorte que » l'on n'aura plus su- » jet d'attendre aucun » secours de moi. En » vérité, sire, vous » ne me traitez pas de » la façon que ie » vous sers, et il sem- » ble à tout le mon- » de que vous ne fati- » guez pas grand étoi- » de moi... Jamais je » n'ai été traité de la » façon que vous me » traitez, par les rois » de France, et par les » princes, cependant » que j'ai été à plusieurs

1595. » suffisante pour chasser l'Espagne de la  
 » France. » Il n'y a en tout ceci, rien qui  
 ne soit exactement vrai. Je serai bien-  
 tôt toucher sensiblement la chose au  
 doigt, lorsque j'entrerai dans le détail  
 des finances: je vais seulement en rap-  
 porter d'avance deux ou trois traits.

Messieurs du conseil des finances  
 ne doutant point qu'ils ne fussent char-  
 gés d'appater les comptes, pour les  
 fournissimens du siège de la Hère: en  
 quoi pourtant ils furent trompés, le  
 roi m'en ayant attribué seul la confian-  
 ce; ils les firent présenter à Desau-  
 res, la Catharine & autres puissans,  
 avec lesquels ils étoient si bien d'ac-  
 cord, que ces derniers ne faisoient  
 que leur plaisir leur royaume, et tout au  
 plus, n'y étoient intéressés que pour  
 une légère somme. Mais les finan-  
 ciers, voyant les ventouses empou-  
 vées, avec les touchans de plusieurs  
 voyes qui les faisoient ordinairement,  
 au plus bon prix qu'ils pou-  
 roient, d'un lieu à un autre, et en  
 comptant le double ou le triple de ce  
 qu'ils avoient réellement payé.  
 Je n'ai eu d'autre plaisir que de  
 voir, à la fin, il étoit de payer le roi.

royal aux Suisses, Récitres & autres étrangers à la solde de la France, des atterages considérables. Le conseil posta un nommé Otoplete, qui fit entendre aux receveurs commis par ces étrangers, qu'ils ne devoient pas s'attendre à être jamais payés, à moins qu'ils ne se réduisissent d'eux-mêmes à une somme si modique, qu'on pût la leur donner, sans épuiser l'épargne. On convint de la réduction; mais Messieurs du conseil chargèrent leur compte de toute la somme due; & en détachèrent ainsi le surplus au roi, ou plutôt aux légitimes créanciers.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette espèce. Aussi ces Messieurs navigoient dans l'abondance, pendant que le roi étoit, lui & sa maison, dans la disette de tout. Ce prince leur ayant mandé peu de jours avant celui où il m'écrivoit, qu'il avoit besoin de huit cent écus pour une entreprise importante (le siège d'Amas) il les pria, les conjura de lui faire cette somme. Il passoit à des sollicitations; ils ne lui répondirent rien de bon, sinon que bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il deman-





remède à toutes ces malversations.

J'obéis à l'ordre que le roi me donnoit de brûler sa lettre ; mais ce ne fut qu'après en avoir réservé une copie ; & aujourd'hui que les raisons de garder le secret ne subsistent plus , je me fais un devoir d'en rapporter le contenu , comme un témoignage de la bonté & de la sagesse de ce prince. La lettre finissoit par un commandement de sa majesté de venir la trouver en Picardie , & d'y amener sa maîtresse. Nous étions les seuls avec lesquels ce prince pût ouvrir librement son cœur. Pour le billet de madame de Liancourt , il ne contenoit que deux mots : qu'elle partirait le mardi suivant , pour aller coucher le mercredi à Maubuisson , où elle avoit une sœur abbesse , & qu'elle

Angélique  
d'Estées.

m'attendroit jusques-là à Paris. Je vins coucher le samedi à Corbeil , & je m'attendois à passer une partie du dimanche & même tout le lundi à Paris , où j'avois quelques emplettes à faire au Palais. En entrant dans la rue de la Coutellerie , je rencontrai un messager de madame de Liancourt , qui me faisoit savoir que sur de nouvelles lettres du

1596. roi, & fut un avis de la maladie de l'Abbesse de Maubouillon, elle s'étoit déterminée à partir avant le jour désigné, & que je pouvois la rejoindre à Pontoise. Je soupçonnai que cette dame avoit peut-être intention de faire sa cour au roi, aux dépens de ma paresse, & changeant de dessein, je dis à mes gens que je voulois aller dès ce même soir à Maubouillon, sans m'arrêter à Paris, qu'autant de tems qu'il en falloit pour manger un morceau, & pour faire repaître mes chevaux dans le premiere hôtellerie que je rencontrerois, qui fut les trois perches: je ne me serois pas souvenu de ce nom, sans une petite aventure comme je qui m'arriva en cet endroit.

Etant mené seul dans une fort grande chambre, j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à bras le corps, & si absorbé dans ses pensées, qu'il ne me sçavoit ni se reconnaître, ni se parer. En le voyant ainsi si attentivement, tout d'un coup il se levait de sa place, & parut si effrayé, qu'il se précipita hors de la chambre, & se cacha dans un village qui se dit être à une lieue d'ici & se souleva, & se lit

ge chapeau, qui lui ombrageoit tout le visage, un manteau boutonné jusqu'au collet, des bottes énormes, une épée traînante, & dans sa main une grande gibecière double, de celles qu'on attache à l'arçon d'une selle. Je lui demandai assez haut s'il étoit logé dans cette chambre, & pourquoi il révoit si profondément. Mon homme dédaignant la question, me répondit brusquement, & sans me saluer ni me regarder, qu'il étoit dans sa chambre, & qu'il pensoit à ses affaires, comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de la sottise du personnage, je ne laissai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, seulement pour le tems de dîner, proposition qui fut reçue en grondant & suivie d'un refus des moins polis. Trois de mes gentilshommes, mes pages & quelques valets, étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir son visage & sa parole; il ôta son chapeau, & m'offrit tout ce qui étoit à lui; puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré, où j'allois : « trouver le

1595.

« roi, lui dis-je. Quoi! Monsieur?  
 « reprit-il, le roi vous a maîlé! Je  
 « vous prie de me dire à quel jour  
 « & à quelle heure vous avez reçu ses  
 « lettres, & aussi à quelle heure vous  
 « êtes parti. »

Il me fut aise de reconnaître un  
 astrologue à toutes ces questions, qu'il  
 me fit d'un air si sérieux, que rien ne  
 fut capable de le faire sortir de sa gra-  
 vité. Il fallut encore lui dire mon âge,  
 & lui donner mes deux mains à consi-  
 dérer. « Vraiment, Monsieur, me dit-  
 « il, après tout ce cérémonial, d'un  
 « air de surprise & de respect, je vous  
 « cède bien volontiers ma chambre: il  
 « y en a six beaucoup d'autres avant  
 « qu'il soit pris, qui vous quitteront  
 « leur place avec plus de regret que  
 « je ne fais la mienne ». Plus je crai-  
 gnois être surpris de son habileté, plus  
 il s'efforçoit de m'en donner des preu-  
 ves. Il me promit richesses, hon-  
 neurs, autorité, les deux par l'os-  
 tendante n'en font pas deux, & il  
 ajouta que si je voulois lui envoyer  
 l'écrite de ma confiance, il me dirait  
 tout ce qui méritoit d'être dit, & ce qui  
 méritoit d'être fait; mais point de fait, vous

loir sçavoir mon nom, ni que je sçusse le sien. Il jugea à propos de sortir assez précipitamment après ces paroles, en m'è donnant pour excuse de ce qu'il ne m'entretenoit pas plus long-tems, - qu'il étoit pressé de porter des papiers à son avocat & à son procureur. Je ne cherchai point à le retenir. Il n'en étoit pas de même de mes gens, que je voyois saisis de respect & de crainte à chacune des paroles que proféroit cet extravagant. Je réjouis mon épouse de cette petite scène, dans la première lettre que je lui écrivis.

J'arrivai le soir à Maubuisson, qui sert comme de fauxbourg à Pontoise : j'y trouvai encore madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchois sept ou huit cens pas devant la litière où étoit cètte dame, & qui étoit suivie, à quelque distance, d'un grand & lourd carosse, où étoient ses femmes ; devant & derrière le carosse, marchotent quelques mulets chargés de bagage. A une lieue de Clermont, dans un endroit où le chemin rétréci par un coteau escarpé & par un vaillon en

1596.

précipice, ne laisse que la place assez juste pour passer deux voitures, le cocher du carrosse étant descendu pour quelques nécessités, un des mulets en passant à côté de ce carrosse arrêté, effraya tellement par son hennissement & par ses sonnettes, les chevaux qui malheureusement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents : ils commencèrent à emporter le carrosse & toute sa charge avec une si grande roideur, que rencontrant d'abord deux des mulets, ils les culbutèrent. Les femmes enfermées, qui comptèrent le danger où elles étoient, en voyant mille abîmes ouverts sous leurs pieds, se mirent à pousser des cris douloureux. Le cocher & les muletiers avoient beau crier, appeler, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déjà plus qu'à cinquante pas de la lièze, dans le moment que madame de Liancourt effrayée du bruit qu'elle entendoit, mit la tête à la portière. Elle jeta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher sa lièze d'être précipitée. Je me retournai aussi, & je frémis du danger de cette dame

& de toute la troupe ; mais sans pouvoir y apporter de remède , à cause de la distance où j'étois : » Ah ! mon » ami , dis - je à la Font , que ferons- » nous ? Voilà notre femme qui va être » mise en pièces : que deviendrons- » nous ? Et que dira le roi » ? En disant ces paroles , je ne laissois pas de pousser mon cheval de toutes mes forces ; mais cela ne me servoit de rien , & je serois arrivé trop tard.

Par un de ces coups heureux , & qui tiennent du miracle , dans le fort du danger , l'aisieu des petites roues étant sorti des moyeux , par une violente secousse qui cassa les chevilles , ces deux roues tombèrent chacune de leur côté , le carosse donna en terre & y demeura ; un des chevaux de derrière fut renversé de la secousse & retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits & vintrent passer si près de la litière , qui rafa le bord du précipice , qu'il est clair que s'ils avoient encore traîné le carosse , elle en auroit été accrochée & renversée. Je les arrêtai , & les fis prendre par mes domestiques ; ensuite je courus rassurer madame de Liancourt , qui



1596. étoit demi-morte de frayeur. Je passai jusqu'au carrosse, d'où je tirai toutes les femmes, dont la peur n'étoit pas moindre. Elles pensèrent étrangler leur cocher, & j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin la peur étant entièrement dissipée, & la voiture bien raccommodée, nous nous remîmes en marche, & jusqu'à Clermont, je ne quittai plus la portière de madame de Liancourt.

Le roi s'étoit avancé jusqu'en cet endroit au-devant de sa maîtresse, & il y arriva un quart-d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure arrivée, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord, j'observois ce prince, & je le voyois se troubler & pâlir. A ces mouvemens, que je ne lui avois jamais remarqués dans les plus grands dangers, il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.

Les premiers momens ayant été donnés à la tendresse, le roi me mit sur ses affaires, dont la plus pressante étoit l'avis qu'on lui donnoit par une lettre écrite de Rouen,

que le duc de Montpensier, rengagé plus que jamais avec les factieux, tra-  
moit contre sa personne royale, un  
dessein important, qu'on ne déclaroit  
pas, & qu'il s'attachoit par toutes sor-  
tes de moyens des créatures. Le roi en  
ressentoit d'autant plus de chagrin,  
qu'il aimoit naturellement le duc de  
Montpensier, & que la politique l'em-  
pêchant de s'allier par le mariage de  
Madame sa sœur, avec le comte de  
Soissons, ni avec aucun des princes  
Lorrains, il s'étoit accoutumé à regarder ce prince comme celui qui devoit  
être son beau-frere. Il voulut que sus-  
pendant toutes les autres affaires pour  
celle-là, j'allasse à Rouen faire ren-  
trer M. de Montpensier dans son de-  
voir, ou rendre ses brigues inutiles.

J'y passai six jours, & pendant ce  
tems-là j'eus lieu d'être pleinement  
convaincu, que l'imputation faite à  
ce prince étoit absolument fausse,  
& un artifice de ceux qui cherchoient  
à jeter du trouble dans le gouver-  
nement. Ce prince, bien éloigné des  
sentimens dont on le taxoit, ne lais-  
soit rien voir dans ses démarches &  
ses discours, qui ne justifiait son ar-

1596.

tachement à la personne du roi. Ceux avec qui il avoit eu à ce sujet les plus étroites liaisons, n'osoient plus parler autrement en sa présence, & désespéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me parla de ses dispositions, avec une candeur & une franchise, dont ceux qui l'ont connu, savent bien qu'il n'auroit pas été capable, s'il se fût senti criminel; & quoiqu'il ne cherchât point à se justifier, l'innocence a certaines preuves muettes, auxquelles on ne peut guère se méprendre. Il m'embrassa plusieurs fois, comme un homme qui lui étoit cher par son dévouement pour le roi, & en cette qualité, il me fit une promesse de son amitié, dont j'ai reçu depuis toutes sortes de preuves. Je lui parlai de son mariage avec Madame, comme d'une affaire dans laquelle le roi conspiroit pour son bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien désiré aussi ardemment que la possession de cette princesse; mais qu'il n'osoit plus s'en flatter, ne voyant en lui, disoit-il, rien de capable de gagner son cœur,

& de vaincre l'ascendant du comte de Soissons sur lui. Je demeurai entièrement satisfait des sentimens de M. de Montpensier, & je résolus d'en rendre bon compte à sa majesté. J'employai le reste de mon séjour à Rouen, à renouer avec mes anciens amis, le premier président de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémouville, de Bouterode, de Berniere, tous membres du Parlement; les abbés de Tiron & de Martinbault, les sieurs de Motteville, des Hameaux, du Mesnil, capitaine du vieux palais, de la Haulle, de Menencourt, du Mesnil basil, & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois descendu chez la Pile, un de mes amis particuliers.

Je trouvai encore le roi à Amiens, (11) où arrivèrent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence & du Languedoc, dont sa

(11) » Les députés » bon prince ; mais  
 » de la ville d'A- » il vous craignoit,  
 » miens, lui parlant » & moi je ne vous  
 » dans leur harangue » crains ni ne vous  
 » de la bonté de Hen- » aime ». *Le Grain,*  
 » III. Oui, leur *Décade de Henri le*  
 » dit-il, c'étoit un *Grand, liv. 10.*

1556.

mis ne lui voient j'amus demandé caution de sa parole. Je repliquai que je lui promettois de n'en faire usage qu'à l'extrémité, & que cet écrit pouvoit m'être nécessaire auprès de Madame, dans la supposition qu'elle se montrât disposée à se rendre à sa volonté, pourvu que je la lui justifiassé clairement. Sa majesté se rendit à cette dernière raison, & muni de cette pièce authentique, je pris le chemin de Lorrainebleau, où la princesse étoit alors, extrêmement embarrassé de mon personnage.

Je ne sejourna que vingt-quatre heures à Paris, & j'arrivai près de Madame qui m'attendoit avec quelque impatience. le roi l'ayant été prévenir quelques jours auparavant par Lomenie sur mon voyage, fais lui en marquer le sujet. Elle se flatoit (car en amour si l'on craint tout, on se flate aussi de tout,) que par suite je venois rendre le comte de Soissons heureux, & cette pensée me rendit heureux moi même, tant qu'elle lui dura, c'est à dire, les deux premiers jours, que j'eus cru devoir donner à la civilité & aux complimens. Elle char-

gea de ton le troisiéme, lorsqu'elle vit ~~qu'elle~~  
que je ne la mettois sur le chapitre de  
ses amours, que pour lui déclarer qu'au  
point où M. le comte s'étoit fait haïr  
du roi par toutes ses imprudences, elle  
ne devoit plus penser à en faire son  
époux ; car je crus devoir commencer  
par en éloigner un, avant que d'entre-  
prendre d'en faire recevoir un autre.

1596.

Quoique j'usasse, en parlant de M.  
le comte de Soissons ; de tous les  
termes les plus doux que je pûsse  
imaginer, il avoit dans la personne  
de Madame, un ardent défenseur.  
Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épi-  
thètes toutes des plus fortes, & de  
menaces de me faire perdre les bon-  
nes graces du roi. Etourdi d'un em-  
portement si subit & si violent, je  
ne songeai qu'à l'appaiser, autrement  
ma commission eût été finie dès ce  
moment. Je la priai donc de m'écou-  
ter ; & commençant un long dis-  
cours, dont j'ignorois quelle alloit  
être la suite, je fis marcher avant  
tout une longue & éloquente pro-  
testation de respect, d'attachement,  
de passion de la servir, pendant la-  
quelle j'appellois inutilement mon

1596.

imagination à mon secours, pour me fournir de quoi la calmer; parce que tout ce que j'avois de plus raisonnable à lui faire entendre, je veux dire, les excès auxquels M. le comte s'étoit porté contre le roi, étoit précisément ce qui la révoltoit le plus. Je franchis pourtant le pas, & je la priai de faire sérieusement réflexion, si ce prince, par toute sa conduite, avoit mérité que le roi travaillât à faire son bonheur. L'espérance seule qu'avoit la princesse, qu'un discours si peu de son goût, finiroit peut-être d'une manière plus agréable pour son amour, l'obligea, comme malgré elle, d'y prêter attention. Je le jugeai par les fumées de colère, qui de tems en tems paignoient son visage de rouge & de pâle.

Je continuai à lui exposer, avec toute la modération possible, tous les sujets de mécontentement que M. le comte avoit donnés au roi, & en particulier, son écart en Bourgogne, certainement inexcusable, même à une amante avec la précaution de ne pas oublier à rep-ter souvent, que pour moi je croyois M.

le comte fort éloigné des sentimens, qu'on pouvoit lui attribuer sur sa conduite. J'appuyai sur les suites qu'elle devoit naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la princesse de Condé, par lequel le prince son fils, encore Huguenot, vivoit incertain de son état, & dans une espèce d'exil à la Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout seul ne suffit pas, les partisans du jeune prince auroient réussi difficilement à dissiper les accusations faites contre la mere, & à assurer au fils son rang de premier prince du sang & de présomptif héritier de la couronne; si le roi en supprimant les pièces de ce procès, comme il fit dans la suite, ne se fût mêlé lui même de la justification de l'une, & de la défense de l'autre. Je fis sentir à Madame, que M. le comte tenoit son sort entre ses mains; mais qu'il usoit si mal de la bonne volonté du roi à son égard, que dans une occasion où il ne s'agissoit de rien moins pour lui, que de prendre la place du prince de Condé, il jetteroit infailliblement sa majesté



1596.

dans les intérêts de son concurrent. Enfin je crois pouvoit dire qu'avec toute autre, j'aurois mis le prince dans son tort.

Madame, qui pendant ce discours étoit tombée dans une rêverie, causée par un chagrin cruel, plutôt que par de sages réflexions, m'interrompit en cet endroit, pour hâter cette conclusion que je lui avois laissé entrevoir favorable, & qui s'éloignoit à mesure que je parlois. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtresse de s'arrêter; & son dépit se rallumant, elle éclata pour la seconde fois contre moi, qui ne cherchois, disoit elle, qu'à la tromper; & contre le roi son frere, qui l'aimoit si fort, disoit-elle ironiquement, qu'il ne pouvoit se résoudre à se défaire d'elle. Elle s'engagea, pour preuve, dans une longue énumération des soupçons qu'elle avoit eus; parmi lesquels il m'auroit été facile de lui montrer qu'elle avoit manqué son établissement par sa faute; comme lorsqu'elle avoit refusé le roi d'Ecosse. Elle n'épargna ni la reine sa mere, ni le roi Henri III. qui avoient tous conspi-

ré contre elle pour le célibat. Son cœur qui cherchoit les louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement sur le comte de Soissons; & cet article fut traité dans un goût opposé, encore plus amplement.

1596.

Enfin elle se souvint qu'elle ne m'avoit interrompu, que pour entendre les conseils, moyennant lesquels je lui avois dit que le passé pouvoit se réparer; & elle me les demanda positivement, mais avec ce même ton de raillerie & de malignité qui me fit encore mieux comprendre que son esprit étoit atteint d'un mal incurable à toute l'éloquence humaine: » En faisant, » lui répondis-je, pressé par la question, tout le contraire de ce que M. le comte de Soissons a fait jusqu'ici. « Le tems que je mis à proférer ce peu de paroles, suffit pour me persuader qu'inutilement je proposerois M. le duc de Montpensier. Je regardai ma commission comme achevée, ou plutôt comme tout-à-fait manquée; & je ne songeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas, avec des mots si vagues & si généraux, que la princesse n'en pût prendre aucun avantage sur moi,

1596.

ni soutenir après, que je n'avois pas tenu ce que je lui avois promis. De tous les genres de discours, c'est celui-là qui coûte le moins. D'abord je me jettai sur les devoirs des rois, & je m'y étendis beaucoup, quoique je n'en voulusse rien conclure autre chose, sinon que de ce côté-là il n'y avoit aucun reproche à faire au roi. La conséquence devint elle même un autre discours en forme, partagé en plusieurs parties, où la douceur de Henri ne fut pas traitée légèrement. Pour finir par quelque chose de plus positif, puisque, contre mon attente, Madame avoit la bonté de ne point s'ennuyer d'une si longue harangue, je l'assurai succinctement que du caractère dont étoit Henri, on en obtenoit facilement tout ce qu'on lui demandoit de raisonnable.

Madame, surprise d'une châte si précipitée, me demanda avec quelque raison ce semble, si je n'avois rien davantage à lui dire; car il est vrai que j'avois beaucoup marché, & fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me restoit encore une infinité de choses. Je voyois que la nuit

étoit venue pendant une si longue conversation ; & je comptois avoir assez lassé la princesse , pour me faire donner un congé absolu. Je fus trompé , elle ne me le donna que jusqu'au lendemain , & me congédia avec un air tout ensemble mutin & malin , qui accompagné d'un coup d'œil , & de quelques interjections que j'entendis en sortant , sur le tour que je lui avois joué à Chartres , me parut de très-mauvais augure.

Il auroit fallu être le plus présomptueux de tous les hommes , pour se flater après tout cela de la persuader : aussi étois je fort éloigné de cette pensée ; & quelle joie n'aurois je pas ressentie , si en me quittant , elle m'avoit ordonné de ne plus reparoître devant elle ! J'y retournai le lendemain à l'heure qui m'avoit été marquée , à la sortie de son dîner. Madame étoit rentrée dans son cabinet de meilleure heure que de coutume , & s'y étoit enfermée avec Mesdames de Rohan , de la Guiche , de la Barre & de Neufvy ; toutes femmes dont je n'attendois rien moins que de bons offices. Je demeurai dans sa chambre à m'entretenir

1596.

avec Mesdames de Gratains & de Pan-geic, & deux autres demoiselles, aussi bien intentionnées que les autres l'étoient mal. Je leur dis que je n'aurois pas été fâché qu'elles eussent pris dans le cabinet de Madame la place de celles qui y étoient; & que j'étois sûr qu'elles y donnoient en ce moment à la princesse de fort mauvais conseils. Elles me répondirent que je ne devois pas le croire; mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame sortit au bout d'une heure au moins, qu'elle avoit employée à bien se préparer, & m'apercevant, elle me dit qu'elle alloit me faire la réponse. Je pouvois la deviner aisément, à l'air composé, froid & méprisant, dont elle prononça ces paroles. Je la suivis, souffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler; & commença par me dire qu'elle me tenoit quitte de tout ce que j'avois promis de lui dire, & que je n'avois rien autre chose à faire que de l'écouter moi-même; puis mettant une nouvelle nuance de hauteur & de mépris sur son visage, elle me traîna en présence de

tant de témoins, je suis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes, qui tranchoit, dit elle, de l'homme d'importance & d'habile politique; lorsque je n'étois en effet qu'un vil & un lâche flatteur, qui ne cherchois qu'à arracher de sa bouche l'aveu de fautes, que M. le comte & elle n'avoient point commises, pour en faire ma cour au roi, indigné lui-même du personnage que je jouois. Madame ne put s'empêcher de se montrer femme, par l'abondance des paroles qui trahirent le maintien concerté qu'elle avoit pris. Il lui revint en mémoire quelque chose de ce que j'avois dit la veille, sur sa conduite & sur celle de M. le comte en Bearn, dont elle fit une apologie déplacée. Pangrac fut traité de gros buffle, qui n'avoit pas encore eu tout ce qu'il méritoit. Elle trouva mauvais que j'eusse censuré les rois. Elle revint de cet écart; & me dit que pour tout renfermer en deux mots, & pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commission, elle m'avertissoit que j'étois bien imprudent & bien étouidi de me mêler des affaires d'une personne

1595.

si fort au dessus de moi ; que je n'étois qu'un simple petit gentilhomme, dont le plus grand honneur étoit d'avoir été nourri jeune dans sa maison, & qui n'avoit subsisté, aussi bien que tous les miens, qu'en faisant ma cour aux princes de Navarre ; que le sort de mes pareils qui se méconnoissent & osent mettre leurs doigts entre l'arbre & l'écorce, est d'être sacrifiés tôt ou tard, sans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit étoit bien travaillé, & de main de femme. Comme Madame sçavoit bien qu'il n'y avoit personne, pas même le comte de Soissons, tout prince du sang qu'il étoit, qui eût osé me tenir un pareil discours, elle ajouta, comme tout ce qu'elle put imaginer de plus sanglant, qu'en me parlant ainsi, ce n'étoit pas moins au nom de M. le comte qu'au sien, qu'elle me parloit. La péroraison répondit à tout le reste. Ce fut une menace très-emporcée de m'accabler d'un seul mot auprès du roi, & une défense de paroître devant elle, par-tout où elle se trouveroit.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir

de distinction de rang & de sexe, qui ~~\_\_\_\_\_~~  
 autorise à employer un tissu de termes 1596.  
 si outrageans. Il n'y a pas assurément  
 de vanité de ma part à les rappor-  
 ter. Mais comme Madame joignit l'ef-  
 fet aux paroles, & qu'elle m'obligea  
 pour ma défense à faire quelques dé-  
 marches, où je m'éloignai pour la  
 première fois de la soumission que je  
 devois à une princesse sœur de mon  
 roi; j'ai cru n'en pouvoir mieux justi-  
 fier la nécessité, qu'en rapportant fi-  
 dellement les conversations, & jus-  
 qu'aux propres paroles qui y donne-  
 rent lieu. Quoique mon amour pro-  
 pre souffrît étrangement d'un si indi-  
 gne traitement, j'eus pour le moment  
 assez de retenue, & même assez de  
 politique pour n'en laisser rien paroî-  
 tre; je dis assez de politique, car pour  
 peu que j'eusse montré d'altération sur  
 mon visage, & d'aigreur dans ma ré-  
 ponse, Madame se seroit éloignée sans  
 m'entendre, & auroit remporté un  
 triomphe, qu'il étoit naturel que je  
 cherchasse du moins à rabaisser de-  
 vant les personnes qui en étoient com-  
 plices, ou témoins.

Je repris donc la parole, avec la



1596.

fausse timidité d'un homme qui cherche à se disculper, & pour engager la princesse à m'entendre jusqu'au bout, je commençai par lui dire, que j'étois bien fâché que de mauvais conseils lui eussent fait appercevoir dans mes paroles, ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre, & m'eussent attiré de sa part un traitement que je ne méritois point; qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence sur tous les reproches qu'elle m'avoit faits, que pour commencer par M. le comte, elle sçavoit que dans tout ce que j'avois dit à son sujet, j'avois ajouté que personnellement j'étois persuadé de la droiture de ses intentions. J'attâi Madame par ce discours: elle eut tout du plaisir de me voir à ses pieds solliciter un pardon.

Je poursuivis avec le même sang froid que pour lever le scrupule qu'elle sembloit avoir, qu'on eût déjuré vers elle un petit gentilhomme, indigne de l'approcher, je lui apprenois que quoique, par le mauvais mariage de mes ancêtres, je n'eusse ni le bien, ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre, ce-

pen-

pendant il étoit sorti en différens tems, de ma maison, plus de cent mille écus qui avoient été portés par des filles, dans les maisons de Bourbon & d'Autriche, (13) que cette preuve tenoit lieu de mille autres que je pouvois y joindre; que loin d'avoir été à charge au roi depuis que j'étois à son service, ce prince m'avoit quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins; que j'avois cependant qu'aucune raison n'auroit pu me justifier d'avoir passé les ordres que j'avois reçus de sa majesté, si réellement j'avois été capable de le faire. En ce moment je tirai de ma poche le second écrit du roi, aussi en forme de lettre, adressée à cette princesse; ensuite profitant de l'étonnement où je l'avois jettée, je lui dis que pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclatois comme son serviteur, que le roi lui tenant lieu de pere, & étant d'ailleurs son maître

1596.

(13) Je renvoye surment de ces mémoires paroles, à l'explication que j'ai donnée au commencement de ces alliances de la maison de Béthune.

1596.

tre & son roi, elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de se soumettre à sa volonté; que sans écouter tout ce que pouvoit lui suggérer M. le comte de Soissons, elle devoit se résoudre, ou à prendre un époux de la main du roi son frere, ou à encourir sa disgrâce; qu'il lui seroit bien sensible en ce dernier cas, après avoir soutenu un état de reine, de se voir réduite à un bien très-médiocre: puisqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largesses du roi, ce prince, dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouissoit, avoit plutôt consulté son cœur, que les loix & les coutumes de Navarre, qui lui en auroient laissé fort peu.

Ces dernières paroles tirèrent Madame, malgré elle, de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement dont une femme soit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colère peut inspirer, (car ce récit n'est déjà que trop long) elle retourna furieuse dans son cabinet: & moi, je me retirai doucement vers l'escalier. Comme je descendois, je vis

accourit madame de Neufvy, qui me dit que Madame l'envoyoit me demander la lettre que je lui avois montrée : nouvel artifice de ces quatre femmes, qui avoient persuadé à Madame, qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du roi, si je pouvois paroître avoir sacrifié la lettre de sa majesté. Je sentis le piège, & je répondis à madame de Neufvy, qu'il me paroissoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la lettre, Madame me la fit demander au même moment; que je ne pouvois la communiquer qu'à la princesse seule, & lui en faire une simple lecture, en ayant besoin pour moi-même. Ce n'étoit pas-là le compte de la messagere, qui s'en retourna sans rien repliquer.

Je vins le même jour coucher à Moret, où étoit mon épouse; & après y avoir séjourné seulement vingt-quatre heures, je m'avançai jusqu'à Paris au devant du courrier que j'avois fait partir de Fontainebleau pour porter mes dépêches au roi. Au lieu de mon courrier, j. fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Louis, maî-

1596.

tre d'hôtel de Madame, chargé d'une lettre qui me surprit encore davantage, lorsque je reconnus qu'elle étoit du roi je sçavois que Boesse étoit celui que de son côté Madame avoit dépêché vers le roi Je vis que cette Lettre avoit été envoyée toute ouverte à la princesse, & qu'on ne me la remettait qu'après qu'elle avoit passé dans les mains de Madame, qui y avoit mis son cachet. A toutes ces marques, je ne doutai plus de mon malheur un triste pressentiment m'en avertit encore, & j'en ouvris la lettre qu'en tremblant Je n'en avois que trop de sujet. Au lieu des louanges, des témoignages de Lonté & de confiance, dont les lettres du roi pour moi étoient ordinairement plines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire sans énon à Madame sa majesté, ne pouvant souffrir (c'est ainsi qu'elle s'exprimoit) qu'un de ses sujets osât s'adresser à sa sœur, & se plaindre au Roi, s'il n'essaye de se faire par les submissions.

Je fus si saisi, je l'avoue, de ce que je voyois, & d'autant plus, que ne pouvant presumer que mon

postillon n'eût pas porté ma lettre au ~~roi~~ roi, je voyois que c'étoit même après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainsi. 1596.  
 Quelles réflexions ne fis-je pas alors sur le malheur d'être employé à raccommoder les grands, & sur le danger de servir les rois? Je ne me reprochois rien à l'égard du roi. Je l'avois servi pendant vingt-quatre ans, avec une assiduité & un zèle que rien n'avoit refroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois chargé d'un emploi si désagréable. Il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henri, mille choses plus dures que tout ce que j'avois dit à Madame; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut être été excusable de les aggraver. Je n'étois coupable tout au plus que d'obéir trop fidèlement; & cependant sa majesté me sacrifioit cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étois pénétré de cette injustice; & toutes mes pensées alloient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la cour.

Mais à peine les avois-je formées ces résolutions, que je trouvois aussi-

1596. ~~1596.~~ tôt mille motifs pour les combattre. Henti, comme je l'avois déjà souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services au moment même que j'y touchois, & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente par l'exhérédation du vicomte de Gand, épuisé par un service long & coûteux, ayant une maison à rétablir, menacé d'une nombreuse famille par la fécondité de mon épouse; ces récompenses étoient toute ma ressource, & le seul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté, comment prendre sur soi d'aller essayer en criminel les hauteurs d'une procèsse avec laquelle je venois de soutenir un personnage si différent, & que je ne pouvois douter qui ne rendit pour moi ce calice aussi amer qu'il le pouvoit être? Je crois que tout le monde se mettoit en ma place, & qu'on se peignoit facilement mon agi-

cation & mon serrement de cœur.

Je pris enfin un parti assez sage, mais qui n'étoit rien moins que capable de suspendre les chagrins dont j'étois dévoré. Je feignis d'être malade, & il me prit dès ce moment une noire mélancolie bien capable en effet de faire passer dans mon corps une partie de la mauvaise disposition de mon esprit. Je ne m'ouvris à personne sur la cause de mes chagrins. J'envoyai chercher un médecin, qui me faisant trembler sur les suites d'un mal, tout entier de ma façon, promit pourtant de m'en tirer à force de saignées & de purgations.

Sur les quatre heures après midi arriva un autre médecin, auquel il étoit réservé de me redonner la santé : c'est Picaut mon courrier que j'attendois impatiemment, pour prendre, sur son rapport, une dernière résolution ; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de se démettre le pied en route, l'avoit fait avancer auprès du roi par le courrier de Madame, me remit une lettre de la main de ce prince, qui guérit tous mes



1596.

maux. Henri me mandoit que je devois actuellement être bien en colère de sa première lettre, qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoissois, & sur les plaintes exagérées, jointes aux instances & à l'importunité de sa sœur : mais que pour me rassurer, il me donnoit sa parole de ne me désavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas de me servir de sa lettre même contre lui. Il finissoit par ces mots : « Venez me  
 » trouver, pour m'informer encore  
 » plus particulièrement de tout ce qui  
 » s'est passé, & vous assurez d'être  
 » aussi bien reçu de moi, que vous  
 » l'avez jamais été, quand je devrois  
 » prendre la vieille devise de Bour-  
 » bon, *qui qu'et grogne*. Adieu,  
 » mon ami ». A cet air de cordi-  
 » lité & de familiarité, je reconnus mon  
 » ancien maître. Cette lettre étoit datée du 17 Mai, & la première du 15, toutes deux d'Amiens, où je m'acheminai dès la pointe du jour, & où j'arrivai le lendemain. Je ne supprimai, ni ne déguisai rien de tout ce qui

s'étoit dit & fait à Fontainebleau, entre Madame & moi, & sa majesté me témoigna par un redoublement de caresses, qu'elle approuvoit toute ma conduite.

Pour ne pas couper trop souvent le fil de l'histoire, par un récit qui peut trouver par-tout également sa place, j'acheve en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne qui étoit chargé de veiller à la cour aux intérêts de madame Catherine, ne manqua pas de l'instruire du bon accueil que le roi m'avoit fait, & de lui faire part en même-tems de la nouvelle qui se répandoit, que j'allois être le dépositaire absolu des finances. La princesse comprit aisément sur ce rapport, non seulement qu'il falloit renoncer à sa vengeance, mais encore que son intérêt étoit de ménager dans la suite un homme, de la main duquel alloient sortir désormais toutes les ordonnances pour l'entretien de sa maison : ou elle convint de son tort, ou bien si elle persista à me l'imputer, elle eut la générosité de me le pardonner : & de quelque manière que ce soit, j'avoue à la louange

1596.

de cette princesse, que c'est une marque de grandeur d'ame, dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractère de Madame les excès d'une vivacité qu'il lui étoit impossible de surmonter, & qui, dans l'affaire dont il s'agit, joignoit à sa force, celle de la plus impétueuse de toutes les passions, on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile, capable même d'amitié & de reconnoissance.

Elle choisit madame de Pangeac, qui étoit de mes amies, pour lui faire part de son changement à mon égard. Elle fit même les premières démarches auprès de madame de Rosny. Je l'avois laissée en couche à Moret. Après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au prêche à Fontainebleau, & s'en retourna sans voir Madame, prétextant une légère indisposition qui retenoit cette princesse au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelques reproches, comme d'elle même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouse se trouva obligée de lui répondre que les termes où Madame en étoit avec moi, lui défendoient

cet honneur. A un second voyage que madame de Rosny fit à Fontainebleau, Madame lui fit dire que la raison qu'elle avoit apponée à madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout à fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entièrement revenue à mon égard, parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre chose de moi pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisirs, soit à Pau, soit chez M. de Mioffens (14), où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle, & en particulier d'une course de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une bague de médiocre valeur; & allant la recevoir de la main de cette princesse, elle changea la bague, & en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon pere avoit souvent porté la reine sa mere entre ses bras. Après tout cela, Madame dit soit

(14) Henry d'Allet, Baron de Mioffens.

1596.

obligeamment à mon épouse, que son ressentiment contre moi ne s'étoit jamais étendu jusqu'à elle, dont elle aimoit l'humeur & le caractère. Elle lui dit mille choses gracieuses, soit sur M. de Saint Martin, oncle de mon épouse, qui avoit été premier gentilhomme de la chambre du roi, soit sur madame de Saint Martin, sœur de M. Miossens, & par conséquent parente assez proche de la princesse.

Madame de Rosny se retourna extrêmement satisfaite, & résolue de ne rien oublier pour me faire rentrer dans les bonnes grâces de Madame. Elle ne lui en marqua rien cette première fois, mais dans la suite elle s'y employa utilement. Un jour qu'elle lui faisoit valoir l'attention que j'avois à expédier les assignations pour le paiement des officiers de sa maison, & qu'elle lui représentoit qu'il n'y avoit en que des ordres retetés de sa majesté, qui n'avoient fait vaincre la répugnance que je sentoisi à me charger de la commission que j'avois si fort offensée, madame de la Force qui étoit en ce moment dans la salle de Madame, se joignit à moi

épouse. Elles furent appuyées par madame de Pangeac, & ce qui me surprit beaucoup, par mesdames de Rohan & de la Barre, & toutes ces femmes engagerent Madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment, où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous ses secrets; qu'elle proposa & favorisa de tout son pouvoir le mariage de ma fille aînée avec le duc de Rohan son plus proche parent (15), du côté de la feuë reine sa mere, & héritier de ses biens en Navarre. Le roi ne goûta pas ce mariage pour lors; & cependant il v revint de lui même dans la suite. Enfin lorsque Madame partit pour la Lorraine, assez mécontente, comme l'on sçait, de la cour de France, elle dit hautement qu'elle n'avoit à se louer que de trois per-

1596.

(15) Henry II. du nom, duc de Rohan, & d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, &c. qui épousa en effet Marguerite de Bretagne, comme on le verra dans la suite de ces mémoires, étoit petit fils de René I. du nom, vicomte de Rohan, & d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre. Voyez dans tous les généalogistes, les autres alliances de cette illustre maison avec la maison de France.

sonnes, & j'étois l'un des trois.

1596.

Les hostilités entre le parti du roi & celui de la ligue continuerent pendant les années 1595 & 1596, dans les mêmes endroits du royaume, que les années précédentes. En Bretagne, entre MM. d'Aumont & de Saint Luc, & le duc de Mercœur, & dans les provinces du midi de la France, où il arriva mille petites rencontres entre MM. de Ventadour, de la Rochefoucault, de Châteauneuf, de Saint-Angel, de Lostange, de Chambrier, & autres officiers pour le roi, (16) & MM. de Pompadour, de Rastignac, de Saint Chyuant, de Montpézat, de la Chapelle Biron, &

(16) Anne de Lévis, duc de Ventadour, gouverneur du Limousin, & lieutenant général pour le roi en Languedoc & mourut en 1622. François de la Rochefoucault, prince de Bassillac. Le sieur de Sainte-Marthe, seigneur de Châteauneuf, Charles de Rochefort de Saint-Angel, Louis François de Lostange;	N. de Chambrier, sieur de Chambrert, graveur du Roi sous Louis, vicomte de Pompadour; N. de Rastignac; Jean de Saint-Chyuant, ou Arroune son frère, ils passèrent depuis dans le parti du roi; Henri, des Prins de Montpézat; N. de Charlonniere, sieur de la Chapelle-Biron.
---	---

autres ligueurs. La défaite des Crocans, le Siège de Blaye, la prise d'Agen, la mort du duc de la Rochefoucault, sont les événemens (17) les plus remarquables dans le Limosin & aux environs. Lesdiguières conti-

1596.

(17) La plupart des événemens que l'auteur indique ici, sont arrivés avant l'année 1595. Le duc de la Rochefoucault étoit mort dès l'année 1591. tué, comme on l'a vû ci-devant, au combat de Saint-Yrier-la-perche. Le vicomte de Pompadour étoit aussi mort en 1591. La prise d'Agen par le comte de la Roche, fils du maréchal de Maignon, est pareillement de l'année 1591. Blaye fut assiégé en 1593. par le même maréchal, qui, malgré la défaite d'une escadre Espagnole, fut obligé d'élever le siège. Les Crocans, ainsi nommés de Crée, village en Limosin, où ils

commencerent à s'attrouper, furent aussi défaits en ce tems-là par Chambert, ou Chambaret, gouverneur de cette province; & depuis, le maréchal de Maignon acheva de les dissiper en Languedoc, plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les historiens ci-dessus cités. Cherchez-y encore, & dans l'histoire particulière du connétable de Lesdiguières, les expéditions de cet homme célèbre par les victoires d'Espenon, de Pontcharra, de Vinnon, &c. par les prises du fort d'Exiles, de Cahours, & d'une infinité d'autres places, qui le rendient



- 1596.

nua la guerre avec le même succès  
 en Dauphiné, en Provence & dans  
 le Piémont, tantôt contre le duc de  
 Savoye, tantôt contre le duc d'Ep-  
 ernon. La fin de toutes ces expéditions  
 fut l'entière défaite du duc de Savoye,  
 qui croyant profiter de la désunion des  
 ducs de Guise & d'Epéron, s'étoit  
 avancé jusqu'en Provence, d'où il se  
 vit chasser honteusement, & celle de  
 d'Epéron, qui succombant sous son ri-  
 val, le duc de Guise aidé du même Les-  
 diguières, d'Ornano & du parti de la  
 comtesse de Sault, fut accablé sans res-  
 source, & se vit réduit à implorer la  
 clémence du roi, par des lettres extrê-  
 mement soumises que sa majesté re-  
 çut à Gaillon. Il suivit lui-même les  
 lettres de fort près, & vint se jeter  
 aux pieds du roi : ce qui fut une espé-  
 ce de triomphe pour Henri, qui met-  
 toit cette humiliation de d'Epéron,

maître de toute la Sa-  
 voye & d'une partie  
 du Piémont.

Orre la peste, la  
 France fut à 7 fois en  
 cet état vers 1596 de  
 la peste de la fami-

ne, ce fut par le dé-  
 rangement des sa-  
 lions L'Étiol-dig-  
 tion  
 est été en Avril,  
 l'automne en Mai, &  
 l'hiver en Juin.

avec celle des ducs de Bouillon & de la Trémouille, au nombre des choses qu'il souhaitoit le plus passionnément.

Pendant son séjour à Amiens, le roi fit plusieurs nouvelles démarches au sujet de mon entrée dans le conseil des finances. Ce Prince qui par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvoit se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur, recourir aux voies extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-tems qu'il entreroit enfin ce corps à administrer les revenus de l'état avec économie; et que cette importante réforme n'étoit pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme intègre & laborieux, qu'il s'adresseroit à ceux qui le composoient. Par cette vue, il parla & en public & en particulier, à messieurs du conseil, de me recevoir parmi eux. Quelque répugnance qu'ils y eussent, ils osèrent rejeter ouvertement une proposition qui, faite de cette manière, sembloit bien plus à une prière qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement, que de

1596.

ma part ce tempérament ne trouva pas riant de docilité. Sa majesté m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je cherchasse messieurs du conseil, que par quelque complaisance je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient, que je n'entterois dans leur société que pour leur rendre de mauvais offices; enfin que je les engageasse par mes manieres, à lui demander eux mêmes mon association; je ne balançai pas à lui répondre, que je ne trouvois point de plus mauvaise voye d'être introduit dans le conseil des finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient, & que connoissant, comme je faisois, l'esprit de ce corps, je ne pouvois en même tems le servir & servir l'état. Le roi qui n'aimoit pas à être contredit, & qui se souvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le duc de Nevers, s'imaginoit que je pouvois avoir quelque ressentiment contre ces messieurs, crut appercevoir dans ma réponse de l'orgueil, ou du moins de l'attachement à mon sens. Il me repliqua assez vivement qu'il n'avoit pas envie de se mettre tout le monde à dos, pour moi seul: qu'ainsi

sans songer davantage à me faire entrer dans les finances, il me chercheroit quelque autre emploi, pour occuper mon esprit qui ne pouvoit, disoit-il, demeurer oisif.

---

---

1596.

Il étoit encore à demi fâché lorsqu'au sortir de cette conversation, il entra chez madame de Liancourt, qui en ayant sçu le sujet, lui représenta qu'il ne seroit en effet jamais bien servi, jusqu'à ce qu'il eût rencontré un homme, qui par le pur motif de l'intérêt public, ne craignît point de s'attirer la haine des financiers. Pour moi je regardai après cela mon engagement dans la finance, comme plus éloigné que jamais; & considérant que mon emploi alloit désormais être réduit aux traités & aux négociations au-dehors: office qui mène à une ruine presque certaine, tout homme qui veut y soutenir son rang avec dignité, & sa réputation avec honneur, je résolus de m'en ouvrir à sa majesté, & de lui faire agréer un projet qui m'auroit assuré du moins le remboursement de toutes mes avances. Mais Henri ne me donna pas le tems de lui faire

1596.

ma proposition. Si-tôt que je l'eus abordé, il m'avoua que sur la représentation de madame de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que sans un plus long délai, il alloit déclarer publiquement sa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le comte de Villeroy, à qui il appartenoit de m'expédier mes provisions. Ces deux messieurs entérinrent fort à propos dans la chambre du roi, & reçurent cet ordre, le comte en bussant la tête, & Villeroy en disant qu'il me mettoit mes provisions aux mains, si qu'il en auroit recouvé un modèle.

L'après-midi, pendant que le roi étoit à la chasse, j'allai remercier la marquise de Monceaux, c'est le nom qu'elle prit depuis pour madame de Liancourt, & je crus devoir aussi une visite à M. de Villeroy, à qui je demandai, au défaut de provisions, un brevet qui fit le même effet. Mais le roi bussa dans sa réponse, & pendant trois ou quatre jours que je le pressai, sur différents prétextes, il remit toujours l'affaire au len-

demain. Au bout de ce tems , le roi quitta Amiens pour venir à Monceaux , & passa par Liancourt , où Liancourt , son premier écuyer , le reçut & le traita splendidement : c'est là qu'on avoit résolu de faire contre moi les derniers efforts.

1596.

Liancourt, à la sollicitation de Villeroy , fit venir chez lui pendant le séjour qu'y fit sa majesté , le chancelier , qui étoit son ami intime , & les autres membres du conseil s'y étant aussi rendus par ordre du roi , ils profiterent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce prince , pour travailler efficacement à m'exclure du conseil. Le moyen dont ils se servirent , ne fut pas de m'attaquer directement , mais d'insinuer au roi que je n'étois pas propre à cet emploi , dans lequel , disoient-ils , faute de cette expérience , qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner , on ne peut éviter de commettre mille fautes , dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit , & par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présence

du roi ( car on faisoit à dessein tomber  
 la conversation sur cette matiere ), &  
 avec une si grande apparence de sincé-  
 rité, que ce prince se sentit à la fin  
 ébranlé, & lo sque dans le même tems  
 il voyoit ces meilleurs former avec fa-  
 cilité les plus magnifiques projets, dis-  
 courir avec beaucoup de netteté sur les  
 forces & les intérêts de l'état, en cal-  
 culer les revenus avec la dernière pré-  
 cision, enfin posséder en apparence  
 dans toute son étendue, la science du  
 commerce & les autres moyens dont  
 on rend un état florissant, & par-dessus  
 tout, se traiter entre eux dans une  
 langue qui n'étoit presque intelligible  
 que pour eux seuls ce prince persuadé  
 de plus en plus de cette longue pré-  
 parat on qu'on lui présentoit comme  
 absolument nécessaire pour entrer dans  
 les finances, retomba encore dans sa  
 première résolution, & crut que le  
 mal présent n'étoit pas le plus grand,  
 dont les finances pouvoient être menacées.  
 Sa majesté prenant avec cela tout ce  
 que mémoires du conseil lui disoient  
 pour une raison de leur repentir, &  
 comptant sur un notable changement

de leur part, par la crainte qu'elle venoit de leur donner, elle se refroidit entièrement à mon égard. 1596.

Villeroi qui étoit demeuré pendant ce tems-là à Amiens, mais qui n'en étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au roi mes provisions, qu'il ne pouvoit sans défobéissance se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du roi. Lorsqu'elles furent remises à ce prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Monceaux, où rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Béringhen, en lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçut un ordre du contraire. Béringhen qui étoit de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidèlement. Quinze jours se passèrent de cette sorte, sans que le roi parlât de rien à Béringhen; & messieurs du conseil aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincère que sa majesté attendoit d'eux, lui donnèrent de nouvelles preuves de malversation, mais si claires



1596.

qu'ils la forcèrent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les recabler du coup, qu'il leur étoit si facile de parer. Le roi découvrit que le conseil venoit d'affirmer les aides de Normandie pour trente mille ecus, & que pour frustrer encore l'épargne de cette somme, si éloignée de la vraie valeur de la chose, ils l'avoient imputée toute entière sur de vieilles dettes du trésor royal. Avec un peu d'attention, il se convainquit de plus, que les cinq grosses fermes n'étoient de même qu'un quart de leur valeur; parce que Zimer, Gondy & autres traitans, qui s'en étoient chargés par connivence avec messieurs du conseil, partageoient avec eux les profits immenses qui en revenoient. L'avidité de ces messieurs n'étant pas encore rassasiée, ils avoient accordé sur tous les autres revenus royaux des tabacs si excessifs, sous ombre de 3 parties de Calais, Cambrai, Ardres, &c. qu'ils diminuoient à vue d'œil, au lieu d'augmenter.

Dans la juste indignation que cette connoissance donna au roi, sa majesté me fit appeler, & me commanda

commanda d'aller à Paris, scavoir d'où provenoit une si grande dissipation de deniers, dont elle ne pouvoit se prendre qu'au conseil. Je répondis à ce prince qu'ayant révoqué sans doute l'ordre qu'il avoit donné à Villeroy de m'expédier mes provisions, puisque je ne les avois pas reçues, je n'avois aucun droit d'entrer dans un conseil, ni de m'y faire écouter. « Comment ! » dit Henri, en cachant le reproche qu'il se faisoit intérieurement, Beringhen ne vous a-t-il pas donné, il y a quinze jours, vos provisions, avec une lettre de Villeroy ? Vous verrez que ce gros Allemand les aura oubliées ». Pendant que par ordre du prince, j'allois me disposer à partir, pour venir ce même jour coucher à Claye, sa majesté fit la bouche à Beringhen, qui consentit à paroître chargé de tout le tort. Dans ce peu de tems il me vint une pensée, que je communiquai au roi, en retournant recevoir ses derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des états, fût arrivé, il me paroïssoit à propos que je me transportasse dans quelques unes des

1596.

prononcer, que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la science des courtisans, ils sont convenus entr'eux, que couverts des masques les plus grossiers, ils ne se parotioient pourtant point risibles les uns aux autres.

C'est pendant le séjour du roi à Monceaux, que fut consommé le traité du duc de Mayenne, déjà arrêté auparavant. Dès le tems que sa majesté étoit à Amiens, le duc lui avoit envoyé un nommé d'Estienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vint lui rendre ses obéissances, & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du duc, qui ne lui permettoit plus d'aussi longs voyages que celui d'Amiens à Soissons, où il faisoit sa résidence (18). Le duc de Mayenne aborda le roi qui se promenoit dans l'étoile du Parc, seul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en

(18) L'Étoile rap- | s'is s'est a 1711 romps,  
 porte la close a 1711- | lorsqu'il place cette  
 nient, mais le duc de | enlevée en 1601.  
 Sully est p'is croya | V. l'act. ecclésiastique.  
 lie ser ce ser. l'écrit- | venant. Hist. p. 171.

terre, lui accola la cuisse, & joignit à l'assurance de sa fidélité, un remerciement de ce que sa majesté « l'avoit » délivré, disoit-il, de l'arrogance » Espagnole, & des ruses Italiennes ». Henri qui avoit été à sa rencontre, lorsqu'il le vit s'approcher, l'embrassa trois fois; se hâta de le faire relever, l'embrassa de nouveau, avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir; puis le prenant par la main, il le promena dans son parc, où il l'entretint familièrement des embellissemens qu'il alloit y faire. Le roi marchoit à si grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la sciatique, de sa graisse, & de la grande chaleur qu'il faisoit, ne traînant qu'à grande peine sa cuisse, souffroit cruellement, sans oser en rien dire. Ce prince s'en apperçut, voyant le duc rouge & tout en sueur: il me dit en se penchant vers mon oreille: « Si je promene encore long-tems ce » gros corps-ci, me voilà vengé sans » grande peine de tous les maux qu'il » nous a faits. Dites le vrai, mon cou- » sin, poursuivit-il, en se tournant » vers le duc de Mayenne; je vais un

1526.

» peu vite pour vous ». Le duc lui ré-  
 pondit, qu'il étoit prêt à étouffer, &  
 que pour peu que sa majesté eût en-  
 core continué, elle l'auroit tué sans  
 y penser : « touchez là, mon cousin,  
 reprit le roi d'un air riant, en l'em-  
 brassant encore & lui frappant sur  
 l'épaule ; » car pardieu ! voilà toute  
 » la vengeance que vous recevrez de  
 » moi ». Le duc de Mayenne, qu'une  
 maniere si franche pénétra vivement,  
 fit encore ses efforts pour s'agerouiller  
 & pour buser la main que sa majesté  
 lui tendoit; il lui jura qu'il la serviroit  
 désormais contre ses propres enfans.  
 » Or sus, je le crois, lui dit Henri,  
 » & afin que vous me puissiez aimer  
 » & servir plus long-temps, allez vous  
 » reposer au château & vous rafraichir,  
 » car vous en avez bon besoin, je vais  
 » vous faire donner deux bouteilles de  
 » vin d'Arbois, car je sçais bien que  
 » vous ne le laissez pas; voilà Reloy  
 » que je vous baille pour vous accom-  
 » pagner, faite l'honneur de la maison  
 » & vous mener en votre chambre;  
 » c'est un de mes plus anciens servi-  
 » tents, & un de ceux qui a reçu l'  
 » de joye de voir que vous vous al-  
 »

» servir & m'aimer de bon cœur ». Le roi continua sa promenade dans le fond du parc, & me laissa avec le duc de Mayenne ; que je fis reposer dans un cabinet de verdure, & ensuite reconduire à cheval au château, aussi content du roi & de moi, que nous l'étions tous deux de lui.

Monceaux parut un séjour si agréable au roi, qu'il s'y arrêta plus long-tems qu'il n'avoit compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le connétable & Villeroy, & il ordonna au conseil des finances, de venir faire sa résidence à Meaux, pour être à portée de recevoir ses commandemens. Je n'y avois point encore proposé le projet de la visite des généralités. Sa majesté persuadée de plus en plus qu'il ne pouvoit produire qu'un bon effet, se chargea d'en parler elle-même. A la première ouverture qu'elle en fit, les conseillers qui s'attendoient que cet emploi ne pouvoit regarder d'autres personnes qu'eux, & qui y envisageoient chacun leur intérêt particulier, sans nuire à l'intérêt général du corps, y donnerent les mains, & furent bien surpris, lorsqu'ils virent que d'eux

1596.

tous, le roi ne nomma à cet effet, que La Grange le Roi, qui fut chargé de deux généralités; les autres commissions furent remplies par sa majesté, des noms de MM. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux généralités, & de celui d'es deux autres maîtres des requêtes, chacun pour une généralité; pour moi, je fus chargé de quatre des principales & des plus étendus. Ce fut pour lors que messieurs du conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups; avec que la confiance du roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité. Les accusations d'igno-

(19) Tout le Texte, la mort de M. de Vie, Seigneur de Caumartin, fut envoyé dans votre, âgé de soixante le Lyonnais, le Berry & l'Auvergne. Il en sera encore parlé et après l'expédition de M. de Sully.

rance , de dureté , d'étourderie & ~~quelques autres qualifications plus fortes~~ , 1596.  
 quelques autres qualifications plus fortes encore , ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fonctions de ma charge , que je m'aperçus que leur prévoyance leur avoit fait prendre les devants auprès des trésoriers de France , des receveurs généraux & particuliers , contrôleurs , greffiers , & jusqu'aux moindres employés subalternes. Tous ces gens qui , pour la plûpart , leur étoient ou vendus , ou aveuglément dévoués , se prêtèrent à tout ce qu'ils exigèrent d'eux ; les uns s'absenterent & laisserent leurs bureaux fermés ; les autres me présenterent des états composés avec toute la finesse , qu'on peut attendre de gens , qui se sont fait un art de la friponnerie ; d'autres se contenterent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne , d'Incarville & des Barreaux , qui leur défendoient de communiquer leurs registres & leurs états à qui que ce pût être.

Je n'employai d'abord contre tant de malice , que la voye de la douceur ; j'exhortai , je cherchai à piquer d'honneur & de probité , des gens



1596. ~~\_\_\_\_\_~~ qui ne connoissent guère plus l'un que  
 l'autre. Ensuite je fis courir un bruit  
 que les états du royaume ne s'assem-  
 bloient que pour supprimer ce nombre  
 prodigieux de bureaux & d'employés,  
 sur-tout les trésoriers de France, le  
 plus inutile de tous les corps, & pour-  
 tant le plus indocile, & qu'on ne con-  
 serveroit en place que ceux qui s'en  
 rendroient dignes par une sincérité,  
 qui feroit foi en cette occasion, de  
 leur attachement au bien public. Cette  
 menace n'ayant eu aucun effet sur des  
 personnes qui étoient secrètement ras-  
 surées & soutenues par le conseil mê-  
 me; je fus obligé d'user du pouvoir  
 que j'avois reçu. J'interdis la plus  
 grande partie de ces ouvriers, dont je  
 fis exercer les fonctions par provision,  
 à deux de chaque corps, que je en vis  
 parmi ceux qui me parurent avoir  
 les principes les plus sains & la con-  
 science la plus droite. Ainsi je me ren-  
 dis maître de tous les registres, de tous  
 les états, de tous les comptes, & ils  
 ne servirent de fil pour entrer dans  
 ce dédale d'injustice & de voleries.

Que ne vis je plus alors ? Et com-  
 ment pouvoit déviller les ruses &

les raffinemens d'un art si pernicieux, les déguisemens, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois, sans parler de cette fausse confusion sous laquelle les malfaïcteurs cachés voyoient très-clair, pendant qu'ils ne présentoient aux autres qu'obscurité & ténèbres? Il suffit de dire que des deux seuls vieux débetts que je fis appurer, des acquits & lettres de change, tant de l'année courante, que des trois précédentes que je rassemblai, j'amassai sans peine plus de cinq cent mille écus, qui étoient perdus pour le roi. A combien la somme auroit-elle monté, si l'on avoit exigé de tous ces employés les justes restitutions d'une si longue malversation, & sur tous les différens deniers qui leur avoient passé par les mains; puisque les assignations pour vicilles dettes, remboursements de prêts, anciens ar-rérages, rescriptions en blanc & payables au porteur, faisoient seuls un si gros produit?

Mes associés ne furent pas si heureux, ou aussi fermes que moi. A l'exception de Caumartin, qui rap-

1596.

porta au roi deux cent mille livres, ils ne payerent tous sa majesté qu'en longs mémoires d'améliorations à faire dans ses fermes, quoique le roi eût apporté à ce choix une singuliere attention. Je n'en suis point surpris. Pour oser s'exposer à toute la haine d'un corps aussi accrédité & aussi redoutable que l'est en France celui des Financiers, pour tenir bon contre les présens & les flateries, contre les détours & les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plûpart, & qui ne s'en servent que pour vous éblouir, vous corrompre, ou vous tromper; il est certain qu'il faut avoir un courage d'esprit, dont il y a peu de personnes capables.

Cependant Messieurs du Conseil, à qui rien de ce que je faisois dans les Provinces n'étoit caché, étoient dans une situation qu'on imagine aisément. S'ils ne trouvoient le moyen de détruire mon ouvrage, ou de me détruire moi-même avant mon retour, il y alloit pour eux de toute leur réputation & de tout leur intérêt. Mon ab-

sence leur donnoit pour cela toute la facilité qu'ils pouvoient souhaiter. Que ne dirent & que ne firent ils pas auprès du roi par eux & par leurs émissaires ? On ne parloit de moi que comme d'un tyran qui suçoit le sang du peuple par les exactions les plus violentes, & sans aucun profit pour le roi, puisque les sommes dont je remplissois avec tant de peine son trésor, étant celles là même sur lesquelles étoient assignées les pensions des princes du sang & les gages des grands Officiers de la couronne, elles n'alloient entrer dans ses coffres, que pour en sortir incontinent après. Malgré les cris & les impostures d'une cabale si terrible, & dont toutes les démarches ne m'étoient pas inconnues, je continuois mon chemin, & je ne songeois qu'à faire exactement mon devoir; seulement j'apportoisi toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, & les plus sages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accusateurs.

Pour Henri, il ne se prêta point d'abord à leurs rapports; ensuite il commença à craindre quelque mau-

1596.

vais effet de mon peu d'expérience, & il m'invita simplement par lettres à revenir au plutôt. Mais enfin lorsque mes ennemis eurent si bien lié partie, par'eux & leurs amis, qu'il se fit comme un cri général à la cour contre moi; ce prince vint à appréhender que je n'usasse de mon pouvoir avec une dureté qui le rendit odieux lui même, & alors au lieu d'une simple invitation, j'en reçus un ordre des plus absolus de revenir à Paris. J'obéis sans répliquer, quoique bien fâché de me voir ainsi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dresser promptement quatre bordereaux pour mes quatre généralités. Je les fis signer des huit receveurs généraux, & n'ayant pas eu le tems de convertir mes cinq cent mille écus en espèces de plus petit volume; j'en fis charger soixante-dix charettes, que je voulus que les huit receveurs généraux accompagnassent, sous la garde d'un prévôt & de trente archers de la maréchaussée, qui les conduisirent à Rouen, où le roi venoit de se rendre pour l'ouverture des états.

De toutes les calomnies que messieurs du conseil avoient inventées

pour frapper le coup de ma disgrâce, aucune ne leur avoit paru plus spécieuse, que de faire entendre au roi que j'avois rempli les prisons des officiers & commis de ses finances; & ils jugerent à propos d'y ajouter que par une vaine bravade, j'entraînois à ma suite cinquante des principaux enchaînés. Le roi ne soupçonnant aucun mensonge dans une imputation si positive, me reçut lorsque j'allai le saluer en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avoient fait jouer d'étranges ressorts. Il me fit l'honneur de m'embrasser, mais avec une indifférence & une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Il me demanda pourquoi je m'étois chargé si inutilement d'un argent, que des personnes que je sçavois bien qu'il n'avoit pas envie de mortifier, étoient dans l'usage de toucher par elles-mêmes, & il fut fort surpris d'entendre que de tout ce que j'apportoïis, sa majesté n'en devoit pas un denier aux princes du sang, ni à aucun des pensionnaires de l'état, qu'ils étoient tous payés du quartier d'Avril, & qu'ils le

seroient aussi exactement de ceux de  
 1596. Juillet & d'Octobre, parce que je n'a-  
 vois rien anticipé sur les fermages  
 courans. » Pardieu, reprit le roi, après  
 » m'avoit fait répéter plusieurs fois ces  
 » paroles, & même m'en avoit fait  
 » jurer la vérité, voilà de méchantes  
 » gens, & d'impudentes impostures !  
 » Mais, ajouta t'il, quant à tous ces  
 » receveurs & officiers que vous re-  
 » tenez prisonniers à votre suite, qu'en  
 » ferez-vous ? « L'étonnement que  
 cette question me causa, fut capable  
 seul de persuader au roi que cette ac-  
 cusation étoit sans aucun fondement.  
 Il me fut aisé d'apperecevoir en ce mo-  
 ment que la malignité de messieurs  
 du conseil retomboit toute entiere sur  
 eux-mêmes, & qu'elle déceloit mieux  
 au roi leurs secrets moufs, que tout  
 ce que je pouvois lui dire. Il ne me  
 demanda aucun autre éclaircissement ;  
 au contraire, il me combla de louan-  
 ges & de caresses.

On lui avoit dit que la somme que  
 j'avois levée ne pouvoit être que  
 très-médiocre. Sur la question qu'il  
 m'en fit, je lui répondis que n'ayant

rien voulu retenir par mes mains, ni pour les frais, ni pour ma pension, ni pour ma dépense, afin que les receveurs généraux retrouvassent la même somme qui étoit couchée sur les bordereaux, & qu'ils apprissent de-là à ne jamais rien détourner de ses finances, sa majesté en feroit elle même la déduction sur les quinze cens mille livres. Une somme si considérable fit beaucoup de plaisir au roi, qui en avoit un besoin extrême. Il me dit qu'il auroit soin que toute ma dépense me fût payée, & qu'outre ma pension de dix mille livres par mois, qu'il haussait jusqu'à dix huit mille livres, il m'accorderoit en pur don six mille écus, pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venoit de se passer entre lui & moi, & il m'envoya mettre à part sur cette somme ce qu'il falloit pour la monte de six compagnies Suisses, sur le pied de dix-huit cent écus chacune, pour faire dès-le lendemain ce payement qui pressoit.

J'allai retrouver mes voituriers, que les archers gardoient dans deux



1596.

cours du sieur de Martinbault. Je fis décharger & ranger par ordre les barriques dans des appartemens, dont les serrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois clefs; les deux receveurs en eurent chacun une, & moi la troisième. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux officiers Suisses par trois commis escortés de dix archers, les dix mille écus qui leur étoient dûs.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette escorte, Sancy à qui le roi avoit dit qu'il falloit payer les Suisses, & qui étoit ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet par lequel il me mandoit de faire délivrer au sieur le Chartron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt dix mille écus pour la monte des Suisses. Ce conseiller n'agissoit & ne parloit point autrement; il auroit cru se dégrader s'il étoit descendu à quelque politesse, ou à quelque explication avec ses confreres. Je ne trouvai point de mon goût une lettre si sèche, & encore moins l'effronterie avec laquelle il me demandoit le triple de la somme

que je sçavois être dûe. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur, que je ne connoissois ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres. » Comment! » vous ne connoissez pas M. de Sancy? » me dit Charron, en plaignant mon aveuglement : car à ce nom tout trembloit dans le conseil, & Sancy y tenoit un rang qui approchoit fort de la surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse, il vint la rapporter, mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. » Hé par-dieu ! dit-il, nous verrons s'il ne sçait pas qui je suis ». Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le roi, qui lui dit, : hé bien ! Sancy, » n'allez-vous pas faire montre à nos » Suisses ? Non, Sire, reprit Sancy, » d'un air mutin, je n'y vais pas : car » il ne plaît pas à votre M. de Rosny, » qui fait l'empereur dans son logis, » assis sur ses caques d'argent, com-

1596.

» me un singe sur son bloc, & dit  
 » qu'il ne connoît personne, & je ne  
 » sçais si vous y auriez plus de crédit  
 » que les autres. Que veut dire cela?  
 » reprit le roi; je vois ce que c'est,  
 » on ne sera jamais las de faire de mau-  
 » vais offices à cet homme-là, parce  
 » que je me fie en lui, & qu'il me  
 » sert bien ». Sa majesté ajouta qu'elle  
 avoit d'autant plus de peine à croire  
 mon refus, que j'étois convenu avec  
 elle-même de donner cet argent aux  
 Suisses. Sancy se fit appuyer de le  
 Charron qu'il avoit amené. Le roi se  
 doutant de quelque nouveau trait de  
 malignité, se tourna vers les valets de  
 chambre, & commanda à Biart de ve-  
 nir me chercher.

Du plus loin qu'il m'apperçut, il  
 me demanda ce qu'il y avoit entre  
 Sancy & moi. » Je vais vous le dire,  
 » sire, » lui répondis-je hardiment;  
 & sans craindre le ressentiment du re-  
 doutable Sancy, je fis le récit de ce  
 qui s'étoit passé, d'une manière qui  
 dut mortifier sa vanité. Sancy n'étoit  
 pas homme à plier, il ajouta fierté  
 sur fierté; & le prenant sur un ton

impétueux, il s'éleva bien-tôt entre nous deux une dispute si vive, quoiqu'en présence du roi, que sa majesté fut obligée de nous imposer silence. Je cessai dans le moment même de parler à mon adversaire, & me tournant vers le roi, je le priai de ne me point donner de supérieur dans les choses où j'agissois par son ordre. La galerie de Saint Ouen où se passa cette scène, étoit remplie d'un monde infini, dont la plupart, las des hauteurs de M. de Sancy, étoient charmés de lui voir recevoir cette petite disgrâce.

» Il sera bien difficile, disoient-ils ;  
 » comme je l'ai sçu depuis, que ces  
 » deux esprits exercent long tems les  
 » mêmes fonctions, sans que l'un sup-  
 » plante l'autre ; mais de l'humeur  
 » dont est le roi, le meilleur ména-  
 » ger, sera son homme ». D'autres  
 portoient envie à ma faveur naissante ;  
 d'autres enfin qui vrai-semblablement  
 se soucioient peu de l'un & de l'autre,  
 disoient en riant de la nouveauté  
 du spectacle. » Pardieu ! voilà un  
 » étourdi qui en a trouvé un autre,  
 » qui ne lui quittera pas aisément la  
 » partie ».

1596. (20) montant encore à quatre cent cinquante mille écus, & je gardai avec soin, tant mes anciens bordereaux, que ceux qui constituoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une seconde fois de quoi messieurs du conseil & leurs receveurs généraux étoient capables; j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers, & lorsque ceux ci prêts à partir pour leurs bureaux, vinrent me demander un double de mes bordereaux; je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme qui avoit passé en d'autres mains, & eux mêmes ayant été présens à tous les emplois de deniers, j'avois déchiré toutes ces pièces comme inutiles, ce que ces receveurs ne manquèrent pas de faire sçavoir à leurs maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au trésor royal, le montant de quelques payemens, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte, mais

(20) D'une ce qui portée par M de  
cul, l'autre joint Caumartin, a la  
sans doute la somme] sienne.

ici l'erreur étoit impossible ; parce que rien ne se payant que sur les ordonnances du conseil , qu'on ne sçautoit supprimer , il suffisoit d'en tenir , comme je faisois , un mémoire exact. Ces ordonnances montoient à peu près à cinquante mille écus , & par conséquent il en devoit rester encore dans la caisse quatre cens mille : cependant le roi ayant demandé quelques jours après , une somme de deux cent mille écus , pour être envoyée à Amiens , où l'on faisoit déjà les préparatifs projetés , & en particulier celui de prendre Hedrin , Sancy & les autres répondirent tous , qu'ils croyoient que cette somme pouvoit encore se trouver dans l'épargne ; mais aussi qu'après cela , elle alloit être à sec ; & ils firent venir d'Incarville , qui devoit être plus au fait , comme tenant les registres , & qui allura qu'à grande peine restoit-il deux cent mille écus dans les coffres. Le roi à qui j'avois dit trois jours auparavant , qu'il devoit encore y avoir quatre cent mille écus , fut extrêmement surpris ; mais voyant l'assurance avec laquelle ils lui parloient , il les crut , & me dit que se me trompois. J'étois si certain

1596.

~~1596.~~ du contraire, que je soutins en face à  
 1596. d'Incarville, devant tous mes confrères, que sa majesté avoit fait appeller, qu'il se méprenoit de moitié. D'Incarville répliqua que ses registres étoient plus sûrs que ma mémoire, & offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépense. Je voyois d'où leur venoit une si grande confiance, & je voulus les laisser se flatter jusqu'au dernier moment, qu'ils alloient remporter sur moi une pleine victoire. J'eus même assez de courage, pour cacher au roi l'artifice dont je m'étois servi, & pour essuyer sans rien dire, tous les reproches qu'il me fit, de m'être défait contre son avis, de la somme entière.

Les états ayant été apportés le lendemain, & bien vérifiés, il ne se trouva dans la dépense aucune erreur; elle auroit été trop facile à découvrir; elle étoit toute entière dans la recette, & fondée sur ce qu'on croyoit que j'avois réellement perdu les bordereaux, qui faisoient foi de la quantité & de la qualité des espèces, portées à différentes fois au trésor royal. J'admirai secrettement avec quelle finesse on

avoit jetté sur tout ce chapitre de recet 1596.  
 te, une obscurité impénétrable à tout  
 autre, qui n'auroit pas eu la preuve en  
 main, & avec quel art on donnoit  
 pourtant à cette obscurité, un air de  
 vérité & même d'évidence. Je deman-  
 dai à voir les récépissés, avec une  
 feinte mauvaise humeur, qui paroif-  
 soit à ces messieurs un aveu de ma  
 défaite. Le conseil offrit de faire dépo-  
 ser les receveurs généraux, sur la  
 quantité & la qualité des voitures faites  
 au trésor-royal. Je répondis que la dis-  
 cussion seroit trop longue. D'Incarville  
 à qui mon embarras simulé donnoit  
 beau jeu, répliqua que je vinsse donc  
 sur les lieux, visiter les registres des  
 finances; parce qu'ils ne devoient point  
 sortir du bureau. Quoique je comprisse  
 facilement, qu'il n'étoit pas impossible  
 que ces registres mêmes, tout publics &  
 tout authentiques qu'ils sont, ne fussent  
 falsifiés comme le reste, je n'en imagi-  
 nois pourtant pas trop la manière,  
 chacune des voitures devant avoir son  
 récépissé, signé de Arnaud & de l'Hôte,  
 dont je connoissois l'écriture; je fus  
 donc curieux de voir ces registres. Tout  
 m'y parut dans l'ordre & la forme



ordinaires. Messieurs du conseil commencèrent alors à m'insulter ; & ils n'osoient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il étoit tems de leur fermer la bouche, & de les couvrir à leur tour d'une véritable confusion. Je produisis d'un côté les états & bordereaux signés des receveurs généraux ; de l'autre un mémoire fidèle de toutes les ordonnances : ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils alloient être réduits à convenir de leur friponnerie, lorsqu'ils s'aviserent d'un stratagème si grossier, qu'à mon avis, il leur en laissa toute la honte. Un commis dressé par d'Incarville, vint trouver le roi, & lui dit que l'Hôte qui gardoit la clef de la salle des registres, s'étant trouvé absent, un jour qu'il arriva une de ces voitures, la plus considérable, & les receveurs qui la conduisoient étant fort pressés de s'en retourner, il avoit eu pouvoir inscrite la somme contenue dans la voiture, sur une simple feuille volante ; dans le dessein de la faire ensuite viser & signer de d'Incarville, & insérer dans les registres ; mais qu'étant allé lui-même

chez d'Heudicourt, il en avoit perdu la mémoire, dont il demandoit pardon à sa majesté. Le roi se contenta d'ordonner avec une légère réprimande, qu'on eût dans la suite plus de soin des registres; & s'avancant vers le connétable, qui entroit dans ce moment par le bout de la galerie où ceci se passoit, & qui s'étoit montré dans tout ce démêlé, plus favorable à messieurs du conseil qu'à moi, il lui cria de fort loin, & en présence de beaucoup de monde, que son argent étoit retrouvé, & qu'il alloit lui faire connoître une bonne fois, ceux à qui il devoit se fier.

Au milieu de toutes ces contestations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume, ou plutôt, de l'assemblée des notables; car c'est ainsi qu'on les appella; & la raison de substituer ce nom (21) en la

(21) Péréfixe dit, » blées, quand celle  
 que c'est parce que » des états généraux  
 le roi n'avoit pas eu le » leur est longue, dif-  
 » tème d'assembler les » ficile, ou suspecte.  
 états en corps: « Les » Le but de ces petits  
 » rois, dit d'Aubigné, » états étant de trou-  
 » avec sa malignité or- » ver de l'argent pour  
 » dinaire, usent de tel- » soutenir la guerre  
 » les sortes d'assem- » contre l'Espagne; il

1596.

place du premier qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des gens de robe & de finance, qui sentant que leurs richesses & leur autorité pouvoient leur donner en cette occasion une supériorité sur les autres conditions, qu'ils ne vouloient partager qu'avec le clergé, trouvoient honteux

en fut proposé & ar-  
rêté diverses inven-  
tions. La Pancarte  
en fut la principale,  
très-mal reçue en  
divers endroits du  
royaume, &c. *tom.*  
*3. liv. 4. chap. 14.* De  
Thou n'en dit pres-  
que rien, *liv. 117.* ni  
Davil non plus. Tout  
ce qui est dit dans ces  
mémoires sur cette as-  
semblée, ne se trouve,  
que je sçache, nulle  
part ailleurs; & pour  
le rendre encore plus  
sensible, j'ai usé de la  
permission que je de-  
mande dans la Préface  
de cet ouvrage, de rap-  
procher les unes des  
autres, des idées que les com-  
-

lateurs des écrits de  
M. de Sully ont em-  
ployées dans leurs mé-  
moires, sans ordre &  
sans liaison. Comme  
on doit supposer qu'elles  
avoient une suite, & ainsi  
leur objet, dans l'esprit  
de ce grand homme d'état;  
c'est répondre à ses  
vûes, que de les appli-  
quer aux sujets, auxquels  
elles conviennent natu-  
rellement; & tout ce  
qu'on peut demander, ce  
me semble, c'est de ne  
jamais changer le fond  
des pensées de mon  
original à quoi je me  
suis principalement  
étudié.

de se voir ravalés à la classe du peuple : ce qui seroit arrivé, si la forme usitée dans les états, & sur-tout la distinction des trois ordres avoient eu lieu. Ils y parurent en effet avec une pompe & une magnificence, qui firent qu'on compta pour rien la noblesse, les gens de guerre, & les autres membres de l'état : ceux-ci n'ayant pour éblouir les yeux, ni le brillant des équipages, ni l'éclat de la dorure, ni l'appareil d'un train nombreux ; éternels objets de l'envie, des respects & des adorations du peuple, ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation & de notre folie.

Voilà déjà en grande partie l'idée qu'on doit se former de ces grandes assemblées, qu'on nomme augustes. Ces hommes qu'on s'imagine devoir y apporter un esprit plein de la sagesse, de l'amour du bien public, du zèle dont étoient animés les anciens législateurs, ne s'y occupent pour la plupart que d'une ridicule montre de luxe & d'un étalage de leur mollesse, qui paroîtroit le comble de l'infamie, à des yeux moins prévenus que les nôtres. La désunion des corps qui composent

1596.

ces assemblées, la dissention, l'opposition d'intérêts, l'envie de se supplanter, la brigue & la confusion qui achevent d'en donner une juste idée, naissent de cette source impure; aussi bien que la bassesse avec laquelle on y prostitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que ce qu'un siècle acquiert de lumières sur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit de la vertu, & ne lui sert qu'à raffiner le vice?

Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans ces assemblées un petit nombre de personnes également vertueuses & capables, & qu'elles ne soient même connues pour telles; mais au lieu de faire violence à leur modestie, on affecte pour eux un oubli & un mépris qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Aussi connoît-on par une longue expérience qu'il est fort rare que la convocation des états du royaume ait produit le bien, à quoi on l'a crue propre. Pour cela il faudrait que ceux qui les composent fussent partagés de lumières égales sur la bonne & la vraie politique, ou du moins que l'ignorance & la méchanceté

se fussent devant ce peu de personnes intégres & éclairées. Mais malheureusement parmi la multitude, pour un sage, il y a une infinité de fous; & avec cela la présomption est le premier appanage de la folie: c'est là plus encore que par-tout ailleurs qu'il est vrai que les grandes vertus, au lieu du respect & de l'émulation, n'excitent que la haine & l'envie.

D'ailleurs, si le prince sous lequel se tiennent les états est puissant & entéré de son pouvoir, il sçaura bien les réduire au silence, ou rendre leurs projets inutiles. Si c'est un prince foible, & qui ignore les droits de son rang, la licence y prendra bientôt le plus court chemin, pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui suivent l'avilissement de l'autorité monarchique. Il seroit donc nécessaire que le souverain & les sujets y parussent également instruits & de leurs droits & de leurs engagements réciproques. La première loi du souverain est de les observer toutes. Il a lui-même deux souverains, Dieu & la loi. La justice doit présider sur son trône; la douceur en doit être l'appui le plus solide. Dieu étant le

1596.

vrai propriétaire de tous les royaumes, & les rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place par ses qualités & ses perfections; sur-tout ils ne regneront comme lui qu'autant qu'ils regneront en peres. Dans les états monarchiques héréditaires il y a une erreur qu'on peut aussi appeller héréditaire: c'est que le souverain est le maître de la vie & des biens de tous ses sujets; & que moyennant ces quatre mots, *Tel est notre plaisir*, il est dispensé de faire connoître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela seroit, y a-t-il une imprudence pareille à celle de se faire huir de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie? Et n'est-ce pas tomber dans ce malheur que de se faire accorder de force une chose en témoignant qu'on en abusera?

A l'égard des sujets; la première loi que la religion, comme la raison & la nature leur imposent, est sans contredit l'obéissance. Ils doivent respecter, honorer, craindre leurs princes, comme l'image même du souve-

rain maître , qui semble avoir voulu se rendre visible par eux sur la terre comme il l'est au Ciel par ces brillans chefs-d'œuvres de lumiere. Ils leur doivent encore ce sentiment par un motif de reconnoissance de la tranquillité & des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuste, ambitieux, violent, ils n'ont qu'un seul remede à opposer, celui de l'appaiser par leur soumission, & de fléchir Dieu par leurs prieres. Tous ces justes motifs, qu'on croit avoir de leur résister, ne sont, à bien les examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité, très-subtilement colorés, & jamais avec cette conduite on n'a ni corrigé de princes, ni aboli d'impôts; on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignoit déjà, un nouveau degré de misère, sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, surtout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondemens il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent; et si de part & d'autre on se montre le bien persuadé de la vérité de ces maximes, dans les assemblées générales



1596.

de la nation; mais dans cette supposition la convocation des états seroit encore plus inutile, puisqu'on n'y a recours que dans le cas de la mésintelligence entre le chef & les membres. On peut conclure de là qu'aurant que les états généraux du royaume sont une ressource vaine par l'objet qu'on leur donne & par la forme qu'on y observe, autant pourroit on en tirer de fruit pour le maintien de la discipline & des bonnes mœurs; si le prince, alors véritablement chef de tous les membres réunis, ne s'y proposoit que de se faire rendre à la face de tout un royaume, par ceux qui sortent des charges, un compte de leur administration; d'y choisir avec sagesse & discernement ceux qui doivent les remplir; de les encourager à s'en acquitter dignement & par ses discours & par une distribution publique de la louange & du blâme, des récompenses & des châtimens. (22)

(22) On ne peut, qui, comme Comi-  
ce ne semble, rien nes, Boulainvilliers,  
à noter à la justice &c ont pris le parti  
de ces idées il ne faut des états & de l'au-  
92) renvoyer ceux tité aristocratique.

En attendant le jour destiné pour ouvrir l'assemblée des notables, Henri fit un voyage à Arques, Dieppe, Caudebec, &c. pour revoir les lieux où s'étoient passées tant d'actions mémorables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits.

Le roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'assemblée par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand prince, & avec une sincérité que les princes ne connoissent point. Il y déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'assemblée se fit par députés nommés par le souverain, & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés ; mais qu'on y admit librement toutes sortes de personnes, de quel qu'état & condition qu'elles pussent être, afin que les gens de sçavoir & de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte ce qu'ils croiroient nécessaire pour le bien public. Qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur proposer aucunes loix. Qu'il leur enjoignoit seulement de ne pas abuser de cette permission, pour l'outrage de l'autorité royale, qui est le principal

1596. minœuvres qu'on met en usage dans ces grandes & nombreuses assemblées, je me contente de dire qu'au sujet près ceux ci n'eurent rien de différent, & lorsqu'il fut enfin nécessaire de venir à la conclusion, qui vouloit principalement sur la nature des subsides & sur la maniere de les répartir, aussi bien que sur celle de les lever, on crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de compiler un tas d'anciens réglemens inutiles, & même contraires à la conjoncture présente, car au lieu de faire réflexion que les états doivent se traiter comme les corps, pour lesquels il convient d'user de remèdes extraordinaires contre des maladies nouvelles & inusitées, ou de changer d'opération à proportion des progrès qu'on fait dans la connoissance de son mécanisme telle est la force du préjugé, qu'on s'obstine toujours à chercher la guérison des maux présents dans des moyens dont l'insuffisance est démontrée de cela seul qu'ils n'ont pu ni les prévenir ni en arrêter le cours. Un respect inconsidéré pour l'antiquité, une fautive idée des causes occasionnelles pour l'éloigner de tems, un jugement



1596.

Qu'il retiendroit la première par ses mains, & qu'il en acquitteroit les pensions, gages d'officiers, arrérages & autres dettes & engagements de l'état. Qu'il prendroit encore sur cette somme de quoi faire réparer les villes, bâtimens, chemins & autres ouvrages publics, sans que le roi ni les cours souveraines pussent jamais prendre connoissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi. Quelle occasion de flatter l'avidité des membres de ce conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'état! Et suppose pour un moment une gestion infidelle, que de parties en souffrance! quelle confusion! quelle ruine!

On laissoit avec une égale indépendance la seconde moitié au roi, pour la régir par lui ou par ses ministres, avec la charge de toutes les dépenses militaires, en y comprenant l'artillerie & les fortifications, des affaires étrangères, négociations & ambassades, de l'entretien de sa maison, de ses bâti-

luer tous les revenus | qu'à treize-cinq mil-  
de l'état, après les | lions *Tesi fel 28.11.*  
changemens qu'il lui- | *Feb 152*  
même y avoit ajoutés, |

mens, de ses équipages : enfin, des gratifications de ses officiers & de ses menus plaisirs. Sur la levée & l'administration de ces deux parts, on ne prescrivoit rien à aucun des deux partis, pour ne pas blâsser cette mutuelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudissoient : comme si la force d'un royaume ne dependoit pas de sa situation, & de sa situation, aux parties estiguées le secours dont elles ont besoin, & d'y faire couler, pour ainsi dire, le sang surabondant de celles qui sont plus saines.

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus royaux, prouvent une somme un peu exiguë, il fut résolu qu'on créeroit un nouvel impôt : ce fut la levée du sol pour livre sur toutes les marchandises, & d'acheter, vendues & achetées, dans le royaume, tout en payant au détail. L'ordonnance fut calculée le produit du commerce des particuliers & du sol pour livre, tout de nécessité, tout de besoin, comme si on n'avoit rien de plus à dire, & on eut pour résultat

1596. pas même le roi. Une des plus importantes maximes pour le gouvernement monarchique, est que le prince doit sur toutes choses se donner de garde de réduire ses sujets au point de lui désobéir d'effet, ou seulement de parole. D'ailleurs le roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de se conformer aux résolutions de l'assemblée. Enfin tous ceux qui avoient donné l'idée du projet, & ceux qui l'avoient adopté, de cela seul que le roi l'auroit rejeté, s'opiniâtroient toujours à le regarder comme le vrai système des affaires, tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion, & ils seroient entendre dans la suite qu'il n'avoit tenu qu'au prince seul qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre, après lequel on soupitait depuis si long tems. On sçait assez quel est le penchant des peuples, sur tout de ceux qui ont l'esprit vif, à méditer des actions du souverain.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le projet étoit également ruineux, & d'impossible exécution.

il suffisoit pour être pleinement convaincu de la plus légère connoissance des affaires de finance. Outre les obstacles que je viens de marquer, combien n'en devoit-il pas naître de la seule jalousie que produiroit le choix des membres du nouveau conseil qui devoient être pris également de toutes les provinces du royaume ? Cette apparence d'égalité & de justice, qui remettoit nécessairement la conduite de l'état à des hommes nouveaux & sans expérience, combien ne devoit-elle pas occasionner de mécomptes & de bévues, lorsqu'il s'agiroit d'appliquer au détail un projet simplement ébauché ? Il étoit indubitable que la tête tourneroit dès l'abord au nouveau conseil, & que toutes les démarches qu'il feroit, ajouteroient faux pas sur faux pas.

De cette impossibilité même de tirer aucun fruit du projet de l'assemblée, je prenois le motif pour le roi d'y donner pleinement les mains. Par là il remettoit devant tout son peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vues qu'il avoit tracées lui-même, de bien loin que cette complai-



1596.

~~l'assemblée~~ sance allât à la diminution de l'auto-  
 rité royale, elle ne pouvoit manquer  
 de lui procurer dans la suite l'avant-  
 tage que toutes les parties des finan-  
 ces lui reviendroient avec plus d'in-  
 dépendance, lorsque le nouveau con-  
 seil auroit fait la triste expérience de  
 ses forces. Comme c'étoit l'assemblée  
 & le conseil qui en alloit être tiré, qui  
 avoient fait eux-mêmes la suppres-  
 sion des revenus royaux, & qu'on de-  
 voit supposer qu'ils avoient eu tous  
 les égards nécessaires, pour les de-  
 miers d'un recouvrement plus difficile  
 & plus coûteux, ils ne pouvoient trou-  
 ver mauvais que le roi choisît pour ses  
 quinze millions, les effets qui lui  
 agréeroient le plus. En composant sa  
 part du revenu des cinq grosses fer-  
 mes, & des parties casuelles, du do-  
 maine & des aides, il pouvoit s'atten-  
 dre, sans trop présumer, à la voir  
 dans peu doubler, & même tripler.  
 J'en parlois avec pleine certitude, par-  
 ce que je m'étois déjà assuré de per-  
 sonnes solvables, qui s'étoient enga-  
 gées à prendre les fermes à une aug-  
 mentation considérable. Il n'en de-  
 voit pas être de même de tout ce qui

resteroit au conseil de raison, & je me serois bien rendu caution à sa majesté, que le sol pour livre entr'autres ne pouvoit rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cens mille écus.

1596.

La raison qui m'avoit porté à ne point opiner dans le conseil conformément à cette idée, c'est que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du roi seul. Ce prince après m'avoir écouté attentivement, craignit longtemps qu'avec cet avis je ne le jettasse dans une fausse démarche, dont l'erreur auroit été en quelque sorte irremédiable. Mais après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avois alléguées, il se détermina à le suivre.

Le lendemain, le conseil assemblé opina comme la veille, & moi comme le conseil. Le roi déclarant qu'il ne pouvoit suivre l'avis de ses conseillers, les laissa dans la dernière surprise, & passa dans l'assemblée, où il déclara hautement, que dans la disposition où il étoit de secourir de toutes ses forces les inclinations d'un corps si sage, il ne vouloit faire aucune restriction, ni modification.

1596.

qu'on étoit venu lui proposer, & qu'il réduisit à trois articles, l'érection d'un nouveau conseil indépendant, le partage des facultés de l'état, & la création du sol pour livre; que l'assemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ses conseillers, & à faire un mémoire de trente millions, en y comprenant le sol pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on veroit par sa conduite s'il céderoit en économie au nouveau conseil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du roi, & l'assemblée se trouvant en quelque sorte finie par un accord si unanime, qu'il ne laissoit plus de matière de discussion, du moins entre le maître & les sujets, on ne songea plus qu'à revenir à Paris mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre de politique. •

La formation du nouveau conseil ne se fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promise. L'altération des esprits qui en retarda l'exécution, fut si grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment que la voix de la multitude n'avoit embrassé qu'une chimère. La nomination se fit à la fin, le clergé s'y mêla fort avant, & le car-

dinal de (28) Gondy, connu par ses talens singuliers pour l'économie, en fut déclaré le chef; comme si l'état se conduisoit par les mêmes loix que la maison d'un particulier. Le conseil de raison tint des assemblées régulières dans un appartement du palais épiscopal, que le prélat céda à cet usage.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table, pour le recouvrement de 1597, nos nouveaux financiers se trouverent si embarrassés, qu'ils sçavoient à peine comment il falloit s'y prendre. À mesure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faisoit qu'augmenter. Ils ne trouverent personne qui voulût se charger du sol pour livre. On leur demanda les autres termes, mais à un rebais qui les déconcerta. Malheureusement encore, la chose ne pouvoit souffrir de retardement. Tous les pensionnaires de l'état leur tombèrent sur les bras, & ne parloient que par millions, à des gens

(28) Pierre de Gondy, évêque de Paris, & cardinal de France, dont il a été parlé ci-dessus.

1596.

qui n'avoient pas la première obole. Le chagrin & le dépit rompirent bientôt l'union dans le nouveau conseil. Les contestations succéderent, avec les reproches mutuels d'ignorance & de précipitation.

La chose étant venue, après quelques semaines, au point que le conseil de raison ne pouvoit plus rien faire de raisonnable, on eut recours à d'Incarville & à moi, & on nous supplia de venir du moins une fois la semaine, dans les assemblées, pour y donner les mêmes conseils, avec lesquels on voyoit la part du roi abonder & fleurir de jour en jour. Je m'en dispensai sur mon emploi, qui me demandoit tout entier. On s'adressa au roi, qui avec sa bonté ordinaire, voulut que j'y allasse; mais je n'y perdis pas de vue ce que le bien de son service exigeoit de moi en cette occasion. Je plains l'état des affaires du conseil. Je ne trouvai de débouclé à rien, & je ne fis valoir que les difficultés. Enfin trois mois s'étoient à peine écoulés, que ces lubiles gens, à bout de toute leur subtilité, & succombant sous le faix, vinrent prier le roi de les en décharger. Ce prince qui commençoit à goûter,



1596.

papiers des trésoriers de l'épargne. (29)  
 Je fouillai jusques dans ce recueil immense, où sont gardées inscrites toutes les ordonnances. Dans le dessein où j'étois de travailler à la confection d'un état général des finances pour l'année 1597, qui étoit le motif de toutes ces recherches, je crus ne devoir rien négliger pour approcher le plus qu'il seroit possible, dès cette première année

que erreur qui se fût glissée dans les finances, j'imaginois que ni l'une ni l'autre ne pouvoit être si secrète, ni si générale, qu'on n'en trouvât enfin la source & la conviction; soit par la confrontation de toutes les pièces que je viens de marquer; soit par l'in-

» dant, s'étoit pourvû<sup>1</sup> » muniqua tout ce  
 » de toutes les con- » qu'il en sçavoit au  
 » noissances nécessi- » roi, & de son cõ-  
 » tes pour s'en bien » té avoit aussi bien  
 » acquitter. Il sçavoit » étudié toutes ces  
 » parfaitement tous » choses, &c. » *Peresf*  
 » les revenus du pag. 225.





1596.

erreurs considérables, ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux toutiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquième : ce qui est exorbitant, quoiqu'insiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me proposai bien d'y remédier l'année suivante, aussi bien qu'à une autre inadvertance que j'avois eue. Un des principaux artifices des financiers, étoit de faire en sorte que la dépense de l'année courante parut toujours excéder de beaucoup la recette & prendre sur l'année suivante, afin de jeter sur la dépense de cette année suivante, & successivement de toutes les autres, une confusion dont ces messieurs tiroient plusieurs avantages. Premièrement, celui de paroître n'avoir jamais de deniers qui ne fussent engagés de long-tems, & de payer de cette raison le roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas disposés à satisfaire; en second lieu, de se servir de cet argent; enfin d'acquitter à vil prix les anciennes dettes, & cependant de les porter en entier sur leurs états. Ce défaut d'attention de ma part, coûta encore cette année au royaume deux millions.

Je corrigeai cette faute l'année suivante, pendant mon séjour en Bretagne, de manière que dans la suite le produit de la recette quadra exactement avec celui de la dépense : & cependant pour remplir le vuide que cette méprise avoit fait, je retirai les parties casuelles, les gabelles, les cinq grosses fermes & les péages des rivières, des mains du duc de Florence, qui les tenoit sous les noms de Gondy, Senamy, Zamet, le Grand, Parent, l'Argentier, & autres anciens partisans qui n'eurent plus de part aux nouvelles finances. J'augmentai heureusement ces fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup consterna les traitans & messieurs du conseil leurs associés : mais pour cette fois leur courroux se perdit en l'air : le roi m'appuyant depuis quelque tems, avec un éclat qui ne leur laissoit qu'un inutile désespoir. Le fruit de sa conduite à l'égard de l'assemblée, avoit été de le rendre maître, non-seulement du prétendu conseil de raison, mais encore du sien propre, dont l'autorité étoit sur son déclin; & sa majesté n'appréhendoit plus de voir échouer, comme auparavant, ses desseins par cet endroit.

1596.

1596.

Le dessein qui l'occupoit actuellement étoit le siège d'Arras, qui ayant été proposé dans le conseil de guerre, où, excepté le seul secrétaire, il n'entroit aucun homme de plume, y avoit passé tout d'une voix : mais on tenoit cachée cette résolution, parce que le secret seul pouvoit en assurer la réussite. Pour n'en rien donner à entendre aux marchands, avec lesquels je convins pour les fournissimens de toutes les provisions nécessaires, je leur nommai une grande quantité de Villes en Picardie & sur toute cette frontière, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligèrent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville & Lambert, chevalier du guet d'Orléans, se chargerent de même de toutes les autres voitures, sur-tout de celle de vingt cinq canons. Le bail en fut passé à un prix si médiocre, que si le malheur qui arriva à Amiens bientôt après, n'avoit pas obligé à tourner contre cette place, les forces destinées contre Arras, ils y auroient perdu considérablement, au lieu qu'ils firent encore un profit raisonnable.

*Fin du Huitième Livre.*



# MEMOIRES

DE

SULLY.

---

---

## LIVRE NEUVIÈME.

CES préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris les plaisirs que l'hiver amène ordinairement. La douceur du gouvernement assurant la tranquillité publique, on s'y livroit sans aucun mélange de cette amertume qui avoit si long-tems empoisonné les divertissemens : la galanterie, les spectacles, les jeux, partageoient tous les momens de la cour, & le roi qui les aimoit par goût, les autorisoit par politique. Monsieur & madame de Fervaques me prièrent d'agréer la recherche que M. de

---

1597.

1597. Laval, (1) fils de cette dame, faisoit de ma fille ûnee Je les renvoyai au roi, sans l'aveu duquel je ne pouvois plus disposer de ma fille, depuis qu'il avoit été propose par madame Catherine de lui faire epouser M de Rohan Le roi pour lors mecontant de ce dernier, donna son agrement a M de Laval

Plusieurs engagements semblables donnoient à la Cour chaque jour le plaisir de nouvelles fêtes M le connetable en donna une des plus superbes a l'occasion de la solemnité du Bapême de son fils mais on sçavoit qu'elle n'en étoit que le pretexte, & qu'une jeune dame des plus belles de toute la cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces ga-

(1) Guillaume de Montfort, &c qui Haute-mer, comte de s'est tué quelque temps Grancey, & seigneur après en Hongrie En de Fervaques, depuis lui fini ce territoire maréchal de France de Laval, ou plutôt Sa femme étoit Antoinette de Pieux, qui ne fut drec d' d' veuve de de Laval, s'appelloit aussi Guy, la Maison de Colvinon et de ce nom, guy comte de Laval, de

lanteries. Montmorency choisit pour son bal, parmi tous les courtisans, douze seigneurs, qu'il eut devoir y paroître avec le plus de magnificence, & il me fit commander par le roi d'être de ce nombre. Je n'ai jamais rien vu de si bien ordonné dans ce genre, ni qui fit plus de plaisir, par cette justice & cet à propos, qui donne le prix à ces sortes de divertissemens. Celui-ci emporta hautement la préférence sur tous ceux qui l'avoient précédé : aussi fut-il le dernier, & la fin en fut étrangement troublée.

Je m'étois retiré à deux heures après minuit, & il y avoit environ une heure & demie que j'étois couché, lorsque je vis entrer Beringhen dans ma chambre, avec un visage si consterné, qu'il ne put me rien dire autre chose, sinon que le roi me demandoit, & me répondre qu'il n'étoit rien arrivé de fâcheux à sa personne : car ce fut la première question que je lui fis, & sa réponse me consola en quelque manière d'avance ; ne voyant de maux absolument irremédiables, que ceux qui menaceroient sa vie, je m'habillai précipitamment. Je courus

1597.

au louvre, avec une extrême inquiétude. Etant entré dans la chambre du roi, je vis ce prince qui se promenoit à grands pas, en deshabillé, les mains jointes & passées sur le dos, la tête baissée & le visage couvert des marques d'un profond (2) chagrin. Les Courtisans étoient debout, de côté & d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole.

Le roi s'avança aussi-tôt vers moi, & en me serrant fortement la main :  
 » Ah ! mon ami, me dit-il, quel mal-  
 » heur ! Amiens est pris. « Je l'avoue ;  
 je demeurai frappé de ce coup impré-  
 vu, comme tous les autres. Une place  
 si forte, si bien pourvue, si voisine de  
 Paris, & la seule clef du royaume du

(2) Etant comme  
 » étonné de ce coup,  
 » & regardant cepen-  
 » dant à Dieu, com-  
 » me il fait ordina-  
 » rement plus en l'ad-  
 » versité qu'en la prof-  
 » périté, il dit tout  
 » haut : ce coup est  
 » du ciel... Puis sor-  
 » geant un peu, dit :  
 » C'est assez faite le

» roi de France, il  
 » est tems de faire le  
 » roi de Navarre, &  
 » se tournant vers la  
 » marquise qui pleu-  
 » roit, il lui dit : ma  
 » maîtresse, il faut  
 » quitter nos armes &  
 » monter à cheval  
 » pour faire une an-  
 » tre guerre. » Jour-  
 » nal de l'Etoile, *ibid.*

côté de la Picardie, prise en un instant, & sans qu'aucune nouvelle précédente eût appris seulement qu'elle étoit menacée ! Je ne trouvois rien de si incroyable, & la consternation publique me paroissoit tout à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, & pendant que le roi qui avoit reçu cette nouvelle, prêt à se mettre au lit, me contoit de quelle manière les Espagnols avoient surpris (3)

(3) Le 11 Mars, cachés à la faveur Hernard - Teillo de des haies, s'approche-  
Porto-Carrero, Espa- rent, firent main-ba-  
gnol, auteur de cette se sur le corps-de-gar-  
entreprise, fit dégné- de, & s'emparèrent  
ser en payfans & pay- de la ville. Voyez ce  
sannes, apportant des détail dans tous les  
denrées à vendre au historiens sous l'année  
marché, une trentaine 1597. Hernard Teillo  
d'Espagnols qui em- fut tué en défendant  
barrassèrent une des courageusement cette  
portes de la ville, & ville contre Henri IV.  
amuserent le corps- Il disoit que les trois  
de-garde, en versant plus grands capitai-  
à l'entrée une charret- nes qu'il connoissoit,  
te chargée de sacs étoient Henri pour  
pleins de noix, dont la conduite d'une  
l'un se délia : & pen- grande armée, le duc  
dant ce tems-là, des de Maïenne, pour le  
troupes Espagnoles, siège d'une ville, & le



1597.

aux premiers; parce qu'après tous les fleaux qui étoient tombés sur le peuple de la campagne, le surcharger encore par une augmentation dont il est la seule victime, & dans le tems qu'il ne faisoit que commencer à respirer, c'étoit achever de ruiner l'état, & ôter pour l'avenir au roi lui-même, ses plus fécondes, & en un sens les seules véritables ressources.

Je me tournai donc du côté des autres, & je m'en tins au projet suivant. Demander un don gratuit au clergé pour une, ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens: quatre en chaque cour Souveraine, outre quatre maîtres des comptes en chaque chambre, deux dans chaque bureau des finances, deux charges de conseiller en chaque présidial, d'assesseur en chaque Siège royal, & d'élu en chaque élection; ajouter à tous les officiers de finance, (4) un triennal; retarder d'une demi-

(4) Les offices de premier s'appelloit finances étoient pos- l'ancien; le second qui sédés par deux per- avoit été établi de- sonnes en charge. Le puis, s'appella alter-

année le paiement des arrérages des  
 sommes empruntées aux partisans sous  
 le dernier règne ; augmenter le sel de  
 quinze sols par minot, & même le lais-  
 ser toujours sur ce pied ; parce qu'au  
 moyen de cette augmentation on  
 pourroit dans la suite supprimer cer-  
 tains offices fort à charge à l'état ; tier-  
 cer les entrées & droits des rivières  
 par une simple réappréciation ; & com-  
 me ces établissemens ne donnoient  
 pour la plûpart, de l'argent qu'en es-  
 pérance, commencer par faire un em-  
 prunt de douze cent mille livres sur  
 les plus riches, tant de la cour, que des  
 principales villes du royaume, & leur  
 assigner le remboursement sur pareille  
 augmentation faite dans les gabelles  
 & les cinq grosses fermes ; & pour le  
 surplus de ce qu'on auroit actuelle-  
 ment besoin de deniers comptans, obli-  
 ger, par les poursuites d'une chambre  
 de Justice, les derniers traitans qui  
 avoient fait des fortunes considérables,

1597.

raisi ; & on nomma celles deux autres ; aux-  
 quelles on assigna un triennal ; lequel seulement il fut  
 permis de rembourser  
 par le triennal, avec le triennal.

~~à souffrir une taxe, aussi en forme~~  
 1597. d'emprunt.

Ce plan, comme on voit, étoit assez étendu, & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais ignorant combien de tems la guerre devoit durer, on pouvoit s'en servir successivement, en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires, je crus qu'on ne pouvoit mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume, qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'isle de France, en y joignant le Berry, à un régiment complet ; l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second, la Normandie seule, un troisième. Ces régimens devoient être de quinze cens cinquante hommes, fournis & entretenus aux frais de leurs provinces, du jour de leur arrivée devant Amiens, parce que ces provinces jouiroient du droit de leur faire porter leur nom, & d'en nommer les officiers.

Je portai, cinq jours après, ce projet au roi, avec les preuves continuées dans treize états en bonne forme. Sa majesté s'enferma pour les examiner

avec moi, en présence de Frontenac, d'Arambute, de Loménie, de Beringhen & l'Oserai. Après que j'en eus fini la lecture, je dis au roi qu'avec ces secours, rien ne devoit plus retarder son départ pour l'expédition d'Amiens : puisque d'ailleurs toutes ses provisions étoient déjà faites pour un camp en Picardie ; de manière que j'osois lui répondre que son armée y trouveroit non-seulement des vivres en abondance, mais encore toutes les marchandises qu'on cherche pour la simple commodité, avec la même facilité, & au même prix, que dans une ville. J'ajoutai, que de quelque ressource que ce projet fût pour le roi dans les besoins présens, sa majesté ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes charges dont il s'en falloit de beaucoup que la France fût guérie ; qu'il suffisoit de faire une légère attention aux dettes & aux engagements immenses, dont elle étoit surchargée ; que tout nouvel parti, de quelque manière qu'on le regardât, est presque égal pour un état épuisé, qu'en ne devoit donc recom-

1597. menter la guerre, que dans la vue de parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue absolument nécessaire; que quelque grande que fût la misere publique, j'osois répondre que douze ans d'une paix continue; suffisoient pour rendre les affaires du royaume florissantes.

Je ne doutai point que de la maniere dont le roi me paroissoit disposé à se conduire, les ennemis, malgré leur avantage, ne fussent bientôt les premiers à souhaiter la fin de la guerre; & je m'ouvris dès ce tems-là au roi, sur une pensée, dont l'événement vérifia la justesse: c'est que les premieres avances pour la paix, se feroient par le roi d'Espagne, dont la politique ne permettoit pas que dans l'état de caducité & d'infirmité, où le cours des choses humaines l'avoit réduit, il exposât sa couronne aux revers de la guerre, toujours à craindre, mais plus ordinaires dans les commencemens du regne d'un prince encore enfant. Je m'avançai même jusqu'à prédire que l'Espagne acheteroit la  
 paix,

poix, en rendant toutes les villes  
qu'elle devoit piller sur la Liance.

1597.

L'idée du projet pour la levée de  
nouveaux deniers fut trouvée par le  
roi si heureuse, qu'il voulut la propo-  
ser lui-même en plein conseil. Il la  
communiqua auparavant dans une es-  
pèce de petit conseil de guerre, com-  
posé du duc de Montpensier, de M. de  
Montmorency, de M. de Nemours,  
d'Ancre, de Biron, d'Ornano,  
de Bellegarde, de Saint Luc, de Ter-  
ry, de Roquetaillade & de Fronte-  
nac. Ensuite il alla en conseil ex-  
traordinaire tout ce qu'il y avoit dans  
Paris de personnes capables d'y être  
présentes, ce fut-tout les notables de  
la Chambre de Rouen qui y séjour-  
noient encore. Le roi ne pouvoit s'y  
présenter plus heureusement pour éta-  
blir son sentiment sur l'impudence de  
cette assemblée, reconnue par  
tout le monde. Il se contenta d'y ad-  
dresser la parole d'Amiens, d'exposer  
le projet, puis de reprendre les villes &  
les provinces le plus tost à son retour.  
Il ne se contenta pas de proposer  
le projet d'argent, mais de le faire en-  
tendre à tout le monde.

1597.

cution, en se plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur proposer lui même, qu'il ne trouvoit jamais que des obstacles à ses entreprises les plus utiles.

Le roi s'arrêta après ce discours, comme pour attendre les délibérations de l'assemblée, où l'on se regardoit sans dire un seul mot. Le silence ne fut rompu par les grands que pour remettre la chose aux financiers, qui à leur tour dirent qu'ils s'en rapportoient aux grands. Henri redoublant ses instances, on jeta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent eulli tôt combattues par une moitié; & tous les conseillers recouvrèrent la parole, pour fronder indistinctement tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des partis. Le roi prit le moment où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'ou elle pouvoit aller, ne laissoit plus d'apparence de conciliation; & tirant le mémoire de sa poche, il dit que quoiqu'un versé dans les matieres de finance, il alloit proposer son avis, toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, & il se mit à en faire la lecture, qui jeta

toute l'assistance dans une attention 1597  
 profonde, & ensuite dans une surprise  
 qui la rendit comme immobile, & pri-  
 vée de l'usage de la parole. Hénri lais-  
 sa passer deux instans de ce silence, &  
 déclara qu'il le prenoit pour un consen-  
 tement unanime. Il ajouta que comme  
 il ne vouloit pas faire usage de tous  
 ces moyens à la fois, il alloit commen-  
 cer par l'emprunt des douze cent mille  
 livres. Il exhorta les grands & les opu-  
 lens du royaume à entrer d'eux-mêmes  
 dans la nécessité présente, & à compter  
 sur sa parole royale que les prêteurs  
 seroient remboursés dans deux ans de  
 leur principal, sans rien perdre des in-  
 téréts. Sa majesté fit marcher ensuite  
 par ordre les quinze sols sur le sel,  
 l'établissement des triennaux, & la  
 recherche contre les malversateurs dans  
 les finances. L'affaire fut arrêtée &  
 l'arrêt diéssé sur ce plan. On eut dans  
 fort peu de tems trois cens mille écus  
 de prêt volontaire. La création des  
 triennaux en jeta douze cens mille,  
 & on en tira autant sur les maltôtiers,  
 en joignant les réformiers de France,  
 qui pourtant se taxerent eux-mêmes.

Le conseil des finances, en posses-



1597. ~~1597.~~ sion de trouver sa joie dans la calamité du peuple, se consola bientôt de ces nouveaux subsides, pourvu qu'ils lui passassent par les mains. Ils représentèrent au roi, en exaltant fort son mérite, que le succès dépendoit d'en charger des personnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le roi leur répondit que quant à l'autorité, celui qu'il employeroit agiroit avec toute la sienne; & que pour les autres qualités il n'en choisiroit point d'autre que moi, (j'étois présent à ce discours) comme le plus laborieux & le plus soigneux, quoique le plus jeune. Il s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel sa majesté se transporta sur le point de son départ, parce que son incommodité (5)

(5) Gaspard Schomberg, comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de respirer, provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur étoit devenue chez lui ossifiée du côté gauche du cœur, aussi bien que quelques-unes des autres parties voisines: ce qu'on reconnut en ouvrant son corps après sa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'édit de Nantes, comme il

le revenoit au la; & aux conseillers qui se trouverent alors dans la chambre du ma'ede, il leur dit que comme il ne vouloit s'en prendre qu'à moi seul, s'il venoit à manquer de quelque chose, pendant qu'il ne s'occupoit uniquement qu'à se battre, aussi prétendoit-il que tout se régleroit dans le conseil à ma volonté. Et il ne parut qu'après m'avoir revêtu solennellement de toute son autorité; ce qui mortifia si fort Schomberg, qu'il aima mieux aller servir au siège, que de voir les harquebuzes soumis à mes ordres. Sancy dissua aussi du conseil, & alla tenir son camp de la part des Suisses.

Je n'en avois que plus de sujet de me délier de meilleurs du conseil, comme je l'éprouvai dans l'affaire des vivres. Après avoir fait vérifier l'édit qui en ordonnoit la création, je ne songeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrois de ces vivres. Pour ôter à meilleurs du

1597.

conseil tout moyen d'en gratifier à vil prix, comme c'étoit l'ordinaire, quelque parent ou quelque ami; je tins moi-même la plume, comme auroit pu faire un greffier ou un trésorier des parties casuelles. Non content de cette précaution, je donnois un billet de ma main à l'acheteur, qui étoit obligé de le porter au trésorier, dont il retiroit une quittance en lui donnant son argent, & l'un & l'autre devoit m'être représenté.

Toute surprise devenant inutile, les traitans eurent recours à un moyen qui sans doute avoit manqué fort rarement jusques là de leur réussir: ils essayèrent de me corrompre par des présens. Le bourgeois Robin de Tours, gros partisan, après en avoir conféré avec le conseil, qu'il avoit mis dans son parti, vint chez moi, & pria un de mes secrétaires de le faire parler à mon épouse, à laquelle il offrit un diamant de six mille écus pour moi, & un autre de deux mille pour elle, afin que je ne m'opposasse point à ce que le conseil lui adjugeât tous les offices triennaux des généralités de Tours & d'Orléans pour la somme de soixante

Et douze mille écus. Il me fut présenté  
 par madame de Rosny, qui ne comprit  
 le mal qu'on avoit voulu lui faire faire  
 que par la sévère réprimande que je  
 lui fis en présence du traitant. Je ne  
 l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à  
 tous les autres l'envie de faire à l'ave-  
 nir de pareilles tentatives ; & je le  
 renvoyai fort étonné, comme je crois,  
 de fort mécontent de mon procédé.  
 Je venois de refuser d'un autre parti-  
 san soixante mille écus de la seule  
 moitié de ce qu'il me demandoit en  
 tout pour soixante douze ; & dès ce  
 jour même cette moitié me rendit  
 quatre vingt mille écus, parce que je

1597. conseil, quelques petits reproches de négligence, auxquels je répondis assez brusquement, que j'avois été plus utile au roi dans mon cabinet : « Nous ne » l'avons pas moins été ici, répartit le » chancelier; » & il affecta de me faire d'autant plus valoir son argent comptant, que le roi en avoit demandé au conseil par deux lettres consécutives. Lorsque je scus que cette somme étoit la même que le traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée seulement de trois mille écus, je fis sentir assez vivement à ces messieurs que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adressé à moi, ils n'avoient pas dû conclure sans moi une affaire que je n'avois pas trouvé bonne.

Comme je vis qu'ils chetchoient à m'en imposer par un ton mêlé d'autorité & de plainte, je leur dis plus nettement que si j'avois été homme à me laisser gagner par des présens, le marché ne leur seroit pas revenu; mais que puisque le roi se reposoit sur ma fidélité, je l'étendrois jusqu'où elle devoit aller. Le chancelier, Fresne & la Grange-le-Roi, piqués au vif du reproche renfermé sous ces paroles,



1597. sonnes. Cette lettre fit peur à Fayer & je ne le disois pas à autre intention : il me pria de la lui montrer, & je feignis de me laisser aller à ses instances. Elle rouloit toute entiere sur les souterrains que Robin avoit pratiqués pour gagner messieurs du conseil & que j'avois heureusement découverts. Le roi y auroit appris que ce qui avoit mis le conseil si fort dans les intérêts de Robin, c'est que ce partisan étoit allé faire à la marquise de (6)

(6) Isabelle Babou libelles satyriques de de la Bourdaisiere, ce tems-la A remonter jusqu'à la grand-mere de ces trois dames, nommée Marie Gaudin, toutes les filles de ce sang eurent la beauté et partage Léon X fut si charmé de celle de Marie Gaudin a Boulogne ou il la vit lorsqu'il s'y aboucha avec François I, qu'il lui donna un diamant, appelé par tradition domestique le diamant Gaudin. C'est Amelot de Alcanje, & autres, la Holoisaye qui parle





1597. soldat, en établissant dans le camp un hôpital si bien & si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retiterent pour se faire guérir de leurs maladies ou de leurs blessures. (7)

Le soin en quelque maniere excessif que le roi prenoit pour la conservation de ma personne, me payoit avec usure de toutes mes peines. Saint Luc, entre les mains duquel le comite de la Guiche s'étoit démis de la charge de grand-maître de l'artillerie, m'ayant invité à dîner dans le troisième de ces voyages, me mena voir tous les logemens, sçachant mon affection pour cette partie de l'art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées & dans d'autres endroits qui n'étoient pas sans danger. Le roi à qui on le rapporta, m'en fit une réprimande des plus séveres, & y joignit une défense très-positive de me trou-

( 7 ) D'Aubigné rapporte qu'on dit  
 qu'on dit | camp Mais il fit aussi  
 qu'on dit | venir sa maîtresse à  
 que Henri IV | Pecquigny, dont le  
 avait mené Paris de- | maréchal de Byron &  
 vant Amiens pour | les autres officiers gé-  
 surquer l'abondance | néraux murmurèrent  
 qui régnoit dans son | beaucoup.



1597.

pré, (8) d'Aubigné, la Case, la Vallière, la Saussaie, la Bertichere, Préaux, Bassignac, Regnac, Bessais, Constant & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une assemblée de tout le corps des religionnaires, dans laquelle ils avoient ouvert & favorisé de toutes leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du siège (9) d'A-

Agrippa d'Aubigné, le sieur de Bertichere.

Jean

nar-

; la

en-

<p>re - Agrippa d'Aubigné. Sa naissance, ses services &amp; son esprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniste. Il se retira en 1620 à Genève, où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans, laissant un fils, Constant d'Aubigné, dont seve madame la marquise de Maintenon ( Françoise d'Aubigné ) étoit fille. Abdias de Charmont,</p>	<p>core aujourd'hui. Hector de Préaux. (9) Il est certain que c'est à la conjoncture du siège d'Amiens &amp; aux mouvemens que se donnerent les calvinistes de France pour en profiter, qu'ils eurent l'obligation du fameux édit de Nantes, qui leur fut accordé l'année suivante. Le duc de Bouillon ne veut pas on peut voir toutes les rai-</p>
--	---



tion, ou, à son refus, se faire raisonner par les armes. Heureusement cet avis avoit trouvé beaucoup d'opposans dans l'assemblée, aussi-bien que dans une partie des grandes villes qu'on avoit tâché d'y amener. C'est ce qui rassuroit un peu Sa Majesté : mais elle avoit sujet d'appréhender que les plus échauffés ne l'emportassent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux pour leur faire prendre, s'il étoit possible, des sentimens plus raisonnables, & fut-tout au duc de la Trémoille, qu'on sçavoit être le principal promoteur du complot.

J'avois conservé jusques-là une assez

plus de quatre-vingt ans, leur avoit fait perdre de vue les moyens dont ils s'étoient servis pour l'arracher. Voyez sur la remarque précédente les mémoires du duc de Bouillon. Son histoire par Marsolier, histoire de l'édit de Nantes, la vie de Du-leslis Mornai.

*Procès-verbal des assemblées de Vendôme & de Chateaufort, &c. Mais sur-tout d'Aubigné, tom. 3. liv. 4. chap. 11, où il rapporte fort au long tous les projets du corps des calvinistes, & le nouvel ordre qu'ils travailloient à mettre dans leurs affaires.*



1597.

plus forts qu'eux, étoient bien en état de l'empêcher pour le présent, & que pour l'avenir, le roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite, perdrait le dessein de leur accorder un jour de son plein gré, ce qu'ils vouloient mal-à propos anticiper aujourd'hui; qu'ils n'alloient faire autre chose que mettre en garde contre eux, & jeter dans la défiance le parti catholique par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à la Trémouille l'exemple de ces illustres Protestans qui disoient en toute occasion, & monstroient par leur conduite qu'un Protestant qui conforme ses actions à sa croyance, ne perd jamais de vue le bien de l'état ni le véritable intérêt de son roi. La Trémouille peu touché de ma lettre, la montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques. Mais ces desseins échouèrent, faute d'un assez grand nombre de partisans.

La grande maîtrise de l'artillerie vint à vaquer pendant le quatrième séjour que je fis au camp. St. Luc (10)

(10) François d'Épi-  
 nai de Saint-Luc. 67  
 se rappelloit que le  
 brave Saint-Luc.  
 Voyez son éloge dans  
 l'Hist. de France, t. 11, p. 271.





1597.

l'exécution : cependant le roi ne trouvoit aucun des proposés capable de le bien remplacer. D'Alincourt manquoit de fermeté, » & avoit, disoit ce prince, les ongles trop pâles. « Châteauneuf (12) cachoit une manque d'esprit réel sous un extérieur composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité vaillant & affectionné ; mais ces qualités, destituées d'un esprit de ressource, d'ordre & d'économie, ne suffisoient pas dans un poste aussi considérable.

En discoutant de la sorte avec moi, Sa majesté ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même, que parce qu'elle croyoit cette fonction incompatible avec celle de Surintendant des finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper, & elle me donna dès ce moment sa parole : mais elle remit cet effet de sa bonne volonté après le siège, pendant lequel elle alloit laisser cette charge vacante, ma présence lui paroissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le roi de tout le jour suivant ; & malheureusement pour moi il vit madame de Monceaux, qui

(12) Il fut fait garde des sceaux en 1630, & s'en démit en 1633.



1597. viendrait à vaquer, & absolument ; s'il survenoit une guerre considérable, en faveur de celui que sa majesté lui nommeroit, & elle m'engagea de nouveau sa parole qu'elle n'en nommeroit point d'autre que moi.

Je me contentai de cette assurance, & je repris le chemin de Paris, où peu de jours après je reçus du camp la nouvelle de la mort de mon jeune frere, gouverneur de Mantes (14), que j'avois laissé en bonne santé. De quatre freres, cette seconde mort nous réduisit à deux. Le roi refusa tous les prétendans au gouvernement de Mantes pour m'en revêtir, même sans que je lui demandasse. J'en reçus le don par la même Lettre que sa majesté m'écrivit sur cette mort, avec les pièces nécessaires pour passer dans tous les droits de mon frere, mort sans enfans. J'envoyai Baltasar, mon secrétaire, à Amiens, prendre les provisions de

(14) Salomon de Béhune, baron de Rosny, gouverneur de Mantes : c'est le troisième des quatre freres dont il est par-  
lé au commencement de ces mémoires : il n'avoit que trente-six ans lorsqu'il mourut.



~~1597.~~ conseil d'une étrange manière en présence des principaux officiers de son armée, & pour cette fois je ne fus gueres plus épargné qu'eux. Mais ayant jetté les yeux par reflexion sur les noms souscrits dans la lettre, parmi lesquels il ne trouva point le mien, & ayant sçu du courrier que j'étois à Mintes, il condamna aussi tôt sa précipitation, & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponse à la lettre qu'il venoit de m'écrire en présence des mêmes témoins.

Il étoit de son intérêt de les rassurer. Un siège assurément très pénible les rebutoit quelquefois eux & leurs soldats, au point que le tarissement des solds auroit été capable de les faire desertter, puisque sur le moindre retardement des vivres, le roi ne pouvoit empêcher que plusieurs ne l'abandonnassent. Tout alla bien jusque à la fin. Si les assiégés se défendirent avec vigueur & firent sorties sur sorties, on les attaqua de nouveau, & ils furent toujours défaits.

La Sappe étoit passée jusqu'aux remparts, & les alliés venoient de s'emparer de deux Casernes, qu'on



1597.

à l'attaquer malgré la supériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuse, sans conduite, ni discipline : mais à la première démarche qu'il fit, l'archiduc ne songea qu'à se retirer avec précipitation (16). Il n'é-

<p>» ritent : j'offre ma          » tête à ta justice,          » n'épargne pas le cou-          » pable : mais, Sei-          » gneur, par ta sainte          » miséricorde, prends          » pitié de ce pauvre          » royaume, &amp; ne frap-          » pe pas le troupeau          » par la faute du ber-          » ger. ... Voyant que          » rien ne paroissoit, il          » se retira mal satis-          » fait, disoit-il galim-          » ment, de la courtois-          » se des Espagnols,          » qui n'avoient pas          » voulu s'avancer d'un          » seul pas pour le re-          » cevoir, &amp; avoient          » refusé de recevoir          » grace, l'homme          » qu'il leur faisoit  <i>Plés 2. Part.</i> Presque          tous les Historiens          conviennent que les</p>	<p>Espagnols laisserent          échapper une des plus          belles occasions qu'ils          eussent jamais eues de          battre l'armée du roi,          &amp; ce prince disoit lui-          même depuis, qu'il y          eut des principaux          officiers de son ar-          mée, qui lui dirent          que tout étoit perdu.  <i>Mathieu, tom. 2. liv.</i>  <i>2. pag. 234.</i>          (16) Le roi dit du          cardinal archevêque,          qu'il étoit venu en          capitaine, &amp; s'en étoit          retourné en prêtre.          La Curée demande          au roi avec instance          qu'il lui permit d'al-          ler reconnoître l'ar-          mée ennemie, en fai-          sant souvent sa ma-          jesté, que les Espa-          gnols étoient entrés</p>
--	--





1597.

nion; il se rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre qui vouloit qu'on laissât retirer l'archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela qu'au siège. Le ravelin ayant été emporté, & les mineurs attachés au corps de la place, Amiens se rendit à la fin de Septembre de cette année, que ce siège avoit remplie presque toute entière.

Lorsque je jette les yeux sur le grand nombre de lettres que je reçus du roi pendant l'expédition d'Amiens; je suis surpris qu'un prince, chargé des opérations d'un grand siège, & du détail de tout un camp, n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de son royaume, & qu'il embrassât avec la même facilité, des métiers si contraires. J'épargne au lecteur la peine de lire toutes ces lettres; & j'en userai de même à l'égard de celles que sa majesté m'a fait l'honneur de m'écrire dans la suite. J'en compte plus de trois mille, sans celles que j'ai négligé de ramasser, ou qui ont été perdues par la faute de mes secrétaires; il seroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au



1597.

corder au peuple sur les railles. Il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroisses plus affligées. Il calcule exactement chacun des offices vendus, & l'argent qui en est provenu. Il ne perd de vue aucun de ceux à qui l'état est redevable, ou qui rendent quelque service dans les provinces éloignées, ou dans les royaumes voisins, & il leur assigne à tous un fonds particulier, avec le dernier discernement. Son grand' soin est qu'on n'affecte jamais aucun paiement étranger, sur les fonds uniquement destinés pour la guerre, comme il parut dans l'affaire où il s'agissoit de faire toucher une récompense au sieur de Vienne, qui avoit fait rentrer la ville de Tours dans l'obéissance, ou lorsqu'il fut question de rendre à madame de Beaufort les quatre mille écus qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre, ces lettres sont d'un détail immense. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des tranchées & des autres travaux, que pour la solde militaire, y est toujours calculé si juste, qu'il ne faut point craindre de se tromper en le suivant.



1597.            espèce, montrent que de la même main dont il sçavoit tracer un plan d'attaque, il ne sçavoit pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

Son entretien personnel étoit le seul qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit. Il falloit, pour l'obliger à y penser, que Montglat, son premier maître d'hôtel, l'avertit que *sa marmitte, c'est ainsi qu'il le dit dans quelques unes de ses lettres, est prête à donner du nez en terre.* Il ne rougit point d'avouer une chose, dont il n'y avoit en effet que ses ennemis domestiques qui dussent rougir, qu'il étoit presque nu, sans armes & sans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la suite de se faire un fond pour sa subsistance, qui ne pût être confondu avec aucun autre. C'est le marc d'or, provenant des *coices* vendus, qu'il destine à cet usage. Voilà le sujet d'une partie des lettres de cette année, sur lesquelles on peut juger de toutes celles des années suivantes, que je garde soigneusement en original, mais dont je ne communiquerais au public que ce qu'il y a de



1597. Je me trouvai au conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la campagne. On y mit trois choses en avant, suivre l'armée ennemie, se saisir par surprise de quelque ville d'Artois, & assiéger en forme Doullens. Sur quoi chacun proposa son avis. Le mien fut qu'il ne falloit pas espérer que le cardinal infant, qui avoit si opiniâtrement refusé le combat, lorsqu'il ne lui restoit que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il sçavoit qu'il auroit sur les bras toutes les forces du roi; & ayant eu tout le tems de prendre ses mesures pour l'éviter. Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entreprises sur les villes d'Artois réussissent dans le voisinage d'une armée si nombreuse. Mais qu'enfin, l'un & l'autre me paroissoit préférable au projet d'assiéger Doullens, parce que quinze jours suffisoient pour voir ce qu'on devoit attendre de ses desseins; qu'on pouvoit d'ailleurs manquer sans honte, au lieu qu'on auroit inévitablement le regret d'avoir consumé inutilement pour le dernier, beaucoup de





1597.

scut point mauvais gré de cette liberté; mais il ne se rendit point à mes raisons Il me manda que l'expédition de Dourlens étoit absolument nécessaire, pour conserver Amiens & Abbeville. Qu'en rassurant la Picardie elle faciliteroit la vente des nouveaux offices, & qu'il tâcheroit de faire en sorte qu'elle ne durât pas aussi long tems que je l'appréhendois.

Dourlens fut donc investi le neuf Octobre, & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrain & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroy m'écrivit qu'on se repentait déjà de cette tentative. En effet, le roi partit presque aussitôt de son quartier de Beauvil, & vint à Belhat, où il donna les ordres pour la levée du siège, quoiqu'il eût peu duré. Les soldats avoient déjà tant souffert, qu'ils furent prêts à se débiter. Le roi leur fit payer la montre, les mit en quartier d'hiver sur la frontière, y laissa sa cavalerie légère, retrancha une partie des garnisons, que la surprise d'Amiens avoit obligé de jeter dans les places voisines, & revint



1597. C'étoit dans ces momens de loisir qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles, ancien & fidèle serviteur, une gratification de trois mille écus, & une aune de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit sa maison, en le remboursant de seize mille livres qu'il avoit avancées; il n'y avoit point de nom, jusqu'à celui de la pauvre receveuse de Gisors, qui n'eût droit de tenir quelque place dans ses lettres.

La misère du peuple (19), qui assurément étoit excessive; ayant jeté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi se donna que messieurs du conseil qui étoient fort ardens à représenter, & même à proscrire ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une de-

(19) Pourvus de- que les grands ele-  
 curant dans les let-  
 tres la desolacion que  
 les guerres civiles  
 avoient causée dans  
 le royaume, & que  
 entr'autres choses, | que les grands ele-  
 vers de la cour & de  
 la province en ap-  
 cevoient la misère & le  
 73. de la Cour.

1597.

entretien des troupes laissées en Picardie. C'étoit dans ces momens de loisir qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles, ancien & fidele serviteur, une gratification de trois mille écus, & une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit sa maison, en le remboursant de seize mille livres qu'il avoit avancées; il n'y avoit point de nom, jusqu'à celui de la pauvre receveuse de Gisors, qui n'eût droit de tenir quelque place dans ses lettres.

La misère du peuple (19), qui assurément étoit excessive, ayant jetté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi se donna que meilleurs du conseil qui étoient fort ardens à représenter, & même à grossir ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une de-

(19) Fonçus c'est à dire les grands che-  
 valant dans les lettres, qui étoient à con-  
 traires la dévotion, que vers le seigneur de  
 les guerres civiles, que on avoit de  
 avoient causé dans la province de  
 le royaume, à faire le voir la trace de  
 entre autres choses, 1751-56-57-58.

charge pour le peuple, en retirer dans la fuite pour eux mêmes des sommes considérables, par leur attention à cacher cette décharge. Il m'ordonna de m'instruire en premier lieu, si le peuple étoit véritablement autant en retard pour les années 1594 & 1595, que ces messieurs vouloient le lui faire croire; ce qui étoit facile, en vérifiant exactement les états de recette & de dépense des receveurs généraux & particuliers, & en visitant les élections de ces mêmes généralités, où je m'étois déjà transporté. Secondement, si ce vuide dans les impôts ne venoit point de fainéantise ou de désobéissance de la part du peuple.

1598.

Enfin, une autre affaire importante, dont sa majesté commença à s'occuper à Monceaux, c'est la confection des articles dont il avoit envie de convenir avec les Protestans. Il en pressoit depuis long-tems le chancelier & Villeioi, & j'étois chargé d'y tenir la main; mais il se feroit encore plaint long-tems de ce que ces messieurs répondoient si mal à son

1598.

intention, s'il n'étoit pas venu exécuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernières affaires, qui concernent les financiers & les protestans, auroient demandé un loisir, dont le roi se trouva bien éloigné, lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs, pour passer au printemps suivant en Bretagne, où les rebelles se sentant éloignés de la vue du souverain, perpétuoient impunément le désordre & la désobéissance. Le duc de Mayenne qui étoit à leur tête, n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte; au contraire les lettres qu'il écrivoit au roi n'étoient remplies que de témoignages apparens de soumission, & il ne s'occupoit depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions, dont il sçavoit toujours étuder

(20) « Il dit à la « façon. Mais voilà le  
« maison de ville qu'« marchand de la ville  
« vint le compliment « que je présente vous  
« ter sur l'expédition « l'ontiers à n. s. d. n.  
« d'An. ces, en mon « & à mes états. «  
« trait le marchand de Paris. Le Post.

l'accomplissement. Le roi de son côté avoit toujours pris le parti de diffimuler avec le duc, & s'étoit contenté jusques-là de tendre les bras aux officiers de cette Province, qui rebutés des longueurs de Mercœur, s'étoient adressés directement à sa majesté; mais enfin ce prince jugea qu'il étoit tems d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21). C'est à quoi nous nous occupâmes le plus secrètement qu'il fut possible pendant cet hyver.

Il eût été inutile de l'entreprendre, sans un corps de douze cens hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, & une artillerie de douze canons au moins, & ces troupes ne pouvoient être prises sur les six mille

(21) Un des amis de Mercœur avoit du duc de Mercœur, pour ayeule Charlotte, lui ayant demandé un héritiere de la maison de Penthièvre, dont se faire duc de Bretagne, il lui répondit : les droits prétendus sur le duché de Bretagne étoient apparemment le fondement de ceux du duc de Mercœur.

« je ne sçais pas si c'est  
 » un songe, mais il y  
 » a plus de dix ans qu'il  
 » dure ». La duchesse

1598.

fantalins, & les douze cens chevaux que le roi avoit jugés nécessaires à la défense de la frontière de Picardie, & qu'il avoit commis à la garde du connétable, aidé des conseils de MM. de Bellievre, de Villeroi & de Sillery. Il falloit encore trouver des fonds nouveaux, pour tous les gens de guerre. Il n'étoit plus guere possible d'augmenter les impôts, autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception; ce qui est une augmentation très-réelle, da moins pour le roi. Je m'appliquai avec cela à ramasser toutes les dettes restées en arriere, & à rétablir les parties égarrées, à quel je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre & peu gênantes.

Sans ces secours, le roi auroit été obligé d'entendre à la paix, & elle ne pouvoit se faire alors, que d'une maniere fort avantageuse pour l'Espagne. Le pape Clement VIII. la denroit ardemment. Des long-tems avant la campagne de Picardie, il avoit envoyé le cardinal de Florence, son neveu, en qualité de legat,



la proposer au roi, pendant que Calatagironne (22), patriarche de Constantinople, prenoit, par ordre de sa sainteté, la route d'Espagne, à même fin. Le commencement de la négociation n'avoit pas été heureux. Le roi plus irrité qu'abattu par l'invasion d'Amiens, s'étoit contenté de répondre fierement au cardinal de Florence, qu'il remettoit à l'éconter, après qu'il auroit repris cette place. Le roi d'Espagne de son côté, quoiqu'il n'eût vu recommencer la guerre qu'avec chagrin, avoit fondé de grandes espérances sur ses succès en Flandre, & en particulier sur la surprise de la ville d'Amiens, dont la possession pouvoit lui attirer celle de tout le pays voisin de l'Oyse jusqu'à la Seine.

Les expéditions de la campagne, plus favorables à la France, rapprocherent l'un & l'autre d'un accommodement. Philippe connoissoit Henri pour un prince, avec lequel il étoit

1598.

Alexandre  
de Médicis.

(22) Le P. Bonaven- | général de l'ordre de  
ture de Calatagironne, | Saint François.

1598.

aussi difficile de garder ses avantages; que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs, il avoit dès-lors un pressentiment qu'il ne relèveroit pas de la maladie dont il se sentoit attaqué. Cette vue le ramenoit sur le malheur de laisser en mourant le prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne, qui n'en fut pas plutôt assuré de ses dispositions, qu'il revint à Rome en informer le pape, & en fut de nouveau député en France, pour instruire de ses succès le cardinal de Florence, & travailler de concert avec lui.

Ces deux éminences reprirent donc leurs premières sollicitations auprès de Henri, & lui disoient souvent que la paix ne dépendoit plus en quelque manière que de lui. Le roi qui étoit détrompé à son tour des grandes & flatteuses idées, dont il s'étoit rempli sur la foi de ses courtisans, les vit revenir avec plaisir, quoiqu'il se fit beaucoup rechercher. Enfin, il déclara aux deux négociateurs qu'il ne s'opposoit point à la paix; mais à con-

dition que, l'Espagne lui rendroit tout ce qu'elle possédoit dans ses états. Les légats lui laisserent entrevoir qu'il pouvoit l'obtenir, & le roi leur répondit que sur ce plan il consentoit qu'ils traitassent & conclussent avec les trois ministres qu'il avoit laissés en Picardie, auxquels il les adressa; pendant que pour ne pas perdre les armemens qu'il avoit faits, ni consumer en pourparlers un tems précieux, il partit pour la Bretagne.

1598.

On étoit au commencement de Mars. Le roi prit sa route par Angers, & ordonna à son armée de le suivre à petites journées. Il consentit que son conseil suivît aussi, mais après qu'il auroit fait tous les arrangemens nécessaires pour qu'il ne manquât rien, soit à l'armée de Bretagne, soit aux troupes & aux commissaires de la paix en Picardie. Comme j'en avois l'absolue direction, & que rien ne me traversoit, je mis en peu de tems les choses au point que je crus pouvoir sans crainte aller joindre sa majesté. Je m'attendois à la trouver déjà fort avant dans la Bretagne; & ce ne fut pas sans une grande surprise, que j'appris

1598.

en approchant d'Angers, que le roi n'avoit pas encore passé cette ville. Le duc de Mercœur étoit perdu sans ressource, sans le service que lui rendirent en cette occasion, les duchesses de Mercœur (23) & de Martigues (24). Elles commencèrent par obtenir, par le moyen de la marquise de Monceaux, un passe port pour venir trouver le roi à Angers (25). Lorsqu'elles y furent arrivées, elles acheverent de mettre la maîtresse du roi dans leur parti. La duchesse de Mercœur lui offrit sa fille unique, pour en disposer en faveur de celui que sa majesté jugeroit à propos; & sous main elle lui donna à entendre qu'il ne tiendrait qu'à elle de marier cette riche héritière avec

Françoise  
de Lorraine.

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, & vicomte de Martigues, femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

(25) Elles y avoient devancé le roi, mais on leur en avoit refusé l'entrée. Elles se retirèrent au pont de Cé, jusqu'à ce que le roi fut venu à Angers.

(24) Marie de l'eaucaire, fille de Jean, seigneur de Pequi-

César son fils (26). Cette alliance flatoit si agréablement la marquise de Monceaux, que dès ce moment regardant l'affaire du duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux duchesses mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un prince, connu par sa complaisance & son penchant pour les dames. Henri se laissa désarmer, & ne se souvint plus de châtier le duc de Mercœur.

1598.

Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers, que j'allai saluer le roi. Ce prince qui, dès ma première parole, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine : « Mon ami, me dit-il, » soyez le bien venu. Je suis très-aïse » de vous voir ici ; car j'y avois bien

(26) » Les fian-  
 » çailles furent cé-  
 » lébrées à Angers,  
 » avec la même ma-  
 » gnificence que si  
 » c'eût été d'un fils  
 » de France légitime.  
 » Il n'avoit que 4 ans,  
 » & la fille 6 ». *Pérelé.*  
 2. Part,

1598.

» affaire de vous. Et moi, Sire », lui  
 répondis-je, incapable de ces lâches  
 ménagemens que la flaterie inspire,  
 » & moi je suis très-fâché de vous y  
 » trouver encore. Il y a si long-tems  
 » que nous nous connoissons, reprit  
 » ce prince en m'interrompant, que  
 » nous nous entendons à demi mot  
 » l'un & l'autre. Je me doute déjà  
 » de ce que vous m'allez dire; mais  
 » si vous sçaviez ce qui se passe, &  
 » combien j'ai déjà avancé les cho-  
 » ses, vous changeriez d'opinion ». Je répliquai que quelque fussent les avantages dont il me parloit, il les auroit tous obtenus, & de plus considérables mille fois, si au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût présenté devant Nantes, à la tête de son armée. Le roi chercha à se disculper sur le manque d'instrumens propres à faire le siège de cette ville. Je repartis qu'il n'en auroit pas été besoin; parce que Nantes l'auroit prévenu par une reddition volontaire, & peut être auroit livré le duc de Mercœur (27) entre ses mains. Il y

(27) Tous les luf-que Henri IV. étoit  
 touens convenant en état de faire ré-  
 avoit

avoit plus que de l'apparence, sur-tout 1598.  
à l'égard du premier, que la chose se-  
roit arrivée comme je le disois, & le roi  
en convint. » Je ne reconnois point ici,  
» ajoutai je après cet aveu, mon brave  
» roi; mais je me tais, parce que je  
» vois bien ce qui vous a retenu. » Je  
ne craignois point avec ce prince les ef-  
fets d'une trop grande sincérité. Il m'a-  
voua tout avec un peu de confusion, &  
en s'en prenant à sa pitié naturelle pour  
ceux qui s'humilioient, & à la crainte  
de défobliger sa maîtresse.

Nous ne nous entretînmes plus  
après cela que de nouvelles. Sa ma-  
jesté venoit de recevoir des lettres de  
la reine d'Angleterre, par lesquelles  
elle lui donnoit avis de l'envoi qu'elle  
lui faisoit d'un ambassadeur, pour le  
porter, comme on le conjecturoit avec  
beaucoup de vraisemblance, à conti-  
nuer la guerre. D'autres lettres de

<p>pentir du duc de Mer-  cœur de sa désobéis-  sance. Il ne voulut  jamais permettre que  le duc envoyât à Ver-  vins quelqu'un de sa  part, &amp; il protesta</p>	<p>qu'il souffriroit plu-  tôt éternellement la  guerre, que de con-  sentir qu'un de ses  sujets parût traiter  ainsi en prince étran-  ger avec lui.</p>
---	--

~~1598~~ Bellièvre & de Sillery lui apprirent  
 1598. que les légats offroient de la part de  
 l'Espagne de rendre toutes les villes  
 de France prises pendant la guerre,  
 à l'exception de Cambrai. Le passage  
 du roi en Bretagne avec des troupes,  
 sans pour cela désarmer en Picardie,  
 avoit extrêmement surpris l'Espagne,  
 & satisfait la cour de Londres, toujours  
 attachée à abaisser la grandeur de cette  
 couronne. Je conseillai à Henri de ne  
 pas manquer la paix pour une seule  
 ville, & de se contenter d'avoir mis  
 l'ennemi hors de la Picardie & de la  
 Bretagne.

Cette dernière province, qui sou-  
 piroit depuis long tems après la tran-  
 quillité, sentoit tout ce qu'elle devoit  
 à sa Majesté, dont la présence à la  
 tête d'une armée, pouvoit seule lui  
 procurer ce bien. Le parti de Mer-  
 cœut devenoit celui du roi, les Espa-  
 gnols n'étoient pas en état de tenir  
 long tems contre leurs troupes réunies.  
 Blavet (28) & Douarnenes, les deux  
 endroits où ils étoient cantonnés en

(28) Blavet, au port de Douarnenez, au-  
 d'hui le Port Louis, est port & rade dans  
 dans l'évêché de Van- l'évêché de Quimper.



plus grand nombre , ne pouvoient 

---

manquer de subir bientôt le sort commun, & quelques jours suffisoient pour purger entièrement la province de tous les ennemis étrangers. Elle avoit résolu d'assembler ses états , afin de témoigner sa reconnoissance au roi , en lui accordant une subvention considérable. Sa Majesté m'ordonna de continuer ma route en Bretagne , où en attendant qu'elle y fut arrivée elle-même , je ferois faire la montre aux troupes , & les logerois dans les Casernes , aux environs de Rennes & de Vitré , avec des ordres étroits d'y observer une exacte discipline ; qu'ensuite je me rendrois à Rennes pour tenir la place de Sa Majesté dans les états , y hâter les délibérations des sommes promises, & prêter main-forte à en faciliter la levée. Pour Henri , il ne fut pas fâché de passer encore quelques jours à Angers , & il se servit du prétexte qu'il manquoit encore quelque chose au traité du duc de Mercœur.

1598.

Je ne pouvois sçavoir mauvais gré à la duchesse de Mercœur d'avoir cherché à se faire accorder des conditions favorables ; cependant j'avois un si

1598.

grand ressentiment contre elle, de ce que le roi avoit été le dupe de ses caresses, que je serois parti d'Angers sans la voir, si le roi ne m'y avoit pas obligé, quoique je fusse allié de cette dame, par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la maison royale, c'est à-dire, par la maison de Luxembourg (29).

Il me remontra que si ce motif, avec celui de la politesse française, ne me suffisoit pas pour me faire faire cette démarche, la duchesse de Mercœur le méritoit par ses sentimens pour moi, que la connoissance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de madame de Martigues, avec une distinction & des égards infinis. Après quelques reproches doux & obligeans, d'avoir cherché à ruiner elle & sa fille, ma petite parente, madame de Mercœur me dit qu'elle n'avoit rien tant désiré que de pouvoir remettre entre mes mains les intérêts du duc son mari, pour achever son traite avec le

(29) Jeanne de Bé- de Sully, épouse Jean-  
thune, fille de Robert, de Luxembourg.  
sixième, ayeul de M.]

roi, de la maniere dont je l'aurois jugé à propos. Je répondis à la duchesse, que présentement que mon respect & mon attachement pour elle, n'étoient plus arrêtés par le service du roi, qui fermoit mon cœur à toute autre considération, elle éprouveroit qu'il n'y avoit personne plus disposé à la servir que moi.

1598.

Je vins coucher ce même soir à Château Gontier, & le lendemain à Vittré. Je voyois trop de quelle importance il étoit de mettre une extrême police dans les logemens des gens de guerre, pour rien négliger à cet égard. MM. de Salignac & de Mouy, généraux de camp, me furent d'un grand secours. Le calme fut si bien rétabli dans tout ce canton, que les payfans qui s'étoient d'abord retirés & retranchés dans les bois, où ils étoient près d'en venir aux mains à chaque moment, retournerent dans leurs maisons, & la ville de Rennes crut m'en devoir un remerciement. Elle me fit préparer, pour le séjour que j'allois faire en cette ville pendant la tenue des états, un très-bel appartement chez mademoiselle de la Riviere. C'é-

Dans  
l'Anjou.

1598.

toit une femme spirituelle, enjouée & galante, & qui, cherchant les plaisirs pour elle-même, n'en étoit que plus propre à la commission dont elle s'étoit chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des villes aussi opulentes & aussi polies que Rennes.

Le ministère, s'il ressembloit en tout au tems que je passai dans cette ville, & qui fut d'environ six semaines, auroit réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue si faussement. Je n'avois d'autre occupation que d'assister aux états qui se prêterent, avec toute la gratitude possible, au service qu'il s'agissoit de rendre au roi, & lui accorderent, sans opposition, huit cent mille écus, dont cent le premier mois, autant le second, & deux cent chaque mois ensuite, jusqu'à fin de paiement. On créa pour cette somme un impôt de quatre écus par pipe de vin. Les états voulurent y en joindre une de six mille écus pour me faire un présent. Je n'examinai point si cette occasion étoit de celles où je pouvois l'accepter sans conséquence, je le refusai. Le roi à qui l'on exagéra cette

prétendue générosité, & qui donnoit  
 lui même à ma conduite dans les états,  
 beaucoup plus de louanges qu'elle  
 n'en méritoit, voulut se charger de  
 mon présent; & au lieu de six mille  
 écus, il m'en donna dix mille. Je n'a-  
 vois point encore reçu de don aussi  
 considérable de Sa Majesté, depuis  
 vingt six ans que j'étois à son service.  
 Il se fit en cette occasion, comme un  
 combat d'honneur entre le roi & la  
 province de Bretagne, qui obtint que  
 ces dix mille écus seroient encore  
 ajoutés aux huit cent mille qu'elle lui  
 offroit.

Le traité avec le duc de Mercœur  
 étant consommé, le roi l'envoya pour  
 être enregistré à la chambre des comp-  
 tes de Rennes. Comme il y avoit  
 dans ce traité quelques articles secrets  
 sur lesquels il n'étoit rien énoncé,  
 cette cour se crut en droit de ne point  
 l'enregistrer, sans certaines modifica-  
 tions, par rapport à ces articles. Henri  
 qui connoissoit mieux qu'aucun prince  
 l'étendue du pouvoir des cours souve-  
 raines, & qui s'étoit toujours montré  
 fort éloigné d'y donner la moindre at-  
 teinte, sentit ce refus aussi vivement

1598.

qu'il le devoit, & m'adressa avec les dépêches que je recevois réglément chaque jour de sa part, une lettre de jussion pour la chambre des comptes. Il y marquoit à cette cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer que pour les traités & actes où il ne s'agit putement que de la guerre, ou de la personne du roi, le souverain en France ne prend conseil de personne, & ne demande l'enregistrement de ses lettres que comme une formalité d'ailleurs peu essentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce conseil, & lui ordonnoit de réparer sa désobéissance par une soumission pure & simple.

Le roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occasion, où il s'agissoit encore des cours souveraines. Ces corps prétendirent ne fournir d'abord que la moitié de la somme à laquelle ils avoient été taxés par les états pour leur contingent, & prendre des termes commodes & reculés pour en achever le paiement. Ils avoient fait les mêmes difficultés, pour leur part des contributions nécessaires à l'entretien des gens de guerre, qu'eux-

mêmes avoient demandés. Henri comprit aisément qu'ils n'avoient recours à cet artifice que pour ne plus rien contribuer, si tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la province, & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier; ce qui fut exécuté. Leur murmure, au sujet du payement des troupes, cessa, lorsqu'ils eurent reconnu que de cette régularité dépendoit la tranquillité de leur province, & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces différens ordres me furent adressés de Nantes, où le roi s'étoit avancé, après la confection du traité du duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'édit pour les réformés, & la réception des ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande. Ce prince qui croyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile, & il avoit déjà donné

1598. les ordres pour se faire précéder par les cinq régimens de Navarre, Piémont, Isle de France, Boniface & Bréauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la frontiere de Flandre. Sa majesté m'ayant fait part de ce dessein, je lui présentai au sujet de ces régimens, que les apparences de la paix étant converties en certitude, il devoit songer à réformer une partie de ses gens de guerre, & à diminuer le nombre de ses garnisons, comme une charge trop pesante pour le royaume, qu'il suffisoit donc de deux de ces régimens en Picardie. En effet, les deux premiers y furent seuls envoyés, sous la conduite du maréchal de Brissac. J'insistai de même sur la nécessité où étoit sa majesté, de se montrer du moins dans la capitale de la Bretagne, en sorte que changeant son projet, le roi résolut de venir y passer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris, & d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il seroit possible, les deux affaires qui le retenoient à Nantes.



Il étoit devenu plus nécessaire que jamais de régler celle qui regardoit les Protestans. Ce corps prenoit en France une si grande licence, que le roi même n'étoit pas à couvert de ses emportemens & de sa malignité. Les remontrances que Sa Majesté avoit faites aux auteurs du complot dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, sembloient n'avoir servi au contraire, qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti protestant à prendre dans ses différens (30) Synodes, la plus violente résolution. Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-dessous d'elle de briguer auprès des particuliers pour y faire agréer, à la pluralité des voix, qu'on prît les armes, & qu'on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendoit lui prescrire; en quoi elle avoit été merveilleusement secondée par d'Aubigné, connu par sa lan-

1598.

(30) A Saumur, à ci-devant à l'occasion Loudun, à Vendôme, à Châtellerault; & nous en avons parlé

des cabales du parti Protestant pendant le siège d'Amiens.

1598.                     gue médisanté & satyrique ( 31 ).  
 C'est lui qui avoit osé soutenir dans  
 ces assemblées qu'on ne devoit plus  
 prendre aucune confiance en un prin-  
 ce qui avoit abjuré, avec sa religion,  
 tout sentiment d'affection, de bonne  
 volonté & de reconnoissance pour  
 les Calvinistes. Que la nécessité seule  
 forçoit encore à avoir recours à eux,  
 & à les ménager. Qu'après cela il  
 ne se soucieroit plus de rien faire pour  
 leurs consciences, leurs vies & leur  
 liberté. Que la paix, sur le point d'être  
 conclue avec l'Espagne, alloit at-  
 tirer sur tout le parti les dernières  
 miseres, parce que le seul motif qui  
 portoit Henri à la faire, étoit de s'unir  
 ensuite avec cette couronne & le  
 Pape, pour les sacrifier à leurs res-  
 sentimens communs; qu'il ne restoit  
 donc plus qu'à profiter de l'embar-  
 ras du roi pendant un siège pénible,  
 de la disette d'argent où il étoit,  
 du besoin qu'il avoit d'eux, & du

Le siège  
 Amiens.

( 31 ) On le croit | aventures du baron  
 l'Auteur de la con- | de Farneste & autres  
 session de Sancy, des | Libelles.

pouvoir qu'exerçoit encore le duc de Mercœur en Bretagne, pour obtenir, par la force, ce que Henri refuseroit ensuite de leur accorder.

1598.

Pour mieux soulever ces assemblées, on se croyoit permises les plus noires calomnies. D'Aubigné ne rougissoit point d'y représenter Henri comme un prince indifférent à toutes les (32) religions, & passionné pour celle qui lui assuroit un trône; (33) voilà l'idée qu'il vouloit

(32) M. de Sully est fort louable de sacrifier à l'amour de la vérité tout intérêt & toute considération de parti, comme il le fait ici, & en mille autres endroits

de ses mémoires, sur tout étant aussi fortement attaché à sa religion, qu'il a toujours montré l'être; mais il donne en tous ces endroits des armes bien fortes contre lui-même, & après une pareille exposition des desseins & de l'esprit par lequel le corps des Réformés se conduisoit en France, il n'y a personne qui ne convienne que l'état en devoit tout appréhender.

(33) » Il y a trois choses, disoit Henri IV. que le monde ne veut croire, & toutefois elles sont vraies & bien certaines; que la reine d'Angleterre est morte fille; que l'archiduc est un

1598. qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux Protestans ne laissoient point douter, selon lui, du nouveau système de politique qu'Henti s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné; le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué, & de la plus insigne perfidie; & on y mettoit, sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui parloit du seul parti catholique ou de la cour de Rome. Le duc de Bouillon laissant aux autres les paroles, appuyoit d'Aubigné, par son adresse singulière à jeter de la division entre le roi & tous ceux qui l'approchoient, Catholiques ou Protestans, & à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de long-temps se tourner contre lui. La prise de Mende, par l'ollaufe, & l'équipée du comte d'Auvergne, étoient le fruit de ses conseils.

Toutes ces personnes ne s'oublie-

» grand capitaine, l'« cathol. q. e. » Jour-  
 » & que le roi se *nal de l'Étoile*, pag.  
 » France est fort bon, 235.

rent pas auprès des ambassadeurs Anglois & Hollandois, si-tôt qu'ils les virent arrivés à Nantes; & ils comptoient d'autant plus sûrement les entraîner dans leurs vues, qu'on n'ignoroit pas qu'il leur étoit recommandé sur toutes choses d'empêcher la paix avec l'Espagne. Ces ambassadeurs étoient Milord Cécile (34), secrétaire de la reine Elisabeth; & Justin de Nassau, amiral de la république. Ils envoyèrent demander au roi une audience dans laquelle ils pussent conférer seuls avec sa majesté, ou du moins n'ayant avec elle que Loménie & moi. Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes.

Si les deux ambassadeurs en avoient cru les Protestans, ils n'auroient cherché qu'à intimider le roi, & à le forcer par menaces à se prêter à tous leurs desseins; mais soit

(34) Ce n'est pas la chronologie Septénaire, année 1598 sur me qui s'appelloit cet entretien de Henri IV. avec les ambassadeurs Anglois & Hollandois. Voyez aussi *De Thou*, liv. 120.

que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injustice des réformés, ils regardassent comme indigne d'eux, d'épouser leurs passions, ils ne dirent rien au roi de ce que ceux-ci leur avoient suggeré. Ils avoient d'ailleurs des offres à faire, bien plus capables de séduire un prince, dont on connoissoit le penchant pour la guerre. L'ambassadeur Anglois offrit de la part de la reine sa maîtresse, six mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, exactement entretenus & soudoyés, & Nassau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuse, fournie & servie de tout point; outre un secours particulier qu'on lussit entrevoir qui seroit considérable, si Henri vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Suppose que le roi se fût montré touché de ces offres, les deux ambassadeurs avoient ordre de conclure à l'heure même un traité d'alliance de l'Angleterre & des Pays Bas avec la France contre l'Espagne, & de ne pas oublier d'y stipuler, que l'une des trois puissances ne pourroit en-

rendre à aucune trêve , ni traité avec 

---

 l'ennemi commun , que du consente- 1598. ment des deux autres.

Heureusement le roi évita ce piège , & la considération de l'état présent de son royaume , l'emporta sur toutes les autres. Ce prince , en remerciant les ambassadeurs , ce qu'il fit de la manière la plus polie , commença par les assurer , què pour avoir refusé l'offre de leurs souverains , il ne se départoit point de l'amitié qui l'unissoit à eux depuis si long-tems , & que la pàix qu'il alloit conclure avec l'Espagne ( car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe ) , ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux la même correspondance qu'auparavant , ni de leur donner les mêmes secours d'argent dans leurs besoins , avec la seule précaution que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquits de dettes , pour ne point donner de sujet de rupture à l'Espagne.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité tous les motifs qu'il avoit de finir la guerre. Son royaume ,

1598.

ainsi qu'il le leur représenta, n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barrière naturelle, contre les attaques de ses voisins, mais ouvert de tous côtés, ses places sans fortifications ni munitions, sa marine foible, ses Provinces desolées, & même en partie réduites en désert. Il passa à une description plus particulière des abus & des malheurs du gouvernement. La licence des guerres civiles, jointes aux guerres étrangères, y avoit détruit toute subordination. Son pouvoir y étoit encore incertain & chancelant, & l'autorité royale n'y étoit pas plus respectée que les loix les plus sacrées de l'état. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux le remède que la paix pouvoit seule offrir, la France faisoit vers sa ruine peut être les derniers pas, & sans que nul secours humain y pût après cela arrêter un mal qui seroit parvenu jusqu'au cœur. Henri n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs, par la comparaison de sa situation présente, à chacun de ces égards, avec celle où se trouvoient l'Angleterre &



la Hollande, dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une guerre qui faisoit leur plus grande sûreté, & c'étoit avec tant de netteté & de jugement, & une si parfaite connoissance des affaires de ces différens états, que Henri faisoit ce parallèle, qui rendoit la chose palpable, & que les deux étrangers ne trouvant rien à répliquer, se regardoient l'un l'autre avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de son royaume, que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre l'empire, & la maison d'Autriche; mais que ces deux entreprises n'étoient pas de nature à pouvoir marcher ensemble. Les deux ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de sa majesté: mais ce fut si foiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le roi les amena à tous ses sentimens, & leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire, étoit le bien de toute l'Eu-

1598. rope. Ils repassèrent la mer presque aussitôt après, & remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuse qu'ils avoient conçue de la capacité & de la sagesse du roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce prince n'alloit il pas attirer sur son royaume, si écoutant plus le dépit & la vengeance, que le conseil & la prudence, il eût en ce moment commencé une guerre qu'il ne dépendoit plus de lui d'éviter ? Quelle idée s'offre à l'esprit, si la fortune, qui tient en ses mains les événemens de la guerre, l'eût rendue malheureuse pour la France ? Et même en la supposant heureuse, peut on imaginer rien de si déplorable, que des succès qu'un prince achete par l'aliénation de ses domaines, par l'anticipation & l'engagement de tous ses revenus, par la ruine de son commerce, par le dépouillement de l'agriculture & du pâturage, qui sont les deux mamelles de la France, enfin par l'épuisement & la dévastation de ses provinces ? Qu'avez vous à mettre dans la balance vis-à-vis de si grands

malheurs ? Des conquêtes dont la possession forcée renouvelle vos allarmes à tous les instans , & qui demeurant comme autant de monumens odieux qui rappellent à votre ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite un germe d'envie, de défiance, de haine qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs , dont l'intérieur d'un royaume gemit encore. Je ne crains point de dire par cette raison, qu'il est presque également triste pour les princes de l'Europe , dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, de réussir, ou d'échouer, dans leurs entreprises; & que le véritable moyen d'affoiblir un voisin puissant, n'est pas de se charger de ses dépouilles, mais de les laisser partager aux autres.

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs sur lesquels elle avoit fait tant de fond, étoient entrés dans tous les sentimens du roi. Elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement, & ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables; heureuse, dans une con-

1598. jecture très propre à la charité de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince, dans lequel la raison se rendit toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'édit de Nantes, par lequel les droits des deux religions alloient être aussi solidement établis dans la suite, que nettement éclaircis. Schomberg, le Président de Thou, Jeannin & Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien davantage, sinon que moyennant cet édit les Calvinistes François, qui jusques là n'avoient subsisté que par des trêves reprises & continuées, se virent enfin un état fixe & durable. (35) Il restoit à faire vérifier & autoriser ce traité par les parlemens

(35) L'édit de Nantes que ceux qui leur res fut signé le 13 Avril. De Thou dit précédemment, c'est que la vérification en fut renvoyée après le départ du légat qu'on ne voulait pas renvoyer mécontent. Ce que cet édit a de plus favorable aux calvinistes, que ceux qui leur avoient été accordés précédemment, c'est qu'on les admit aux charges de judicature & de finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'édit de pacifiable de 1577. voyez

& les cours souveraines, à commencer par celles de Paris : ce qui fut remis après le retour du roi en cette ville.

Ayant satisfait dans la plus exacte justice à ce qu'il devoit aux Réformés, Henri crut qu'il ne devoit plus si fort ménager les mutins (36) de ce corps, & en particulier le duc de Bouillon, qui avoit le plus de reproches à se faire ; & il se disposa à lui parler une fois en maître. Il venoit d'en acquérir le droit, quand même sa qualité de roi ne le lui auroit pas

1598.

fait honneur au ministre Chamier, de la composition de l'édit de Nantes. Voyez-le dans Mathieu, *tom. 2. liv. 2.* & plusieurs autres Historiens. Il y eut aussi quelques articles secrets dont le plus défavantageux pour les Calvinistes, est celui qui leur défend l'exercice de leur religion, dans plusieurs villes & territoires, comme Reims, Soissons, Dijon, Sens,

&c. parce que Henri IV. s'y étoit engagé par les traités particuliers, avec les différens seigneurs de la ligue.

(36) Legrain rapporte un bon mot de Henri IV. Un jour que les Protestans l'importunoient de leurs demandes ; » adressez - vous à » ma sœur, leur dit-il, car votre état » est tombé en queue » nouille. «

1598. ~~\_\_\_\_\_~~ donné. Il attendit pour le faire qu'il  
 fût arrivé à Rennes, dont il prit la  
 route sans tarder. Le duc de Bouillon  
 étoit logé chez l'Alloue, où si goutte  
 le retenoit au lit. Sa majesté s'y trans-  
 porta, comme pour lui rendre visite ;  
 & après le premier compliment, ayant  
 fait sortir tout le monde de la cham-  
 bre du malade, il lui dit d'écouter sans  
 l'interrompre tout ce qu'il avoit à lui  
 dire, & commença par le détail de  
 toutes ses différentes manœuvres,  
 afin de lui faire voir qu'il n'en igno-  
 roit aucune. Il s'arrêta principalement  
 sur quelques démarches du duc, d'au-  
 tant plus criminelles, qu'il les avoit  
 faites depuis l'edit de Nantes, qui de-  
 voit lui avoir interdit toute pensée de  
 se soulever contre un prince qui  
 se prêtoit si généreusement à sa ju-  
 stification. Le duc voulut prendre la  
 parole pour s'excuser, mais il fut arrê-  
 té par sa majesté, qui lui dit que sans  
 autre justification, de ce jour elle ou-  
 bleroit tout le passé, & qu'après avoir  
 pardonné tout ce que la malice la plus  
 noire avoit pu suggérer à ses ennemis,  
 elle n'avoit garde d'exclure de ses  
 grâces un ancien serviteur dont elle  
 avoit

avoit été long-tems satisfait : mais ensuite le roi avertit le duc , en prenant ce ton d'autorité , qui lui s'étoit d'autant mieux qu'il le prenoit plus rarement , de profiter du conseil qu'il vouloit bien lui donner , comme son ami ; de ne se souvenir de sa conduite passée , que pour en prendre une directement opposée ; parce que s'il arrivoit qu'il se laissât encore aller à manquer de respect pour son roi & son maître , il étoit résolu pour l'en punir , d'user de toute la facilité que la pacification de son royaume lui en laissoit. Après quoi , ce prince sans vouloir entendre les réponses du duc , sortit & l'abandonna à ses réflexions.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur roi & de sa complaisance à se trouver à toutes les fêtes , dont les dames s'empressoient à l'envi de le régaler. Henri partageoit son tems entre les assemblées de ces dames , les courses de bague , les ballets , & le jeu de paume , sans cesser son assiduité auprès de la marquise de Monceaux , qui étoit fort avancée dans sa grossesse.

Au milieu de tous ces plaisirs , il y

1593.

avoit des moïens ou le roi ne paroïssoit si rêveur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque sa majesté, qui prenoit aussi de tems en tems le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'esprit, & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même chose étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henri sentoit quelque répugnance à s'expliquer avec moi, considérant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens: mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bis de l'écalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella, & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en robe de chambre, les doigts entrelacés dans les siens, selon la coutume, il se refusa la parole sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce débat me préparoit à quelque



grande confiance. Henri n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de se passer entre lui & le duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des nouvelles des négociations de Vervins, & l'amena insensiblement sur les avantages qu'un gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose faisoit de la peine au roi, disoit-il, c'est que n'ayant point d'enfans de la reine son épouse, envain il alloit se donner tant de peine à pacifier son royaume, puisqu'après sa mort il ne pouvoit manquer de retomber dans ses premières calamités, par les disputes entre le prince de Condé & les autres princes du sang, sur la succession à la couronne. Sa Majesté m'avoua, que cette raison lui faisoit souhaiter ardemment de laisser des enfans mâles, sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la princesse Marguerite, étoit un point, sans lequel ce contentement étoit absolument interdit à ce prince : mais la facilité que l'archevêque d'Urbain, & MM. du Perron, d'Ossat, & de Marguemont, ses députés à Rome,

1598.

1598.

lui avoient mandé qu'ils trouvoient à cet égard auprès du pape, donnoient de grandes espérances pour la réullite. En effet, Clément VIII. aussi bon politique qu'aucun prince de l'Europe, songeant aux moyens d'empêcher la France & les autres Royaumes de la chréienté, de retomber dans la confusion d'où l'on étoit à peine sorti, n'en trouvoit point de meilleur, que d'assûrer la succession de France, en autorisant Henri à s'engager dans un second mariage, qui pût lui donner des enfans mâles.

Notre conversation s'étant fixée sur ce chapitre, il me fut aisé d'appercevoir, que c'étoit de là précisément que partoît l'inquiétude de sa majesté; mais je ne pus sçavoir encore si-tôt, quel en étoit le véritable sujet. Le roi commença à examiner avec moi, sur quelle princesse de l'Europe il pourroit jeter les yeux, pour en faire son épouse; en supposant son mariage avec Marguerite de Valois, dislois. Mais, à dire le vrai, il faisoit marcher avant cet examen, une déclaration, après laquelle il devenoit fort inutile: c'est que pour n'avoir pas à se re-

pentir, disoit-il, d'un marché, aussi ~~hazardé~~ hazardé que celui là, & pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une femme, mal-faite de corps & d'esprit, il demandoit sept choses, dans celle qu'il épouseroit : qu'elle fût belle, sage, douce, spirituelle, féconde, riche & d'extraction royale : aussi n'en trouvoit-il pas une seule dans toute l'Europe, dont il se montrât entièrement satisfait. » Je m'accommoderois volontiers, disoit ensuite Henri, peu d'accord avec ses principes, de l'Infante d'Espagne, quelque vieille qu'elle puisse être ; pourvu qu'avec elle, j'épousasse les Pays-Bas ; quand ce devroit être à la charge de vous redonner le comté de Béthune. Je ne refuserois pas non plus la princesse (37) Reibelle d'Angleter-

1598.

<p>(37) La marquise Aibelle, Arbelle, ou Arabelle Stuard : elle étoit fille de Charles, Comte de Lenox, petit-fils de Marguerite, reine d'Écosse, sœur aînée de</p>	<p>Henri VIII. Jacques VI. son cousin germain, ayant été en 1602, déclaré légitime héritier d'Elizabeth, il se fit l'année suivante une conspiration en fa-</p>
---	---

1598.

» re, si, comme on publie que cette  
 » couronne lui appartient, elle en avoit  
 » été seulement déclarée présomptive  
 » héritière : mais il ne faut pas plus  
 » s'attendre à l'un qu'à l'autre. J'ai en-  
 » core entendu parler de certaines  
 » princesses d'Allemagne dont je n'ai  
 » pas retenu les noms : mais les fam-  
 » mes de ce pays ne me reviennent  
 » nullement. Je croirois toujours  
 » avoir un lot de vin couché auprès  
 » de moi ; outre que j'ai oui dire qu'il  
 » y a eu une reine de cette nation, en  
 » France, qui la pensa ruiner : tout ce-  
 » la m'en dégoûte. L'on m'a aussi par-  
 » lé des sœurs du prince Maurice :  
 » mais outre qu'elles sont toutes Hu-  
 » guenotes, ce qui donnoit de l'om-  
 » brage à la cour de Rome, et un bruit  
 » répandu parmi les catholiques, qu'el-  
 » les étoient filles d'une nonne, & quel-  
 » qu'autre chose encore que je vous di-  
 » rai une autre fois, m'en dégoûte. Le  
 » . . . . .  
 » . . . . .  
 » est d'une des maisons, maisons de  
 » de la ville, qui ont été les . . .  
 » furent pris . . . . .  
 » de la tour de Loir. ]

» la chrétienté , qui portent le titre  
 » de prince ; n'y ayant pas plus de  
 » soixante ou quatre-vingts ans , que  
 » ses ancêtres n'étoient qu'au rang des  
 » meilleurs bourgeois de leur Ville :  
 » outre qu'elle est de la même race que  
 » la reine-mere Cathérine , qui a tant  
 » fait de mal à la France , & à moi en  
 » particulier.

» Voilà , continua le roi , voyant  
 » que je l'écoutois attentivement, tou-  
 » tes les princesses étrangères , dont  
 » j'ai connoissance. A l'égard de celles  
 » qui sont en France , vous avez ma  
 » nièce de Guise , qui seroit une de  
 » celles qui me plairoient le plus, ( 38 )  
 » malgré le petit bruit que quelques

1598.

( 38 ) Louise-Mar-  
 guerite de Lorrain-  
 ne , c'étoit une très-  
 belle princesse. Il fut  
 proposé dans le tems  
 du siège de Paris , de  
 lui faire épouser Hen-  
 ri IV. pour réunir les  
 deux partis. Les Li-  
 belles satyriques de  
 ce tems-là lui repro-  
 chent un commerce  
 de galanterie , avec

le duc de Bellegar-  
 de , grand écuyer :  
 & ce que Henri dit  
 ici de Poulet, est d'a-  
 près une chanson  
 qui fut faite contre  
 mademoiselle de Gui-  
 se , & qu'on peut voir  
 dans l'Etoile , année  
 1596. Voyez aussi les  
 galanteries des rois de  
 France , &c.

1598.

» malins font courir, qu'elle aime bien  
 » autant les poulets en papiers, qu'en  
 » fricassée : car pour moi, outre que  
 » je crois cela très-faux, j'aime-  
 » rois mieux une femme, qui fit un  
 » peu l'amour, qu'une qui eût mauvai-  
 » se tête : mais j'apprehende la trop  
 » grande passion qu'elle témoigne  
 » pour sa maison, & sur tout pour ses  
 » freres. » Le roi parcourut de suite  
 & aussi inutilement, les autres prin-  
 cesses. Il trouvoit les unes, belles,  
 grandes, bien faites ; comme l'aînée  
 des deux filles du duc de Maïenne,  
 quoiqu'un peu noire ; les deux d'Au-  
 male & les trois de Longueville ; mais  
 ou bien elles étoient trop jeunes, ou  
 bien elles ne lui plaisoient pas ; il nom-  
 ma ensuite Mademoiselle de Rohan, la  
 fille de madame la princesse de Conti,  
 de la maison de Lucé, mesdemoiselles  
 de Luxembourg & de Guémené :  
 mais la première étoit huguerote,  
 la seconde n'étoit pas assez âgée ;  
 Les deux autres n'étoient pas de son  
 goût : enfin toutes eurent l'exclusion,  
 pour quelques autres raisons particu-  
 lieres ; & le roi finit ce déroi. bre-  
 murt par dire qu'après tout, quelques  
 parfaites que lui parussent toutes ces

personnes , il ne voyoit rien qui pût l'assurer , qu'elles lui donneroient des enfans mâles, ni qu'il s'accommodât de leur humeur , & encore de leur esprit : trois conditions des sept, sans lesquelles il ne se résoudroit point à s'engager; parce qu'il prenoit une femme dans le dessein de partager avec elle ses affaires domestiques , & que devant mourir avant elle , suivant le cours de nature, & peut-être laisser des enfans en bas âge , il étoit nécessaire qu'elle pût les élever , & conduire l'état pendant une minorité.

1598. » Marie de Bourgogne, &c. ou du  
 « moins, qu'il rajunisse la rime d'A  
 « glatte ? » J'ajourai, en tant, que  
 quant à ces autres p<sup>eu</sup>ves de fut, qu'il  
 demandoit, je ne trouvois point d'au-  
 tre expedient, que de faire assembler  
 les plus belles filles de France, de puis  
 dix-sept jusqu'à vingt-cinq ans, de  
 prendre le soin de connoître lui même,  
 par des conversations particulieres, la  
 trempe de leur cœur & de leur esprit,  
 se remettant du reste sur le rapport des  
 matrones experimentees, auxquelles  
 on a recours, dans des cas à peu pres  
 semblables. Je commençai en repre-  
 nant la parole plus le raisonnement, que  
 pour moi mon avis étoit que sa ma-  
 jeste pouvoit tout d'abord retrancher  
 de son plan, les grands lieux & la  
 naissance royale, qu'il la feroit d'une  
 femme qui par le fait aime, & lui  
 donner de beaux enfans, mais que  
 cet egard, encore une fois, on devoit  
 se contenter de la plus simple, & la  
 ce, se souvenant également de l'égale  
 nombre de belles femmes, & de  
 des pères illustres, mais heurtés & en-  
 fans, au reste, que quels que fussent



les siens , le sang dont ils fortiroient les rendroit toujours l'objet du respect & de l'obéissance des François.

TRAGEDIE

1598.

» Or bien , interrompit le roi ,  
 » laissant à part votre avis sur cette  
 » assemblée de filles , qui apprêteroit  
 » à rire , & vos galans hommes , qui  
 » n'ont pas eu de semblables enfans  
 » ( 39 ) : car j'espere en faire , qui vau-  
 » dront mieux que moi , puisque vous  
 » convenez que ma femme doit être  
 » complaisante , bien faite , & de taille  
 » à faire espérer des enfans , songez un  
 » peu en vous - même , si vous n'en  
 » pourriez point connoître quelqu'une ,  
 » dans laquelle tout cela se rencon-  
 » trât. » Je répondis , que je ne pro-  
 » nonçois pas ainsi à la hâte , sur un  
 » choix qui demandoit tant de réflexion ,  
 » & auquel je ne m'étois point encore  
 » appliqué. » Et que diriez - vous , re-

( 39 ) L'auteur cite aussi de cette  
 assez mal-à-propos conversation , com-  
 à ce sujet , Nimas , me de quantité d'au-  
 Anaxibadatis , Nabu- tres endroits , plu-  
 chodonosor , Cyrus , reus discours trop  
 Alexandre , Trajan , distes , et pleins d'une  
 Constantin & Char- inutile érudition.  
 lemagne. Je retrau-

1598. » partit Henri, si je vous en nommois  
 » une, dont j'eusse une pleine connois-  
 » sance sur ces trois choses? je disois,  
 » sire, repliquai-je tout naturellement,  
 » que vous avez eu avec elle une plus  
 » grande familiarité que moi; & que ce  
 » ne peut être qu'une veuve: rien que  
 » cela seul ne me paroît convaincant  
 » sur le chapitre des enfans. Ce sera  
 » tout ce que vous voudrez, reprit  
 » le roi; mais si vous ne pouvez de-  
 » viner, je la nommerai. Nommez la  
 » donc, lui dis-je; car j'avoue que  
 » je n'ai pas assez d'esprit pour cela.  
 » Oh! la fine bête que vous êtes, s'é-  
 » cria le roi! vous le feriez bien, si  
 » vous vouliez, & vous ne faites ainsi  
 » l'ignorant, que pour m'obliger à la  
 » nommer moi-même. Ne confessez  
 » vous pas que ces trois conditions  
 » se rencontrent dans ma miniature?  
 » Non que je veuille dire par là par-  
 » luir de ce prince, confus sans doute  
 » de sa foiblesse, que j'ai peine à le  
 » pousser, mais seulement, pour sa-  
 » voir ce que vous en dites, si faite  
 » d'autre chose me venoit quelque jour  
 » en fantaisie. »

Il n'étoit pas difficile de voir qu'il



1598. La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts : ce prince n'en étoit pas encore venu là ; & il devoit souffrir auparavant , de terribles (40) combats avec lui-même. Tout ce qu'il

(40) Dans ce combat intérieurement, la voix de la raison & de la bienséance ne fut pas la plus forte auprès de Henri IV. & même quoique d'iceux & ailleurs M. de Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement, que si la mort n'avoit pas ôté à ce prince, cette main-tielle si tendrement armée, ou il l'auroit épousée, ou il ne se seroit point retiré du tout. Il ne se retira pas toujours la-dessus au seul conseil du duc de Sully, du moins la nous ajoutons foi à une anecdote assez curieuse, que se trouve dans le vol. 959. des *Mémoires de la Bibliothèque du roi*. Elle marque : que Henri IV. étant à Saint Germain-en-Laye, (ce ne peut être que quelques mois au plus après son retour de Bretagne) il fit appeler ses trois ministres, (M. de Rosny, de Villeroi & de Sillery) pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage : que le premier qui est à ce point M. de Rosny (opina, comme il fait dans cet endroit de ses mémoires, que le second lui conseilla au contraire, de ne point se marier, & de laisser sa succession au prince de Condé que le duc de Sully son héritier, que le troisième, cadu, & c.

put faire pour le moment présent, fut de remettre à prendre une dernière résolution, après qu'on auroit obtenu du pape cette permission tant sollicitée; & de garder jusques-là sur tous ses sentimens, le plus profond secret. Il me promit qu'il ne diroit rien à sa

1598.

toit Sillery, le plus fin courtisan des trois) contredisant l'un & l'autre avis, lui dit, qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'épouser sa maîtresse, & légitimer l'aîné des enfans qu'il avoit d'elle. Henri IV, continue l'auteur de cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois ministres même fit part de ce qui venoit de se passer entre le roi & eux, Henri IV. parut ému de ce discours, & ensuite dit: je m'é-

» conseil que j'ai de-  
 » siré prendre de vous  
 » touchant mon ma-  
 » riage... Et toute  
 » fois j'ai peur, qu'au  
 » lieu de me faire ré-  
 » soudre, vous n'avez  
 » augmenté mon ir-  
 » résolution par la  
 » contrariété de vos  
 » opinions, accom-  
 » pagnées de raisons  
 » si puissantes que je  
 » me trouve bien em-  
 » pêché au jugement,  
 » que je dois faire de  
 » la meilleure: à cela  
 » donc, j'ai besoin  
 » d'un peu de tems  
 » pour y songer, &c.»  
 Ce qu'ayant dit, il se  
 leva, & donna congé  
 à ces messieurs.

1598

maîtresse des miens, de peur de me  
 mettre mal avec elle. Elle vous aime,  
 me dit il, & vous estime encore da-  
 vantage, mais il lui reste toujours  
 quelque défiance que vous ne lui  
 soyez pas favorable dans les van-  
 tages que je suis porté à faire à ses  
 enfans de elle. Elle me dit teu-  
 vent, qu'il semble à vous en en-  
 dre votre sans cesse en av. ne non  
 e at & ma gloire, que vous p. e. e. e.  
 l'un à ma personne, & l'autre à  
 mon contentement. Je ne suis  
 encore, qu' je ne m. n. d. e. n. e. s.  
 pis, que l'état & le souverain se  
 d. v. o. i. n. t. p. o. i. t. e. t. e. e. n. v. i. s. e. s. o. u. s.  
 deux regards différens. Je ne  
 s. i. r. e. , n. e. s. i. j. e. , q. u. e. v. o. u. s. v. a. n. t. u.  
 e. t. e. l. e. s. i. n. t. q. u. i. m. i. s. e. n. t. e. n.  
 n. i. e. n. t. e. u. g. r. a. n. d. e. s. p. s. , i. l. d. e. v. e. n. t.  
 e. n. t. e. p. o. u. r. l. a. s. e. n. t. e. u. r. , l. a. g. l. o. r. e.  
 & l. a. s. e. l. e. e. t. q. u. i. l. i. r. e. d. e. v. o. u. s. , &  
 q. u. e. v. o. u. s. n. e. p. o. u. v. e. z. c. h. e. r. c. h. e. r. l. a.  
 v. o. i. r. M. a. s. C. l. a. s. a. n. n. o. u. s. t. o. r. t. u. m. e. d. u. j. u. r. a. n. , & n. o. u. s. r. o. u. s. s. e. p. a. r. a. m. e. s. , n. i. e. n. t. a. l. l. e. r. s. e. s. p. e. , l. a. i. s. s. a. n. t. l. e. c. o. n. t. r. a. n. t. s. s. e. d. i. n. e. r. l. a. t. o. t. a. l. e. , p. o. u. r. d. e. v. i. n. t. l. e. s. u. j. e. t. d. u. n. e. n. r. e. t. e. n. a. u. s. s. i. l. o. n. g.

Nous n'avions fait aucune attention, le roi ni moi, à une circonstance dont le défaut a souvent été un obstacle, dans de semblables occasions; je veux dire, au consentement de la reine Marguerite, à la dissolution de son mariage. Je crus devoir entamer cette négociation, en attendant le succès de celle qui se pratiquoit à Rome. Je voulus d'abord sonder quels étoient les sentimens de cette princesse. La teneur de la lettre, que je lui écrivis à ce sujet, étoit : Que souhaitant passionnément son raccommodement avec le roi, sur lequel la France fondeoit son espérance d'un héritier de la couronne, j'avois cru devoir la prier de m'employer pour y travailler. Si la disposition des esprits étoit telle de part & d'autre, que cet effort fût impossible, ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquois (ce qui étoit un point dont je sçavois bien que la stérilité de Marguerite devoit la faire convenir secrètement) qu'elle ne s'offensât pas, si je prenois dans la suite, la liberté de la porter à un plus grand sacrifice encore, que l'état attendoit d'elle. Je ne marquois pas

1598. la chose plus clairement; mais après ce que je venois de lui dire, sur la nécessité de donner des enfans légitimes au sang de France, il n'étoit pas difficile de deviner quel étoit ce sacrifice.

La reine se donna tout le tems de délibérer sur un parti de cette importance, avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après; elle étoit datée (41) d'Usson, où elle faisoit sa résidence ordinaire; & cette réponse étoit telle qu'on pouvoit la souhaiter, sage, modeste & soumise. Marguerite sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi même, sur une séparation, dont le bruit n'avoit point encore éclaté, se contentoit de faire parler en sa place, une protestation de sa soumission à toutes les volontés du roi, jointes à des louanges sinceres de la conduite de Sa Majesté, & à des remerciemens pour moi, des soins que je prenois.

Le séjour du roi à Rennes ne fut

(41) Cette princesse son mari, la fit pour s'être d'abord retirée à Usson, & ensuite à Angers, & ensuite à Carlat. Le roi Henri III son frere, qui ne la trouvoit pas assez que Henri IV



que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie, au commencement de Mai. Il s'achemina par (42) Vitré, d'où je reçus ordre de ce prince, de donner une gratification à la garnison de Rochefort, & ensuite, d'en faire raser le château. De Vitré, Sa Majesté prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Flèche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre ordre, soit aux finances, soit au payement des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des provinces, je vins trouver le roi à Tours, où ce prince me manda, pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris; où quelque chose qu'il fit, il ne put arriver, que sur la

1598.

(42) Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroi, que porte l'original. Il n'y a jamais eu d'endroit en Bretagne, qui ait porté ce nom, & le chemin de Henri IV. s'adonnoit en effet par Vitré.



nipotentiaires firent en cela une faute, qui rengagea sa majesté incontinent après la paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je supprime au reste toutes les formalités d'usage entre les plénipotentiaires (46); & je laisse à d'autres à louer ces marches fines & détournées, que la politique veut qu'on croie le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

1598.

Le roi signa le traité dans Paris, en présence (47) du duc d'Arscot, &

(46) Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coutume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de MM. de Bellievre & de Sillery*, & dans la relation, &c. *ibid.* Ces deux négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs lettres, & entr'

autres, dans celles datées des 7 Avril & 4 Mais, les motifs qui les portèrent à finir avec les agens du duc de Savoye, de la manière dont se plaint M. de Sully, ce qu'ils ne firent que par des ordres particuliers de sa majesté, dans sa lettre du 9 Avril, &c.

(47) Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, Don Francisco de Mendoza & Cardo-

na, amiral d'Arca-

1598.

de l'amiral d'Arragon Le cardinal archiduc fit la même chose à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne & du sien, devant le maréchal de Biron, à qui le roi venoit de donner pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de duc & pair : dignité qui acheva de lui tourner la tête. MM. de Bièvre & de Sillery y assisterent aussi. Le duc de Savoye reçut solennellement la paix à Chambéry, en présence de Gadagne Bohéon (48), gouverneur de Lyon, député de sa majesté à cet effet.

C'est ainsi que malgré une ligue

gna. Henri IV. prêta	tom. 2. Coyet & Ma-
ta le serment pour	tes,
l'observation du traite	(48) Il est qualifié
de paix, le Dimanche	de dans l'acte du ser-
21 Juin, le cardinal	ment prêté par le duc
de Florence, Légat,	de Savoye le 2 Août.
officiant de	le Maître Sergent,
la manière la plus so-	Geillaume de Gas-
lennelle. La relation	tagne, Sergent
s'en trouve aussi,	de Bohéon, che-
1012. tom. 2. p. 266.	valier des ordres
M <sup>rs</sup> . de la Roche de	de France - haut de
1012, vol. 9361 Mem.	des - exclusif
de la Ligue, tom. 2.	le prince Henri IV.
Mem. de Niv. tom. 2.	le roi très - chrétien
tom. 2. Mémoires	de France & de Sicile

aussi puissante que celle du pape , de l'Empereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoye , de tous les ecclésiastiques de la chrétienté, le roi vint à bout de ses desseins (49), & les couronna par une paix glorieuse. Il récompensa en roi ceux qui y avoient travaillé; & afin que cette action n'aliénât pas de lui la république d'Hollandè, il fit partir pour Amsterdam, Paul Choart de Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les états généraux, & de

1598.

» varre , conseiller	ciation; en font foi.
» d'état, capitaine de	Elles sont rapportées
» cinquante hommes	dans les <i>Mém. &amp; né-</i>
» d'armes de ses or-	<i>gociations, &amp;c. ibid.</i>
» donnances, & son	Il dit, » que d'un
» lieutenant général	» coup de plume, il
» au gouvernement	» venoit de faire plus
» de Lyonnais, Fo-	» d'exploits, qu'il
» rêt & Beaujolois,	» n'en eût pu faire
» Ambassadeur com-	» pendant une lon-
» mis & député, &c. »	» gue guerre, avec
<i>Mém. &amp; négociations,</i>	» les meilleures épées
<i>&amp;c. tom: 2. pag. 365.</i>	» de son royaume ».

(49) Les lettres que ce prince écrivait à ses deux Ministres à Vervins, pendant tout le tems que dura cette négocia-

tion, que les Espagnols avoient vaincu par les armes, & les François par la négociation.

1598;

payet la pension que sa majesté leur donnoit. On ne pouvoit se lasser de donner à ce prince les louanges que méritoit son habileté, aussi-bien que sa diligence à se transporter sur le moindre besoin dans tous les endroits de son royaume.

*Fin du neuvième Livre.*





# MEMOIRES

DE

SULLY.

---

## LIVRE DIXIÈME.

LA paix amena d'autres soins & d'autres travaux. Le roi commença par faire une réforme dans ses troupes, tant françoises qu'étrangères. Les Suisses furent licentiés, à l'exception des trois compagnies des colonels Galati, Heid & Baltazar, de cent hommes chacune. Cette réforme ne fut pas aussi complète que je l'aurois souhaité, & que la conjoncture paroïsoit la demander. Le conseil que je donnai là-dessus, ne fut point goûté de sa majesté. Cependant si l'on con-

1598.

1598. ~~MEMOIRE DE SULLY~~ sidere que le trésor royal étoit dans le dernier épuisement, & malgré cela, dans la nécessité de pourvoir à quantité de dépenses si pressantes, qu'on fut obligé de faire de nouveaux emprunts d'argent; je crois qu'on ne sçauroit me reprocher en cela une économie sordide & mal placée.

Ces dépenses étoient le rétablissement des fortifications de quantité de villes, & la réparation d'une infinité de bâtimens, menacés d'une ruine prochaine, par le malheur des derniers tems, dont il fallut sans délai travailler à prévenir la décadence. En faisant visiter les principales rivières du royaume, pour en régler les différens droits: emploi qui fut confié à quatre personnes d'une probité reconnue; il se trouva aussi plusieurs travaux à y faire, principalement sur la Cluette.

Entre autres réglemens pour la police, qui furent jugés nécessaires, le roi mit des bornes à cette quantité immense de bled, qu'on étoit dans l'usage de faire passer hors du royaume, & qui souvent exposoit la France à souffrir de grandes disettes



(1) de ses propres biens. Par un autre règlement, le port d'armes fut interdit sous de grandes peines, à ceux qui n'avoient aucun droit d'en porter (2).

1598.

(1) La conséquence la plus juste, qu'il vèniens encore plus semble qu'on puisse grands à quoi ils extirer de tous les raisonnemens qu'on lit qu'on ne sçauoit en & qu'on entend tous dire autant de com- les jours, sur la ques- tion du transport du bled hors du royaume, est celle que tiè ici le duc de Sully. Il ne seroit pas juste de priver ce royaume de l'une de ses plus heureuses ressources, & de l'un des plus riches soutiens de son commerce, en défendant tout transport de cette denrée. Il ne seroit pas plus prudent de le permettre sans mesure ni proportion.

Si pour trouver ce juste milieu, les magasins publics & royaux ne paroissent pas un moyen heureux, à cause des grandes dé-

penses & des inconvèniens qu'on établit pour veiller à faire remplir, ouvrir & fermer les greniers des particuliers, lorsque le besoin public le requiert. Cette partie de la police, dont le grand & presque le seul objet seroit de connoître & de maintenir la proportion entre le produit de la terre & la consommation, en compensant les années différentes & les différentes provinces, n'est pas, je crois, d'une aussi grande difficulté, que d'abord elle le paroît.

(2) A ce règlement sur le port d'armes,

1598.

Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes, qui iroit à l'infini, s'il falloit donner place dans ces mémoires, à tout ce que me dit sa majesté, à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau, de Monceaux & de Saint Germain en-Laye, où elle passa le reste de cette année, & où elle m'appelloit de tems en tems, pour conférer avec moi sur les différentes affaires qui se présentoient. Je m'en tiendrai à ma première promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération; & je me contenterai de marquer ici que jamais peut-être des ministres d'état n'ont trouvé plus d'attention, ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun prince sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commodité pour un royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le prince que j'ai servi. Ni la paix ni les affaires domestiques ne lui faisoient point perdre de vue tout ce qui se passoit hors du royaume. (3) La

(3) Cette question tous les bons & les mauvais présents, qui ne doivent être de la même sorte, pas que la loi la même de presque partout la même.

question du vrai ou du faux dom Sébastien , faisant alors beaucoup de bruit en Europe , aussi bien qu'en Espagne ; il envoya la Trémouille (4) en Portugal , pour tâcher d'éclaircir ce mystere , afin de ne prononcer qu'avec pleine connoissance sur la justice ou l'iniquité du conseil d'Espagne , qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu roi de Portugal.

tablement perdu la sur la couronne de vie , dans la bataille Portugal , comme se qu'il livra aux Mau- *disant* issue de Ro- res , à Alcaçar , en bert , fils d'Alphonse 1578 , & par consé- III. par Mahaud , sa quent que ce pré- premiere femme , tendu dom Sébastien morte en 1262 ; de- ne soit un imposteur , puis lequel tems elle soutenu alois & de- soutenoit que tous puis par les ennemis les rois de Portugal de l'Espagne. Voyez n'avoient été qu'au- les preuves de la mort tant d'usurpateurs ; de ce roi de Portugal c'étoient - là autant dans M. de Thou , de points , bien diffi- liv. 65. &c. Il en sera ciles à justifier , aussi encore parlé dans la paroît - il qu'elle fit suite. La France pou- peu de démarches , voit encore s'intéres- pour faire valoir ses ser à cette question prétentions.

ur un autre endroit. ( ) Claude de la Catherine de Médicis Trémouille , duc de avoit prétendu avoir Thouais , mort en des droits légitimes 1606. Lvj

1598.

Henri n'ayant pas encore ouvert son esprit aux grands desseins, qu'il forma dans la suite contre la maison d'Autriche; il voulut dans cette année se porter pour médiateur entre l'Espagne & l'Angleterre, & proposa entre ces deux couronnes, une conférence à Boulogne (5), où il envoya pour y assister de sa part, Caumartin & Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paroissoit point partir d'une saine politique. Heureusement la conférence n'aboutit à rien de ce qu'on s'y étoit proposé. La haine invétérée des deux nations, fit élever tout d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara avant même que d'avoir eutamé le ti oindte préliminaire.

Les Jésuites ne furent pas plus heureux, dans l'application qu'ils prétendirent se faire de l'article du traité de Ver vins, par lequel il étoit libté à tous François exilé, comme à tous étranger, de repasser en France, & de s'y faire

(5) Cette conférence se tint le 14 Mars 1598, et ne fut que le commencement de la négociation de la paix de Madrid, qui fut terminée le 13 Juin 1604.

un établissement : l'arrêt du conseil qui intervint leur ôta cette ressource, & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens qui leur réussirent mieux.

1598.

L'assemblée du Clergé qui se tint cette année, & dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de sa majesté, aussi-bien que la promotion des cardinaux. Le fils de madame de Sourdis (6) fut un des françois à qui ce prince fit donner le chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation qu'à l'adresse qu'elle eut de faire appuyer sa demande par la duchesse de Beaufort.

C'est le nom qu'avoit encore pris la maîtresse du roi, en la place de celui de marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second fils lui avoit attiré de la part de sa majesté, un redoublement de tendresse & de bienfaits. Depuis long-tems cette femme ne bernoit plus là son ambition, elle n'aspiroit pas à moins qu'à se faire dé-

(6) François d'Es-|de Bordeaux, mort  
coubleau, cardinal de|en 1628.  
Sourdis, archevêque|

1598.            changement d'état qu'elle méditoit pour les enfans, obtint du roi, qui n'avoit guère moins de tendresse pour eux que pour la mere, que le baptême du second fils qu'elle venoit de mettre au monde, se feroit à Saint German, où étoit alors la majesté, avec toute la magnificence & tous les honneurs qui sont particuliers dans cette cérémonie aux enfans de France. Je pardonnai à cette femme un yvresse où l'entretenoient les respects serviles des courtisans pour ses enfans, & les adorations qu'ils lui rendoient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri, qui bien loin de rien faire qui pût la détromper, accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant, avec une complaisance qui faisoit assez voir combien la chose étoit de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence que je voyois que les courtisans tiroient en faveur de ces enfans, il étoit à moi, pour la succession à la couronne. Ce prince s'opposoit lui-même après la cérémonie qu'il avoit beaucoup trop permis, & me dit qu'en avoir pu le

ordres , ce que je n'ai aucune peine à croire. L'enfant fut nommé (8) Alexandre , comme l'aîné avoit été nommé César ; & par une espèce de second baptême , les flatteurs lui donnerent le nom de monsieur qu'il n'est permis en France de porter qu'au frere unique du roi , ou à l'héritier présomptif.

1598.

La favorite ne s'en tint pas là ; elle commença à prendre tous les airs de reine , moins à la vérité de son propre mouvement ( car je crois qu'elle se connoissoit assez , pour n'avoir osé d'elle - même concevoir cette idée ) que poussée à franchir ce pas , par les suggestions continuelles de ses créatures & de ses parens ; madame de Sourdis , Chiverny & Fresne la secundoient si bien de leur côté , qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la cour que la nouvelle que le roi alloit épouser sa maîtresse ,

(8) On l'appella le chevalier de Vendôme ; il fut tenu sur les fonts par madame Catherine, sœur du roi , & par M. le comte de Soissons. Il mourut grand-prieur de France en 1629.

1598. & qu'il ne sollicitoit son divorce à Rome que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit si injurieux à la gloire de ce prince, j'allai le trouver, & je lui en fis sentir les conséquences. Il m'en parut touché, & même piqué; son premier mouvement le porta à justifier madame de Beaufort qu'il n'assura très sérieusement n'y avoit contribué en rien; toute la preuve qu'il en avoit, c'est qu'elle le lui avoit dit: il en mit toute la faute sur madame de Sontais, & sur Fresne, auxquels il monroit bien qu'il parloit une hardiesse si peu respectueuse; puisque connoissant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtiement.

Une circonstance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis sur cette affaire, tant en public qu'en particulier. La reine Marguerite, avec laquelle la question de la dissolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de lettres, fut après tout les autres, ce qui se disoit & se faisoit à la cour, & m'écrivit qu'elle continuoit à donner les mains à la séparation d'avec le roi; mais qu'elle se ses-



roit si indignée qu'on pût penser à donner sa place à une femme aussi décriée que l'étoit la nouvelle duchesse par son commerce avec le roi ; qu'elle, qui n'avoit point mis de conditions à son consentement, ne pouvoit présentement ni pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, & qu'elle avoit pris sur ce point une si forte résolution, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer par aucun traitement bon ou mauvais. Le roi à qui je fis part de cette lettre, en comprit encore mieux jusqu'à quel point ce mariage, s'il venoit à s'exécuter, souleveroit tous les honnêtes gens, & commença à changer véritablement & d'avis & de conduite.

Je m'imaginai qu'en faisant sçavoir le contenu de cette même lettre à madame de Beaufort, elle produiroit peut-être dans son esprit le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à essuyer les hauteurs & les emportemens d'une femme qui me regardoit comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la lettre à Chiverni & à Fresne, qui en infor-

merent aussi-tôt madame de Sourdis; & celle-ci dans le moment même la duchesse de Beaufort; mais tous les conseillers de cette dame n'étoient pas si aisés à allarmer. Ils avoient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avoient entrepris de faire faite au roi, ne pouvoit manquer de souffrir de grandes difficultés, & ils avoient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avoit été qu'il falloit presser fortement la conclusion; persuadés que quand une fois l'affaire seroit consommée, ils n'auroient aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendroit excusable; qu'au pis aller, on s'en accommoderoit après quelques rumeurs, comme on fait de tout ce qui est sans remède. Ils connoissoient le génie du François, sur-tout du coquin, dont la première loi est de vouloir tout ce que veut le souverain, & la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin ils crurent être allés de tout, persuadés que le prince lui-même n'en avoit point.

Messieurs ayant dressé l'ordonnance pour le paiement des batailles, il leur

pettes & autres officiers subalternes de la couronne qui avoient servi dans la cérémonie du baptême ; elle me fut apportée comme les autres , afin que j'y misse mon mandement pour l'acquiescer. Je n'eus pas plutôt jetté les yeux sur cette pièce , qu'un vif sentiment de douleur me la fit regarder comme un monument de la honte du roi , qu'on alloit conserver à la postérité. Je ne balançai pas , je la retins , & en fis faire une autre , modeste , comme elle devoit l'être , où les noms de *Monsieur* , de  *fils de France*  , & tout ce qui pouvoit donner la même idée , étoit supprimé , & conséquemment l'honoraire des hérauts réduit à la taxe commune , ce qui ne les satisfit pas. Ils ne tarderent pas à revenir , & dans leur mécontentement , ils alléguoient , & M. de Fresne , & la loi qui régloit leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens dont je connoissois assez la mauvaise intention ; à la fin la patience m'échappa , & je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation : » Allez , allez , je n'en ferai rien , sçachez qu'il n'y a point d'enfans de France. «

1598.

Je n'eus pas plutôt lâché la parole, que je me doutai qu'elle alloit me susciter une affaire. Pour la prévenir, je sortis dans le moment, & vins trouver sa majesté qui se promenoit dans les appartemens de Saint-Germain avec le duc d'Epemon : je lui dis, en lui montrant l'Ordonnance de Tresne, que si elle avoit lieu, il ne lui restoit plus qu'à se déclarer marié avec la duchesse de Beaufort. » Il y a ici de la malice de Tresne, dit le roi, après l'avoir lûe ; mais je l'empêcherai bien. » Il m'ordonna de déchirer cet écrit, & dit tout haut en se tournant vers trois ou quatre seigneurs de la Cour des plus proches : « Voyez la malice du monde, & les traverses que l'on donne à ceux qui me servent bien : on a apporté à M. de Rosny une ordonnance, afin de m'obliger, s'il la passoit, ou d'offenser ma maîtresse, s'il la refusait. » Dans l'état où étoient les choses, cette parole n'étoit pas indifférente : elle fut jugée aux courtisans, qui n'ont de ma simplicité, qu'ils pourroient bien s'être trompés eux mêmes, & que le prétendu mariage n'eût pas

encore si proche qu'ils se l'étoient imaginé. Le roi continuant à m'entretenir seul, me dit, qu'il ne doutoit point que madame de Beaufort ne fût dans une violente colere contre moi : qu'il me conseilloit d'aller la trouver, & de chercher à la satisfaire par de bonnes raisons : „ & si cela ne suffit, „ ajouta-t-il, je parlerai en maître. “

La duchesse avoit son appartement dans le cloître de saint Germain : je m'y en allai de ce pas. Je ne sçais quelle idée elle prit d'une visite qu'elle me vit commencer par une espèce d'éclaircissement : elle ne me donna pas le tems de l'achever : la colere dont elle étoit animée, ne lui permettant pas de mesurer ses termes, elle m'interrompit, en me reprochant que je séduisois le roi, & lui faisois croire que le noir étoit blanc. „ Ho ! „ ho ! madame, lui dis je en l'interrompant à mon tour, mais d'un air très-froid, puisque vous le prenez sur ce ton, je vous baise les mains ; „ mais je ne laisserai pas pour cela „ de faire mon devoir : “ & je sortis sans vouloir en entendre davantage.

1598.

afin de ne lui rien dire de mon côté de plus dur. Je mis le roi de fort mauvaise humeur contre sa maîtresse, en venant lui rapporter ses paroles : » Allons, me » dit ce prince, avec un mouvement » dont je fus très-satisfait, venez avec » moi, & je vous ferai voir que les » femmes ne me possédant pas. » Son carrosse tardant trop à venir à son gré, sa majesté monta dans le mien ; & pendant tout le chemin jusqu'à l'appartement de la duchesse, il m'assura qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chassé, ni seulement mécontenté, par complaisance pour une femme, des serviteurs qui, comme moi, ne cherchoient que la gloire & son intérêt.

Madame de Beaufort, qui s'étoit attendue en me voyant sortir de chez elle, à y voir bien tôt arriver le roi, avoit bien étudié son parti, & pendant ce temps là ; elle avoit aussi bien que moi la victoire que l'un ou l'autre alloit remporter, comme le présage heureux ou malheureux de sa fortune. Lorsqu'on lui annonça le roi, elle s'en retourna

cevoir jusqu'à la porte de la première  
 salle Henri sans l'embrasser, ni lui  
 faire les caresses ordinaires. » Allons,  
 » madame, lui dit-il, allons dans vo-  
 » tre chambre, & qu'il n'y entre que  
 » vous, Rosny & moi; car je veux  
 » vous parler à tous deux, & vous  
 » faire bien vivre ensemble. » Il fit  
 fermer la porte, regarda s'il n'y avoit  
 personne dans la chambre, la garde-  
 robe & le cabinet, puis la prenant d'une  
 main, pendant qu'il me tenoit de  
 l'autre, il lui dit, d'un air qui dut  
 la surprendre beaucoup: que le vé-  
 ritable motif qui l'avoit déterminé à  
 s'attacher à elle, étoit la douceur  
 qu'il avoit cru remarquer dans son ca-  
 ractère; qu'il s'appercevoit par la con-  
 duite qu'elle tenoit depuis quelque  
 tems, que ce qu'il avoit cru vérita-  
 ble, n'étoit qu'une feinte, & qu'elle  
 l'avoit trompé. Il lui reprocha les  
 mauvais conseils qu'elle prenoit, &  
 les fautes considérables qui en étoient  
 la suite. Il me combla de louanges  
 pour faire sentir à la duchesse, par la  
 différence de nos procédés, que j'é-  
 tois seul véritablement attaché à sa  
 personne. Il lui ordonna de surmon-

1598. ter son aversion pour moi, au point de se conduire par mes avis; parce qu'assurément il ne me chasseroit pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença sa réponse par des soupirs, des sanglots & des larmes. Elle prit un air caressant & soumis. Elle voulut baiser la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connoissoit capable d'attendrir son cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole, pour se plaindre amèrement, de ce qu'au lieu du retour qu'elle avoit dû attendre d'un prince, à qui elle avoit donné toute sa tendresse, elle se voyoit sacrifiée à un de ses valets. Elle rappella ce que j'avois dit de fait contre ses enfans, pour aigrir l'esprit de sa misère contre moi; puis voyant de succomber au désespoir, elle se laissa tomber sur un lit, où elle protesta, qu'elle étoit résolue d'attendre la mort, après un anxi sanglant affront. L'attaque étoit un peu forte. Henri ne s'y étoit point attendu. Je l'observois. Je vis son cœur ébranlé; mais il se remit si promptement, que sa maîtresse ne s'en aperçut point. Il



continua à lui dire du même ton ,  
qu'elle auroit pu s'épargner la peine  
de recourir à tant d'artifices pour un  
si léger sujet. Ce reproche la piqua sen-  
siblement. Elle redoubla ses pleurs.  
Elle s'écria , qu'elle voyoit bien  
qu'elle étoit abandonnée , que c'étoit  
sans doute , pour augmenter encore  
sa honte & son triomphe , que le roi  
avoit voulu me rendre témoin des  
choses les plus dures , qu'on puisse  
dire à une femme. Il parut que cette  
idée la plongeoit dans un désespoir  
véritable. » Pardieu ! Madame , c'est  
» trop , reprit le roi , en perdant pa-  
» tience , je vois bien qu'on vous a  
» dressée à tout ce badinage , pour  
» essayer de me faire chasser un ser-  
» viteur , dont je ne puis me passer.  
» Je vous déclare que si j'étois réduit  
» à la nécessité de choisir , de perdre  
» l'un ou l'autre , je me passerois mieux  
» de dix maîtresses comme vous , que  
» d'un serviteur comme lui » Il ne  
laissa pas passer le terme de valet , dont  
elle s'étoit servie , & trouva encore  
plus mauvais , qu'elle l'appliquât à un  
homme dont la maison avoit l'honneur  
d'être alliée à la sienne.

1598.

Après tant de paroles affligeantes, le roi quitta la duchesse brusquement, & s'avança pour sortir de la chambre, sans être touché de l'état où il la laissoit, parce qu'apparemment la connoissance qu'il avoit de sa maîtresse lui découvroit tout ce qu'il y avoit d'affections & de grimaces dans son procédé. Pour moi, j'y étois trompé, jusqu'à en être affligé, & je ne sortis d'erreur, que lorsque madame de Beaufort, voyant le roi prêt à sortir de chez elle, si irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout-d'un-coup de personnage. Elle courut à sa toilette, & se jeta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute. Elle commença par s'excuser. Elle montra un air doux, & un visage serein. Il se jeta au roi, qu'elle n'avoit eu, et n'auroit d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subtil. Je ne vis plus qu'une femme agréable & complaisante, qui agit avec moi, comme si tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un songe. La paix se fit avec elle plus

faite cordialité entre nous deux, & nous nous séparâmes tous fort bons amis. 1598.

Sur la fin d'octobre, le roi étant à Monceaux, ressentit quelques légères atteintes de fièvre, qui aboutirent enfin à un accès des plus violens (9). On l'attribua au ravage qu'avoit fait une quantité prodigieuse d'humeurs, dont Sa Majesté s'étoit déchargée par une purgation, & comme la fièvre parut en effet dissipée, le roi se crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en ces termes; me marquant pourtant, qu'il lui étoit resté de son indisposition, un abattement morne, qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il alloit chercher à dissiper en se promenant, s'il en avoit la force. C'étoit l'avant-coureur du mal, dans lequel il retomba peu de jours après si violemment, qu'il se vit en fort grand danger; & que

(9) Voici comment l'historien Mathieu parle de cette maladie de Henri IV. « En riant avec sa maîtresse & Belle-garde, de vers satyriques, il lui put  
 » un grand dévoya-  
 » ment, & fut sept  
 » heures en grand  
 » danger; voyant  
 » toujours boire, &  
 » jettant l'eau & le  
 » verre à la tête, &c.»

1598. Je eus la douleur de le trouver en cet  
 état , en arrivant à Morceaux avec  
 Chatillon & d'Incarville , comme il  
 me le mandoit par la lettre dont je  
 viens de parler. Je crus long tems que  
 je n'étois venu que pour voir mourir  
 mon cher maître entre mes bras :  
 car il ne voulut point que je quit-  
 tasse Morceaux , tant que dura sa  
 maladie , & il m'appelloit frequem-  
 ment auprès de son lit. Dans un de  
 ces momens , où le mal , s'opiniâ-  
 trant par de continuel redouble-  
 mens , faisoit desespérer que tout  
 l'art des medecins put jamais le vail-  
 lant , & où ce prince étoit persuade  
 lui-même , qu'il touchoit à la der-  
 niere heure. « Mon ami , me disoit-  
 il , je n'apprehende nullement la  
 mort , vous le savez mieux que per-  
 sonne , vous qui m'avez vu en tant  
 de périls , dont il m'étoit si facile  
 de m'exempter , mais je ne suis  
 pas que je n'aye regret de sortir de  
 la vie , sans élever ce royaume à la  
 splendeur que je m'étois proposée ,  
 & de voir son royaume à mes peuples ,  
 que je les aime , & de les voir à  
 mes enfans , en les déchargant

« d'une partie des impôts, & en les ~~gouverner avec~~  
 « gouverner avec douceur.

1593.

Le bon tempérament de Henri prit  
 enfin le dessus, & dissipé le mal, com-  
 me si on l'avoit enlevé tout d'un  
 coup (17) ; en sorte que la joie de son  
 recouvrement suivit de fort près le che-  
 min en lequel étoit plongé. Il n'eut

1598.

riquaît exactement tout ce que les médecins lui conseilloyent. Les sieurs Marescor, Martin & Rollet, étoient allés à Monceaux, sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis, ceux qui étoient d'office auprès du prince; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, & cinquante à Regnault, son chirurgien.

Le roi n'avoit pas encore quitté Monceaux, lorsque le cardinal de Florence, qui avoit eu part de part au traité de Vervins, passa par Paris en revenant de Picardie, pour s'en retourner de-là à Rome, après qu'il auroit pris congé de sa majesté. Le roi m'envoya à Paris le recevoir, & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du pape d'un cardinal aussi puissant que cette éminence, qui parvint elle-même au pontificat. Je n'oubliai donc rien, pour répondre aux intentions de sa majesté, & le légat ayant eu envie de voir Saint-Germain en Laye, j'allai avec M. de Mier, comte de ce lieu, qui d

rendit les salles & les chambres, des plus belles & plus riches de la couronne. 1598.  
 Memier eueut l'ordre avec tant de pondération, mais avec si peu d'esprit, qu'il choiit pour parer la chambre du logis, une tenture que la reine Juane de Navarre avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne ressembloit que des emblèmes & des

1598.

traiter enfin à fond la finance de l'état. Tout ce que j'avois pu faire jusques là s'étoit réduit à adoucir le mal ; & loin de pouvoir creuser jusqu'à la racine, pour l'extirper une bonne fois, les différens besoins de l'état, qui s'étoient toujours succédés les uns aux autres pendant la guerre, avoient fait regarder comme un grand coup, de pouvoir conduire les finances, sans en augmenter la confusion. Il est vrai, qu'à considérer la chose de près, elles paroissent atteintes d'une playe absolument incurable, & qu'on ne pouvoit même guéres s'attendre qu'avec un courage & une patience invincibles. Le premier coup d'œil n'effroit qu'un discrédit universel, plusieurs centaines de millions dûs par le trésor royal, nulles ressources, une misère excessive, une ruine prochaine ; mais cet état même de désespoir, étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant, pour entreprendre ce grand ouvrage, pendant que l'opportunité des conjonctures faisoit de moi-même l'apparence de pouvoir réussir. Tout



étoit tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée. Le conseil du roi étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connoissance des affaires publiques; elles venoient presque toutes sur moi. Ces messieurs dédaignoient même de venir aux assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parens et amis, ne les y conduisît; rien ne s'y passoit plus sans mon avis, et rien ne s'y exécutoit plus que par mon avis. Le roi n'avoit aucun secret pour moi, ni aucune autorité,

1598.

grande application d'esprit, une inclination naturelle à l'ordre & à l'écono-

<p>» porté au maniement          » des finances, &amp;          » toutes les qualités          » requises pour cela.          » En effet, il étoit          » l'homme d'ordre,          » exact, bon ménager,          » garde, gardoit sa parole,          » point prodigieux,          » point fatueux, point porté          » à faire de folles          » dépenses, ni au jeu,          » ni en femmes, ni en          » aucunes choses, qui          » ne conviennent pas          » à un honneur élevé          » dans ce temps, le De          » plus, il étoit vigi          » lant, laborieux,          » expéditif, qui don          » noit presque tous          » ses soins aux affaires          » de sa vie, &amp; peu à ses          » plaisirs, avec cela          » il avoit le don de          » persuader ces gens é          » loignés, sans s'en          » aller de l'étranger, et les          » envoier tout vers de          » les rendre de l'ordre          » à l'humanité, &amp; à l'ordre</p>	<p>» ils ne font pas de          » bonne foi, &amp; cela          » dient à cacher le...          » impouner...          » P. Mathieu ne lui          » donne pas de noms          » grands éloges, &amp;c.          » (11. 1. 7. 178.          » Le roi lui donna          » na, de Le-Grand,          » la charge de Surin          » tendant général de          » ses finances, avec          » telle autorité, qu'il          » ne venoit pas          » mais une patente          » en telle charge, &amp;          » laquelle il fit un          » serment qu'il jura          » lors qu'il fut          » que en les yeux          » l'ordonne, &amp; qu'il          » seroit en tout          » le point de son          » celle qu'il en          » restoit plus, &amp; qu'il          » étoit resté de son          » de l'ordre &amp; de          » qu'il étoit de son          » de l'ordre &amp; de          » de l'ordre &amp; de</p>
--	--

Levi's Diaries. 26.

nie, essere coltivato per una finale ~~scoperta~~  
patologia di certe scienze, dopo

152

1598.

vingt-cinq ans que j'étois attaché à la personne du prince; & s'il m'est permis de le dire, une passion encore plus forte pour la vertu & pour l'honneur, voilà les dispositions que j'ai apportées pour la maniere des affaires publiques. Avec elles, quoiqu'on ne soit pas exempt de commettre des fautes, & même d'allez considérables, cependant (& l'expérience, aussi bien que le succès de mon travail me donnent droit de le dire) on peut assurer que les finances d'un état sont tombées dans de bonnes mains, lorsqu'un peu de jugement, beaucoup de tra-

ent que nous avons  
 cité dans la préface,  
 se rapporte à ce que  
 de nos jours y a ajouté  
 les engagements de pré  
 que tous les habitans  
 de nos provinces de ce  
 temps là, & renouvien  
 ner que M. de Sully  
 a montré et que les  
 nobles de nos provinces  
 laboureurs, et les  
 bles, et les nobles de  
 surtout les nobles  
 les défauts de la  
 tout, de l'ordre de

de vanité, qui se  
 presque les nobles  
 la suite de ce qu'il  
 ne se de cette dot  
 quatre, pour la  
 sous un peu de  
 lors No. 1. 1. 1. 1.  
 ce, et ce n'est que  
 les de la noblesse,  
 par et a deson. p.  
 dit dans ce des  
 en regard à la  
 est à la noblesse  
 est à la noblesse  
 nobles de la noblesse  
 de la noblesse



1598.

ble & accessible à tout le monde, excepté à ceux qui ne l'abordent, que pour chercher à le corrompre; & ne jamais perdre de vûe cette maxime, qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement, qu'un royaume doit être conduit par des règles générales; & que les exceptions seules produisent la plainte & le mécontentement.

La connoissance du rang, & des différens degrés de distinction, non-seulement n'a rien de contraire à cette maxime, mais encore elle lui est essentiellement nécessaire, tant pour observer la proportion dans les traitemens que la politesse françoise a établis entre les conditions, que pour se garantir de l'erreur, que les richesses & la faveur lui a'tervient toutes les autres. Le penchant pour le sexe est une source de faiblesses & d'injustices, qui l'emportent indubitablement au-delà des bornes de son devoir. La passion du gros jeu l'exposera à des tentations mille fois plus dangereuses que à vaincre à un homme qui n'a que l'argent du royaume pour lui tomber, je suis obligé de lui présenter



1523. de ces choses, d'ailleurs, il y a et  
 une époque de l'année, et il y a  
 des moments où l'on se sent  
 malade, et où l'on se sent





1598.

Pour cela, il devoit être établi, que tout homme qui prend en main le *maniement des finances*, ou de telle autre partie du ministère, fit & renouvellât de tems en tems une espèce de profession, je veux dire, qu'il commençât en entrant en place, par fournir un mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes; & qu'il en donnât un second dans la même forme, en sortant du ministère, en sorte que le changement arrivé dans son état, ne fût pas moins connu des autres que de lui-même. J'ai déjà eu soin de rendre compte au public, de toutes les augmentations de biens & de dignités, qui me sont arrivées, à mesure que les différentes occasions les ont amenées & je ne veux pas me départir de cette méthode; mais comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul, je vais mettre tout le monde en état de le faire soi-même, en attendant qu'on le voye parfait à la fin de ces mémoires.

Le bien de mon pere ayant été partagé également entre moi, & le seul qui resta de quatre freres que j'avois eus, ma part, en y joignant la dote



1598. ~~\_\_\_\_\_~~ gages comme membre du conseil, ayant augmenté par degrés, & à proportion des services que le roi trouvoit que je lui rendois; ils étoient alors portés à vingt mille livres. Le roi doubla ma compagnie de gendarmes, qui d'abord n'étoit que de cinquante hommes; & après qu'elle eût été incorporée à celle de la reine, dont je fus fait capitaine lieutenant, cette compagnie me rapporta de gages, cinq mille livres. Le roi me fit encore conseiller d'honneur (13) au parlement de Paris, mais sans gages, ce fut dans le tems où le jeune Chauvelin fut le premier dispensé de la règle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du gouvernement de Mantes, dont je venois d'être pourvu, & de celui du Gergeau, que Sa Majesté me donna ensuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune, le

Sebastien  
Chauvelin.

(13) Les lettres patentes, par lesquelles Henri IV. fait le mariage de Rosny, conseiller d'honneur, lui donne l'entrée au parlement &c. datées du 16 Mars 1601. se voyent dans les registres du parlement de Paris, ainsi que l'enregistrement de ces lettres, & la réponse. on du 19 Mars de la même année.



1593.

di, jeudi & samedi, par les deux seances du matin & de l'après midi. Le roi en étoit le chef, & y assistoit assidûment. Les princes, les ducs & pairs, les officiers de la couronne, les chevaliers des ordres du roi, ou ceux qui avoient un brevet de sa majesté, y avoient entrée & voix deliberative. On y recevoit & l'on y examinoit toutes sortes de requêtes, sur quelque sujet que ce pût être, mais principalement sur ce qui concernoit les pensions de l'état, qui dès-lors commencerent à être acquittées avec un soin & une régularité qui les fit preferer à toutes autres sortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la semaine étoient remplis de même, matin & soir, par différens conseils, qu'on appelloit conseils des parties, composés d'un certain nombre de conseillers particuliers. Là on examinoit ce qui étoit du ressort de chacun de ces conseils, s'il y étoit portée quelque contestation, elle étoit renvoyée aux tribunaux, auxquels il appartenoit d'en connoître, en veillant à ce qu'ils rendissent bonne & prompte justice.

J'étois de tous ces conseils, & j'y présidois



1598. épouse, mes enfans, & au plus par quelque ami qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a plusieurs fois essayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondois à tous ces reproches que par les paroles d'un ancien: que si les convives sont sages, il y en a suffisamment pour eux; s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur compagnie.

Au sortir du dîner, je passois dans ma grande sale, où l'on sçavoit que je donnois une audience réglée, & qui par cette raison étoit toujours remplie à cette heure. Tout le monde y étoit admis; & si l'audience étoit libre, la réponse n'étoit pas moins prompte: en cela, mon goût secondoit l'intention de sa majesté. Je commençois par les ecclésiastiques de l'une & de l'autre religion. Les gens de la campagne, qui estoient les derniers, n'y perdoient qu'un peu d'attente. Je faisois en sorte que tout le monde fût expédié avant que je me retirasse. J'envoyois même avertir de s'approcher, ceux qui avoient laissé passer l'heure dans la cour, ou dans le jardin. Si la chose qu'on me proposoit étoit juste,





1598.

& de consacrer la matinée de ces trois jours, à la connoissance des affaires dépendantes de ces charges ; parce que sa majesté les trouvoit assez de conséquence, sur-tout celle de grand-voyer & de sur-intendant des fortifications & bâtimens, pour assister à l'appurement des états de chacune de ces parties, qui se faisoit en présence des autres gouverneurs & autres officiers intéressés, appelés en corps à ce sujet : mais pour cela je ne perdois pas de vue les autres conseils. J'avois soin qu'il ne s'y fit pendant que j'étois absent aucune délibération importante, sur tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre.

Je dispensois mon tems de maniere que chacune de ces parties me fournît encore du tems pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommés : car combien d'affaires extraordinaires & imprévues ? Combien d'ordres, de consultations & de lettres de sa majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela ? On en jugera par l'assurance générale, que non seulement il n'arriva jamais rien à ce prince, dont il ne me fit aussitôt confidence, mais même qu'il ne se



1598.

me diligence à réparer les affaires qui en avoient été interrompues, n'eût remis toutes choses dans leur état naturel.

On est surpris en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigieuse économie du tems, il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instans que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées dans quelque-une des après-dînées des ces trois mêmes jours: aussi fallut-il que mon épouse s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de nécessité absolue que je fisse moi-même, ou que je m'en reposasse sur des gens d'affaires ou sur des domestiques.

Quant aux récréations, & aux heures de délassement, qui doivent par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant, elles n'étoient pas moins réglées que les affaires mêmes, mais aussi sujettes à être dérangées. Lorsque j'avois le bonheur qu'elles ne le fussent point, je ne sortois point de l'arsenal pour les goûter. C'est dans ce château que j'ai fait ma demeure, depuis que j'ai reçu la charge de grand-maître, jusque au

tems où la mort de mon roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les exercices, dont l'arsenal étoit une excellente école pour la jeunesse, étoient ce qui me délassoit le plus l'esprit, surtout lorsque j'y voyois mêlés mes enfans, mon gendre, mes parens & amis particuliers. La bonne compagnie qui se trouvoit les après-midi dans cette petite enceinte, les fanfares qu'on y entendoit, l'air de gaité sans mollesse & de plaisir sans nonchalance qu'on y respiroit, est tout ce que je connois de plus propre à récréer un esprit à qui l'habitude du travail rendroit insipides les divertissemens purement de paresse & d'indolence.

De quelque maniere que j'eusse passé l'après midi, & que l'heure du souper fût venue, elle n'étoit pas plutôt arrivée que je faisois fermer les portes; & détendois qu'on laissât entrer personne, à moins que ce ne fût de la part du roi. Depuis ce moment, jusqu'à l'heure du coucher, qui étoit toujours pour moi à dix heures, il n'étoit plus fait mention d'affaires, mais de dissipation, de jöye & d'effusion de cœur.

de bonne & sur tout d'agréable société.

1598. Le ministre général, poste toujours fort laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés; & on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appelés dans une conjoncture, où toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années par un cours réglé & tranquille, ils peuvent, paisiblement assis sur le timon, se contenter d'une inspection générale, & laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers, qui travaillent sous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en est déjà apperçu par ce que j'ai eu occasion de dire en différentes fois; & pour ne point encore entamer le fait de la finance, qui étoit alors une mer sans fond ni rive, je prie qu'on jette un coup d'œil sur les différens embarras qu'on rencontroit, sans sortir de l'intérieur du royaume: une cabale de révoltés à éclatée de près, & s'il se pouvoit, à réduite, une dispute de religion à terminer, un parti puissant à satisfaire & à contenir, une subordination & une police générale à établir & faire observer; la chose étoit au

point qu'on ne connoissoit rien de ce grand nombre d'officiers de guerre, de police, de finances, de judicature, & de la maison du roi, pensionnaires, ou aux gages de l'état, sinon que le nombre en étoit en effet infini, & qu'il falloit commencer par en rechercher les noms, & les comprendre tous dans un registre, pour pouvoir ensuite en supprimer une partie.

Les affaires de la guerre étoient dans le plus grand renversement; & l'ordre qu'on y pouvoit mettre, ne dépendoit pas, comme on se l'imagine peut être, de réformer une grande partie des troupes. Il falloit prendre connoissance de toutes les villes & places fortes, dont la plûpart étoient dans un état de ruine si prochain, que par cette raison, & pour diminuer la quantité des garnisons qu'on entretenoit en France, il étoit nécessaire d'en démolir la partie qui étoit inutile: ce qu'on ne pouvoit pourtant faire qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le gouvernement.

La marine seule pouvoit occuper un ministre entier, & pendant une

1598.

longue suite d'années : car cette partie de l'état qui demande une si grande sujétion, ne prend pas des progrès bien rapides. Elle ne peut les tirer que de l'aïssance & de la splendeur que le tems de la paix & un bon gouvernement donnent à un royaume (16). On ne conçoit point jusqu'à quel point la marine, & le commerce qui en dépend, étoient oubliés en France. Je convins avec le roi qu'on commenceroit cet établissement par tous les premiers principes; qu'on feroit visiter les côtes, examiner les ports, afin de prendre des mesures pour leur réparation; qu'on en feroit de même du petit nombre de vaisseaux & des galères délabrées qu'on y trouveroit encore, en attendant qu'on en pût construire de nouveaux;

(16) « Il faut être « forte, & non la ri-  
 « puissant, dit le car- « son. « *Testament po-*  
 « dinal de Richelieu, « *litique de ce cardinal.*  
 « après M. de Sully, « 2. *Part. chap. 9. suite.*  
 « pour prétendre à cet « & Le cardinal  
 « héritage, ( de la « d'Orléans, du 11. de  
 « possession de la mer) « de ses lettres, con-  
 « les titres de cette « sulte à Henri IV. de  
 « domination soit la « rétablir la marine.



après quoi l'on nommeroit des officiers, & on chercheroit des matelots & des pilotes dont on animeroit l'industrie par des récompenses : en un mot, pour épargner un plus long détail, qu'on commenceroit à créer une marine absolument nouvelle.

Tout cela ne pouvoit s'exécuter que successivement & peu à peu. La finance, comme la partie la plus malade du corps de l'état, étoit aussi celle à laquelle il falloit donner les premiers secours. On va juger de la grandeur du mal par le mémoire des sommes qui sortirent du trésor royal, pour amener au parti du roi les chefs & autres principaux membres & villes de la ligue. Ce mémoire a quelque chose d'assez curieux : il monte à plus de trente-deux millions de livres (17). Le voici.

Au duc de Lorraine, & autres particuliers compris dans son traité, trois millions sept cens soixante-six mille huit cent vingt-cinq livres. Au duc de Mayenne, & autres compris dans son

(17) Il y a ici une erreur de calcul d'environ cent mille li-  
vres dans les anciens mémoires.

traité, compris aussi deux régimens  
 1598. Suisses, que le roi se chargea de payer  
 trois millions cinq cent quatre-vingt  
 mille livres. Au duc de Guise, & au-  
 tres compris dans son traité, trois  
 cent quatre-vingt-huit mille livres.  
 Au duc de Némours, & autres, trois  
 cent soixante dix-huit mille livres. Au  
 duc de Mercœur, pour Blavet, & au-  
 tres villes de Bretagne, quatre millions  
 deux cent quatre-vingt-quinze mille  
 trois cent cinquante livres. Au duc  
 d'Elbeuf, pour Poitiers, &c. neuf  
 cent soixante & dix mille huit cent  
 vingt quatre livres. A M. de Vil-  
 lars & le chevalier d'Orléans, pour  
 Rouen & le Havre, y compris  
 aussi les dédommagemens accordés  
 à M. le duc de Montpensier, au ma-  
 réchal de Biron, au chancelier, &c.  
 trois millions quatre cent soixante-dix-  
 sept mille huit cent livres. Au duc d'Es-  
 pernon, & autres, quatre cent quatre-  
 vingt seize mille livres. Pour la ré-  
 duction de Marseille, quatre cent six  
 mille livres. Au duc de Brissac, pour  
 Paris, &c. un million six cent quatre-  
 vingt quinze mille quatre cent livres.  
 Au duc de Joyeuse, pour Toulouse,

&c. un million quatre cent soixante-dix mille livres. A M. de la Châtre, pour Orléans, Bourges, &c. huit cent quatre-vingt dix huit mille neuf cent livres. A MM. de Villeroi & d'Alincourt, pour Pontoise, &c. quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres. A M. de Bois-Dauphin, & autres, six cent soixante-dix-huit mille huit cent livres. A M. de Balagni, pour Cambrai, &c. huit cent vingt-huit mille neuf cent trente livres. A MM. de Vitry & de Médavy, trois cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs Vidame d'Amiens, d'Estournelle, marquis de Trenel, Sesseval, du Pêche, Lamet, &c. & pour les villes d'Amiens, Abbeville, Peronne, Coucy, Pierrefont, &c. un million deux cent soixante un mille huit cent quatre-vingt livres. Aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, du Pêche, &c; & pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Porcien, &c. huit cent trente mille quarante-huit livres. A MM. de Rochefort, & pour Vézelay, Mâcon, Mailly, &c. quatre cent cinquante-sept mille livres. A MM. de Canillac d'Achon,

1598.

Lignerac, Monfan, Fumel, &c; & pour la ville du Puy, &c. cinq cent quarante sept mille livres. A MM. de Monpezat & de Montespan, &c; & pour différentes villes de Guyenne, trois cent quatre-vingt dix mille livres. Pour Lyon, Vienne, Valence & autres du Dauphiné, six cent trente-six mille huit cent livres. Aux sieurs Daradon, la Pardiou, Boutcanny, Saint Oisange, pour Dinan, &c. cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs de Leviston, Baudoin & Beauvilliers, cent soixante mille livres.

J'effrayerois mes lecteurs si je leur montrois que cette somme ne fait encore qu'une très petite partie de celles qui étoient demandées au trésor royal, soit par les François, soit par les Etrangers, à titre de solde, de pensions, de prêt, d'arrérages de rentes, &c. & que le total de toutes ces sommes-là, après avoir fait quelques retranchemens, dont la justice se faisoit appercevoir sans un grand examen, montoit, par la supputation que j'en fis, à près de trois cent trente millions de livres. C'est un calcul que j'exposerois ici, si je ne jugeois qu'il trouvera mieux

sa place, lorsqu'il s'agira de la discussion de toutes ces parties.

---

 1598.

Voilà un beau champ ouvert aux travaux d'un surintendant des finances : mais par où commencer ? L'exorbitance des dettes de l'état demandoit qu'on augmentât les impôts. La misere générale demandoit encore plus fortement qu'on retranchât des anciens ; & tout bien pesé, je trouvai que l'intérêt même du prince vouloit qu'on écoutât le cri de la misere publique. Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant auquel étoient réduites les provinces, sur tout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc & Guyenne, long & sanglant théâtre de guerres & de violences qui les avoient épuisées. Je remis partout le royaume le reste des impôts de 1556. qui étoient encore à payer (18) : action autant de nécessité, que de charité & de justice. Cette gratifica-

(18) Avec les arré- obligations dont, se-  
rages des années pré- lon le Grain, quel-  
cédentes, dont les par- ques-unes montoient  
ticuliers avoient fait jusqu'à sept années,  
des obligations aux re- furent déclarées an-  
ceveus des tailles. Ces nullées, liv. 7.

1598.

tion qui commença à faire respirer le peuple, fit perdre au roi vingt millions; mais aussi elle facilita le paiement des subsides de 1597, qui, sans cela, seroit devenu moralement impossible.

Après ce soulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner: fortement persuadé que ce ne peut être une somme de trente millions perçus tous les ans dans un royaume de la richesse & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois; & qu'il falloit que les sommes consistant en vexations & faux frais, excédassent infiniment celles qui entroient dans les coffres de sa majesté. Je pris la plume, & entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zèle, que pour ces trente millions qui revenoient au roi, il en sortoit de la bourse des particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions (19). La chose me paroïsoit in-

(19) Cette somme, qu'ajoute les frais de toute énorme qu'elle est, ne paroitra point exagérée, si l'on fait attention, qu'elle étoient alors exactes, le peuple avoit souffert de l'en faire attention, à essayer une fois de

croyable ; mais à force de travail , j'en assûrai la vérité. Je ne fus pas surpris après cela d'où venoit la calamité du peuple , dans un tems où, quoique le commerce fût interrompu , l'industrie arrêtée ou persécutée , les fonds de terres négligés & sans valeur , les autres biens diminués à proportion , il avoit pourtant été obligé de fournir une somme si fort au-dessus de ses forces , parce qu'on s'étoit servi , pour la lui arracher , de la dernière violence.

Je me tournai contre les auteurs de cette violence , qui étoient tous les gouverneurs & autres officiers de

de concussions & d'extorsions. » La France » seroit trop riche, dit » le cardinal de Riche- » lieu ». *Test. Pol. 2. Part. chap. 9. sect. 7.* » & le peuple trop » abondant, si elle ne » souffroit point la » dissipation des de- » niers publics , que » les autres états dé- » pensent avec règle. » Elle perd plus, à mon » avis, que des royau- » mes, qui prétendent » quelqu'égalité avec

» elle-même , ne dé- » pensent à leur ordi- » naire ». Il rapporte là-dessus le bon mot d'un ambassadeur Vénitien : que pour rendre la France heureuse, il ne lui souhaitoit autre chose, sinon qu'elle sçût aussi-bien dépenser ce qu'elle dissipoit sans raison, que sa république sçavoit bien n'employer pas un seul Quadrain, sans beau-

1598.

guerre, aussi bien que de justice & de finance, qui jusqu'aux moindres, faisoient tous un abus énorme de l'autorité que leurs emplois leur donnoient sur le peuple; & je fis rendre un arrêt du conseil, par lequel il étoit défendu, sous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce pût être, sans une ordonnance en forme, au delà de ce à quoi il étoit obligé pour sa part des tailles & autres subli- des réglés par sa majesté: enjoint aux Trésoriers de France, sous peine d'en répondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiqueroit au contraire.

Cet arrêt mit un frein à l'avidité de tous ces petits concussionnaires, mais il leur donna contre moi un furieux ressentiment; & quoiqu'il y eut quelque chose de honteux pour eux à le témoigner, une grande partie fit éclater ses plaintes, comme si je les avois en effet dépouillés d'un bien légitime. Le duc d'Épernon fut le premier qui se montra, & osa en venir avec moi jusqu'aux voies de fait. La humiliation qu'il avoit essuyée, ne l'avoit pas défait de son hameur bête & impérieuse. Les Proverbes aux avoient mille



fois béni le moment où il étoit sorti de leur province. Il n'y avoit plus de malheureux que ceux qui étoient ou ses vassaux, ou trop voisins de ses terres. Il se faisoit tous les ans à leurs dépens plus de soixante mille écus de revenu.

1598,

Il fut averti par messieurs du conseil, auxquels cet arrêt faisoit la même peine qu'à lui, du jour où il devoit y être passé, & se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au (20) conseil; & en s'adressant à moi, il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris de la manière

(20) Le démêlé dont il est question ici, arriva le lundi 26 Octobre 1598. chez le chancelier où se tenoit le conseil : le duc d'Epéron ayant dit à M. de Rosny, qu'il n'étoit pas obligé de l'aller trouver chez lui, faisant beaucoup valoir sa qualité; celui-ci lui répondit avec des gestes de rodomont, qu'il étoit d'une des plus anciennes mai-	sons de France : si, m'avouerez-vous monsieur, lui répara-tit le duc d'Epéron non, qu'il y a quelque différence entre vous & moi. Sur le mot d'épée qu'il ajouta en relevant les personnes de cette profession au-dessus des autres, M. de Rosny reprit, qu'il savoit aussi se servir de la sienne, à quoi le duc d'Epéron répliqua qu'il ne dé-
--	--

1598. dont il soutenoit son nom, avec celle dont j'avois le men par la nouvelle

» battoit pas cela avec, » n'offense personne,  
 » lui. Le chancelier » repliqua le duc d'E-  
 » les ayant appaisés, » perrou, & quand cela  
 » ils en vinrent a » m'arriveroit, je por-  
 » des explications plus » te de quoi contenter  
 » douces : vous avez » ceux qui sont de ma  
 » parlé a moi, lui dit » condition, & l'avis-  
 » M. de Rosny, com- » faite les autres selon  
 » me si j'étois un peit » qu'ils sont. C'est ap-  
 » financier. Non, lui » paremment après ces  
 » répondit le duc de L- » dernières paroles qui  
 » peiron ; vous ne » sont très-piquantes,  
 » trouverez point que » que vous de là porte-  
 » je sois venu a vous » rent sans ma a sur la  
 » a poilles m'ir, avec » garde de le sty dyces.  
 » Jere suis point hom- » Le chancelier & les  
 » me a poilles, ni la » aut es conseillets les  
 » justes. interrompit » interrompirent sou-  
 » M. de Rosny, je ne » vent, & eussent les sepa-  
 » le souffrir. s'd hon- » rerent. Le 26. de 98.  
 » me da moule. Je ne » des M. de la baronnie  
 » vous dis pas cela, » de la roy, d'ou je me est  
 » dit M. d'Esperron. » particulier pres je  
 » je suis fort aise, re- » si on pourroit, les rap-  
 » prit M. de Rosny, af- » porte avec quelques  
 » feclant de prendre » autres titres de nobi-  
 » les dernières paro- » lité pour yre avec de  
 » les de son adversair. » l'honneur de la que de  
 » te soit une excuse, » si. de da duc de Sully  
 » que vous ne m'avez » avec tout ce que c'est  
 » point offert. Je » fait d'...

profession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque à un discours si impertinent, en lui déclarant qu'en tou-

---



---

 1598.

<p>ne lui est pas avan- tageuse. Le Grain a aussi en vûe ce fait dans les paro- les que je vais citer. Mais quoiqu'il con- vienne qu'un ministre doit avoir sur-tout la modestie en recom- mandation, il ne peut s'empêcher de justi- fier M. de Sully :</p> <p>» Comment se pou- » voit-il faire, dit-il, » qu'il retranchât tant » de pensions, tant » de gages d'officiers » sans services, rebu- » tât tant de deman- » deurs de récompen- » ses, &amp; veillât sur tant » d'avis qui se don- » noient aux grands, » lesquels avis il fai- » soit souvent tomber » au profit du roi, à leur » mécontentement, » sans avoir une très- » grande autorité, &amp; » sans montrer une</p>	<p>» façon fastueuse &amp; » arrogante. Le roi le » vouloit ainsi : afin » que tout fut égal » jusqu'à ce qu'il eût » acquitté &amp; enrichi » son royaume. Et par- » tant, ce n'étoit aux » sujets à murmurer : » &amp; d'autant que le » roi rémoigna son ap- » probation de toutes » les actions de M. » de Sully, quand sa » majesté déclara à » quelques grands qui » le vouloient querel- » ler, qu'il seroit son » second; il ne nous » est pas permis de ju- » ger d'icelles actions, » &amp; offenser la mé- » moire de sa majesté » après sa mort, ni » l'honneur du duc de » Sully durant sa vie; » puisqu'il n'a fait que » le service de son » maître. . . . Dieu » veuille, &amp; ajoute cet</p>
--	--

1598.

tes manieres je me croyois du moins son égal. Des paroles aussi claires firent monter le feu au visage de d'Epemon, au lieu du phlegme insultant qu'il avoit affecté d'abord; & il passa à faire des menaces que je n'entendis pas plus patiemment que le reste. J'y répondis vivement. Il répliqua de même; & sans plus longue explication, nous prîmes l'un & l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût jeté au-devant de nous, & qu'on ne nous eût pas fait sortir du conseil par deux côtés opposés; on auroit vu une scène assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passoit. Notre querelle ayant été rapportée au roi qui étoit alors à Fontainebleau, sa majesté me fut si bon gré du zèle que j'avois témoigné en cette occasion pour la justice, qu'elle m'écrivit à l'heure même de

devenir, après avoir  
montré la sagesse &  
la nécessité de la con-  
daine du roi & de son  
ministre, & que ce  
résol soit consen-  
té avec tel soin  
qu'il a été au jui.  
de c. 4. v. 7. J. A. C. U.

cette remarque ce-  
cessante, ayant à rap-  
porter dans la l. m. &  
de ces memoires la  
garder sous le  
un exemplaire de la  
bles de de m. l. 4. v. 7.  
v. 1. de 10. 1.

sa main, en louant ma conduite, & 1598.  
 » en m'offrant, disoit-elle, de me  
 » servir de second contre d'Épernon,  
 » auquel elle alloit parler de façon à  
 » lui ôter l'envie de me faire à l'avenir  
 » de pareilles incartades ». D'Éper-  
 non vit bien que ce prince étoit vive-  
 ment offensé de son procédé; il m'en-  
 fit excuse en présence du roi, qui nous  
 fit embrasser tous deux.

Outre ces revenus, que les princes  
 du sang, à commencer par madame  
 elle-même, & les officiers de la cou-  
 ronne, s'étoient ainsi faits gratuite-  
 ment, le peuple en avoit encore à souf-  
 frir jusques dans la perception de leurs  
 revenus effectifs. Il n'y avoit aucune  
 de ces personnes qui ne fût pension-  
 naire du roi à titre de leurs emplois,  
 de récompenses, de gratifications, ou  
 de traités faits avec sa majesté en ren-  
 trant dans son obéissance: & par un ef-  
 fet de la licence des derniers tems, l'u-  
 sage étoit qu'au lieu de s'adresser pour  
 le paiement de ces pensions au tré-  
 sorier de l'épargne, ces officiers se  
 payoient par leurs mains des deniers  
 des fermes sur lesquelles on leur avoit  
 assigné leur paiement; les uns sur les

1598.

tailles, les autres sur les gabelles, d'autres sur les traites foraines, domaines, cinq grosses fermes, parties casuelles, péages de rivières, comptables de Bordeaux, patentes de Languedoc & de Provence, &c. Le roi s'étoit déchargé par même moyen, du paiement de dettes encore plus considérables, qu'il avoit contractées envers les étrangers : tels étoient le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Wirtemberg, le duc de Florence, les Suisses, la république de Venise & la ville de Strasbourg. Sa majesté n'acquittoit point encore autrement les pensions, que l'intérêt politique demandoit qu'elle fit aux princes & communautés étrangères; car de tout tems la France s'est rendue débitrice volontaire de toute l'Europe : d'où il étoit arrivé que tous ces différens créanciers érigeant de nouvelles fermes à leur profit, au milieu des fermes mêmes du roi, ils avoient leurs commis & leurs comptables mêlés avec ceux de sa majesté, & qui n'entendoient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sçais si jamais on a vu un abus plus pernicieux, & en même tems plus

honteux, que de laisser ainsi tout le monde, & particulièrement les étrangers, mettre la main dans les finances de l'état; de voir des monopoleurs de routes les nations, multiplier les usures & les persécutions de la manière la plus criante (21), & s'arroger impunément une partie de l'autorité royale.

Je crus que rien ne pressoit davantage, que de couper tout d'un coup ce mal dans sa racine par une seconde déclaration, qui défendoit à tous étrangers & naturels, princes du sang & autres officiers, de lever aucun droit, à quelque titre ou créance que ce pût être, sur les fermes & autres revenus de l'état, & leur enjoignoit de s'adresser au seul trésor royal pour être payés de leurs pensions, arrérages, &c. Je vis tranquillement former l'orage qu'une pareille déclaration ne pouvoit manquer

(21) Cet abus de-|blique, pour l'extir-  
voit avoir quelque|per; au lieu de lui  
chose de si ruineux,|faire un crime de la  
qu'on ne sçauroit|hauteur & de la mau-  
trop bénir la mémoire|vaïse humeur, sans  
de celui qui a eu le|lesquelles il lui au-  
courage de se char-|roit été imp  
ger de l'inimitié pu-|venir à bout.

1598.

eu l'intention de lui rien faire perdre. Je lui demandai ce qu'il tenoit de cette imposition; je sçavois bien qu'il étoit un, de ceux auxquels les traitans vendoient le plus cher leurs services. M. de Montmorency satisfit à ma question; & je l'assurai de mon côté qu'il pouvoit s'attendre

» à point nommé, comme je le suis ?  
 » Ce sera moi, lui repartis-je ? Et  
 » je vous donnerai pour caution sa  
 » majesté, qui ne fera point banque-  
 » route, je vous le promets, au moins  
 » si elle me laisse ménager ses reve-  
 » nus, comme je l'entends, & je lui  
 » servirai encore de contre-caution,  
 » parce que je m'attends bien qu'en la  
 » rendant riche, elle me fera tant de  
 » bien, que je ne serai jamais réduit  
 » au safran ».

Le connétable qui étoit un homme simple & droit, trouva ma réponse de son goût, & embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction. Il m'avoua même qu'il n'affermoit l'imposition dont il étoit ques-



tion , que neuf mille écus par an, sur quoi il étoit encore obligé d'en donner deux mille au trésorier. « Je » sçavois bien tout cela , lui dis-je ; » & ma résolution est de ne vous rien » rabattre de vos neuf mille écus : le » roi en aura encore dix-huit mille » pour lui , & il en restera encore qua- » tre mille pour moi ». Qui fut bien surpris ? ce fut le connétable. Il ne vouloit point convenir qu'il eût été dupe jusqu'à ce point. Le roi rioit cependant de tout son cœur. Mais dès le lendemain j'amenai à sa majesté un homme qui , en sa présence , prit cette ferme à cinquante mille écus , au nom des états de Languedoc. Le roi m'offrit sur cette somme les quatre mille écus , qui de ma part n'avoient point été proposés sérieusement ; je les refusai , & je dis à sa majesté , que le mal que je cherchois à détruire dans les finances , étant venu en grande partie , de la facilité du feu roi à affecter directement ses fermes aux gratifications qu'il accordoit à tous ceux qui l'approchoient , financiers & autres , on retomberoit infailliblement dans le même inconvénient ,

1520. si l'on n'accoutumoit pas tous les gens d'affaires, qui serviroient utilement sa majesté, à ne recevoir que de sa seule main leurs récompenses. Ce prince convint que j'avois raison. Et je n'y perdis rien ; car lui ayant fait avancer douze mille écus sur cette même ferme, il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille.

*Je fis entendre raison à tous ceux qui étoient dans le cas de M. le connétable. Eh ! quoi de plus raisonnable en effet, que si majesté touchât elle même ses revenus ! Pour tous les autres, que leur intérêt rendoit sourds à une raison si sensible, je ne m'embarraissai plus de les satisfaire. De cet article, il se fit une augmentation de soixante mille écus dans les revenus royaux.*

Cette peine n'est rien, en comparaison de celle que j'eus à dévoiler les mystères des gens mêmes du métier. Je ne trouvois pas de meilleur moyen d'y parvenir, que d'avoir enfin cet état general des finances sans erreur, dont j'ai déjà parlé. mais ç'étoit la difficulté. Je n'étois point content de celui qu'on a vu que j'avois fait en

1596 pour 1597, ni même du suivant, quoiqu'il fût déjà beaucoup plus exact; parce qu'enfin je n'avois pu faire autrement, que d'y travailler sur le rapport & sur les états des intendans & des trésoriers; & qu'il n'y en avoit aucun sans exception; quelque attention que j'apportasse au choix, que je ne dusse craindre du côté de la fraude & de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des tailles qu'on envoioit dans les généralités; & de tous les édits, en conséquence desquels se faisoient toutes les levées de deniers dans le royaume. J'y joignis les tarifs qui avoient été faits sur ces édits, tous les baux & sous-baux faits par le conseil aux premiers & seconds fermiers. Je confrontai toutes ces pièces, aidé des lumières que mon premier travail m'avoit déjà données sur cette matière; & je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettoit quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles; mais c'étoit les moindres. Il s'en commet-

1598.

1598.

toit de beaucoup plus considérables dans les commissions, ou lettres extraordinaires expédiées en avance sur l'année suivante; mais les plus grands excès me parurent venir des sous-baux. Les fermiers qui les prenoient du conseil, & les trésoriers de France que ceux ci employoient, retiroient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite; & comme ces fermiers généraux resoufermoient encore, cette suite d'arrière-baux à l'infini augmentoit aussi les frais à l'infini; & ne produisoit d'autre fruit que d'entretenir dans une abondance qui n'étoit méritée par aucun travail, messieurs du conseil d'abord, ensuite leurs fermiers, & les autres de suite à proportion, qui gardoient le plus profond secret sur les mystères dans lesquels on les avoit initiés.

Je fus transporté de joie à cette découverte, & muni de l'autorité du roi, à qui j'en avois fait part, je fis arrêter tous les deniers des tailles payés sur commissions extraordinaires; & sans y avoir égard, je mandai aux receveurs qu'ils en comptassent comme de tous leurs autres deniers, & qu'ils les

fissent voiturer incessamment. Je ca-  
 fai, & pour toujours, tous les arriere-  
 baux; & je voulus qu'à l'avenir cha-  
 que partie n'eût qu'un seul fermier  
 & un seul receveur. Il y eut encore  
 bien des clameurs jettées à cette oc-  
 casion; mais les plus avisés de tous ces  
 fermiers considérant que ces murmures  
 n'aboutiroient à rien qu'à les faire re-  
 marquer, & que les places alloient  
 devenir rares, par la suppression d'une  
 partie des traitans, de peur de demeurer  
 inutiles, ils se hâterent de venir me  
 trouver; & contens de profits médiocres,  
 ils reprirent de moi ces mêmes fer-  
 mes pour leur compte; avec la différen-  
 ce, que tous leurs profits passèrent au  
 roi, les fermes ayant été doublées (22).

1598.

(22) Quoiqu'on se soit convaincu de plus en plus de la justice qu'il y a, que le roi tire pour son seul profit tout le parti possible de ses fermes & de ses autres revenus; on trouve cependant avec quelque raison, ce sem-

ble, que depuis le duc de Sully, - l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ses idées, & les soins qu'il s'est donnés, sembloient devoir faire attendre. Nous aurons occasion d'entrer là-dessus dans quelque dis-

1598.

A mesure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces états généraux des finances. Je m'avisai de ne plus m'en rapporter aux modèles des comptes que les receveurs s'étoient faits eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tous faits, où je n'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinai ensuite lorsqu'ils m'étoient renvoyés, avec tant de rigueur sur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légère omission, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie; parce que le tout devoit être justifié par les pièces que j'y faisois joindre, & que je confrontois ensemble avec la dernière attention. Ainsi j'éventai toutes les mines secrètes des receveurs. Elles étoient en grand nombre: suppositions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remises,

cussion, lorsque l'auteur qu'on rencontre à leur parlera de la ser- parvenir au but qu'il  
me des tailles & des s'étoit proposé, & que  
autres impôts, qui tous les ministres se  
est la véritable cause, sont proposés après  
de toutes les d.ical-lui.

dons, droits, taxations, attributions, d'offices, payemens de rente, frais de voiture, épices, émolumens & frais de reddition de comptes; c'étoient-là autant de ressources utilement employées au profit des commis, parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces parties, qui absorboient, ainsi enflées, une partie de la recette; & que messieurs du conseil, à qui il appartenoit de le faire, connoissoient aussi l'utilité de ce jargon.

On tenoit si mal la main aux comptes des receveurs, qu'il arrivoit souvent qu'ils sortoient d'emploi chargés d'une infinité de recouvrements, qui étoient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume. J'obligeai ceux qui entroient en place à rechercher ceux auxquels ils succédoient; & pour les y porter par le seul moyen efficace, tant qu'il restoit de ces débets, ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointemens & leurs remises. Par-là ils scurent bien empêcher ces petites banqueroutes, au lieu de les favoriser, comme ils faisoient auparavant.

Différens comptables, & ceux de la chambre des comptes, par-dessus

1598. vre, où, sous prétexte d'exposer de nouvelles idées sur les finances, je décriois sans charité & sans ménagement, tous les meilleurs serviteurs de sa majesté. Ce prince m'assura que quelque chose que fussent mes envieux, ils n'altéretoient jamais son amitié pour moi:

que comme maître. Il ne m'arrivoit ni joie, ni déplaisir, qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

ces. Elles ne le boïnoient pas. à ap-  
 sieur Da-Luzat il est *de la confession de*  
 parlé, dans le *roy*, comme un *fla-*  
 2778 *des manuscrits* teur enjoué & agréa-  
*de la bibliot. de roi,* ble, qui avoit comme  
 d'un livre dans le- *erchanté, du-on, le*  
 quel il donnoit plu- *duc de Sully son mal-*  
 sieurs avis à messieurs *tre, par une généralo-*  
 du conseil sur les fi- *gie dans laquelle il le*  
 nances. C'est ce livre *taisoit descendre de la*  
 sans doute dont l'au- *manion de Courtenay.*  
 teur entend parler *Journal de régie de*  
 ici. Da-Luzat nous est *Henri III, imprimé*  
 représenté da is les re- *en 1710, to n. 2, p. 6-*  
 manques sur le *chap. 477.*



puyer tout ce que j'é faisois avec fermeté, comme il arriva lorsque les prévôt & échevins de la ville de Paris refuserent de me communiquer leurs registres, sous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le conseil des finances, ni à prévenir tous mes desirs, ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses, ce qu'il faisoit d'ordinaire en me proposant son exemple; ses lumieres & ses conseils sur tout ce qui avoit rapport aux finances, m'ont souvent été d'un si grand secours, que j'avoue naturellement que sans cela j'aurois entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vues me sont venues en grande partie de lui (25); & je garde précieusement des mémoires entiers écrits de sa main, quoique fort longs, sur les sujets qui nous occupoient également tous les deux.

Après cela; je dois convenir de bonne foi que la plus grande partie de la louange qu'a mérité l'administration des affaires, sous le règne de

(25) M. de Péréfixe | profondément la ma-  
 assure de même que | tiere de la finance,  
 Henri IV avoit étudié | pag. 225.

1598. Henri le Grand, lui retourne de droit. D'autres y auroient travaillé sous lui avec la même fidélité, & bien plus d'habileté que moi; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent au roi, c'est le roi qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un prince qui ne cherche point dans le ministère de ses affaires, le ministre de ses goûts & de ses passions; qui unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pénétration, prenne sur lui de n'appeller à remplir les premières places, que des personnes dans lesquelles il aura connu un aussi grand fond de droiture & de raison, que de capacité; enfin, qui ayant lui-même des talens, n'ait point le foible de porter envie à ceux des autres. Cette inlousie du mérite dans le souverain,

même, .....  
 un état, que la haine qu'on lui connoît pour certains vices, n'y fait de bien.

En partant de Bretagne, j'y laissai des réglemens pour les finances, d'inférens, suivant la nature & les privilèges de cette province; & j'y envoyai ensuite le sieur de Maupeau,

maître des comptes, tant pour les faire observer, & pour mettre les fermes de la province en valeur, que pour accélérer le paiement des deniers dont j'avois fait le fond. Je fis partir à même fin Coesnard, auditeur des comptes, pour le Poitou, & Bizouze pour la Champagne. Je proposai Champigny au péage des rivières dans l'Orléanois & la Touraine. Mais pour cette fois, c'est assez parlé des finances.

Passons à des faits d'un autre genre, qui par leur singularité rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce prestige vu si souvent & par tant d'yeux dans la forêt de Fontainebleau. C'étoit un fantôme (26) environné d'une meute de chiens, dont on entendoit les

(26) Péréfixe en fait mention, & fait dire à ce fantôme, d'une voix rauque & épouvantable, *m'attendez-vous, ou m'entendez-vous, ou amendez-vous.* Il attribue ces visions à des jeux de forciers ou de malins esprits. *Ibid.* 3. part. Voyez aussi le journal de Henri IV, & la chronologie septénaire, où il est dit que le roi & les courtisans qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'aperçurent un jour distinctement entre des hal-liers, sous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant

1578.

été laissés par cet empereur (30), afin que Philippe III ne séparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, empereur, maître de l'Espagne & de l'Allemagne, dans la force de son âge, d'une complexion saine & vigoureuse, comble de gloire & de succès, forme le projet de

res l

ne, ainsi que...  
 ligation. Après une longue suite d'années, passées dans de vains efforts, il se dépouille avec sa couronne, de toutes ses chimériques idées. Philippe III son fils, se laisse surprendre au même appas, & y réussit plus mal encore. C'est ce qu'il ne veut pas laisser igno-

dans le même esprit d'un style & d'un arrangement & selon les mêmes maximes, sans la pré-

caution qu'on apporte (30) M. De-Thou ne trouve rien dans le testament de Philippe II, de comparaison à la légende de sa mère, ni à la manière que dans ces mémoires pour le tout de ces choses, au Charles-Quint.

rer à son successeur. La différence des ~~religions~~ religions, des Loix, des mœurs des peuples Européens; leur science à peu près égale dans l'art militaire; le grand nombre de villes fortes dont l'Europe est pleine, & qui demandent autant de sièges fort difficiles; la légereté de ses peuples, toujours prêts à se livrer au premier venu qui leur offrira de leur aider à secouer une domination établie avec des travaux immenses, sont autant d'obstacles à un dessein si flatteur, que Philippe regarde comme absolument insurmontables.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même; que le feu de la jeunesse l'avoit d'abord empêché de faire ces sages réflexions; qu'ensuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées & des divisions qui déchiroient la France, avoient continué à le tenir dans l'a-veuglement, & lui avoient fait rejeter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuse qu'on lui avoit faites: & comme il croit avoir sujet de craindre que son fils ne fasse pas un meilleur usage de la raison, c'est par l'exposition de tout ce qu'une ridicule pré-tention lui a fait follement entre-

prendre, qu'il cherche à l'en guérir.  
 1598. Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer empereur de tout le nouveau monde; à envahir l'Italie sur l'allégation de droits frivoles; à conquérir les trois royaumes de la Grande Bretagne, projet qui lui avoit coûté vingt millions en six ans dans les seuls préparatifs de la flotte dont il prétendoit foudroyer cette puissance: c'est cette flotte qu'on appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa première sortie; à subjuguier les Pays-Bas; à renverser la Monarchie Française en profitant de la foiblesse de son dernier roi, & révoltant contre lui ses sujets, sur-tout les ecclésiastiques; enfin à dépouiller de l'Empire son propre oncle Ferdinand & le roi des Romains Maximilien son neveu. (31) Il y joint la remarque des sommes immenses que toutes ces brigues lui avoient coûtées: elles montent à plus

(31) « On appelloit } « troublait toute  
 « Philippe II le dé- } « l'Europe au nord de  
 « mor du Midi, De- } « laquelle l'Espagne  
 « mor du Meridien } « est suzerain. » Nott  
 « nam, parce qu'il fut la Meridien.

de (32) six cens millions de ducats, dont il avertit son fils qu'il trouvera la preuve dans les états qu'il a laissés dressés & écrits de sa main dans son cabinet. Il se reproche encore moins cette profusion que celle du sang humain qu'il a fait répandre, & véritablement c'est une chose qui perce le cœur que l'aveu qu'il fait d'avoir sacrifié vingt millions d'hommes à sa passion, & réduit en désert plus de pays qu'il n'en possédoit dans l'Europe.

Que lui étoit-il revenu de tout cela ? C'est la réflexion qu'il fait faire à son fils : la Providence, comme si elle se fût crue intéressée à faire avorter des projets si criminels, lui avoit fait manquer l'Allemagne par la jalousie & l'aversion de son propre sang ; l'Angleterre par les vents & les tempêtes ; l'Irlande par la trahison de ses peuples, que l'éloignement mettoit à couvert de son ressentiment ; la France

(32.) P. Matthieu & qu'il auroit conquis  
dit que les Indes pro- la Turquie entiere  
duisirent au roi d'Es- pour ce qu'il dépensa  
pagne deux cens soi- seulement en Flandre,  
zante millions d'or en *tom. 2. liv. 2. p. 266.*  
soixante-quatre ans,

1598. par l'instabilité de ses habitans, jointe à leur antipatie pour une domination étrangere; (33) enfin par les grandes qualités du roi qui la gouvernoit; en sorte que cet épouvantable fracas, & ces torrens de sang, n'avoient abouti qu'à augmenter ses états du seul petit royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particuliere de ces instruc-

<p>(33) Il y a dans le véritable testament de Philippe II un article par rapport à Henri IV, dont l'omission dans nos mémoires suffit toute seule à prouver que la piece à laquelle on donne ce nom est supposée; c'est que ce prince, agité de violens remords sur l'usurpation du royaume de Navarre, recommande à son fils ce qui lui avoit été commandé à lui même par son pere, de faire examiner séri-</p>	<p>tion par les plus habiles Jurisconsultes, afin de restituer ce royaume à son légitime maître si on le doit faire, selon les loix de la justice. Charles-Quint en avoit dit autant à Philippe II. Ferdinand &amp; Isabelle à Charles-Quint. . . . Remette ainsi l'effet d'une disposition qu'on reconnoit être juste à un successeur qu'on est assuré qu'il n'y aura aucun regard; c'est ce que M. de Thou appelle le point impudement de la Divinité.</p>
--	--



ions à sa personne & à la situation de l'héritier de sa puissance, & réduit aux articles suivans la politique dont aucun roi d'Espagne ne doit jamais se départir, & Philippe III moins encore que tous les autres, à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le roi de France la paix qu'il avoit cru devoir faire avant de mourir, & cela autant pour son intérêt & son repos que par égard pour ses peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le pape, & la fomentier en tenant un grand nombre de cardinaux dans ses intérêts : aimer l'Empereur & sa famille, mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des pensions que son intérêt demandoit qu'il continuât aux électeurs, princes & prélats d'Allemagne, afin qu'il se les tint toujours attachés par cette largesse ; en même tems qu'il auroit soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage les conjonctures que le tems pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne, que la multiplicité d'intérêts régne

---

1598.

1598. dans les pays du Nord plus que partout ailleurs.

La Pologne, le Dannemarck & la Suède sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender ; la première, parce qu'outre l'éloignement, la politique des princes ses voisins, aussi bien que la sienne propre malentendue, rend le roi de Pologne le ministre plutôt que le maître de ses sujets ; les deux autres, par la même raison du grand éloignement, joint à leur pauvreté & à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, qu'il regarde comme les puissances véritablement à craindre pour l'Espagne, & avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prescrit par rapport à (34) l'Angleterre ; c'est de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois couronnes qui compriment les

(14) On lui fait remarquer que la  
 core due sur le point de se joindre  
 de mouir en parlant de la guerre avec  
 de l'Angleterre, Pa...  
 sera en Angleterre, etc.

Isles Britanniques sur une même tête : événement dont ce fin politique , par un esprit de prédiction , parloit comme étant fort proche ; pour cet effet , ne pas regretter l'argent qu'on répandoit dans ces Isles pour se faire des partisans , & continuer à la remplir d'espions , mais autres que ceux qui y étoient alors , dont Philippe II croyoit avoir des raisons de tenir la fidélité pour suspecte : cultiver soigneusement tout ce que la diversité des religions peut faire éclore de divisions dans cet état , aussi-bien que dans celui de France : il regarde celles qu'avoit produites la ligue chez nous comme un moyen désormais usé & inutile par l'affermissement d'un roi aussi capable de regner que Henri ; mais donner occasion à mille autres divisions civiles dans chacun de ces deux états , & sur-tout à celles qui peuvent les tenir en guerre l'un avec l'autre , ou du moins en défiance & en soupçon , ce qu'on peut faire en favorisant les prétentions de l'un sur l'autre , leur haine naturelle les y portant déjà suffisamment : regarder comme le dernier malheur le coup qui uniroit d'intérêt avec les Pro-

1598.

vinces-Unies ces deux puissances déjà unies entre elles, parce qu'il ne peut qu'en résulter une puissance capable, dit-il, de s'assujettir & la mer & la terre : trouver le moyen d'exclure tous les princes de l'Europe de la navigation des deux Indes ; ce qui ne peut souffrir de difficulté que de la part de ces trois mêmes puissances, moins pourtant de celle de France que des deux autres, parce qu'elle n'a point de marine : nouveau motif de s'assurer la possession des Pays-Bas, & plus encore de l'Angleterre.

Cependant dans tous ces conseils de Philippe, rien ne porte son successeur à la guerre, non-pas même avec les rebelles des Pays-Bas ; au contraire, il l'en détourne avec soin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les provinces, est d'y accorder un pardon général ; de ne rien exiger de ce peuple sinon qu'il reconnoisse la domination Espagnole ; de veiller sur les gouverneurs, ministres & officiers qu'on y entretiendra ; de ne pas les y laisser trop long tems, ni avec une autorité trop absolue, parce qu'ils seroient ceux dont on auroit le plus à craindre, si

une fois ils s'avisent de se mettre à la tête du parti. Si pourtant l'Espagne ne peut éviter d'entrer en guerre, Philippe ne veut pas priver son successeur des lumières que son expérience lui a acquises à cet égard. Il avertit que s'il veut n'y pas succomber, il ne doit l'entreprendre que dans ces conjonctures favorables qui se présentent de tems en tems, comme changemens de gouvernemens, dissensions civiles, besoins & foiblesses des souverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un prince doit connoître parfaitement jusqu'aux dispositions les plus particulières des princes ses voisins, est si vraie & si importante, qu'il ne devrait jamais arriver de changemens dans les états qui l'environnent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article par faire envisager au nouveau roi qu'il est responsable au tribunal d'un Dieu, qui juge les guerres, & malheureusement n'en juge pas par les règles des princes guerriers.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au gouvernement extérieur, Philippe vient à celles qu'il croit né-

1598.

cessaires pour le gouvernement intérieur. Il veut qu'un roi d'Espagne ayant à commander à des peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs coutumes, qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractère, & tous avec douceur & modération; qu'il connoisse par lui-même & choisisse ses conseillers & ses secrétaires; qu'il expédie aussi lui-même ses dépêches, & qu'il se rende versé dans le chifre, pour ne pa

tant à être

cherche so

- neur & de talent pour leur donner les emplois; qu'il se garde d'offenser grièvement personne, sur-tout personne de grande qualité: il remarque que le (35) prince son fils aîné s'en étoit mal trouvé; qu'il fasse une juste distinction de l'ancienne noblesse d'avec la nouvelle, afin d'avancer celle-là, comme étant plus communement

(35) Don Carlos, que son oncle étoit prince d'Espagne. Ce prince en plura d'autres sur par l'ordre de son trop attaché la grande propre père qu'il perdit le royaume, que de dit la vie, & il paroit les avec me, tites.

1598,

susceptible de sentimens purs & désintéressés ; qu'il diminue le nombre excessif de gens de justice , de finance & d'officiers de sa maison : il donne le même conseil par rapport aux ecclésiastiques , & il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres dans les nécessités de l'état , non-seulement parce qu'il leur est plus aisé de se passer de grands biens , mais même parce qu'ils le doivent , s'ils ne veulent pas éteindre le respect qu'on doit à leur caractère par le luxe , la mollesse & l'impiété , fruits ordinaires des grands biens & de l'oïveté où ils se plongent ; au contraire , qu'il multiplie les marchands , laboureurs , artisans & soldats , dont l'industrie , le travail & l'œconomie soutiennent seuls l'état , contre la ruine dont il est menacé par le dérèglement des autres conditions. Tous les principes qui , comme ceux-ci , vont à maintenir dans un état la subordination & l'œconomie contre la corruption & l'oïveté , méritent d'être loués , de quelque bouche qu'ils sortent.

L'article des dispositions domestiques est celui par lequel Philippe fer-

1598.

me son testament. Il enjoit à son successeur d'accomplir les promesses & autres clauses du mariage de l'enfante sa sœur. Il lui en propose pour lui-même un dont il avoit déjà fait les avances, & disposé secrètement tous les articles qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque que jamais toi n'a aimé le favori de son pere, & cependant il ne laisse pas de lui proposer pour confident Christophe de Mora, qui avoit été le sien. Philippe III. aimant mieux désérer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora au Marquis de Doria. Il exige aussi de son respect pour la mémoire paternelle qu'il conserve en place toutes les personnes qui y avoient été mises de sa main: mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le souhaite plus qu'il ne l'espere. Il lui recommande particulièrement les Docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient assisté dans sa maladie. Il lui parle (36) d'An-

(36) Antoine Peres | disgrâce pour des raisons  
 avoit été principal ministre de Philippe II, | son qu'il eut soit né  
 sur le sujet de ces mé- | au sujet de ces mé-  
 dont il encourut la | moires. il se résigna



tonio Perès comme d'un homme dange-  
 réreux , avec lequel il doit se raccom-  
 moder , & songer ensuite à ne le laisser  
 demeurer ni en France ni en Flandre ,  
 encore moins en Espagne , mais dans  
 l'inutile pays d'Italie. Une courte maxi-  
 me d'aimer Dieu , de chercher la vertu  
 & de profiter des préceptes d'un pere ,  
 est par où Philippe finit cette piece ,  
 qu'on ne peut nier qui ne soit remplie  
 d'ailleurs de traits de (37) piété & de  
 résignation aux ordres de Dieu , qui  
 par miséricorde le châtoit , disoit il ,  
 en cette vie plutôt qu'en l'autre.

De ces dispositions, la premiere qu'on  
 vit exécuter au nouveau roi d'Espagne ,

à Paris, où il mourut en 1611. Il étoit grand politique & de beau- coup d'esprit ; c'est de lui qu'est la maxime suivante, qui renfer- me un grand sens dans trois mots , <i>Roma</i> , <i>Consejo</i> , <i>Pielago</i> ; s'attacher la cour de Rome , bien former son conseil , & être maître de la mer.	» fait de cuivre , & » mettre une tête de » mort sur un buffet , » & une couronne » d'or joignant , dit la chronologie sep- ténnaire, dans laquelle il faut lire aussi, avec le détail de tout ce que dit & fit ce prince dans sa maladie, ce- lui de sa vie publi- que & priyée , année
---	--

(37) » Il fit appor-  
 » ter son cercueil ,  
 1598.

1598.

fut celle de son mariage avec l'archiduchesse de (38) Gratz Il la fit demander aussitôt après la mort du roi son pere, & elle passa au commercement de l'année suivante en Espagne, accompagnée de l'archiduc Albert, avec lequel elle relacha sur la cote de Marseille pour respirer l'air de la terre. Le duc de Guise, gouverneur de la province, qui en avoit eu avis & en avoit informé le roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette princesse. Sa majesté destina cinquante mille écus pour en faire les frais, & m'ordonna de les faire tenir à Marseille. J'étois pres d'y envoyer la font pour marquer l'usage qu'on devoit faire de cette somme, ou un autre de mes domestiques qui n'étoit encore que simple laquais de mon épouse, petit homme & sans figure, mais dans lequel j'avois démêlé une de capacité, de fidélité & d'exactitude, que je eus devoir travailler à son établissement. Il n'en fut pas le soin; une personne que j'avois sur les lieux suffit, parce que l'archiduc d'Es-

(38) C'est le duc d'Autriche l'archiduc Albert d'Autriche de Gratz.

Au même tems que se faisoit en  
 pagne le mariage de S. M. Catho-  
 ue, on célébroit aussi à Paris celui  
 madame Catherine avec le prince  
 (40) Bar. C'est par cet établissement  
 e cette princesse fixa enfin sa destinée  
 ques-là si incertaine. On proposa  
 bord du vivant de la reine Catherine  
 la marier au duc d'Alençon : la  
 se manqua par la haine de Henri  
 pour son frere. Ensuite on parla de  
 donner à Hen- lui-même : la  
 mere n'y vo consentir par  
 pour la de Navarre.  
 esse refu' pour le vieux  
 orraine fut offert,  
 soit-elle it des en-  
 premie Le roi  
 de lui aux  
 entre le  
 premier

1599.

ten-

u re-

mais

ria et

écus

isto-

id.

1599.

effet à rien par la difficulté de faire accepter aux Flamands des conditions si dures.

En attendant que l'archiduc pût passer en Flandre en personne pour lever tous les obstacles, il y envoya en qualité de son lieutenant-général l'Amirante (39) d'Attragon, qui fit quelques exploits sur la frontière d'Allemagne, & ensuite son cousin le cardinal André, qui y fit force édits, mais sans exécution. Le mal commençant à paroître à la maison d'Autriche ne pouvoit plus souffrir de délai, l'archiduc vint enfin lui-même dans les Pays Bas, & y se passa en menaces de sa part d'autre peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte, & ce fut le commencement de cette longue & sanglante guerre entre l'Espagne & les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès & les événemens.

(39) Consultez la page des manuzes de chronologie septennaire de l'histoire de France tant sur ces expéditions militaires que sur tout ce qui est dit ibid. p. 298, &c.

Au même tems que se faisoit en Espagne le mariage de S. M. Catholique, on célébroit aussi à Paris celui de madame Catherine avec le prince de (40) Bar. C'est par cet établissement que cette princesse fixa enfin sa destinée jusques-là si incertaine. On proposa d'abord du vivant de la reine Catherine de la marier au duc d'Alençon : la chose manqua par la haine de Henri III pour son frere. Ensuite on parla de la donner à Henri III lui-même : la reine-mere n'y voulut pas consentir par aversion pour la maison de Navarre. La princesse refusa à son tour le vieux duc de Lorraine, qui lui fut offert, parce, disoit-elle, qu'il avoit des enfans d'un premier mariage. Le roi d'Espagne la demanda pour lui aux conditions d'une union étroite entre le roi de Navarre & lui, à quoi le premier de ces princes ne voulut point entendre. Après cela cette princesse fut recherchée par le duc de Savoye ; mais

1599.

(40) Henri, duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II son pere. » Le roi donna à sa

» sœur en la mariant  
» trois cens mille écus  
» d'or sol, dit l'historien Matthieu, *ibid.*  
p. 278.

1599. dans, des circonstances où ce mariage pouvant protester. Elle ne voulut point du prince de Condé : elle le trouvoit trop pauvre. Elle refusa de même, & sans aucune bonne raison, le roi d'Ecosse. Le prince d'Enhalt se mit aussi sur les rangs, & dans les mouvemens de colere qui animoient quelquefois cette princesse contre le roi son frere, elle lui reprochoit qu'il l'eût volontiers mise entre les bras de deux ou trois autres princes étrangers, ou, comme elle disoit, de deux ou trois gentilshommes, pour payement de leur solde. On a vu en dernier lieu comment sa prévention pour M. le comte de Soissons lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites de M. le duc de Montpensier, qui étoit un parti sortable. Enfin la nécessité de prendre un état (41) la détermina à accepter le prince de Bar.

( 41 ) « Madame, elle avoit accusé  
 « dit au contraire la  
 « chronologie septé-  
 « naire 1599, » Elle avoit accusé  
 « trouvoit de son côté, » Elle avoit accusé  
 « té tout le consente-  
 « ment possible, . . . » Elle avoit accusé  
 « tant la bre D' » Elle avoit accusé  
 « mes-bien l' » Elle avoit accusé  
 « au lais. »

Le dessein de ce mariage n'eut pas plutôt été rendu public, que la différence de la religion des deux partis fournit aux ecclésiastiques en général, & en particulier aux évêques de France actuellement assemblés à Paris, une raison d'en empêcher la conclusion qu'ils ne laisserent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employèrent fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la dispense, sans laquelle ils croyoient qu'on ne passeroit point à la célébration. Ils ne pouvoient à cet égard remettre leurs intérêts en de plus fidelles mains que celles de d'Ossat, qui n'étoit pourtant en cette cour que pour y servir ceux du roi : mais ce n'est ici ni la première ni la dernière fois que cet ecclésiastique aura à essuyer de ma part le reproche d'avoir non-seulement passé, mais encore trahi ses commissions. Si j'en crois le mémoire de Rome dont j'ai parlé, d'Ossat, au nom de tout le parti, dont il étoit l'instrument, n'oublia rien pour détourner le pape d'accorder la dispense (42) qu'il étoit personnelle-

(42) Le cardinal ne commence à parler d'Ossat dans ses lettres de sa négociation

1599.

& voyant aussi qu'ils ne réussissoient pas mieux du côté de Rome, ils déclarerent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en seroit passé; mais il falloit trouver un évêque qui voulût bien faire cette cérémonie: & comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté sur laquelle ils fondoient leur dernière ressource.

Dans cet embarras sa majesté s'avisa de s'adresser à l'archevêque de (44) Rouen, & crut devoir en attendre plus de complaisance, com-

<p>Catherine « Mais,          « dit le journal de          « Henri IV. parce que          « les docteurs de Sor-          « bonne se servirent          « d'expressions &amp; de          « subtilités scholasti-          « ques auxquelles la-          « dite dame n'a rien          « compris; les minist-          « res l'ont facilement          « persuadée de demeurer          « net dans la religion.          Péséne dit que le roi          n'ayant pu venir à</p>	<p>but de la convertir,          quoiqu'il y employât          les menaces, un jour          au dieu de son          « Mon frere, s'adressant          « vous à la domination          (44) Charles, évêque          naturel d'Artois &amp; de          Navarre, &amp; de la          demoiselle de la Bour-          gogne de la Cour-          che, au lieu de la          aller à Rouen, les          des lettres de la          même</p>
---	--



ayant obligation depuis peu de l'archevêché ; outre que ce prélat étoit connu de sa majesté , ainsi que de toute la France , pour être médiocrement scrupuleux , pour ne rien dire de plus. Cependant à la première proposition que ce prince fit à l'archevêque , il vit un homme qui , d'un ton dévotement rebelle , l'accabla de citations bien ou mal faites , des saints Peres , des saints Canons , des saintes Ecritures. Le roi surpris , comme on peut se le figurer , d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose , ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez , en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si sçavant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'archevêque par des raisons sérieuses , auxquelles celui-ci s'étant montré sourd , sa majesté éclata , & lui reprocha son ingratitude. » Puisque vous » faites ainsi l'entendu , ajouta Henri , » en revenant à sa première idée , je » vais envoyer vers vous un grand docteur , votre confesseur ordinaire , & qui entend merveilleusement les cas

1599.

1599.

» de conscience ». Ce grand docteur & directeur étoit Roquelaure, compagnon ancien & actuel de débauche de M. de Rouen, & à la priere duquel il avoit obtenu l'archevêché. Le prélat entendit parfaitement ce que signifioit cette petite menace; & son air un peu confus, étoit une conviction qu'il appréhendoit les grands avantages que l'habitude & la familiarité pouvoient donner sur lui à Roquelaure; sans ceux qu'il tireroit de cet esprit que toute la cour lui connoissoit, libre, ingénu, fécond en heureuses saillies, & que l'archevêque lui-même n'avoit pas accoutumé à outrer le respect dû au caractère épiscopal.

Le roi ayant quitté M. de Rouen, fit venir Roquelaure, & lui dit :  
 » Vous ne sçavez pas, Roquelaure,  
 » votre archevêque veut faire le prélat  
 » & le docteur, & me veut alléguer  
 » les saints Canons, où je crois qu'il  
 » entend aussi peu que vous & moi;  
 » & cependant par ces refus ma sœur  
 » demeure à marier. Je vous prie,  
 » parlez-lui comme vous avez accou-  
 » tumé, & le faites souvenir du tems  
 » passé. Ah, pardieu! sire, répondit

» Roquelaure, cela n'est pas bien ; car  
 » il est tems au moins, selon mon  
 » opinion, que notre sœur Catehon  
 » commence à tâter des douceurs de  
 » cette vie ; & je ne crois pas que  
 » dorénavant elle en puisse mourir par  
 » trop grande jeunesse : mais, sire,  
 » dites-moi un peu ce que dit ce bel  
 » évêque pour ses raisons ; car il en  
 » est quelquefois aussi mal fourni que  
 » je sçaurois l'être. Je m'en vais le trou-  
 » ver pour lui apprendre son devoir « .

Il n'y manqua pas. Il dit à l'arche-  
 vêque, dès en entrant dans la cham-  
 bre : » Hé quoi ! mon archevêque,  
 » que veut dire ceci ! On m'a dit que  
 » vous faites le fat ; pardieu ! je ne le  
 » souffrirai pas, il y va trop de mon  
 » honneur, puisqu'on dit que je vous  
 » gouverne. Ne sçavez-vous pas bien  
 » qu'à votre prière, je me rendis votre  
 » caution envers le roi, lorsque je lui  
 » parlai pour vous faire avoir l'arche-  
 » vêché de Rouen ; ne me faites-vous  
 » pas passer pour menteur, en vous  
 » obtenant ainsi à faire la bête ? Cela  
 » seroit bon entre vous & moi, qui  
 » nous sommes yus quelquefois en-  
 » semble aux brèches raisonnables, &

1599. ~~les des à la main ; mais il s'en faut~~  
 bien garder, lorsqu'il y va du servi-  
 ce du maître & de ses ordres abso-  
 lus. Hé, vrai Dieu ! que voulez-  
 vous que je fasse, répondit M. de  
 Rouen ? Quoi ! que je me fasse mo-  
 quer de moi, & reprocher par tous  
 les autres prélats, une action où  
 tout le monde dit qu'il y va gran-  
 dement de la conscience, n'y ayant  
 eu aucun des évêques auxquels le  
 roi en a parlé, qui ne l'ait aussi-tôt  
 refusé ? Ho, morbleu ! ne le prenez  
 pas comme cela, interrompit Ro-  
 quelaure. Il y a bien de la diffé-  
 rence d'eux à vous ; car ces gens  
 s'alambiquent tellement le cerveau  
 après le grec & le latin, qu'ils en  
 deviennent tous fous : & puis, vous  
 êtes freres du roi, & obligé de faire  
 tout ce qu'il commandera, sans ba-  
 lancer. Il ne vous a pas fait arche-  
 vêque pour le sermoner, ni lui ap-  
 prendre les Canons ; mais pour lui  
 obéir en tout où il ira de son servi-  
 ce. Que si vous faites plus l'étroussi  
 & l'entêté, je le manderai à Jean-  
 neton de Condom, à Bernarde l'é-  
 veillée, & à maître Julien : m'a-

» tendez-vous ? Et ne vous le faites  
 » pas dire deux fois. Sçachez que rien  
 » ne vous doit être si cher que les  
 » bonnes graces du roi : elles vous  
 » ont mieux valu , avec mes sollici-  
 » tations , que tout le latin & le grec  
 » des autres. Par dieu ! c'est bien à  
 » vous à parler des Canons, où vous  
 » n'entendez que du haut Allemand «.  
 Monsieur de Rouen voulut repren-  
 dre la parole , pour lui persuader qu'il  
 devoit abandonner avec lui ce ton de  
 plaisanterie , qui étoit bon dans ses  
 jeunes années , & lui lâcha quelque  
 chose de paradis. » Comment , mor-  
 » bieu , paradis ! reprit aussi-tôt Ro-  
 » quelaure , êtes-vous si aze que de  
 » parler d'un lieu où vous ne fûtes ja-  
 » mais , où vous ne sçavez comment  
 » il y fait , ni si vous y ferez reçu ,  
 » quand vous y voudrez aller ? Oui ,  
 » oui , j'y serai reçu , dit encore l'ar-  
 » chevêque , n'en doutez nullement.  
 » C'est bien discouru à vous , lui dit  
 » son homme , en le poursuivant de  
 » plus en plus : par dieu ! je tiens que  
 » paradis a été aussi peu fait pour vous  
 » que le louvre pour moi. Mais enfin ,  
 » laissons-là un peu votre paradis , vos

1599.

» Canons & votre conscience (45) pour  
 » une autre fois, & vous résolvez à  
 » marier madame; car si vous y man-  
 » quez, je vous ôterai trois ou quatre  
 » méchants mots de latin, que vous  
 » avez à toute heure à la bouche. Plus  
 » n'en sçait ledit déposant; & puis,  
 » adieu la crosse & la mitre; mais qui  
 » pis est, cette belle maison de Gail-  
 » lon, & dix mille écus de rente ».

Il se dit encore beaucoup d'autres choses entre ces deux hommes, dont on peut juger par cet échantillon. Roquelauré n'abandonna point l'archevêque, qu'il ne lui eût fait promesse de marier madame; & ce fut lui en effet qui fit la cérémonie (46). Je reçus des deux côtés des présens soit riches, pour récompense des peines que je m'étois données; entr'autres, un cheval

(45) Il y a quelque chose d'original dans le tour de cette conversation, mais l'auteur pouvoit bien, et semble, supprimer certaines expressions, qui sentent un peu le libertinage.

(46) Un dimanche, dit la chronique septénaire, dès le matin... il va prendre madame sa sœur à son lever, & la prenant par la main dans son cabinet, où étoit déjà ledit su-

sur époux, il com-

d'Espagne de grand prix, & magnifiquement enharnaché que m'envoya M. le duc de Lorraine. Je les renvoyai à sa majesté, qui m'ordonna de les garder. 1599.

Ce ne fut pas à cette seule occasion que le clergé tint tête à S. M. Il se roidissoit plus fortement & aussi plus essentiellement contre la vérification de l'édit de Nantes, qui lui paroissoit toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenoit assemblée à Paris à ce sujet, il avoit eu le tems de prévenir le parlement & les autres cours souveraines, aussi-bien que la sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se soulevèrent dès qu'il eut été rendu public, & se donnerent des mouvemens qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose. Chacun

» mande à M., arche-	» der les solemnités
» vêque de Rouen,	» accoutumées. Sur
» d'épouser, &c.....	» quoi le roi répartit
» & qu'il vouloit	» très-doctement, que
» qu'ainsi fût. A quoi	» sa présence étoit
» ledit sieur arche-	» plus que toute autre
» vêque fit du com-	» solemnité, & que
» mencement refus,	» son cabinet étoit un
» & qu'il falloit y gar-	» lieu sacré «.

1599. s'attacha à critiquer la pièce, & à la combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportoit pour se dispenser de l'enregistrer; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit, par exemple, permis aux Réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'assemblées synodales & autres, en tel tems, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission ni à S. M. ni aux magistrats; & d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connoissance à aucun tribunal supérieur: comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé, aux assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du royaume, qu'est préjudiciable à l'autorité du roi (47).

(47) » Ce que le sieur de Bouillon, dit le Septième, maréchal de France, avoit dit.



aux droits de la magistrature, à l'utilité & au repos du public, ne pouvoit avoir passé que par surprise; & c'est aussi sur ce point qu'insisterent principalement les ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à sa majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le clergé avoit déjà si fort resserrée, aussi-

1599.

gé avec quelques-uns qui ne s'apercevoient peut-être pas du danger qui étoit en cela; mais le sieur Berthier, (agent du clergé, & évêque de Rieux,) le contesta si vivement audit sieur maréchal, devant le roi, que ses raisons ouïes, & vû l'importance du fait.... le roi... fit rayer, &c. « *année 1599, pag. 66.* Ce récit de Cayet est conforme à celui de P. Mathieu, tom. 2. liv. 2. p. 280.

& *suiv.* Cet article de l'édit de Nantes, si fort contesté, est apparemment le quatre-vingt-deuxième, qui est présentement aussi désavantageux aux Calvinistes, qu'il leur étoit favorable; puisque cet article leur interdit toutes pratiques, négociations, intelligences, assemblées, conseils, ligues & associations, dedans & hors le royaume, cotisations, levées de deniers, &c. sans l'expresse permission du roi.

1599.

s'attacha à critiquer la pièce, & à la combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportoit pour se dispenser de l'enregistrer; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit, par exemple, permis aux Réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'assemblées synodales & autres, en tel tems, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission ni à S. M. ni aux magistrats; & d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connoissance à aucun tribunal supérieur: comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé, aux assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du royaume, quo qu'il est préjudiciable à l'autorité du roi (47),

(47) « Ce que le J. J. Ion, dit le Sep.é-  
maréchal de Bouil-  
laire, avoit eu. »

aux droits de la magistrature, à l'utilité & au repos du public, ne pouvoit avoir passé que par surprise; & c'est aussi sur ce point qu'insisterent principalement les ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à sa majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le clergé avoit déjà si fort resserrée, aussi-

» gé avec quelques-  
 » uns qui ne s'apper-  
 » cevoient peut-être  
 » pas du danger qui  
 » étoit en cela; mais  
 » le sieur Berthier,  
 » (agent du clergé, &  
 » évêque de Rieux,)  
 » le contesta si vive-  
 » ment audit sieur  
 » maréchal, devant le  
 » roi, que ses raisons  
 » ouïes, & vû l'im-  
 » portance du fait....  
 » le roi... fit rayer,  
 » &c. « année 1599,  
 pag. 66. Ce récit de  
 Cayet est conforme à  
 celui de P. Mathieu,  
 tom. 2. liv. 2. p. 280.

& *suiv.* Cet article  
 de l'édit de Nantes,  
 si fort contesté, est  
 apparemment le qua-  
 tre-vingt-deuxième,  
 qui est présentement  
 aussi désavantageux  
 aux Calvinistes, qu'il  
 leur étoit favorable;  
 puisque cet article  
 leur interdit routes  
 pratiques, négocia-  
 tions, intelligences,  
 assemblées, conseils,  
 ligues & associations,  
 dedans & hors le  
 royaume, cotisations,  
 levées de deniers,  
 &c. sans l'expresse per-  
 mission du roi.

1599.

bien que celle du roi ( car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une ) que sans les appels comme d'abus, qui lui restoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le clergé & la sorbonne se plainquirent de la supériorité que cette concession donnoit à l'église calviniste en France, sur l'église catholique qui, dans sa juridiction, n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu; & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des Huguenots françois, soit entr'eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avoit pas encore examiné )

re, dans laquelle on avoit sans doute glissé légèrement sur cette clause, & peut être l'avoit-on omise tout à fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé; & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par un envoi

cherchet, & me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentimens que j'exprime ici ; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Protestans, il me sembloit qu'il leur devenoit nuisible, en ce qu'il ouvroit un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudroit inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laisser suborner. Henri, encore confirmé dans son opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me disposer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'assemblée des Protestans, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que de son côté il en alloit demander l'explication à ceux qui avoient fabriqué l'édit.

MM. de Schomberg, De Thou, Calignon & Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurèrent un peu déconcertés des reproches que leur fit sa majesté, d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg & De Thou prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avoient été comme nécessités de le faire, par les menaces que leur avoient faites MM. de

1599.

Bouillon & de la Trimouille, de la part de tout le corps, de rompre tout accord, si on leur refusoit cet article, & même de commencer la guerre contre les Catholiques; ce qui leur avoit paru de la dernière conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée, & d'y ajouter de sa part, que des quatre personnes qu'il avoit commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de Protestant, il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la religion réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois messieurs la même opinion que sa majesté. Ils furent traités en pleine assemblée, de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de points, & ne croyant rien du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation (48), comme elle mé-

(48) Si certain dit-je le président de Thou cours secret que d'au sa au duc de la Trimoigné fait venir par mouille, lorsqu'il fat

rite de l'être, convenions encore qu'à l'égard de la première, tout parloit contre les commissaires de l'édit; & que leur réponse à S. M. ne détruit point aussi bien l'opinion qu'on en peut avoir, que le silence qu'ils avoient gardé avec elle, lui donne de forces (49).

Ce n'est pas que le duc de Bouillon ne fût dans les sentimens où ils le représentoient. J'appris en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté

envoyé par la majesté à l'assemblée des Calvinistes, est vrai, les soupçons du clergé ne seroient pas trop injustes. » Vous avez trop de jugement (ce sont les termes du président) pour ne connoître bien qu'au point où les affaires sont, & aux choses que nous vous avons concedes, que ce que vous pouvez désirer, ne soit à son plus haut degré... M. de Schomberg est Luthérien, & par trop éloigné d'un bon

» Huguenot; pour moi, vous connoîtrez mon ame, &c. &c. tom. 3. liv. 5. chap. 1. Mais il y a bien apparence que d'Aubigné a rapporté ce discours sur la foi de personnes peu sûres, ainsi que quelques autres traits de son histoire, qui attirent en ce tems-là un arrêt du parlement contre cet ouvrage.

(49) M. de Sully est par-tout ici d'une sincérité qu'on ne scauroit, à mon avis, assez admirer dans un Protestant.

1599.

insurmontable. Mais n'y avoit il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables? Alors qu'eût-il fait seul? Si tous les Protestans ressembloient au duc de Bouillon, que prétendoient les commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des Réformés? Trahit par nécessité le roi & l'état? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là, aux yeux de négociateurs habiles & bien intentionnés, on ne peut guère leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fauteur du projet contenu dans l'article, comme il en étoit le seul inventeur. Je conjecture de plus qu'il n'y envisageoit pas tant les autres que lui-même; & voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas entre lui & les ducs & pairs de France, aussi bien que les maréchaux de France plus anciens que lui, le duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer sa souveraineté de Sedan (30), un fief de l'Empire, mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les sei-

(30) Voyez l'histoire, déjà citée page 204 du duc de Bouillon, ses loix, l. 2. p. 5.



gneurs Réformés de France, autrement il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé pour accorder son intérêt avec son ambition, étoit de laisser son église de Sédan comprise avec les églises réformées de France; ce qu'il faisoit, à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuoit à se faire traiter comme prince étranger.

Berthier revint rapporter au roi la disposition des prélats de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit qu'on ôtât aux quatre commissaires toute connoissance des affaires de religion, & qu'on réformât l'édit, quant à cet article & quelques autres moins essentiels; ce que sa majesté promit encore.

Cependant l'assemblée des principaux Protestans alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le roi & les commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trouver. J'avois cessé d'y assister depuis que je m'étois appercu que ma présence gênoit les trois ou quatre personnes qui y avoient

1599. ~~\_\_\_\_\_~~ la grande main, & qu'elle n'étoit propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me présentant à celle ci. Le duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironique, auquel je repartis, en m'excusant sur les affaires de mon ministère, & en feignant de ne pas sçavoir quel étoit le sujet de la présente assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha la Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincèrement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte Marie-du-Mont, qui, en m'instruisant de la matiere qui alloit être mise sur le tapis, m'assurèrent que l'article qui faisoit tant de bruit, étoit désapprouvé de presque tous les Protestans, & n'étoit opiniâtré que par messieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Plessis, & quelques autres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens & tous leurs cris

Lorsqu'on en vint aux opinions, l'a-  
vis contraire au leur l'emporta, parce  
que les meilleures raisons furent de  
notre côté (51).

1599.

On apporta aussi quelques modifi-  
cations aux autres articles dans les-

(51) L'édit de Nan-  
tes fut ensui vérifié  
le jeudi 25 février de  
cette année, après  
bien des difficultés du  
clergé, de l'université  
& du parlement. C'est  
à cette occasion que  
Henri IV. dit aux évê-  
ques : » Vous m'avez  
» exhorté de mon de-  
» voir ; je vous exhor-  
» te du vôtre : faisons  
» bien à l'envi les uns  
» des autres. Mes pré-  
» décesseurs vous ont  
» donné de belles pa-  
» roles ; mais moi ,  
» avec ma jaquette  
» grise, je vous don-  
» nerai de bons effets.  
» Je suis tout gris au-  
» dehors, mais je suis  
» tout d'or au-dedans.  
» Je verrai vos ca-  
» hiers, & j'y répon-  
» drai le plus favo-  
» rablement qu'il me  
» sera possible. Voi-  
» ci ce qu'il répondit  
au parlement, qui  
étoit venu lui faire  
des remontrances.  
» Vous me voyez en  
» mon cabinet où je  
» viens vous parler,  
» non pas en habit  
» royal, ni avec l'é-  
» pée & la cape, com-  
» me mes prédéces-  
» seurs, ni comme un  
» prince qui vient re-  
» cevoir des ambas-  
» sadeurs ; mais vêtu  
» comme un pere de  
» famille, en pour-  
» point, pour parler  
» familièrement à ses  
» enfans. Ce que j'ai  
» à vous dire, est que  
» je vous prie de véri-  
» fier l'édit que j'ai ac-  
» cordé à ceux de la  
» religion. Ce que j'en

1599.

la grande main, & qu'elle n'étoit propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me présentant à celle ci. Le duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironique, auquel je repartis, en m'excusant sur les affaires de mon ministère, & en feignant de ne pas sçavoir quel étoit le sujet de la présente assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha la Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincèrement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte Marie-du-Mont, qui, en m'instruisant de la matiere qui alloit être mise sur le tapis, m'assurèrent que l'article qui faisoit tant de bruit, étoit désapprouvé de presque tous les Protestans, & n'étoit opiniâtre que par messieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Plellis, & quelques autres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une guette civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens & tous leurs cris.

Lorsqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta, parce que les meilleures raisons furent de notre côté (51).

On apporta aussi quelques modifications aux autres articles dans les-

(51) L'édit de Nantes fut enfin vérifié le jeudi 25 février de cette année, après bien des difficultés du clergé, de l'université & du parlement. C'est à cette occasion que Henri IV. dit aux évêques : « Vous m'avez exhorté de mon devoir ; je vous exhorte du vôtre : faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles ; mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au-dedans. Je verrai vos cahiers, & j'y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible ». Voici ce qu'il répondit au parlement, qui étoit venu lui faire des remontrances. « Vous me voyez en mon cabinet où je viens vous parler, non pas en habit royal, ni avec l'épée & la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs ; mais vêtu comme un pere de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfans. Ce que j'ai à vous dire, est que je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en

1599.

quels le bien public parut n'avoit pas été assez ménagé. La conduite pleine de justice & de douceur de Henri fut sentie de tout le monde. Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre après que la chose eut été arrêtée; pour les autres, il ne songea qu'à les empêcher de faire pis.

Il se conduisit avec la même sagesse à l'égard de quelques Catholiques mal intentionnés, qui ne voulant pas paroître eux mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Brossier, prétendue dé-

» au fait est pour le » bien de la paix; je » l'ai faite à l-dehors, » je veux la faire au- » dedans de mon » royaume ». Après leur avoir exposé les raisons qu'il avoit eues de faire l'édit, il ajo- ta: » Ceux qui empê- » chent que mon édit » ne passe, veulent la » guerre, je la décl- » rerai demain à ceux » de la Religion; mais » je ne la ferai pas, » je les y enverrai J'ai » fait l'édit, je veux	» qu'il s'observe. Ma » volonté devoit ser- » vir de raison. On ne » la demande jamais » au prince dans un » état obéissant. Je suis » roi; je vous parle en » roi: je veux être » obéi ». <i>Perf. 13. &amp;</i> <i>Journ. de Henri IV. 13.</i> Voyez aussi dans M. De Thou & dans le Septénaire, les modi- fications apportées à l'édit de Nantes, & toutes les discussions à cette occasion, an- née 1599.
---	--

moniaque, qui étoit devenue l'objet de la curiosité du public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il est surprenant qu'un spectacle si ridicule en soi, qui ne méritoit pas les regards de la plus vile populace, ait pû se soutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'état. C'est qu'une moitié du monde se laissa réellement éblouir par un surnaturel, seulement dans les apparences, & que l'autre en redouta les effets, non par la chose même, mais par les motifs qui faisoient jouer ce ressort. Marthe Brosfier trouva des protecteurs en grand nombre dans le clergé, & jusqu'à Rome où elle se fit conduire. Le roi donna sans affectation, à la vérité, le tems & les moyens de se manifester (52) ; après quoi le tout se termina à un grand mépris pour les auteurs & pour l'actrice de cette comédie.

1599.

(52) Tout ce qui re- | En voici un simple  
garde cette préten- | abrégé. Jacques Bros-  
due démoniaque, est | sier, boulanger à Ro-  
rapporté d'une ma- | morantin en Solo-  
niere très-curieuse | gne, s'étant dégoûté  
dans M. De Thou, au | de son métier, se fit  
commencement du | joueur de gobelets,  
*liv. 123. an. 1599.* | & se mit à coufir le

1595.

La mort de quantité de personnes considérables donna matière à d'autres discours. Celles du Chancelier de

<p>monde avec ses trois filles, Marthe, Silvine &amp; Marie. L'aînée, dont il est question ici, profita si bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans &amp; à Cléri; mais non pas Charles Miron, évêque d'Angers, qui découvrit l'imposture, en substituant de l'eau commune à l'eau bénite, &amp; de l'eau bénite à l'eau commune; en récitant un vers de Virgile, au lieu du commencement de l'exorcisme, la touchant d'une clef, au lieu de sa croix épiscopale, &amp;c. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris, où elle choisit l'église de</p>	<p>Sainte Geneviève, pour se donner en spectacle au peuple, qui y accourut aussitôt. Elle en imposa à tous les ecclésiastiques crédules, aux capucins qui commencèrent à l'exorciser de bonne foi, &amp; même à quelques-uns des médecins que Henri IV envoya pour la visiter, quoique tous les autres déposassent formellement contre elle, &amp; sur-tout Michel Martescot, l'un de ces médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni grec ni latin, de n'avoir que la forme ordinaire de celles de son sexe; en un mot, d'être une simple femme. Le parlement</p>
---	---



Chiverny, de Schomberg & d'Incarville, tous trois du conseil des finances, firent un changement dans les affaires. Les sceaux furent donnés à Bellièvre; la charge de contrôleur général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée, à ma sollicitation, à de Vienne;

1599.

ne lui fut pas plus favorable; mais malgré cela, les religieux & les prédicateurs avoient si bien sçu intéresser la religion dans cette affaire, & la prétendue possédée joua si bien son rôle, que l'arrêt du parlement qui lui enjoignoit aussi-bien qu'à son pere, de s'en retourner chez eux, tout juste & tout sage qu'il étoit, causa d'étranges murmures, & presque une révolte dans Paris; ce qui donna d'assez grandes inquiétudes au Roi, qui voyoit que ce qu'il avoit eu d'ennemis dans la vieille ligue, reparoissoient à cette occasion. Alexandre de la Rochefoucault, seigneur de Saint-Martin, des comtes de Randan, osa même entreprendre de réveiller cette affaire en faisant passer cette Marthe à Avignon, & de-là à Rome, où elle trouva encore plus de partisans. Malheureusement pour elle le cardinal d'Osat s'y trouva, qui s'employa si utilement dans cette affaire, qu'enfin Marthe & sa famille se vit abandonnée de tout le monde, & vécut & mourut dans le mépris & la misère. Voyez aussi les autres historiens.

1599. & celle de surintendant des finances fut rétablie en ma faveur. Hentir voulant faire appeler dans le jardin des

finances entre les mains d'un nommé Scul ; & feignant de prendre un ton fort sérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je pensois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis, il reprit aussitôt en souriant, & en me donnant un petit coup sur la joue, que je devois bien la connoître, puisque c'étoit moi-même. Sa majesté me gratifia encore de la charge de grand voyer, dont elle m'envoya les provisions, avec celles de surintendant des fortifications. Et comme Sancy, livré à ses veuilles (53) ordmytes, jugea à propos de se retirer du conseil, & de se défaire de sa charge d'intendant des bâtimens, le roi la joignit encore aux autres bienfaits dont il me combloit. Les appointemens de la surintendance de-

(53) Joseph Scul d'un sarrasque, s'oyer parloit, aussi bien des veuilles, &c. Ce que l'auteur, de M. de Sancy, comme

vinrent fixes, & furent de vingt mille livres. Ceux de grand voyer, & de voyer particulier de Paris étoient de dix mille livres.

1599.

Sa majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avoit intention de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie, disoit elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendrois, que pour s'épargner la peine de faire enregistrer chacun des présens qu'elle me faisoit, même les plus petits, sans quoi je ne voulois point les recevoir. Elle me déclara donc que toutes ces gratifications & présens seroient désormais confondus dans une gratification unique, fixe, & qui me seroit remise au commencement de chaque année en forme de lettres patentes vérifiées au parlement; & me demanda auparavant si j'étois content de la somme qui étoit de soixante mille livres, en ajoutant que son intention étoit que j'achetasse de cet argent, des biens en fonds de terre, dont il me fût libre de disposer en faveur de ceux de mes enfans qui s'en rendroient les plus di-

1599. gnes, afin qu'ils demeurassent tous de plus en plus attachés à moi. Il ne me resta qu'à rendre d'humbles actions de grâces à ce prince. Cependant cette fixation de gratification dont je parle ici, ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiselle de Bourbon (54) mourut aussi, & M. d'Espinaac (55), archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes sortes de fortunes; enfin madame la connétable, & après elle madame de Beaufort. Ces deux dernières morts sur-tout firent un très grand bruit. Quelques circonstances semblables dans la fin de ces deux dames, & peu ordinaires, c'est à-dire, une maladie violente, & de trois ou quatre jours de durée seulement, des cheveux hérissés, des

(54) Fille de Henri I. | grands services à  
prince de condé, & | Henri IV. contre l'Es-  
de sa 1<sup>re</sup> femme, prin- | pague, tom. 2. liv. 27.  
cesse de Nevers, mar- | 107. où il fait l'éloge  
quise de l'Isle, &c. | de ses vertus. M. De

(55) Pierre d'Es- | Tho. 22. contraire,  
pinaac. Il avoit été | sous le drapeau, liv.  
grand Ligueur; ce- | 90. comme un ré-  
pendant Mathieu af- | rucieux, Simon. 1. c.  
sûre qu'il rendit de | &c.

visages si beaux, devenus hideusement défigurés, & quelques autres symptômes, qu'en tout autre tems on auroit jugés naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde que la mort de ces deux jeunes dames étoit, aussi bien que leur élévation, l'ouvrage du diable, qui étoit venu se payer lui-même des courtes délices qu'il leur avoit fait goûter. Et la chose passa pour certaine, non-seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans mêmes; tant la contagion qui portoit les esprits à la magie & aux sciences occultes, étoit forte en ce tems là; & aussi tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes.

Voici comme on rapporta celle de la connétable ( 56 ), & ce fut, dit-on, les dames même assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenoit gaie-ment avec elles dans son cabinet, une de ces femmes y entra avec un visage effrayé, & lui annonça qu'un quidam,

1599.

(56) Louise de Budar, fille de Jacques de Budar, vicomte de Portes, seconde femme de Henri, connétable de Montmorency.

1599. ~~\_\_\_\_\_~~ qui se disoit gentilhomme, d'assez bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque, venoit d'entrer dans son anti-chambre, & avoit demandé à lui parler pour des choses d'une si grande conséquence, qu'il ne pouvoit s'en couvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce courrier extraordinaire, que la dame se faisoit décrire avec soin, on la vit pâlir, & tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de sa part, de remettre sa visite à un autre tems. A quoi il répondit, d'un ton à faire mourir la messagère de frayeur, que puisque la comtesse ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher jusques dans son cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que la tête à tête. Elle se résolut à la fin à passer de l'autre côté; mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le message affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagne, fondant en larmes & deuil morte. Elle n'eut que le tems de proférer quelques paroles, pour prendre congé de la

compagnie, & en particulier de trois de ces dames, qui étoient ses amies, & pour les assurer qu'elles ne la veroient plus. Dans le moment elle est faisie de douleurs aigues, & elle meurt au bout de trois jours, faisant horreur à tous ceux qui la voyoient par l'effroyable changement de chaque trait de son visage. Voilà l'histoire : les gens sensés en croiront ce qu'il en faut croire.

1599

Madame de Beaufort étoit la plus foible de toutes les personnes de son sexe sur ce qui regardoit l'astrologie. Elle ne se cachoit point pour consulter les devins. Elle en avoit une escorte qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que quoique sans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçoient jamais que des choses désagréables (57). L'un lui disoit qu'elle ne seroit mariée qu'une fois; l'autre, qu'elle mourroit jeune; celui ci, qu'elle se donnât de garde d'un enfant; celui-là, qu'elle seroit trahie par un de ses amis : ce qui la jettoit dans une mélancolie dont elle ne sortoit presque

(57) Le foible de M. de Sully pour l'astrologie judiciaire se décele en mille endroits de ses mémoires malgré lui.

1599.

plus. Gracienne, l'une de ses femmes, m'a dit depuis, que l'impression de tout ce qu'elle entendoit dire, étoit si forte, qu'elle renvoyoit tout le monde, pour passer seule les nuits entières à s'affliger & à pleurer amèrement de toutes ces prédictions.

Comme elle étoit alors très avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle étoit même déjà véritablement malade & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du carême elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le roi. Elle n'y fut que peu de jours. Le roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui pendant le tems de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, & de retourner les passer à Paris (53).

Madame de Beaufort reçut cet ordre les larmes aux yeux. Ce fut encore pis lorsqu'il fallut se séparer.

(53, Selon P. M. — passer le contrat de  
 th. es, tome 2, liv. 2. l'acquisition de Châ-  
 pag. 316. Elle vint à caennouf de l'année  
 Paris pour y faire



Henri de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette dame, dont il avoit déjà eu deux enfans mâles & une fille nommée Henriette, se faisoit une égale violence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris ; (59) ; & quoiqu'ils comptassent ne se séparer que pour peu de jours, ils en appréhendoient le moment, comme si ç'avoit dû être pour un très-long-tems. Ceux qui aiment à ajouter foi aux pressentimens, ne passeront pas légèrement sur-tout ce détail. Les deux amans s'accablèrent de nouveau des plus tendres caresses ; & on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment, des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable.

Madame de Beaufort parloit au roi comme si elle l'eût vu pour la dernière fois (60). Elle lui recommandoit ses trois enfans, sa maison de Monceaux & ses domestiques. Le roi

(59) Elle vint coucher la veille à Melun, d'où le roi la conduisit au bateau, dans lequel elle s'embarqua & vint descendre à l'arsenal.

(60) D'Aubigné parle de la même manière de cette séparation, *tom. 1. liv. 5. chap. 3.*

1599.

l'écouloit , & au lieu de la rassurer, il s'attendrissoit lui-même. Ils prenoient congé l'un de l'autre ; mais un mouvement secret les faisoit aussitôt se rapprocher. Henri ne se seroit pas facilement arraché de ses bras , si le matéchal d'Ornano , Roquelaure & Frontenac ne fussent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau ; & les dernières paroles qu'il dit furent pour recommander sa maîtresse à Lavarenne , avec ordre de ne la laisser manquer de rien , & de la remettre chez Zamet , choisi pour avoir soin de cette personne si chère.

J'étois à Paris lorsque la duchesse de Beaufort y arriva , & j'en devois partir avec mon épouse peu de jours après pour aller faire la cène à Roissy , où je menois le prince & la princesse d'Orange , à qui j'avois envie de faire voir les bâtimens que les nouvelles libéralités du roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette dame. Elle avoit oublié tout ce qui s'étoit passé à Saint-Germain. Elle me fit l'accueil le plus caressant , & n'eut

s'expliquer clairement sur la complaisance pour ses desseins , à laquelle elle souhaitoit passionnément de pouvoir m'amener , elle se contentoit de chercher à me mettre dans ses intérêts , en mêlant avec cet air de politesse , dont elle ne gratifioit pas tout le monde , quelques mots à double entente , qui me faisoient envisager une fortune sans bornes , si je voulois bien me relâcher sur la sévérité des conseils que je donnois au roi à son sujet. Aussi peu touché des chimères dont cette femme se remplissoit , que de celles dont elle cherchoit à me remplir , je feignois de ne rien entendre d'un discours si intelligible , & je payois ses termes équivoques de protestations générales de respect , d'attachement & de dévouement , qui ne signifient que ce qu'on veut.

De retour chez moi , je songeai que mon épouse devoit s'acquitter du même devoir envers la duchesse. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer , & de vivre avec elle comme avec une amie , & entra dans des confidences qui auroient pu paroître le dernier

1599.

trait de l'amitié la plus intime à ceux qui, comme madame de Rosny, ignoroient que la duchesse, qui au fond n'avoit que médiocrement d'esprit, n'étoit pas délicate sur le choix de ses confidens. Elle n'avoit point de plus grand plaisir que d'entretenir les premiers venus de ses projets & de ses espérances. Plus ceux à qui elle parloit étoient ses inférieurs, plus elle se trouvoit à son aise, parce qu'alors elle ne ménageoit plus ses termes, & se permettoit même souvent d'y faire entrer celui de reine.

Elle n'avoit pas plus de retenue sur ce qui lui étoit arrivé effectivement, que sur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard donna peut être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satyriques, un pur effet du déchaînement de ses ennemis, par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudencce & la distraction jusqu'à dite de son bien & le mal indistinctement. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans à la bataille de

femme de ses domestiqués, nommée la Rousse, & son mari qui, après la mort de cette dame, continuoient de déchirer sa mémoire avec la dernière indignité, parce que quand même tout ce qu'ils en disoient auroit été incontestable, les égards qu'on devoit à sa famille, & plus encore à l'attachement que le roi avoit témoigné pour elle & aux enfans qu'il en avoit eus, étoient seuls capables d'imposer silence à la médifance. 1599.

Madame de Rosny ne laissa pas d'être bien surprise de tout ce qu'elle entendoit dire à madame de Beaufort, & elle le fut encore davantage, lorsque faisant un assez mauvais assemblage de ces civilités qui se pratiquent entre égales, & de ces airs de reine, elle lui entendit dire qu'elle pouvoit venir à son lever & à son coucher toutes les fois qu'elle voudroit, & plusieurs autres choses semblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclure, avec tout le monde, un changement prochain dans l'état de la duchesse, & revint au logis pleine de ces pensées, qu'elle me communiqua. J'avois étendu jusqu'à mon épouse

1599.

le secret que j'avois gardé sur tout ce qui s'étoit dit à ce sujet entre sa majesté & moi, aussi-bien que la scèae de Saint-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choses, pourvu qu'elle ne dit rien à la princesse d'Orange de tous les discours de madame de Beaufort, & nous prîmes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui étoit le samedi de pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à madame de Rosny, en lui apprenant le dessein de madame de Beaufort de se faire déclarer reine, tous les mouvemens que se donnoient pour cela ses patens & ses créatures, les combats que le roi avoit soufferts intérieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir prise de se vaincre lui-même, à quoi je joignois la réélxion des malheurs que la conduite contraire auroit attirés sur le royaume, s'entendis qu'on tiroit la sonnette de la première porte du château, au delà des fossés; & parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point encore paru, on redoubla avec force, & une voix s'écria à plusieurs reprises: *De la part*

*du roi.* J'éveillai moi-même un laquais, & pendant qu'il alloit ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin.

Le courier me dit qu'il étoit venu toute la nuit me dire, de la part du roi, que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste, que je crus que le roi étoit malade. » Non, me répondit-il ; » mais il est dans le dernier chagrin ; » madame la duchesse est morte ». Je me le fis répéter plusieurs fois ; tant la chose me paroissoit peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter, je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le roi, & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce dernier sentiment se rendit le plus fort, parce que je convins en moi-même que ce prince alloit acheter par une douleur passagère, l'exemption de mille déchiremens de cœur, plus cruels encore que ce qu'il souffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse, occupé de ces pensées. » Vous n'irez point, lui dis-je, au le-

1599. « ver ni au coucher de la duchesse :  
 « elle est morte ». Je fis monter avec  
 moi le courier, afin que pendant que  
 je m'habillerois & qu'il déjeûneroit,  
 il nous instruisit des circonstances de  
 ce grand événement, que je vis en-  
 core mieux détaillées dans la lettre que  
 La Varenne avoit écrite de Paris au roi,  
 & que sa majesté m'avoit renvoyée par  
 le courier, avec une seconde aussi de  
 La Varenne, adressée à moi person-  
 nellement.

(61) Zamet avoit reçu son hôtesse  
 avec tout l'empressement d'un courti-  
 san qui cherche à plaire, & il n'ou-  
 blia rien de ce qu'il jugea capable de  
 lui faire passer le tems agréablement.  
 Le jeudi absolu, madame de Beau-  
 fort, après son dîner, où elle avoit

(61) Sebastien Za- met, riche partisan étoit Italien, origi- naire de Lucques, mais il se fit natu- rel en 1581 avec ses deux frères, Horace & Jean-Arnoine. Il dit au notaire qui faisoit le contrat de mariage de sa fille	de le qualifier de seigneur de dix-sept cens mille écus. Henri IV avoit ché à sa maison post sa ses reges & les part de plaisir. Ce fut l'année d'ailleurs, parce qu'il étoit plus l'air de courtois.
--	--



mangé toutes viandes excellentes , & préparées à son goût , eut envie d'entendre les ténèbres en musique au petit Saint-Antoine. Elle y fut prise de quelques éblouissemens qui la firent revenir promptement chez Zamer. Elle n'y fut pas plutôôt arrivée , que prenant l'air dans le jardin , elle fut attaquée d'une apoplexie qui pensa l'étouffer dans le moment. Elle revint un peu par les secours qu'on lui donna , & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit empoisonnée (62) ; elle commanda qu'on la tirât de cette maison , & qu'on la transportât au cloître

(62) D'Aubigné le De-Thou , ni Bassom-  
 donne à entendre pierre , ni le Septénaï-  
 lorsqu'il dit qu'après re , ni aucun historien,  
 s'être rafraîchie chez n'appuyent ce senti-  
 Zamer , en mangeant ment sur le poison.  
 d'un gros citron , ou Le-Grain attribue cet  
 selon d'autres , d'une effet au suc crud &  
 salade , » elle sentit froid du citron. Sauvât  
 » aussi-tôt un tel feu dit avoir connu des  
 » au gosier , & des vieillards qui se sou-  
 » tranchées à l'esto- venoient d'avoir vu  
 » mac , si furieuses , la duchesse exposée  
 » que , &c » ce sont dans le cloître de  
 ses paroles. Mais ni Saint-Germain.

1599. de monter aussi-tôt à cheval, reçut la seconde à moitié chemin; & n'écoulant que sa passion, il vouloit, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa maîtresse, toute morte qu'il la croyoit être. (65). Les trois mêmes personnes qui l'avoient déjà reconduit la première fois à Fontainebleau, firent tant par leurs raisons & leurs

<p>cette mort, <i>M. De Thou, liv. 122</i> <i>Matheu, ib. D. Abigé, ibid. Le Grand, l. 7</i> <i>Le Septénaire, an. c.</i> 1599. <i>Mém. de Bassompierre, &amp;c.</i> <i>De Thou, Mathieu &amp; Bassompierre</i> mettent <i>l'ano</i> un jour plus tôt (65) <i>Salon Bassompierre, qui en parle en témoin oculaire.</i> <i>Henri ne étoit point que sa maîtresse fut morte car il dit que La-Varre étoit venu avec le maréchal d'Orléans, qui avoit avec lui un page la d'Orléans à Paris, qu'elle venoit</i></p>	<p>de mourir, ils monterent tous deux à cheval pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au roi, &amp; le m. l'archer de ven. à Paris. » Nous trou- vâmes, dit-il, le roi par-delà La-Saules-roye, proche de <i>Vallery</i>, qui venoit sur des chevaux à toute bride. Lorsqu'il vit le maréchal, il le donna qu'il lui en vint dire le nouvel avis qu'il lui fit de grand bruit. Il étoit si ému qu'il ne pouvoit parler, &amp; se fit aller à la messe de La-Saules-roye.</p>
--	---

1599.

trait de la plus forte tendresse, & l'autre, par la voix de l'honneur & du devoir, il lui eût fallu prendre un parti sur une chaîne qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur, & conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venoit à son secours par un roup des plus sensibles à la vérité, mais qui pouvoit seul ouvrir les yeux au mariage d'où dépendoient le repos de la France, la joie de son peuple, le destin de l'Europe & le propre bonheur de sa majesté, à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop chèrement acheté par le délaissement d'une femme digne d'ailleurs de son attachement par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier motif, présenté d'une manière avantageuse pour sa maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henri, le soulageoit par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce prince m'aveut qu'il me sçavoit bon gré d'avoir mis son attachement pour madame de Beaufort, au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, & non point fondés sur un pas-

libertinage , & qu'il avoit craint que je ne cherchasse à le consoler qu'en le couvrant de confusion. Cette première conversation fut fort longue , & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au roi. Tout ce que je sçais , c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur , de l'arrêter sur elle-même , je me servis utilement de l'obligation où se trouve un prince & toute personne publique , de conserver dans la plus juste affliction la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'état. Henri n'avoit ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66) , ni le défaut de se guérir par dureté ; il écoutoit encore plus sa raison que son cœur. Il parut déjà beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa chambre ; & dans la suite , personne ne l'entretenant dans sa douleur , que ses occupations diminuoient chaque jour , il se trouva dans l'état où

1599.

(66) Henri IV fit porter le deuil à toute sa cour pour la mort de la duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir , les huit premiers jours , & ensuite en violet. *Mém. de Chiverny.*

1599.

doit être tout homme raisonnable qui à eu de grands sujets de s'ailliger ; c'est de n'en condamner ni n'en flatter la cause, & de n'affecter, ni d'en rappeler ni d'en chasser le souvenir.

Le duc de Joyeuse occupa aussi le public. Après s'être fait capitain (67), de courufan & de guerrier, & ensuite

( 67 ) Henri de Joyeuse, comte de Pouchage, frere puiné du duc de Joyeuse, tué à Couras. Un jour qu'il passoit à Paris à quatre heures du matin, près du couvent des capucins, après avoir passé la nuit en débauche, il vint à voir que les anges chantoient dans le couvent. Frappé de ce miracle, il se fit capitain sous le nom de frere Ange. Depuis il quitta son hoc, & porta les armes comme Henri IV. Le duc de Mayenne le fit gouverneur du Languedoc, de la Picardie, & de la France. Enfin il fut son accommodement avec le roi. Mais un jour ce prince étant avec lui sur un bateau, il se donna de quel beaucoup de peuple étoit assemblé : pour lors le duc de Henri IV, accourut et ne pouvoit sortir de son enferme. Il fut surpris de voir que le duc de Joyeuse étoit si fort en colère. Il fut surpris de voir que le duc de Joyeuse étoit si fort en colère. Il fut surpris de voir que le duc de Joyeuse étoit si fort en colère.

de capucin être redevenu guerrier & courtisan des plus répandus dans le monde, il reprit du goût pour le froc, dont on prétend que le pape ne l'avoit dispensé, que pour autant de tems que durerait la guerre; & cette fois il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille (68), unique héritière de la maison de Joyeuse, avec M. le duc de Montpensier, fut sa dernière action comme homme du monde. La marquise de Bellisle (69), à son exemple, prit l'habit de Feuillantine.

1599.

( 68 ) Henriette-Catherine de Joyeuse. Il ne vint de ce mariage qu'une fille; ce qui éteignit la branche de Bourbon-Montpensier.

( 69 ) Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondy, marquis de Bellisle, fils aîné du maréchal de Retz. Mezeray nous apprend que la cause de sa retraite fut le

chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat dont elle vouloit se servir pour cela ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du roi. Le marquis de Bellisle avoit été tué en 1596 au Mont-Saint-Michel par un gentilhomme Breton, nommé Kermartin, L'Etoile en parle comme d'une femme qui

1599. 
 faisoit l'admiration de l'exemple de dévotion  
 toute la cour, par sa & de pénitence dans  
 beauté & par son es- son couvent.  
 prit, & qui fut un

*Fin du dixieme Livre.*





# MEMOIRES

DE

# SULLY.

---

LIVRE ONZIÈME.

LE tems fixé par le compromis fait entre les mains du pape, au sujet du marquisat de Saluces, s'étoit passé sans que sa sainteté eût rien décidé sur cette affaire, parce que le duc de Savoye qui sçavoit mieux que personne, que la décision ne pouvoit lui être favorable (1), s'étoit servi, pour éluder le jugement, de tous les manéges ordinaires à cette petite cour, qui fait sa politi-

---

1599.

(1) Ce marquisat sur lequel la maison étoit un fief mou- de Savoye n'avoit au- vant du Dauphiné, cun droit.



1599. que d'employer également pour sa conservation, ou son agrandissement, la ruse, le manque de parole, les soumissions, & l'attachement au plus fort. La première idée qui vint au duc de Savoie, fut de révoquer un compromis qu'il n'avoit fait que pour gagner du tems, ou dans l'espérance que peut-être la France se brouilleroit avec le saint siège : mais comme ce procédé auroit eu quelque chose de trop affecté, il eut recours à un autre artifice pour engager le pape à s'en déporter volontairement. Il manda à son ambassadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clément VIII. s'étoit laissé gagner par le roi, sous la condition secrète que sa majesté très chrétienne s'obligeoit à céder ensuite au pape lui-même tous ses droits sur le marquisat de Saluces. L'ambassadeur trompé le premier par son maître, s'expliqua sur cette collusion, de manière que la Summe, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux parties, s'en démit aussitôt avec indignation.

Le duc de Savoie qui n'avoit point douté que le pape ne prit ce

parti, faisoit cependant entendre au roi, qu'il se remettoit entièrement à sa discrétion, sans qu'il fût besoin, pour ce démêlé, d'aucuns arbitres étrangers. Il crut, en piquant ce prince d'honneur, en obtenir ce qui faisoit le sujet de la contestation, qu'il n'oublioit pas de lui faire représenter comme quelque chose de si mince valeur, qu'il ne méritoit pas seulement l'attention d'un aussi grand roi. C'est avec ces instructions qu'étoient venus à Paris les sieurs de Jacob de la Rochette, de Lullins, de Brétons & de Roncas, agens de monsieur le duc de Savoie.

Avec de pareilles vues, le ministre & le confident du prince est ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ses intérêts; & pour dire la chose plus clairement, celui qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même presque pas qu'on vient à lui dans ce dessein, quoiqu'il ne paroisse pas fort honnête. On n'use pas non plus dans ses paroles, de la même circonspection qu'on apporte dans un congrès. Ces messieurs

1599.

me dirent donc que leur maître ne prétendoit point tenir de sa majesté le marquisat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don, & ils m'insinuoient en même-tems assez significativement, que ce présent refluerait aussi de M. le duc de Savoie à moi à proportion de l'importance de la chose & de la manière dont je m'emploierois à la faire réussir. Je ne voulus point comprendre le sens de ces dernières paroles. Je conclus sèchement des premières, en parlant sur quatre Agens, que comme on ne sauroit gratifier quelqu'un que de ce qu'on possède, il falloit que M. le duc de Savoie commençât avant tout, à remettre à sa majesté le marquisat de Saluces, & qu'alors ce prince que je leur assurois n'avoir pas l'âme moins grande que son altesse, en useroit royalement; sur quoi je les priai très-sérieusement de s'adresser directement au roi. Ils le firent, rebutés du ton dont je leur avois parlé. Hentis en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit intéresser l'état, qu'ils jugerent

après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voye.

1599.

Ils voyoient toute la France, & la cour elle-même, pleine de mécontents & de féditiens : ils imaginèrent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henri assez d'occupation dans son propre royaume, pour lui faire perdre de vue toute affaire au-dehors. La présence du duc de Savoye leur parut nécessaire pour engager plus fortement ceux des seigneurs qui prêtoient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent que son intérêt demandoit qu'il fit un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractère du duc (2) : il y consentit, & en fit demander la permission à sa majesté, qui l'auroit refusée si elle l'avoit pû honnêtement ; mais le duc de Savoye lui en ôtoit jusqu'au moindre prétexte, en protestant qu'il n'entreprendoit ce voyage, que pour

( 2 ) On dit qu'il ne suis pas venu  
échappa à ce prince, en France pour re-  
pendant son séjour à cueillir, mais pour  
la cour de France, semer.  
de dire un jour : je

1599.

venir lui-même traiter avec sa majesté, ou plutôt se soumettre à toutes ses volontés; ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Espagne, qu'il paroissoit être sur le point d'en venir à une rupture avec cette couronne, & mettre désormais tout son salut dans son union avec la France. Il venoit de refuser la proposition avantageuse que lui avoit faite le roi d'Espagne de lui envoyer son fils & sa fille aînée, pour les faire paroître à la cour de Madrid comme princes du sang royal d'Espagne.

Cette démarche du duc de Savoie acheva de déterminer le pape à ne plus se mêler de l'affaire de Salacet: mais rien ne fit perdre de vue au roi les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles: l'une, de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le duc de Savoie: l'autre, d'éclaircir ses démarches auprès des brouillons de la cour.

Le maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa majesté fut que pendant le séjour qu'avoit fait ce ma-

réchal en Guyenne, il avoit sollicité la noblesse de cette province, de s'attacher à lui, & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces personnes, des discours d'un ennemi de l'autorité royale. Tout cela auroit pû n'être qu'un effet du faste & de l'orgueil de ce maréchal ; mais ce qui y donnoit le plus de poids, c'est qu'en même tems ses menées à la cour de Savoye, quoique conduites avec toute la précaution possible, vinrent aussi à la connoissance du roi : & le voyage que fit cette année sa majesté à Blois n'eut point en effet d'autre motif que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les peuples dans le devoir ; quoique ce prince ne le proposât en public que comme une partie de plaisir, pour jouir de la beauté de ce climat pendant l'été, & pour y manger, disoit il, d'excellens melons. Il lui étoit d'ailleurs indifférent, dans l'étrat où étoient les choses, de s'éloigner de Paris.

J'accompagnai sa majesté, dont le séjour à Blois n'a rien d'assez intéressant pour que je m'y arrête. Il se

1599. passa dans les soins que je viens de marquer, joints à celui de poursuivre cette dissolution tant souhaitée du mariage de ce prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la duchesse de Beaufort avoit vécu, peu de personnes avoient songé à presser Henri de se démarier; soit de peur que ces instances ne tournassent à l'avantage de sa maîtresse, qui étoit universellement haïe, soit pour ne pas s'exposer à la colère de cette femme, toujours fort à craindre, quand même ses desseins auroient échoué: mais sitôt qu'on la vit morte, il se fit comme une conspiration du parlement, de tous les autres corps & du peuple à ce sujet. Le procureur général vint prier sa majesté de donner cette satisfaction à ses sujets. Le roi, quoique fort indéterminé sur le choix, promit pourtant de combler les vœux de ses peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de lettres avec la reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en peine de lever l'obstacle que cette princesse avoit apporté en dernier lieu, au sujet de madame de Beau-

fort , au consentement qu'on exigeoit d'elle ; parce que je le regardois comme une ressource à laquelle tout le monde seroit peut-être bien obligé d'avoir recours , ne fût-ce que pour lier les mains de la cour de Rome , si le roi se fût envain laissé gagner par sa maîtresse , & que d'ailleurs la complaisance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite , me répondoit qu'elle n'en faisoit pas le prétexte d'un refus absolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la réponse qu'elle fit d'Usson à la lettre que je venois de lui écrire , où je lui parlois du sacrifice qu'on attendoit d'elle , dans les termes les plus respectueux , mais pourtant très-clairs , comme il les faut dans de pareilles négociations. Pour marquer que de son côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agissoit , elle s'expliquoit nettement sur le billet de séparation , & elle l'attachoit à des conditions si peu onéreuses , qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté. Convenir d'une pension honnête pour elle , & payer ses créanciers , c'est tout ce qu'elle demanda ; & elle donna , pour terminer de



1599.

sa part cette affaire avec le roi ou avec moi, un homme qui ne nous étoit pas suspect, quoiqu'il lui fût fort attaché : c'est ce même Langlois qui avoit si bien servi sa majesté dans la reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompense une charge de maître des requêtes.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'esprit dans les affaires. Il vint appporter à sa majesté une réponse de ( 3 ) Marguerite : car le roi avoit cru qu'il devoit aussi lui écrire ; ce qu'il avoit fait avec bonté & politesse, mais beaucoup moins expressivement que moi. Avec la lettre, Langlois apporta l'état des demandes de la princesse, sur lesquelles on fut aussi tôt d'accord. Pour rendre la chose plus solide, Langlois se chargea, & vint en effet facilement à bout de la faire écrire de sa propre main au pape, dans des termes qui firent comprendre à sa sainteté, que non-seulement on ne lui faisoit à cet

(3) Lisez ces deux | rite à Henri, dans  
Lettres de Henri IV. | le nouveau recueil  
à Marguerite de Va- | des lettres de Henri  
lois, & de Margut- | le Grand.

égard aucune violence, mais encore qu'elle avoit pour la consommation de cette affaire, le même empressement que toute la France. D'Ossat muni d'une pareille pièce, ne trouva pas de grands obstacles. Il fut secondé par Sillery, qui cherchoit à effacer la honte de sa première commission. Le saint pere n'apportoit plus à la grace qu'on lui demandoit, que des délais de formalité & de bienfiance, sans écouter les insinuations des envieux : car cette espèce haïssable d'hommes se trouve, ou se mêle par-tout. Enfin il commit, pour mettre la dernière main à cette procédure, qui ne pouvoit être faite qu'en France, l'évêque de Modène son neveu & son nonce, avec deux adjoints de la nation, l'archevêque (4) d'Arles & le pere Ange à qui il avoit donné la pourpre, & que l'on appelloit

1599.

(4) Horace Del-Monte, archevêque d'Arles, François de Joyeuse, le second des fils de Guillaume. Ces trois commissaires s'assemblerent dans le palais de Henri de Gondy, évêque de

Paris; & après avoir mûrement examiné les raisons de part & d'autre, ils déclarerent le mariage nul, pour cause de parenté, de religion, d'affinité spirituelle, de violence, & de

1599. le cardinal de Joyeuse. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux époux libres de tout engagement mutuel, pour cause de nullité dans leur mariage.

Pendant qu'on travailloit à expédier cette affaire, Henri de retour à Fontainebleau, & passant la plus grande partie de son tems dans les parties de plaisir & de table, entendit parler de Mademoiselle ( 5 ) d'Entragues ; &

défaut de consentement du côté de l'une des parties. Henri IV. & Marguerite de Valois étoient parens au troisième degré : la mere de Jeanne d'Albret, qui s'appelloit aussi Marguerite, étant sœur de François I. Voyez l'histoire & les pièces de ce divorce dans Matthieu, tom. 2. liv. 2. de Thou, liv. 123. de la chronologie septénaire, année 1599.

( 5 ) Catherine Henriette, fille de François de Batac, seigneur d'Entragues, de Marcouffy & de Malesherbes, & de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX. qu'il épousa en secondes noces. Les écrits de ce tems-là nous la représentent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabrielle ; gaye, ambitieuse, hardie, &c. Ce portrait qui se rapporte à ce que dit ici le duc de Sully, sera bien confirmé dans la suite de ces mémoires.

sur le portrait que lui en firent les Courtisans , empressés à flater son penchant pour le sexe , comme d'une fille aussi belle que vive & spirituelle , il eut envie de la voir , & en devint aussi tôt passionnément épris. Que ne pouvoit il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle passion devoit lui causer dans la suite ! Mais la destinée de Henri étoit que le même foible qui devoit ternir sa gloire , empoisonneroit aussi sa vie.

La demoiselle n'étoit pas novice. Quoique sensible au plaisir de se voir l'objet des poursuites d'un grand roi , elle l'étoit encore davantage à l'ambition qui la flatoit , que dans la conjoncture présente , il ne lui étoit pas impossible de jouer si bien son personnage , qu'elle obligeât son amant à convertir ce titre en celui d'époux. Elle ne se pressa donc pas de satisfaire ses desirs. La fierté & la pudeur furent employées tour à tour , & ensuite l'intérêt. Elle ne demanda pas moins de cent mille écus pour prix de sa dernière complaisance. Lorsqu'elle s'aperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la passion de Henri par un ob-

1599. obstacle qui me parut à moi si capable de la refroidir, qu'il fallut que sa majesté usât de la dernière violence pour me tirer cette somme d'argent, elle ne désespéra plus de rien, & eut recours à d'autres finesses. Elle alléguait la gêne où la tenoient ses (6) parens, & la crainte du ressentiment auquel ils se porteroient contr'elle après sa faute. Le prince satisfaisoit à tout cela de son mieux, mais jamais au gré de la demoiselle, qui lui déclara enfin, après avoir pris le moment favorable, qu'elle ne lui accorderoit jamais rien qu'il ne lui eût fait une promesse de sa main de l'épouser dans l'année. Ce n'étoit

(6) Cette crainte n'étoit pas si traitable, non plus que le comte d'Auvergne, frere utérin de la demoiselle: ils cherchent querelle au comte de Lude, dont Henri IV. se servoit en cette occasion, & plaisant

c'est elle  
roi à  
maison où elle de-  
venoit, mais le pere } d'aller la trouver,  
tom. 1.

point pour elle même, disoit-elle, en accompagnant cette étrange proposition de l'air de modestie qu'elle connoissoit propre à enflammer le prince, qu'elle demandoit cette promesse. Une verbale lui eut suffi, ou plutôt elle n'en auroit point exigé du tout, persuadée qu'elle n'étoit point d'une naissance à oser prescrire à cet honneur : mais elle avoit le soin de se tenir pour lui servir d'exuse de sa faiblesse auprès de ses parens. Comme elle vit que le roi balancoit un peu, elle eut l'adresse de gâter qu'elle repartoit dans le fond cette promesse comme une chimère, se chaut bien que sa majesté n'étoit pas comme le commun de ses sujets, en passe au Tribunal des efficients.

Voici assurément un grand exemple de la tyrannie de l'orgueil. Il n'y eût point eu de miracle, qu'il ne vit clairement que c'étoit à lui-même à le rompre. Je ne dis rien des raisons qu'il avoit de s'écarter de sa droite néanmoins qu'on verra, si n'y a plus que des intrigues et des intrigues, dont son père, sa mère, son frère, et elle-même avoient été convaincus, et qui avoient attiré à

1599. route cette famille, un ordre de sortir de Paris, que je venois de leur faire signifier tout récemment de la part de sa majesté : malgré tout cela, ce prince foible consentit à la fin à la volonté de sa maîtresse, & lui en donna sa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir pour aller chasser, il m'appella dans la galerie de Fontainebleau, & me mit aux mains ce honteux papier. C'est une justice que je suis d'autant plus obligé de rendre à Henri, qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ses défauts, que dans les plus grands excès où sa passion le porta, il prit toujours sur lui d'en faire l'aveu, & de s'en consulter à ceux qu'il connoissoit les plus opposés à ses résolutions : ce qui est une marque de droiture & de grandeur d'ame qu'on trouve dans fort peu de Princes. Pendant que je faisois une lecture, dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard, Henri tantôt se détournoit pour cacher sa rougeur, tantôt cherchoit à gignet son confident, en s'accusant & en s'excusant tour à tour. Pour moi, je donnois toutes mes réflexions au fatal écrit. La clause d'épouser une maîtresse,

pourvû qu'elle eût dans l'année un enfant mâle, ( car c'est en ces termes qu'elle étoit conçue ) me paroïssoit, à la vérité, ridicule & visiblement nulle : mais rien ne me rassuroit sur la honte & le mépris qui alloit rejaillir sur le roi, d'une pièce qui ne pouvoit manquer tôt ou tard de faire un éclat terrible. J'en craignois encore les suites fâcheuses dans la conjoncture présente de la dissolution à laquelle on travailloit, & cette pensée me rendoit muet & immobile.

Henri qui vit que je lui rendois foiblement le papier, mais avec une agitation d'esprit, dont il s'apperçut aisément, me dit : » Là ! là ! parlez librement, & ne faites point tant le discret. « Je ne pus encore trouver si-tôt les paroles dont je devois me servir, & il n'est pas besoin que j'apporte ici des raisons de mon embarras : il n'est que trop facile à justifier auprès de ceux qui sçavent ce que c'est que d'être le confident des rois, dans des choses où il s'agit de combattre leur résolution, qui est toujours une volonté absolue & immuable.



~~1559.~~ 1559. Marie (7) de Médicis, fille du grand duc de Florence Le roi nous laissa faire, & nomma même, mais par pure importunité, pour y travailler avec celui que le grand duc devoit envoyer à Paris, M. le connétable, le chancelier, Villeroi & moi Nous ne fîmes pas languir cette affaire, Joannini, qui étoit l'homme du grand duc, ne fut pas sitôt arrivé, qu'en moins de rien les articles furent dressés & signés de nous tous

Je fus chargé de les aller communiquer au roi, qui ne s'attendoit pas à une si prompte expedition. Il vint lorsque j'eus repondu à la demande qu'il me fit d'où je venois. « Nous venons, » dit-il, de vous marier, ce prince demeura un quart d'heure, comme s'il eût été frappé de la foudre. ensuite il se mit à parcourir sa chambre à grands

(7) Marie de Médicis, fille de François grand duc de Toscane, & de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand	ses bagues, joyaux, &c. La chronologie septenaire, an 1607 p 122. Ma l'eu, tome 2 liv 2 p 336, &c. rapportent les négociations de d'Orléans & de Sully pour ce
Elle est en dot six cent mille écus, sans	son mariage

pas ; en rongéant ses ongles , se gratant la tête , & livré à des réflexions qui l'agitoient si violemment , qu'il ne pût encore de long-tems me rien dire. Je ne doutois point que tout ce que je lui avois représenté , ne fît alors son effet ; enfin revenant à lui-même , comme un homme qui a pris une dernière résolution : » Eh bien ! » dit il , en frappant de l'une de ses mains sur l'autre , eh bien ! depar- » dieu ; soit ; il n'y a remède ; puis- » que pour le bien de mon royaume , » vous dites qu'il faut que je me » marie , il faut donc se marier. « Il m'avoua que la crainte de ne pas mieux rencontrer la seconde fois que la première , étoit tout ce qui faisoit son irrésolution. Etrange bifarrerie de l'esprit humain ! Un prince qui s'étoit tiré avec succès & avec gloire de mille cruelles dissentions que la guerre & la politique lui avoient suscitées , tremble à la seule idée de querelles & de noises domestiques , & paroît plus troublé que lorsque cette même année encore , sur l'avis d'un capucin ( 8 ) de Milan ,

(8) Il s'appelloit frere | l'en remercia lui-même,  
Honorio. Henri IV. | me , & lui fit faire plu-

1599. on avoit surpris au milieu de la cour un Italien qui étoit venu à Paris dans le dessein de poignarder ce prince. Le mariage conclu ne put s'exécuter que l'année suivante.

Les autres faits étrangers dont il me reste à faire la remarque pour celle-ci, sont : la guerre dans les Pays-Bas : elle y commença d'une manière assez vive, aussi-tôt que l'archiduc eut passé dans ses provinces. Sur les plaintes réitérées de l'Espagne, le roi fit défense à ses sujets d'y aller porter les armes au service des états, mais seulement pour la forme, parce que la politique de l'état ne voulant pas qu'on laissât opprimer les Flamands, non-seulement sa majesté ne punit point les contraventions à sa défense, mais encore elle favorisa sous main ces peuples. La guerre en Hongrie, sur laquelle je n'ai rien à dire, sinon que le duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller servir dans les troupes de l'Empereur. La révolution arrivée en Suède, où le roi régnant, & élu roi

sieurs offres par son *Mathieu, tom. 2. liv.*  
ambassadeur à Rome, *2. p. 302.*

de Pologne, (9) fut détrôné par ses sujets, qui mirent en sa place Charles son oncle, duc de Sudernie, & perdit toute espérance d'y rentrer, par la victoire que remporta sur lui son concurrent.

1599.

En voici d'autres qui me sont personnels. Lorsque j'étois à Blois, la princesse d'Epinoi (10) vint me demander mon assistance auprès du roi, contre les princes de Ligne, qui vouloient usurper son bien & celui de ses enfans. Ces enfans étoient au nombre de cinq, dont elle en amenoit quatre avec elle, trois garçons & l'aînée de ses filles; la cadette étoit élevée chez madame de Roubais, veuve du vicomte de Gand son oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche parent qu'eussent ces enfans en France, du

(9) Sigismond : ce de Robert de Melun, malheur lui arriva prince d'Epinoi, mort pour avoir voulu ré- en 1594. Les Princes tablir la religion Ca- de Ligne, dont il est tholique en Suède. parlé ici, soit l'ami- Voyez sur toutes ces ral, prince de Ligne, affaires étrangères, gouverneur d'Artois, de Thou, le Septé- & qui avoit épousé naire & autres histo- Marie de Melun, da- riens, année 1599. me de Roubais d'An-

(10) Hippolyte de Montmorency, veuve toing, &c. & ses fre- res,

599. ~~.....~~ côté paternel, leur tutelle me regardoit. Je m'en chargeai volontiers pour leur faire rendre justice. J'eus la satisfaction qu'au bout de six ou sept ans, pendant lesquels j'eus soin de ces enfans, comme des miens propres, je les remis dans la possession de tous leurs biens qui montoient à cent vingt mille livres de rente. J'aurai sujet dans la suite de marquer les obligations qu'ils ont eues à sa majesté.

Dans le même tems, les marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permission d'établir des manufactures de toutes les étoffes d'or, d'argent & de soie, qui jusques-là ne s'étoient point encore fabriquées en France, avec une défense d'y en laisser à l'avenir entrer aucunes venant des pays étrangers. Ils m'assurèrent qu'ils avoient des fonds suffisans pour fournir tout ce qui en pouvoit être consommé dans le royaume. Je ne leur demandai, pour leur répondre, que le tems de m'assurer par moi-même si leur rapport étoit sincère; & m'étant convaincu du contraire, j'essayai de les détourner d'une entreprise dans laquelle

laquelle on n'échoue pas impunément. Je ne les persuadai pas. A mon refus ils s'adresserent directement à sa majesté, & je crus devōir garder le silence sur un établissement qui pouvoit en effet, étant bien conduit, être d'une grande utilité. Le roi vaincu par leur importunité, leur accorda tout ce qu'ils demandoient ; mais il s'étoit à peine passé six mois, que faute d'avoir bien pris leurs mesures, ils virent révoquer des permissions qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité & le surcroît de dépense que ce nouvel arrangement causoit aux acheteurs (11).

1599.

L'affaire du marquisat de Saluces ne

(11) Les cris des banquiers & douaniers, dont la nouvelle défense diminueoit considérablement les profits, contribuèrent aussi beaucoup à la faire révoquer. *Chronologie Septénaire, pag. 94. année 1599.* Il en est de ces étoffes comme de toutes les autres parties du commerce. La liberté du com-

merce, qui doit régner entre toutes les nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage sur nos voisins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire ces étoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des étrangers viennent

1599. paroissant point au roi devoir finir sans coup férir, sa majesté songeoit depuis quelque tems à commettre les fonctions de grand maître d'artillerie à un homme qui pût bien s'en acquitter, & sur-tout les exercer par lui-même; ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Estrées, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par amitié pour ses enfans, dont M. d'Estrées étoit le grand-pere. L'expédient que Henri imagina, fut que le vieux de Born cherchant à se défaire de la lieutenance générale d'artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ses fonctions celle de la grande maîtrise, quoique je ne fusse pas revêtu de celle ci. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de la première déjà fort considérables, en l'érigeant en office, en lui donnant autorité sur tous les lieutenans généraux dans les provinces, en

les prendre chez nous,	tement la main, on
& la défense ne sub-	mieux qu'on pût en
ir plus que nous les	faire en France, qui
! . . . . .	! . . . . . lieu de ces
! . . . . .	! . . . . . commodés,
à souhaiter, ou bien	& d'un u bon user.
qu'on y tint plus exac-	

rehaussant les gages ; enfin de m'en expédier les provisions *gratis* ; mais j'avoue qu'aucune de ces offres ne me tenta, & que je ne pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la première place. Je ne m'excusai pourtant de déférer aux volontés du roi, que sur les affaires dont j'étois chargé, en quoi je n'imposai point à ce prince qui, après bien des prières dont je scus me défendre, me quitta en colere, en me disant qu'il ne m'en parleroit plus, mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice, il agiroit de son côté à sa volonté.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa charge. Je n'en fus pas plutôt informé, que je fis offrir par monsieur & madame Dupêche, trois mille écus à madame de Néry qui gouvernoit ce vicillard, pour faire réussir la chose. Le grand-maître, pressé par cette femme, dit au roi, qu'il consentoit à prendre récompense de sa charge. Le roi me le redit incontinent, en ajoutant qu'il n'exigeoit de moi, pour l'avoir fâché, que de mettre dans peu



1599. son artillerie en état de lui faire obtenir le marquisat de Saluces qu'on lui confirmoit chaque jour, qu'il ne se feroit céder que de force, c'est-à-dire, au moyen d'un grand nombre de sièges, tous assez difficiles, car c'est là la manière ordinaire de faire la guerre en Savoye. Je remerciai sa majesté, & je convins avec d'Estrées, pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montant encore à une somme considérable, je fus obligé, en cette occasion, de prendre en rente cent mille écus, de Morand, Vienne & Villemontée, & trois jours après je fus pourvu solennellement de la dignité de ( 12 )

( 12 ) Le roi la déclara charge de la couronne en faveur de M. de Sully. Brantôme, dans l'endroit où il nous donne la suite des grands maîtres de l'artillerie, en parle ainsi, » Du » depuis M. de Ros- » ny la ( la grande » maîtrise ), qui cer- » tes honore si bien » cet état, qu'il en » fait beau voir son » Arsenal, son esprit » & son industrie à » l'avoir fait si bien » dresser, & fut tout » sa valeur & son bon » sens à le faire va- » loir, témoin ce » qu'il fit dernière- » ment pour la guer- » re de Savoye, où » en moins d'un rien » il montra tellement » sa promptitude & » diligence, qu'on le » vit plutôt en camp-

grand-maître d'artillerie, & j'en prêtai le serment. C'étoit la quatrième grande charge dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnaissance qu'exigeoit de moi ce nouveau bienfait de sa majesté, consistoit à donner tous mes soins à l'artillerie. Je vins visiter l'Arsenal, où tout me parut être dans un état si déplorable, que je résolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à son rétablissement, quoique ce château fût alors fort mal bâti, dénué de tout, & sans aucune commodité.

Les affaires de l'artillerie étoient encore pires. Je commençai par une réforme des officiers de ce corps, qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les valets de messieurs de la justice & des finances. D'un seul coup j'en cassai environ cinq cens. Je m'abouchai ensuite avec les commissaires pour le salpêtre; & je fis avec eux des marchés pour une provision considérable

» gne, que de l'avoir  
 » pensé. « *Vie des Hommes Illust. es, ar-*

*ticle de M. Rosny,*  
*tom. 1, pag. 227*  
*228.*

de poudres que je fis voir au roi. Je  
 599. traitai de même avec les maîtres de  
 grosses forges pour le fer propre aux  
 affûts, bombes, &c; avec les mar-  
 chands étrangers pour le métal, avec  
 les charrons & charpentiers, pour les  
 ouvrages en bois nécessaires aux des-  
 seins que j'avois formés. Sa majesté  
 vint visiter elle-même son Arsenal  
 quinze jours après que je m'y fus éta-  
 bli, & elle en fit dans la suite un de  
 ses plus grands amusemens. Elle prit  
 beaucoup de plaisir à voir tous les pré-  
 paratifs qui s'y faisoient, & l'extrême  
 diligence avec laquelle je m'y appli-  
 quois.

On ne pouvoit y en apporter trop  
 dans la conjoncture présente des af-  
 faires de Savoye, dont le détail & ce-  
 lui de la guerre où elles engagerent,  
 va remplir entièrement ces mémoires  
 pour toute l'année suivante. M. le duc  
 de Savoye partit de ses états sur la fin  
 de celle-ci pour venir en France,  
 avec les intentions que j'ai déjà mar-  
 quées, mais elles ne purent être assez  
 secrettes, pour lui faire recueillir tout  
 le fruit qu'il se promettoit de ses  
 tromperies. L'examen de la conduite

passée de ce prince & de celle de ses  
 agens, & la connoissance qu'on avoit  
 de son caractère, ne lui étoient pas déjà  
 trop favorables. On eut à son sujet  
 quelque chose de plus positif encore.  
 Lesdiguières manda à Sa Majesté, que  
 le duc faisoit fortifier diligemment ses  
 places, sur tout celles de Bréffe, &  
 qu'il les remplissoit de munitions de  
 guerre & de bouche. On sçut par le  
 comte de Carces & le sieur du Passage,  
 qu'il avoit fait de grandes instances à  
 la cour de Madrid, & pressé le pape  
 d'agréer un second compromis, en lui  
 faisant entendre que toute l'Italie étoit  
 intéressée à ne pas souffrir que sa ma-  
 jesté très-chrétienne possédât rien par  
 de-là les monts. Les résidens François  
 à Florence mandoient que le duc  
 ne parloit point dans d'autre inten-  
 tion que de surprendre le roi, qui de  
 son côté étoit persuadé que ce seroit  
 le duc lui même qui pourroit bien être  
 pris pour dupe, non-seulement avec  
 lui, mais encore avec le roi d'Espagne  
 & les autres princes d'Italie: car ceux-  
 ci ne cachent point leur aversion  
 pour l'humeur inquiète & ambitieuse  
 de M. de Savoye, & le roi d'Espagne

1599.

n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement que pendant qu'on donnoit en dot à l'une des infantes, les Pays-Bas & la Franche Comté, qui valent mieux que les deux Castilles & le Portugal, celle qu'il avoit épousée, n'avoit eu qu'un crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiscrétions semblables, suivies de rapports & de plaintes réciproques, avoient ruiné absolument leur première intelligence.

La suite fit voir la justesse de ces observations que le roi me faisoit faire en me montrant la lettre de Lesdiguières, mais il ne témoigna en public aucun ressentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du duc de Savoie. Il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des finances & de l'artillerie pour lui faire faire à Lyon la réception ordinaire des souverains étrangers. Je crois que ce prince n'eut aucun sujet de se plaindre de moi; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les comtes de Saint-Jern, (13) qui lui refusèrent certains honneurs, que les

(13) Ce fut par ordre du roi, selon les états de P. Mathieu, 1072, Lyon refusèrent 22

ducs de Savoye soutiennent qu'on leur doit rendre dans ce chapitre comme comte de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de son côté le duc (14) se fit voir dans un état tout-à fait digne de son rang.

Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le roi qui n'étoit pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre observé à l'Arfenal, me manda qu'il viendrait y souper avec le duc & les principaux seigneurs & dames de sa cour. M. de Savoye s'y rendit de si bonne

duc de Savoye la place de chanoine d'honneur dans leur cathédrale, qu'ils avoient accordée au duc son pere; & cela par une raison très-naturelle, qui est que le comté de Villars étoit sorti de la maison de Savoye depuis ce tems-là. Cette cérémonie consistoit à présenter la chappe & l'aumusse au duc de Savoye, à l'entrée du cloître, à lui donner

rang dans l'église parmi les chanoines, &c.

(14) Malgré cette magnifique réception, le duc de Savoye sentit bien dès la première fois qu'il parla à Henri IV, qu'il n'obtiendrait point ce qu'il étoit venu demander. » J'ai fait » mon message, dit-il, » je m'en puis aller » quand je voudrai ». *Mathieu, sur le voyage de ce prince en France, tom. 2. liv. 2.*

1599. heure, que je ne pus prendre une si grande diligence pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les magasins. Ce n'étoit pas de ce côté là que je voulois le faire tourner; la pauvreté des vieux magasins me faisoit honte à moi même. Sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux ateliers. Vingt canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affûts complets, & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur, le jetterent dans un si grand étonnement, qu'il ne pût s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. » Monsieur, » lui répondis-je en riant, c'est pour » prendre Montmélian. « Le duc, sans faire appercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie & de familiarité, si j'y avois été, & comme je lui répondis que non, » vraiment, » je le vois bien, reprit il, car vous ne » diriez pas cela. Montmélian est im- » prenable. « Je répartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseilloyis pas de forcer un jour le roi à tenter cette entreprise, parce que je

croyois être sûr de faire perdre à Montmélian ce titre d'imprenable.

1600.

Ces paroles rendent dans le moment même notre conversation très-férieuse. M. de Savoye prenant de là occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déjà commencé à me faire sentir d'une manière polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du roi, mais nous n'eûmes pas le tems d'en dire davantage. Sa majesté arriva, & on ne songea plus qu'à la joie & au plaisir, ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on se nommât de part & d'autre des commissaires pour examiner ce qui faisoit le sujet de la contestation. M. le connétable, le chancelier, le maréchal de Biron, Meisse, Villeroi & moi, furent ceux du côté du roi; & de la part de M. de Savoye, Belly son chancelier, le marquis de Lullin, les sieurs de Jacob, le comte de Morrette, le chevalier de Brétons & des Allymes.

Le duc de Savoye avoit déjà sçu mettre dans ses intérêts une partie de nos commissaires, il acheva de les gagner par les grandes libéralités qu'il



1600.

ploya aussi tôt toute son éloquence, se croyant au moment décisif, & commença, au défaut de raisons, à faire valloir la prétendue rupture de son maître avec l'Espagne. Il offrit de se joindre au roi pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'Empire même, rien ne lui coûtoit; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit disposer de tous ces états, pour lesquels il ne doutoit point, ajouta-t-il, que le roi ne laissât volontiers au duc de Savoye un méchant marquisat composé de pièces rapportées.

Je ne pus m'en contenir plus long-tems, je répondis à des Allymes, que si le roi redemandoit le marquisat de Saluces, ce n'étoit point à cause de sa valeur, objet trop peu considérable, mais pour l'honneur de ne pas laisser démembler un ancien-domaine de la couronne, & qui avoit été usurpé dans un tems où le duc de Savoye étoit comblé des libéralités d'Henri III. à son retour de Pologne, devoit encore s'en abstenir par reconnoissance. Je remerciai le député de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans son discours pour moi, & pour payer ses

complimens par d'autres complimens, je l'assurai qu'après que M. de Savoye auroit fait une restitution pure & simple de Saluces, je n'oublierois rien pour porter sa majesté à lui faire avoir à lui-même les riches royaumes dont il avoit fait l'offre, & qui l'accommoderoient encore mieux que le roi. J'ouvris la boîte à portrait en disant ces paroles; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matiere, je dis à des Allymes, que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter, mais que s'il me permettoit d'en séparer la boîte & les diamans, je garderois volontiers le portrait, pour me souvenir d'un prince si obligeant. Je séparois en effet l'un de l'autre lorsque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de son maître. Je le priai donc de remporter le tout, & il se retira sans aucune espérance de m'attirer à lui, & à ce qu'il me parut, peu content de ma maniere d'agir.

Il ne restoit plus qu'à tâcher de m'exclure des assemblées. Sur le refus qu'en fit sa majesté, le duc de Savoye imagina de lui demander que le pa-

1600. patriarche (17) de Constantinople assistât à ces assemblées au nom du pape; ce que le roi accorda, ne songeant point à la finesse cachée sous cette proposition. Le lendemain ce prince ayant envie de jouer à la paume à la sphère, nomma pour lieu de l'assemblée la maison du connétable, par la commodité qu'il trouva à faire sa partie au sprit de cet hôtel, après qu'il auroit vû entamer la conférence. Il sortit en effet après avoir exhorté tous les commissaires à n'avoir égard qu'à la justice. Il me dit en particulier & à l'oreille : » prenez bien garde à tout, & faites » ensorte qu'on ne me trompe pas «.

Le roi étant parti, je vis qu'au lieu de s'asseoir, tout le monde se partageoit deux à deux, trois à trois, & que le Nonce s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans souffrir qu'on traitât rien en forme, & sur-tout qu'il évitât soigneusement de m'adresser la parole. Bellièvre me dit enfin que le bonhomme de patriarche ne pouvoit vaincre le scrupule qu'il avoit de communiquer avec un Hu-

(17) Le pere Bonadeliens, & nonce de, venture de Calatagi sa sainte: C. rone, général des cor-

guenot ; & qu'il me prioit , au nom de toute l'assemblée , de vouloir bien m'absenter , parce que rien ne se feroit sans cela. Je perçai en un instant la cause de tout ce manége , & faisant une profonde révérence , je me retirai , dans l'intention d'aller faire de ce pas mon rapport au roi. Je le rencontrai encore dans la galerie , où il s'étoit arrêté à parler à Bellengreville. Il me demanda avec quelque surprise , où j'allois , & si tout étoit déjà fini ; & lorsqu'il sçut ce qui s'étoit passé , il entra dans une grande colère , & m'ordonna de retourner dans l'assemblée , disant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma présence déplût , c'étoit à lui à se retirer , & non pas à moi. Je troublai un peu la joie de l'assemblée , en y rapportant le nouvel ordre du roi. Le parti qu'on prit , fut de laisser le tems se passer à chercher des expédiens , & de remettre à l'après midi à entamer la question , lorsqu'on vit l'heure du dîner s'avancer , mais on eut beau faire auprès de S. M. je demurai du nombre des commissaires , & il fallut que le nonce se défît de sa répugnance. Bretons & Roncas se tournerent sur tous les sens , pour n'être point obligés

1600. d'en venir à la restitution du marquisat. Ils offrirent d'en faire l'hommage-lige à S. M. & si cela ne suffisoit pas, de tenir la Bresse aux mêmes conditions. Je fis aisément tomber toutes ces propositions, & je réunis toutes les voix à donner au duc de Savoye l'option de rendre Saluces, ou de céder en sa place le pays de Bresse jusqu'à la rivière de Dain, le vicariat de Barcelonnette, le Val de Sture, celui de la Pérouse, & Pignerol. Dans ce second cas on auroit restitué toutes les autres places prises de part & d'autre (18).

Le duc de Savoye avoit attendu toute autre chose de MM. les commissaires, mais la vérité est, qu'ils n'osèrent combattre ouvertement un parti qu'ils voyoient être celui du roi.

(18) Il y eut une es-  
pèce d'accord conclu  
sur ce plan entre les  
commissaires, qu'on  
se donna bien que le  
duc de Savoye n'ob-  
serveroit pas, par tous  
les délais qu'il de-  
mandoit. Sur quoi  
quelqu'un proposa à  
Henri IV. comme le  
rapporte le Grain,  
de faire arrêter le  
duc de Savoye, pour  
l'obliger à l'effec-  
tuer, mais le roi re-  
jeta cette proposition.  
Voyez les parlemen-  
taires de la négocia-  
tion & du séjour du  
duc de Savoye à Pa-  
ris, dans M. de Tho-  
& le Septennate, es-  
née 1599. & 1600.

Toute leur ressource fut de se joindre en faveur de M. de Savoye, à tous les courtisans, qui ne cessoient de redire au roi, qu'il ne devoit point agir à la rigueur avec un prince dont l'alliance acquise par un bienfait peu considérable, pouvoit lui procurer mille fois davantage qu'un mauvais fief très difficile à conserver. L'option qu'on proposoit à M. de Savoye fut encore un prétexte de lui accorder six mois pour se déterminer; il en vouloit dix-huit, & moi je soutenois que la chose n'avoit pas besoin de délai. J'allai faire part à S. M. de cette résolution qu'on avoit prise malgré moi, & je lui représentai l'inconvénient de donner au duc de Savoye un si long tems pour renouer ses intelligences & se préparer à la guerre, lorsqu'un instant devoit suffire à ce prince, qui d'ailleurs avoit déjà pris son parti. Henri prévenu par tous les discours des courtisans sur la nécessité d'accorder un délai à M. de Savoye, me demanda comment je prétendois faire autrement: „ faire reconduire honorablement, lui dis-je, le duc de Savoye par quinze mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie, & vingt canons, jus-

1600.

» ques dans Montmélian, ou telle au-  
 » tre place qu'il choisira, & alors le faire  
 » expliquer sur l'option ». Le roi ne goû-  
 ta pas mon avis, il avoit déjà donné sa  
 parole du contraire. J'en fus véritable-  
 ment fâché, & j'ai toujours été persua-  
 dé que sans cette complaisance S. M.  
 auroit évité la guerre & reçu une en-  
 tière satisfaction. Tout ce que je pus  
 gagner, fut de faire ôter trois mois sur  
 les six qui avoient été accordés.

Le duc de Savoye voyant que sa  
 majesté, lassé de toutes ses sollicita-  
 tions, ne lui donnoit plus à la fin d'autre  
 réponse que ce peu de mots : *Je veux  
 mon marquisat*, partit peu de tems  
 après pour s'en retourner à Chambéry,  
 attendre, en se préparant à la défense,  
 l'expiration du terme qui tomboit au  
 mois de Juin Il n'en auroit pas eu be-  
 soin, si le dessein de la nommée Ni-  
 cole Mignon avoit réussi. Elle avoit  
 entrepris d'empoisonner le roi (19),  
 elle crut pouvoir en faire part à M. le  
 comte de Soissons, qui faisoit en tou-

(19) En faisant en- | de M. le comte de  
 trer chez le roi, son | Soissons, grand rai-  
 man qui étoit cusi- | tre de la maison de  
 ner, par le moyen | S. M. Elle avoit été

tes occasions éclater son mécontentement; mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer : elle avoua son crime, & fut brûlée vive.

1600.

Il ne se passa rien de remarquable pendant trois mois, que la dispute de MM. du Perron & du Plessis. Sur la fin de l'année dernière il parut un (20) livre de celui-ci sur l'eucharistie, -qui

connue des princes, & même de Henri IV. à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales auberges pendant la guerre. M. le comte de Soissons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puissant prince du monde, se doutant que cette femme avoit de mauvais desseins, fit cacher dans un cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit se servir. Elle fut accusée d'être sorcière, & n'avoit que beaucoup de méchanceté, & un peu de folie.

*Chronologie septénaire, année 1600.*

(20) Ce livre a pour titre : *Instruction de la sainte Eucharistie*, & il attaque la Messe, par le témoignage prétendu des saints peres. Sitôt qu'il parut, plusieurs docteurs catholiques se récrierent sur la fausseté d'une infinité de citations qu'il renferme; ce qui obligea du Plessis à proposer une espèce de défi, qu'on engagea l'évêque d'Evreux à accepter. Après plusieurs lettres & plusieurs démarches de part & d'autre, pour



1600. fut regardé par tout le parti comme un chef-d'œuvre, & que j'envoyai

convenir de la forme dont on devoit y procéder, & dans lesquelles il paroît que Duplessis se repentit plus d'une fois de s'être tant avancé, le roi décida pour une dispute publique entre les deux adversaires, dans laquelle on vérifieroit chaque jour cinquante de ces passages, jusqu'à ce qu'on eut examiné tous les cinq cens que M. du Perron

heure après midi. De soixante-un passages que du Perron envoya à son adversaire, celui-ci ne s'étoit préparé que sur dix-neuf qu'il avoit choisis parmi tous les autres. » De ceux-là, dit-il au roi, je veux perdre l'honneur ou la vie, s'il s'en trouve un seul faux ». Cependant il fut convaincu de mauvaise foi sur tous ceux qu'on examina, & on ne put en

que neuf : premier qui cor, & le second de Darand, le chancelier prononça, de l'avis de tous les assistans, que Duplessis avoit pris l'objection pour la réponse. Sur le troisième & quatrième de saint Chrysostôme

vième  
qu'il  
mots  
faux-

aussi-tôt à M. d'Évreux qui étoit alors <sup>évêque de Bayeux</sup> dans son diocèse. La différence de ces

<p>me, qu'il ne se trou- voit point du tout dans S. Cyille. Sur le septième, tiré du co- de, qu'il étoit vérita- blement de Caintus, mais que Caintus avoit falsifié le texte du code. Sur le huitième qui en renfermoit deux de S. Bernard, que Duplessis avoit dû les séparer, ou du moins mettre entre</p>	<p>l'inguit, se renvoyoit tout-peu de temps après cette dispute. L'art IV, y étoit lui-même quelques-fois la parole. Duplessis prétendoit prouver, par l'auten- tité de saint Cyille, que les chrétiens n'é- toient point dans l'usage d'admettre le croix, et cependant il alléguoit le reproche que l'empereur Ju-</p>
---	--

.1600.

ligion n'a jamais détruit les sentimens d'amitié & de reconnoissance que ce prélat a toujours eus pour moi, ni ceux d'estime, d'affection & de vénération, que j'ai toujours conservés pour son mérite, pour ses talens, & même pour la qualité qu'il portoit, de mon évêque : nos lettres réciproques étoient écrites sur ce ton. Je fus fort surpris de lire dans la réponse qu'il me fit au sujet du livre que je lui envoyois, que les erreurs & les fausse-

<p>ayant fait remarquer à un calviniste, que du Perron avoit déjà gagné plusieurs pasteurs sur Duplessis.</p> <p>» N'importe, répondit le Protestant,</p>	<p>restans. M. de Thou, liv. 123. f. 843. Et cet écrivain étoit un des commissaires, Mithieu, <i>ibid.</i> chronol. septénair, p. 123. &amp; suis. Suppl au Journ.</p>
---	--

<p>Ce fut qui est rapporté de la même manière dans plusieurs livres dogmatiques, est généralement attesté par tous nos bons historiens, &amp; par ceux mêmes qui traitent le plus favorablement les Pro-</p>	<p>testans. Le Grand &amp; plusieurs autres, où l'on voit tout le détail de cette dispute. On ne doit donc ajouter aucune foi à la manière dont elle est rapportée dans la vie de du Perron, liv. 2. f. 269.</p>
--	--

tés s'y suivoient de si près, qu'il auroit fallu le censurer d'un bout à l'autre. « Non que je veuille accuser M. Du-Plessis de mauvaise foi, ajoutoit l'évêque d'Evreux, avec autant de modération pour son adversaire, que de politesse pour moi; mais je plains son malheur, de s'être fié aux rap-  
sodies des compilateurs qui l'ont mal servi ». Le reste de sa lettre ne contenoit que des complimens sur la charge de grand-maître dont je venois d'être pourvu, & des assurances de la joie qu'il ressentiroit, s'il me voyoit, disoit-il, obéir aux canons de l'Eglise, moi qui commandois aux canons de la France ».

1600.

Je n'ai jamais eu de Du - Plessis toute la bonne opinion dont je voyois tous mes confreres prévenus; & j'aurois été fort fâché de cautionner l'exactitude de ces gros volumes, qu'il faisoit suivre de si près; car celui de l'Eucharistie avoit été précédé d'un autre traité sur l'Eglise. Pour bien écrire, sur ces matieres sur-tout, il faut long-tems penser. C'est ce que je répon-  
dois à l'évêque d'Evreux; mais je lui marquois en même-tems que je ne

En 1577.

1600,

pouvois croire que le livre de Du-Plessis ne fût, comme il me le sou-tenoit, qu'un tissu de fautes. J'avertis Du-Perron, dès ce tems là, que ce seroit entr'eux le sujet d'une grande dispute; parce que Du Plessis ne lais-seroit pas sa réponse & ses accusations sans réplique. C'est aussi tout ce que ma lettre renfermoit de sérieux : les complimens, les louanges, & une in-vitation de venir visiter mon domicile, remplissoient le reste, & ne méritent pas d'être rapportés (21).

Ce que j'avois prévu arriva, excepté que je ne m'étois attendu qu'à une dispute par écrit, & non à une dis-pute publique. Je voulus interposer l'autorité du roi, pour empêcher les deux champions d'en venir jusques là. Du Plessis fut le plus opiniâtre (22), & persista à mesurer ses armes avec celles de M. Levêque d'Yvreux. La

(21) Voyez ces lettres dans les Mémoires de M. de Sully, tome 2. page 1. f. 32.

(22) Monsieur, dit Du-Plessis à M. de Sully, mon livre est imprimé par M. de Sully, & je le dé-

chose se passa , ainsi qu'un chacun ~~\_\_\_\_\_~~  
 scait. Du-Plessis se défendit à faire pi- 1600.  
 tié, & en sortit à sa honte. Le roi,  
 qui avoit voulu honorer ce défi de sa  
 présence, donna mille louanges à l'es-  
 prit & à l'érudition de M. d'Evreux.  
 » Que vous semble de votre pape » ?  
 me dit Henri, pendant la dispute ;  
 car Du Plessis étoit parmi les Protec-  
 tans, ce qu'est le pape parmi les Ca-  
 tholiques. » Il me semble, sire, lui  
 » répondis-je, qu'il est plus pape que  
 » vous ne pensez, puisque dans ce mo-  
 » ment il donne le bonnet rouge à M.  
 » d'Evreux. Si notre religion n'avoit  
 » pas de meilleur fondement que ses  
 » jambes & ses bras en croix, je la quit-  
 » terois dans l'instant ».

C'est à cette occasion que sa ma-  
 jesté écrivant au duc d'Epéron, lui  
 manda que le diocèse d'Evreux avoit  
 vaincu celui de Saumur ; que c'étoit  
 un des plus grands coups pour l'E-  
 glise de Dieu, qui se fût fait depuis  
 long-tems ; qu'en procédant de cette  
 manière, on rameneroit plus de Pro-  
 testans à l'Eglise, qu'on ne feroit en  
 cinquante ans par la violence. Cette  
 lettre, dont le tour n'étoit pas moins

1600,

pouvois croire que le livre de Du-Plessis ne fût, comme il me le souvenoit, qu'un tissu de fautes. J'avertis Du-Perron, dès ce tems là, que ce seroit entr'eux le sujet d'une grande dispute; parce que Du Plessis ne laisseroit pas sa réponse & ses accusations sans réplique. C'est aussi tout ce que ma lettre renfermoit de sérieux: les complimens, les louanges, & une invitation de venir visiter mon domicile, remplissoient le reste, & ne méritent pas d'être rapportés (21).

Ce que j'avois prévu arriva, excepté que je ne m'étois attendu qu'à une dispute par écrit, & non à une dispute publique. Je voulus interposer l'autorité du roi, pour empêcher les deux champions d'en venir jusques là. Du-Plessis fut le plus opiniâtre (22), & persista à mesurer ses armes avec celles de M. l'évêque d'Evreux. La

(21) Voyez ces lettres dans l'original, tom. 2. part. 1. p. 32.

(22) Monsieur, dit Du-Plessis à M. de Ruloy: « mon livre est » mon enfant; » le dé-

pendra bien; je vous prie de me l'envoyer faire, & de se voir en ces points; car vous ne l'avez pas vu. P. Math. tom. 2. liv. 2. p. 39.

des courtifans , qui sembloient avoir tous vendu leur voix au dūc de Savoie , ce prince étoit alors retenu par un obstacle bien plus fort ; c'est son attachement à sa nouvelle maîtresse , à laquelle il avoit fait prendre le titre de marquise de Verneuil. Il ne pouvoit plus songer à la quitter ; & j'ai quelque confusion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé , à force d'instances , à prendre la route de Lyon , il délibéra s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore poussé par les flatteurs de la cour (23). Elle étoit devenue grosse ; & dans la conjoncture du billet qu'elle avoit entre ses mains , la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le ciel vint encore à son secours. Le tonnerre entra dans la chambre de madame de Verneuil pendant un orage violent ; & la frayeur

(23) Elle vint en effet s'étant raccommo-  
 fet le trouver à Saint-André de La-Cosse.  
 André de La-Cosse. ce prince mena sa  
 maîtresse à Greno-  
 Bassompierre, qui étoit ble , où il demeura  
 avec Henri IV, dit que avec elle sept ou huit  
 les deux amans se jours , & ensuite à  
 brouillèrent au pre-Chambery. tom. i.  
 mier abord ; mais que pag. 86. & suiv.



1600.

singulier, que le choix que Henri faisoit du duc d'Epemon pour la lui adresser, fit autant de bruit que la dispute même, lorsqu'elle eût été rendue publique; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, étant en de pareilles mains. Les uns disoient que ce prince ne l'avoit écrite que pour détruire plusieurs soupçons que la conversion n'empêchoit pas qu'on ne conçût tous les jours contre sa catholicité, & qui donnoient lieu aux Jésuites d'en parler peu avantageusement dans les lettres qu'ils écrivoient à Rome. Les autres s'imaginant que cette lettre avoit un sens plus caché que celui qu'elle paroissoit offrir d'abord, soutenoient que le roi n'avoit eu en vue que de persuader, soit l'Espagne, soit les Calvinistes, qu'on ne faisoit que d'inutiles efforts pour porter le conseil de France à agir contre eux par des voies violentes & sanguinaires.

Le mois de Juin vint sans que M. de Savoye se fut mis en peine de satisfaire à son engagement; & sa majesté commença à voir clairement qu'elle n'en obviendroit rien que par la force. Mais outre les persuasions

des courtifans, qui sembloient avoir tous vendu leur voix au duc de Savoie, ce prince étoit alors retenu par un obstacle bien plus fort; c'est son attachement à sa nouvelle maîtresse, à laquelle il avoit fait prendre le titre de marquise de Verneuil. Il ne pouvoit plus songer à la quitter; & j'ai quelque confusion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé, à force d'instances, à prendre la route de Lyon, il délibéra s'il ne la meneroit point avec lui: à quoi il fut encore poussé par les flatteurs de la cour (23). Elle étoit devenue grosse; & dans la conjoncture du billet qu'elle avoit entre ses mains, la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le ciel vint encore à son secours. Le tonnerre entra dans la chambre de madame de Verneuil pendant un orage violent; & la frayeur

1600.

(23) Elle vint en effet s'étant raccommodés, fet le trouver à Saint André de La-Cosse. ce prince mena sa maîtresse à Grenoble, qui étoit avec Henri IV, dit que avec elle sept ou huit les deux amans se jours, & ensuite à brouillèrent au premier abord; mais que Chambery. tom. I. pag. 86. & suiv.

1600.

qu'elle eut de le voir passer par-dessous son lit, la fit accoucher d'un enfant mort. Le roi apprit cet accident à Moulins, où il s'étoit avancé, & d'où il jettoit tristement les yeux sur l'endroit où il laissoit sa maîtresse. Il fit quelques réflexions qui le rendirent à lui-même ; & il continua sa route vers Lyon, où ses troupes avoient ordre de le joindre.

Je devois faire la même chose, aussi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du gouvernement, & assuré les fonds & les autres moyens de faire la guerre. Je n'avois pas attendu pour cela le moment de l'exécution. J'avois écrit à tous les receveurs généraux que sa majesté leur défendoit d'acquiescer d'autres assignations que celles qu'ils verroient expédiées pour les garnisons des frontières, & pour le payement des gens de guerre ; parce que toutes les autres seroient payées directement au trésor.

Je défendis aux payeurs des terres d'en acquiescer aucunes, jusqu'à ce que l'on eût eu un tel ordre ; & cela, afin qu'ils n'en

payassent point, à leur ordinaire, qui avoient été amorties, ou créées sans argent. Je fis faire une levée de milice, que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens corps, que d'en composer de nouveaux régimens. J'apportai des soins encore plus particuliers pour l'artillerie. J'expédiai un ordre aux lieutenans d'artillerie du Lyonnais & du Dauphiné, & aux commissaires d'artillerie de la Bourgogne, de la Provence & du Languedoc, de rassembler toutes leurs meilleures pièces, de fabriquer un nombre d'affûts & de boulets proportionné, & de faire transporter le tout avec les poudres & autres provisions, à Lyon & à Grenoble. Je m'étois même transporté à Lyon, dans la crainte que mes ordres n'eussent pas été exécutés, & j'en revins en trois jours.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres provinces. Je fis marché à Paris avec des voituriers, pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions trois cens milliers pesant, sans expliquer quelle espèce de marchandise; & ils s'y obligèrent devant notaire. Ils furent bien surpris lors-

1600. qu'on leur délivra cette charge en vingt canons, six mille boulets, & autres ustensiles d'artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des pièces si lourdes ne pouvoient passer pour marchandise de transport; mais les ayant menacés de faire saisir leurs charrettes & leurs chevaux, & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déjà faits, ils se déterminèrent à faire ce qu'on leur demandoit, & j'eus le plaisir de voir arriver tout cela à Lyon en seize jours; au lieu que par les voies ordinaires, il auroit fallu deux ou trois mois, & une dépense infinie pour faire ce transport.

On docta toujours que le roi se portât sérieusement à recommencer la guerre, jusqu'à ce qu'on vit sa majesté prendre elle-même la route du côté des monts. Le chancelier de Bellievre, qui l'en avoit toujours dissuadé fortement, voyant que mon avis l'emportoit, vint me trouver, pour me faire goûter, s'il étoit possible, les raisons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois point comme un de ceux avec lesquels il

étoit inutile d'entrer en explication ; sa sincérité se montra encore dans la maniere dont il me parla , & par les réflexions dont son esprit me parut agité. L'état de la France , pour laquelle toute guerre, quelle qu'elle fût, ne pouvoit être que ruineuse ; l'honneur du roi, intéressé à maintenir un ouvrage aussi solide que la paix de Ver vins ; le reproche d'infraction , auquel il s'exposoit ; la crainte d'avoir sur les bras tous les alliés du duc de Savoye, contre lesquels on n'avoit à opposer qu'une armée assez bien pourvue d'artillerie à la vérité, mais de six ou sept mille hommes d'infanterie seulement , avec douze ou quinze cens hommes de cavalerie ( ainsi le croyoit Bellievre ), & manquant outre cela de tous les vivres & provisions nécessaires : voilà à quoi se réduisirent les objections du chancelier.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces mémoires, non plus que dans toute la conduite de ma vie, sur tout depuis que j'ai été appelé au gouvernement des affaires publiques, qui me mette dans la nécessité de justifier un penchant trop marqué pour la guerre.

1600.

S'il paroît à quelqu'un qu'en cette occasion j'ai agi contre mes maximes, c'est qu'en effet, il n'y a aucune maxime, quelque générale qu'elle soit, qui puisse répondre à tous les cas; & qu'en supposant, comme je le crois, que la guerre est toujours un mal, il est aussi vrai que souvent c'est un mal nécessaire, & même indispensable, lorsqu'on ne peut faire valoir que par elle des droits auxquels il y auroit de la lâcheté à renoncer; comme il est vrai encore que la générosité & la douceur, qui sont deux des principales qualités des souverains employées contre les règles de la prudence, ne doivent passer que pour manque de conduite, & pour une véritable foiblesse.

A cette réponse générale, je joignis, en parlant à M. de Belliévre, les raisons particulières à la guerre présente. Je fis voir au chancelier qu'il s'allarmoit assez mal à-propos. Le roi d'Espagne étoit le seul allié redoutable qu'on auroit pu appréhender qu'il ne se joignît au duc de Savoie. Mais qu'on fasse attention que le roi d'Espagne regnant, n'étoit

qu'un jeune homme sans expérience, 1600.  
 ni talens pour la guerre ; assez occu-  
 pé à réduire ses propres sujets ; livré  
 à un ministre, tout aussi éloigné de la  
 guerre, & par son caractère, & par  
 l'envie de s'approprier tout l'argent que  
 la guerre auroit consommé ; enfin, aussi  
 mécontent lui-même du duc de Sa-  
 voye, que convaincu avec toute l'Eu-  
 rope, que le roi redemandoit ici son  
 propre bien. Je crois qu'alors l'idée  
 qu'on aura de cette guerre, sera celle  
 d'un pur différend entre le roi de  
 France & le duc Savoye, ou plutôt  
 d'un entêtement de celui-ci, fondé sur  
 une mauvaise présomption & sur les  
 brigues pratiquées en sa faveur dans le  
 conseil de France. Cela supposé, le  
 succès de cette guerre dépendoit de la  
 promptitude avec laquelle on la pour-  
 suivroit. Je soutins au chancelier  
 qu'avec quatre mille hommes le roi  
 avanceroit plus ses affaires cette an-  
 née, qu'avec trente mille l'année sui-  
 vante. Mais je ne laissai pas de lui faire  
 toucher au doigt, que sa majesté n'é-  
 toit pas aussi dépourvue qu'il se l'étoit  
 imaginé ; & du moins qu'elle ne man-  
 queroit d'aucune des deux choses qu'il



1600.

tomboit à ma charge de fournir l'argent & l'artillerie. Bellievre ne se rendit point; au contraire, il me parut se retirer avec chagrin. L'événement justifia de quel côté étoient les meilleures raisons.

Le duc de Savoie voyant, contre son attente, une armée françoise (24) prête à lui tomber sur les bras, eut recours à ses artifices ordinaires, pour laisser venir du moins l'hiver, avant qu'on eût commencé aucun acte d'hostilité. Il envoya députés sur députés vers sa majesté à Lyon. Tantôt il paroïssoit vouloir exécuter sincèrement les conventions, tantôt il les éludoit par les raisons les plus spécieuses, & quelquefois il y substituoit de nouveaux projets d'un avantage visible pour sa majesté. Il trompa encore si bien ce prince, que Henri, croyant de bonne foi qu'il ne passeroit pas Lyon, s'y

(24) Il seroit à croire, si on n'étoit sûr de la vérité, que ce prince se feroit un point de ne se rendre pas à Lyon, parce qu'il étoit persuadé que les François ne passeroient pas le Rhône, & qu'ils se contenteroient de bloquer la ville. Mais il se trouva que le duc de Savoie étoit plus habile que ce qu'on lui en donneoit crédit, & qu'il avoit dessein de se rendre maître de la ville de Lyon, & de s'en servir pour aller à Paris.

arrêta beaucoup plus long tems qu'il n'auroit dû. Tant que je fus dans cette ville auprès de Henri , je le prévins contre les ruses de M. de Savoye ; mais sitôt que j'en fus parti pour revenir à Paris , comme je l'ai dit , accélérer les préparatifs de la guerre , le duc de Savoye en imposa si bien à sa majesté par sa feinte sincérité , qu'elle m'écrivit de suspendre mon travail , parce que tout étoit accommodé.

1600.

En effet , le duc de Savoye avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit ; mais de parole seulement , afin de gagner du tems : & il avoit proposé qu'on se donnât des ôtages , manége fort propre à reculer l'exécution d'une parole , par le tems qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au roi tout ce que je pensois de ce prétendu accommodement ; & sans crainte de désobéir à ses ordres , je fis avancer mes munitions de guerre (25) , & je vins à

(25) P. Mathieu en différens endroits dans le détail qu'il de grandes louanges fait de cette expédi- au duc de Sully , & tion de Savoye, donne lui fait honneur en

~~Montargis~~  
 1600. Montargis, d'où j'envoyois mes bagages par la Loire, comptant prendre moi même la poste. Je reçus en cet endroit une lettre du roi, qui ne contenoit que ces deux mots : " Vous avez bien deviné ; M. de Sivois se moque de nous : venez en diligence, & n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie ».

Une autre lettre que m'écrivoit Villeroy, m'instruisit plus particulièrement de tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu. Le roi avoit fait venir Roucas, qui se tira si mal de l'explication que sa majesté eut avec lui, que ce prince ayant voulu qu'il se engageât de maniere à ne plus laisser de subterfuge, le député savoyard se trahit enfin par ses equivoques, ce qui mit le roi dans une telle colere, que sans vouloir l'entendre davantage, il avoit pris sur le champ sa route vers Chambéry : c'est de cet endroit qu'est daté le billet que je venois de recevoir. Sa majesté s'imagina que cette ville se

rendroit à son approche, & ne lui donneroit point la peine d'y mettre le siége, en quoi elle fut trompée. 1598.

Le roi employa ce tems à travailler à son mariage avec la princesse Marie de Médicis; & cette négociation qui ne pouvoit que faire fort grand plaisir au pape, ne fut pas inutile à sa majesté pour empêcher le saint pere de s'intéresser pour le duc de Savoye. D'Alincourt, qui étoit celui que sa majesté avoit envoyé à Rome pour ce sujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le mariage fut arrêté, & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence une personne qui pût l'accomplir par procureur. Belle-Garde sollicita fort cet honneur; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la procuration, qui le déferoit au duc de Florence.

Pendant que cette cérémonie s'exécutoit à Florence (26), Henri croyoit ne devoir paroître occupé que de ballets, de comédies & de fêtes; mais il n'en faisoit pas moins soigneusement tout le plan de la campagne.

(26) Voyez - en le nologie septénaire; détail dans la chro-année 1600.

1600.

Il chargea Lesdiguières de reconnoître exactement le château de Montmélian ; & sur son rapport, qu'avec vingt pièces de canon, & vingt mille coups à tirer, on pouvoit en venir à bout, il résolut de l'attaquer. Il fit aussi reconnoître celui de Bourg-en-Bresse, par Vienne & Castenet, qui étoient à moi ; & leur rapport ayant aussi été qu'on pouvoit s'en emparer, il fut résolu qu'on chercheroit à se rendre maître de ces deux villes, par le moyen du pétard, & dans une même nuit, en attendant le tems propre à assiéger en forme les deux citadelles. Le maréchal de Biron, que sa majesté en chargea, donna l'expédition de Montmélian à Créqui, & réserva pour lui celle de Bourg.

Le roi avoit choisi, sans le sçavoir, celui de tous ses officiers généraux, le moins propre à faire réussir cette entreprise. Biron étoit des ce tems là, engagé fort avant avec M. de Suroy ; on croit même que son mariage pouvoit bien être du moment. Il fit avertir Bouvens, gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes, &

lui marqua la nuit & l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis ; mais ce qui est singulier , c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg , & dans la même nuit où elle avoit été résolue. 1600.

Bouvens communiqua à la garnison & aux habitans de Bourg , l'avis qu'il venoit de recevoir ; les exhorta à se bien défendre ; alluma de grands feux ; doubla , tripla même les corps-de-garde ; enfin , prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles , jusqu'à faire lui-même sentinelle. Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit , qui étoit marquée dans le billet , & qui devoit être effectivement celle de l'attaque. Cependant il arriva que le maréchal de Biron , qui étoit lui-même à la tête de ses troupes , soit pour donner plus de tems au gouverneur , soit pour faire manquer l'entreprise , ou enfin par un pur hasard , prit un détour si long , qu'au lieu de minuit , il étoit le point du jour , lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux officiers qu'ils devoient remettre la chose à une

1600.

prise de la même manière, & sa majesté fit investir Chambéry. Les bourgeois effrayés ne parlerent point de détendre la ville, & se retrancherent dans le château, où ils firent d'abord fort bonne contenance. Cependant ils demanderent dès le lendemain à capituler, intimidés par une batterie de huit pièces de canon, dont ils n'osèrent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence, par l'ordre qu'y mit sa majesté. Les dames françoises qui avoient suivi leurs maris, s'établirent à Chambéry; & dès le lendemain de la reddition, mon épouse donna chez son hôtesse un bal aux dames les plus distinguées de la ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambéry n'eut point changé de maître.

Le roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'artillerie, & m'ordonna de visiter pendant ce voyage,

réditions militaires, avec éloges de M. de  
De-Thou, Mathieu, & d.ij. Voyez a. 7. la  
L. la Chronologie & p. 10. de  
septembre, & d.ij. m. 10. de la  
1600. Il y est parlé.

les citadelles de Sainte-Catherine, de Seiffel, de Pierre-Châtel, de Cinsé. 1500.  
 & les autres places de la Bresse, particulièrement le château de Bourg. Il me manda encore de faire provision de gabions de trois pieds de haut, & de neuf de large; sur quoi je lui répondis que de pareils gabions n'étoient propres au plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaise. Il alla de son côté se saisir pendant ce tems-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint-Jacome, Saint-Jean de Morienne & Saint-Michel: aucune de ces places ne tint devant le canon. La prise de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les prisons depuis quinze ans. Feugeres me l'amena, à cause de la singularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet homme, sur la durée de sa captivité & sur la main qui l'en délivreroit, laquelle se trouva exactement vérifiée.

Je partis de Lyon pour exécuter Dans la commission que sa majesté m'avoit haute Br donnée. Je vins dîner à Villars, & se.  
 coucher à Bourg, où je fus bien reçu & bien traité par le maréchal de Bi-



1600.

que j'allai trouver à Saint - Pierre d'Albigny, me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnières & du château de Montmelian; & il paroïssoit faire difficulté d'en entreprendre le siège aux approches de l'hyver. J'assurai sa majeste, qu'au lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le siège de Montmelian, il seroit fait en autant de semaines, pourvu que les travaux fussent toujours poussés pendant ce temps là avec la même ardeur. Le roi n'ajouta aucune foi à mes paroles; il dit même à mon frere & à La Vatenne, après que je me fus retiré, que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paroïssoit dans mes discours. J'étois pourtant certain de ne rien avancer légèrement, par l'attention que j'avois apportée à observer les endroits faibles de ce château, qui apparemment avoient échappé aux autres.

Le roi ayant laissé le tenement son armée à mon commandement, pour faire un tour à Grenoble, j'employai ce temps, non plus à observer Montmelian, sous le canon d'où nous enons, mais à faire le plan de

tous ses dehors, & de la disposition 1600.  
des batteries avec lesquelles je comptois emporter ce fort. Ensuite je vins trouver le prince à Grenoble, où il étoit sans cesse à délibérer avec son conseil sur cette entreprise, qu'il n'avoit formellement défendu de commencer en son absence. J'insistai de nouveau, & je trouvai toujours les mêmes oppositions. Je ne sçais si c'est par inimitié pour moi que le comte de Soissons, le duc d'Épernon, la Guiche & tant d'autres, se montraient si déraisonnables, ou bien si c'étoit par attachement à M. de Savoie. Il n'y eut de tout le conseil, que MM. de Lesdiguières & de Créqui qui furent de mon opinion. Je jettai sur la table le plan que je venois de faire, & je sortis en disant, que pendant qu'on acheveroit de délibérer sur Montmélian, j'allois toujours tout disposer à le prendre, & cependant attaquer Charbonnières; que l'exemple de ce fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian.

Je vins en effet mettre le siège devant Charbonnières, où j'essuyai des

1600. seulement me monter. Le roc sur lequel Charbonnières est situé, me parut comme inaccessible de tous côtés, & sans aucune prise pour le caron. J'en fus véritablement affligé; cependant à force d'examiner, je eus remarquer un endroit où ce qui paroïsoit par dehors un roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je me tetai la joie de cette découverte jusqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en assurer. J'approchai fort près du mur, à la faveur des ténébres; & ce fut avec un véritable transport de joie, qu'en sondant le terrein avec ma pique, je trouvai qu'elle avança tout autant que je voulois, & que ce bastion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne balançai plus par quel côté je serois battre le fort, & il ne fut plus besoin que de trouver dans la campagne un endroit propre à asseoir ces batteries: car tous les environs de Charbonnières sont à la vérité couverts de montagnes qui commandent la place, mais si escarpées, qu'un homme à pied a bien de la peine à y monter. Je me crus encore à ramper le long de ces mon-

ragnes qui me parurent en effet horribles & inabordables au canon, excepté une seule, sur le penchant de laquelle je vis un chemin où il y avoit quelque apparence qu'à force de bras on pourroit guinder quelques pièces de canon. Le malheur est que ce chemin unique débouchoit dans un autre, qui passoit si près du fort, qu'on pouvoit y atteindre avec des pierres.

Ce fut un obstacle de plus, mais qui ne me refroidit pas. Je choisis deux cens François & autant de Suisses, à qui je promis chacun un écu, s'ils venoient à bout de monter par ce chemin six canons que je leur donnai, sur la hauteur que je leur montrois. Je choisis, pour cette manœuvre, une nuit fort noire. Je leur recommandai surtout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient; & pour empêcher les assiégés d'y faire attention, je fis avancer, par des chemins opposés, des chevaux & des charretiers, dont les cris & le claquement des fouets attirerent tout le feu des ennemis de ce côté, sans aucun effet, parce que ces charretiers ne marchoient que bien cou-

qui est nécessaire pour y faire des plates-formes.

1600.

Un dernier inconvénient, c'est que quand il fallut remplir les gabions, il ne se trouva point de terre à plus d'un demi quart de lieue; tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrain ingrat, n'étoit que du pierronage, dont on ne pouvoit pas même se servir pour former les embrasures & les plates-formes, sans risquer à faire estropier tout le monde. Les officiers qui, faute de ce secours si commun, se voyoient exposés à tout le feu de la place, virent mal à propos leur situation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis, sans faire semblant d'être ému, qu'ils continuassent toujours la palissade que j'avois ordonné qu'on fit le long du bord des rochers, en la faisant fort haute & fort épaisse, pour dérober du moins aux ennemis la vue du canon qu'ils auroient pu démonter; ce qui fut promptement exécuté, ces montagnes étant presque toutes couvertes de bois. Pour suppléer au reste, je fis abattre par les charpentiers & plouiers de l'armée, deux cents gros bâtons qu'on porta en ballots, les uns ronds, pour servir à

les gabions, les autres quarrés, pour former solidement le logement des six pièces de canon; & afin de cacher encore davantage aux ennemis leur dernière position, à quoi contribuoit beaucoup la palissade avec toute sa ramée, j'avois fait percer sur les deux côtés quantité d'embrasures gabionnées, sur lesquelles les ennemis ne discontinuoient point de tirer; & ils ignorerent l'endroit de la palissade où étoit l'artillerie, jusqu'au moment où tout se trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du fort, on devoit lever la palissade qui couvroit notre canon.

A deux heures après midi tout ce travail étoit parfait, & sa majesté vint le visiter environ une heure après. Elle me marqua, en m'embrassant, la satisfaction qu'elle en ressentoit. Elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre; je lui fis comprendre qu'il étoit encore nécessaire d'en imposer aux assiégés, jusqu'à ce que la nuit fût venue. Ce prince se rendoit à mon avis; mais le comte de Soissons, d'Epéron, la Guiche & Villeroi qui le suivoient, lui ayant fait observer que son canon n'avoit pour

1600.

objet qu'un roc vis à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de tems, Henri se rapprocha, & me dit qu'il vouloit qu'on tirât à l'heure même quelques volées de canon sur le ravelin opposé. Je fis encore mes représentations, & peut être avec un peu trop de chaleur. Il me faisoit beaucoup de voit un ouvrage qui n'avoit tant coûté, exposé à être détruit par trop de précipitation. Ma résistance mit en colère Henri, qui me commanda une seconde fois, & d'une manière très absolue, de faire tout ce qu'il demandoit, en ajoutant même que j'oubliois qu'il étoit le maître. « Oui, sire, lui répondis je aussitôt, vous êtes le maître, & vous allez être obéi, quand je devois tout gâter ». Je fis renverser la palissade, & donnai ordre qu'on tirât; mais je ne voulus pas en être le témoin: je me retirai fort chagrin.

Comme le canon n'étoit pas pointé, tout le monde s'en mêla, & la besogne où bon lui sembloit, sans que personne atteignit au véritable endroit. Après une certaine de coups perdus, le roi envoya la Gasse me chercher, pour se plaindre à moi du mauvais effet

de mes batteries. Je répondis à la Guesle, que je priois sa majesté de m'excuser; mais que le soleil étant prêt à se coucher, il n'étoit plus tems de rien entreprendre. Sa majesté fit cesser de tirer; & tout le monde s'étant retiré, je vins coucher au milieu de mes batteries, que je fis perfectionner tout le reste de la nuit, malgré la pluie, qui continuoit en abondance. Les assiégés travailloient aussi beaucoup de leur côté, & n'étoient pas sans appréhension qu'on ne trouvât enfin l'endroit foible vers lequel ils portoient leur principale attention. J'en jugeois ainsi par les feux & les chandelles que je voyois allumés dans le fort. Je me contentai d'interrompre leur sécurité par quelque coup de canon tiré de tems en tems.

A la pointe du jour il s'éleva un brouillard si épais, qu'à six heures on ne voyoit pas le fort. Ce contre-tems me fâchoit, parce que toutes mes batteries étoient prêtes, & que je m'étois vanté la veille que je prendrois Charbonnières dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air causée par le canon, dissiperoit peut-être le:



1600.

brouillard. J'en fis titer quelques volées à coup perdu. Soit hasard, ou effet naturel, ce que je n'avois proposé que par jeu, réussit au-delà de mon espérance. Tout le reste de l'artillerie n'eut pas plutôt répondu au canon de dessus la montagne, que le brouillard disparut. Ce qui avoit occupé les assiégés toute la nuit, étoit l'établissement d'une batterie de quatre pièces de canon, vis à vis les six miennes, que l'imprudencce de la veille leur avoit découvertes, & qu'ils cherchoient à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloir pas laisser le tems. Je fis pointer une pièce, qui donnant droit dans leur embuscure, rendit inutiles deux de leurs quatre canons, tua un canonier, & en blessa deux autres, mais cela n'arriva qu'après que leur charge eut été de notre côté six canonniers & deux pionniers, blessé deux communiars d'artillerie, & douze autres personnes, & enfin renla inutiles deux de nos pièces, jusqu'à ce qu'on les eût délogés de là.

Le roi reconvint au bruit fit les deux heures, & fit apporter son dîner d'un

un endroit que j'avois fait préparer de façon qu'il pouvoit tout voir sans péril ; c'étoit un parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns sur les autres en forme de rempart. En montrant à sa majesté les corps de ceux qui venoient d'être tués, je lui fis sentir que c'étoit l'effet du mauvais conseil de la veille ; ce que je ne disois pas sans dessein, voyant que ces mêmes personnes ne cessoient point encore & de blâmer mon ouvrage, & de prévenir sa majesté contre moi. Je m'embarassai peu de tous leurs discours, & je dis hautement que n'ayant point encore mangé, quoique j'eusse travaillé toute la nuit, je laissois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le grand maître ; mais qu'à mon retour, si l'on ne me permettoit pas de disposer seul & à mon gré de mes batteries, j'abandonnerois tout. Ma table de grand-maître étoit de quinze couverts, & dressée sous une esplanade de demi-voûte taillée par la retraite d'un roc, & tapissée de lierre. Le roi m'envoya un fort grand plat de viande qui lui étoit venu de Genève. M. le dîner fut court. Je revins à terre

1600. supplie sa majesté qu'en me laissant  
 faire seul les fonctions de ma charge ;  
 & je lui renouvelai la promesse que  
 la journée ne se passeroit point sans  
 que je le rendisse maître de Chubon-  
 nieres. Le roi répondit qu'il seroit con-  
 tent s'il l'étoit seulement dans trois  
 jours. La Guesle prit la parole, & dit  
 que s'il étoit dans la place, il scauroit  
 bien empêcher qu'elle ne fût prise d'un  
 mois. « Allez-vous y en donc, leur  
 » dis je à tous, fatigués enfin de leurs  
 » discours ; & si je ne vous fais pas  
 » tous pendre aujourd'hui, je veux  
 » passer pour un fat ».

Le roi se retira dans son encinte,  
 & me laissa délivré de l'importune  
 présence des courtisans pendant trois  
 heures qu'il passa à attendre son di-  
 ner, à dîner, & à visiter le parc en-  
 tier de l'arquette. Au bout de ce tems-  
 là je le vis revenir avec M. le comte  
 de Souffons, à qui il disoit assez haut  
 pour que je l'entendisse : « Cette place  
 » ne sera pas prise aujourd'hui ». A  
 quoi M. le comte répondit d'un ton  
 de complaisant, que sa majesté qui  
 avoit plus de connoissance de la place  
 que personne, devoit bien être

ployer son autorité pour me forcer à obéir, au lieu de se consumer à battre un roc que le canon ne pouvoit endommager. Je fus vengé dans le moment même. Le roi arrivoit justement dans le tems que les ennemis battoient la chamade, & que le lieutenant de la place en sortoit pour venir traiter avec moi. Je priai sa majesté de ne point entrer dans la capitulation ; & je dis au lieutenant qu'il pouvoit rentrer, parce que je voulois que sa garnison se rendit à discrétion ; ce qu'il fit avec une feinte hardiesse, & en disant qu'ils étoient deux cens dans le fort qui scauroient bien le faire tenir encore huit jours. Henri se retira, & me laissa Lesdiguieres & Villeroy, qui vouloient qu'on acceptât les conditions que propoisoient les assiégés. Lesdiguieres me mena même vers le fort, pendant que le lieutenant y entroit ; pour me faire comprendre que les ennemis n'étoient pas encore réduits à l'extrémité. Je sortis, lorsque nous n'étions plus qu'à deux ou trois cens pas de la courtine : je lui dis qu'il y avoit de la témérité à s'exposer à la bouche du canon de la place, & je pri-

1600. le chemin d'un roc à cent pas de là, qui me mettoit à couvert, pendant que ces messieurs insultoient assez mal à propos à ma prudence. Ils changèrent bientôt de langage : une décharge terrible les obligea de me suivre.

Le lieutenant de la place revint une seconde fois, & ne changea presque rien à ses premières propositions. Je le renvoyai sans vouloir l'écouter; ce que voyant Villetois, il me dit que si la ville manquoit à être prise ce jour-là, il ne pourroit se dispenser d'en faire son rapport au roi, comme d'un coup marqué par ma faute. Je ne fis pas semblant de l'entendre. Je donnai aux assiégés ma dernière volonté par écrit, & je revins faire jouer les batteries. La seconde volée mit le feu aux poudres des assiégés, & leur en vint ou vingt-cinq hommes, & six ou sept femmes; à la troisième, le petit ravelin tomba tout entier, & ils ne purent plus porter de secours à la brèche, parce que le canon de la courtine un chemin bas qui y conduisoit, leur enleva à plusieurs coups les meilleurs soldats. Cela les fit reculer

à battre une seconde fois la chamade. Je seignis de ne pas m'en appercevoir, quoique je visse leur tambour enlevé en l'air haut de deux toises, d'un coup de canon qui entra dans la terrasse sous ses pieds, sans lui faire pourtant aucun mal. Les assiégés élevoient un drapeau au bout d'une pique, en criant qu'ils se rendoient, & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne cessai point encore pour cela, jusqu'à ce que les ennemis ayant tendu la main de dessus la brèche à nos soldats, j'eus peur de tuer quelques François avec eux. Je montai à cheval, & entrai dans Charbonnières en courant. On pouvoit en user comme avec une ville emportée d'assaut; mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur, pour ne pas se laisser déformer par un objet aussi digne de pitié que celui qu'elle me présente: c'étoient toutes les femmes, les blessés & les malades qu'ils envoyèrent se jeter à mes pieds. Je n'ai vu en aucun endroit le sexe aussi beau qu'en ce lieu-ci, ni en peut-être une si nombre d'hommes de bien si habillés, qu'une de celles qui vinrent me demander

1600. grace. Au lieu d'exécuter la menace que je leur avois faite de les faire tous pendre, je m'en tins aux conditions que je leur avois imposées d'abord; & je fis conduire la garnison au lieu de sûreté que j'avois marqué.

Le succès de Charbonnières n'empêcha pas que je ne trouvasse de grandes difficultés encore dans le conseil à faire agréer l'attaque du château de Montméhan. La contestation fut extrêmement vive. « Regardez-  
 » bien à ce que vous faites, me dit  
 » la majesté, entraînée par le grand  
 » nombre; car si nous sommes con-  
 » traints de lever le siège, tout le  
 » monde est après vous, & moi  
 » peut être tout le premier ». On ne connoissoit point encore dans ce tems-là ce que peut pour un siège une artillerie forte & bien servie. Ce qui venoit de se passer devant Charbonnières, avoit si fort confirmé les idées que je m'étois formées à cet égard, que je ne fis point de difficulté de m'engager hautement à emporter Montméhan dans cinq semaines, comme je l'avois déjà promis dans un premier conseil. Je n'y mis qu'une condition,

que sa majesté ne put me refuser, parce qu'elle l'accepta d'avance, sans la sçavoir; c'est qu'il ne se trouveroit point à ce siège. Je prévoyois qu'il seroit fort meurtrier. Je montrai le plan de la ville, & celui de l'attaque que j'avois tracé; & tout le monde étant convenu de me laisser faire, je vins mettre le siège devant le château de Montmélian.

Ce château est assis sur un roc presque aussi dur que celui de Charbonnières, si élevé, qu'il commande toute la campagne, escarpé en précipice, & inaccessible par tous les côtés, excepté celui de la ville, dont la pente est beaucoup moins roide; mais sur laquelle en récompense regne un fossé dans le roc même, large, profond, & d'un travail si pénible, qu'il n'a pu être exécuté qu'avec la pointe du ciseau acéré, entre trois bastions qui ne peuvent être saisis, ni minés, leur fondement étant de roc vil, presque impénétrable, & de plus d'une toise & demie de profondeur. La campagne est formée de quelques montagnes; mais les unes sont si éloignées, qu'elles paroissent être absolument



1600. hors de la portée du canon, & les plus proches sont d'un sommet si droit & si pointu, d'un roc si dur & si nud, que loin de pouvoir y élever & y servir le canon, on a de la peine à croire qu'un homme y puisse gravir. La place étoit alors pourvue de renne pièces de canon, de poudre à tirer au moins huit mille coups, avec une garnison proportionnée, & d'abondantes munitions.

La première reflexion qui me soutint contre des difficultés en apparence insurmontables, c'est que quelque ferme & continu que parut être le roc sur lequel, ou plutôt dans lequel étoient construits les bastions, il étoit impossible qu'il fut par tout d'une égale solidité, & pour peu qu'il eût un seul endroit foible, l'artillerie que j'avois m'y usuroit un passage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des tranchées vis à vis le bastion nommé Mauvoisin, parce que sans elles il eût été impossible de s'en approcher d'assez près pour discerner si toute cette masse n'étoit qu'un roc entier taillé avec le ciseau, mais le roc qu'on rencontra encore à l'air de

terre, ne permit pas de pousser plus  
avant les tranchées.

---

 1600.

J'eus recours à la ruse. Je fis construire dans une nuit fort obscure une cabane de clayes & de chaume fort près de ce bastion, & assez bas pour que le canon de la place ne pût y plonger. Elle fut criblée de coups de fusil, sitôt que le jour l'eut découverte aux assiégés; mais elle ne fut pas renversée, & il n'y avoit personne des nôtres. Je laissai les ennemis pendant quelques jours décharger leur colere sur cette cabane, jusqu'à ce que d'eux-mêmes ils cessassent de tirer dessus; ce qu'ils firent enfin, croyant qu'elle n'avoit été mise là, que pour leur faire consumer inutilement leur poudre. Sitôt que je me fus aperçu que les assiégés la négligeoient, je m'y rendis moi-même la nuit, ayant pour toutes armes une grande rondache, dont en cas de besoin, je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'observai de-là avec le dernier soin tout ce bastion. J'y aperçus de la lumière dans le bas, d'où je conclus qu'il étoit creux, & par conséquent qu'il n'étoit pas de plein rec, qui n'eut

1600.

pu être percé en dedans à cette profondeur ; les assiégés y faisoient sans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit sans épaulement ; autre indice que ce n'étoit pas le roc pur qui formoit l'un & l'autre, & que ce flanc se présentoit nud & aisé à entamer avec le canon. C'en étoit assez, & je n'eus plus d'autre soin que de me tirer de là sain & sauf ; ce qui n'étoit pas sans difficulté en plein jour, n'étant qu'à cent pas du parapet qui étoit bordé de soldats, & en ayant deux cens à traverser avant que de me voir à couvert. Je pris le moment où les gardes se relevant, le soldat commence à se négliger, & laissant à ma rondache, je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre sentinelles m'apperçurent, crièrent & tirèrent en même-tems. Leur mousquetade siffla à mes oreilles, & me couvrit de sable & de caillou, sans me blesser ; avant que les autres soldats fussent prêts, j'avois déjà gagné le plus prochain logement.

J'avois choisi d'abord pour placer une batterie de canon, une élévation

du côté de l'Isere, où des degrés taillés de main d'homme, pouvoient en rendre la montée plus facile; mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre qui donnoit sur la citadelle, & dont l'avantage étoit que delà on voyoit le chemin qui conduit au puits du château, celui du magasin, l'entrée du donjon, & le poste des corps-de-garde, je préférerois celui-ci, & je songeai au moyen d'y faire arriver six pièces de canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un seul, par lequel aussi le chemin pour y monter, s'allongeoit d'une lieue; mais ce ne fut pas le plus grand inconvénient: lorsque les pièces de canon y eurent été portées, on ne put pas y trouver un terre plein assez grand pour les y poser; & il fallut applanir des rochers si durs, que ce travail étoit regardé comme ridicule par la plûpart des officiers.

Les ennemis n'en jugerent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger sur ce pic, ils pointerent aussi six pièces de canon, & y firent un feu conti-

nuël. La premiere volée, fut tirée un  
 1600. jour que j'étois à y faire travailler,  
 ayant à la main mon bâton de com-  
 mandement, vêtu d'une mandille ver-  
 te & passementée d'or, & portant sur  
 ma tête un p<sup>o</sup>nache blanc & verd. Je  
 remarquai que cette volée avoit passé  
 beaucoup au dessus de ma tête, & que  
 celle qui la suivit porta au contraire  
 beaucoup plus bas. Voyant qu'on al-  
 loit mettre le feu à une troisième, je dis  
 à Lesine, à Maignan & à Feugeret, que  
 celle-ci pourroit bien donner au mi-  
 lieu, & que sans doute les assiégés qui  
 m'avoient apperçu, m'ajusteroient. Je  
 me retira de deux pas derrière un banc  
 de rocher, d'où je tenois d'une main  
 ma pique plantée à l'endroit où avoit  
 été mon corps, un boulet rasa la pi-  
 que, les autres allerent mes trois pion-  
 niers & deux canonniers, & casser des  
 hacons & des bouteilles qui avoient  
 été apportées pour faire collation,  
 & placées dans un trou du rocher.  
 Cet accident fut rapporté à sa ma-  
 jesté, comme une témérité de ma  
 part; & ce prince m'écrivit aussitôt,  
 que ma personne lui étant en-  
 core plus nécessaire pour les affaires.

que pour la guerre, il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple soldat, qui a sa fortune & sa réputation à faire, & qu'il me rappelleroit, si je n'obéissois à cet ordre.

Henri ne put résister à l'envie de voir l'ordonnance de ce siège, & il m'écrivit une seconde fois, pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée du contraire, s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois, & sans autre suite que MM. le comte de Soissons, d'Epemon, Bellegarde & moi. Je le priai du moins de cacher avec un mauvais manteau la douve de son habit, & d'éviter sur tout, aux dépens d'une demi lieue de chemin de plus, de passer dans un certain champ couvert de cailloux, vis-à-vis lequel les assiégés tenoient continuellement en faction trente ou quarante soldats armés de mousquets, & dix ou douze pièces de canon pointées, parce qu'ils sçavoient que c'étoit par ce champ qu'on passoit à tout moment pour aller à la batterie nouvellement posée sur le rocher. Je crus qu'il auroit cette complaisance, mais quand il fut sur

1600.

le lieu, il ne put se résoudre à user de cette précaution; & mes prières ayant encore été inutiles, nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essuya d'abord, firent périr quelques-uns de la compagnie, ce fut bien autre chose en entrant dans le champ. Il se fit à la fois une décharge de grosse artillerie & de mousqueterie si terrible, qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre, & la peau esslée d'une grêle de ces petits cailloux. Hensy fit le signe de la croix; "C'est à ce coup, lui dis-je, que je vous reconnois pour bon catholique. Allons, dit-il, il ne fait pas bon ici". Nous doublâmes le pas, en regardant comme un bonheur singulier, qu'aucun de nous n'y eût été tué, ou du moins estropié. On ne parla pour au retour, de prendre la même route, on prit celle des montagnes, où je fis mener des chevaux pour la compagnie.

Le roi sentit quelque confusion d'avoir ainsi fait l'aventurier. Cela le manda quelques jours après, lui ayant été que toutes mes batteries étoient prêtes, & sa majesté qui étoit

alors de retour en la Tarantaife, ayant encore voulu les voir, elle m'ordonna de faite une trêve de quelques heures avec le gouverneur du château. La curiosité du roi étant satisfaite, il me prit envie de jouir du droit de grand-maître, lorsqu'il exerce sa charge en présence de sa majesté; mais comme cela ne pouvoit se faire sans une décharge d'artillerie, ce qui auroit été regardé comme une infraction à la trêve, qui n'étoit pas encore expirée, pour engager les assiégés à la rompre les premiers, je dis à quelques commissaires de faire porter à la batterie du rocher, certaines munitions dont on avoit besoin. Ceux du château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui se repentent peut-être d'avoir accordé la trêve, s'écrierent qu'on la trahissoit, & qu'ils alloient tirer, & en effet ils tirèrent douze ou quinze coups de canon. J'avois donné ordre que si cela arrivoit, on se tint prêt pour leur répondre aussi-tôt par une décharge générale; c'étoit la première, & elle donna lieu à penser aux assiégés, lorsqu'ils virent charger le canon à la fois dans leur donjon; ils furent



1600. les premiers à demander la continuation de la trêve, sur-tout lorsqu'une seconde décharge succéda rapidement à la première. Dès ce moment ils commencèrent à perdre l'idée que leur citadelle étoit imprenable, & cherchèrent secrètement les voyes de composer à l'amiable.

Ce furent deux femmes, qui furent chargées ( 30 ) par hasard de cet accommodement. Madame de Brandis, femme du gouverneur de Montmélian, & qui étoit avec lui dans le château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon épouse, qui étoit dans la ville, des boucles d'oreille, & deux chaines de verre de sa façon, d'une grande délicatesse. Madame de Rosny lui renvoya en échange, du vin & du gibier, & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles pussent se voir. Elles en obturent la permission, & passèrent trois après-dinées ensemble si familièrement, qu'elles en vir-

( 30 ) L'honneur de la trêve fut en tous cas de la ville de Montmélian.

rent jusqu'à examiner ensemble comment on pourroit rendre honnêtement Montmélian. Elles en informèrent leurs maris, qui loin de s'y opposer, les autoriserent à continuer leurs entretiens, où elles se cachotent l'une & l'autre, qu'elles agissoient avec permission. Madame de Brandis eut une indisposition, qui lui fit avoir besoin de respirer l'air de la campagne. Son mari eut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon épouse, qui saisissant cette occasion, sçut si bien représenter au comte de Brandis la nécessité à laquelle il alloit être réduit, sans pouvoir peut être obtenir après cela des conditions honorables, que ce gouverneur consentit à traiter avec moi, & m'envoya une députation à cet effet. J'en donnai avis au roi, qui proposa la chose dans son conseil. Il y fut résolu qu'on accorderoit un mois au gouverneur, après lequel, s'il n'étoit pas secouru, il remettroit sa place. J'étois sûr qu'elle n'auroit pas duré si long tems, c'étoit d'ailleurs compter sur la bonne foi, soit douteuse dans un ennemi. J'en dis mon sentiment; mais il ne me servit

1600. de rien de combattre une résolution; où l'envie n'avoit pas moins de part que la crainte.

Le roi ne commença à se repentir d'avoir mieux aimé déférer aux conseils du maréchal de Biron & du duc d'Epemon qu'aux miens, que lorsque le bruit se répandit peu de tems avant l'expiration du terme accordé aux assiégés, qu'il venoit à leur secours une armée de vingt-cinq mille hommes de de-là les monts. Ce prince me communiqua l'embarras où cette nouvelle le mettoit. Il étoit bien déterminé à aller au-devant des ennemis & à les combattre, mais il sentoit combien il y avoit de risque à laisser derrière soi une place comme Montmélian. Il me demanda si de façon ou d'autre il ne me restoit point quelque moyen de m'en mettre en possession avant ce tems-là. Toute difficile que la chose paroissoit, elle réussit pourtant, & voici comment.

Depuis la suspension d'armes, le comte de Brandis lissoit entrer dans son château tous les étrangers qui y apportotent les vivres & les autres secours, dont ses blessés & madame de



1600. lui répondis qu'il pouvoit sûre main-  
 basse sur tous ces étrangers, que je  
 supposois être de la campagne; il re-  
 pliqua qu'il l'auroit fait, sans le grand  
 nombre de mes soldats qui se trou-  
 voient mêlés avec eux; que plutôt  
 que de les maltraiter, même sans mau-  
 vaise intention, il aimoit mieux me  
 charger seul du soin d'arrêter le trou-  
 ble & la confusion. Je pris ne me  
 rendre à cette idée, qui est tout ce  
 que je souhaitois le plus, que pour  
 rétablir la tranquillité, & je dis à ce  
 gouverneur, que j'en viendrois fa-  
 cilement à bout, si j'avois en dedans  
 de la porte un corps-de-garde de pa-  
 reil nombre que celui du dehors. Il  
 le trouva bon. J'y fis donc entrer cin-  
 quante soldats; mais ce ne fut pas  
 les seuls, trente les avoient déjà pré-  
 cédés, & un beaucoup plus grand  
 nombre s'y glissa avec eux. J'y vins  
 moi même avec toute ma suite; dès-  
 lors la partie se trouva si faite, que  
 nous pouvions disposer du bas luit,  
 & en partie du doujon.

Brandis connut alors la suite, mais  
 ne pouvant la répéter, qu'en se mon-  
 trant encore plus généreux, il vint



ALPHONSE  
1600. du duc de Savoie, sauverent Montmélian contre la bonne politique.

Les lettres en chiffres du maréchal de Biron, qu'on surprit deux ans après, éclaircissent le mystère de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reste. Biron marquoit au duc de Savoie, à qui elles s'adressoient, qu'il avoit obtenu à la garnison de Montmélian un mois, afin qu'il eût le tems d'en faire lever le siège, qu'il n'avoit rien à attendre de ses amis, s'il ne faisoit pas un effort pour sauver cette place, assez forte pour tenir trois mois. Il l'assuroit de la peine qu'il sentiroit de sa reddition. Dans la lettre qu'il écrivit à ce prince après la prise du château, il lui déclare que sa négligence à le secourir, avoit réduit au silence les seigneurs François de son parti, qui se seroient déclarés contre le roi, si en s'avancant pour se joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque sûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms sur le papier, ils y sont mis si bien désignés, qu'on les reconnoît sans peine. Le silence que j'observe sur ces noms,





1600. dix canons faite avec tout l'ordre possible, & encore multipliée par les échos que forment toutes ces gorges des montagnes, fit le plus bel effet du monde, mais non pas je crois dans l'esprit du légat, qui, plus effrayé que flatté d'un honneur rendu avec un appareil si terrible, croyoit que toutes ces montagnes alloient culbuter, & eut recours plusieurs fois au signe de la croix.

Je menai dîner ce cardinal à Notre Dame de Miens, & je le prévins sur deux choses touchant les affaires dont il me parloit; l'une, qu'il ne crût pas toutes les personnes qui viennoient se faire de suite auprès de lui de la part de sa majesté; l'autre, que si toutes ces personnes lui promettoient qu'on rendroit à M. de Savoie toutes les places prises sur lui, sans les raser, il les crût encore moins, parce qu'assurément cela n'arriveroit point. Après cet avertissement, je le remis entre les mains de ceux qui étoient venus le chercher de la part de sa majesté, & je commençai mes hostilités par les attaques de la citadelle de Bourg, & de fort Sainte Catherine.

On fit marcher cette dernière avant



1600. » sonne là-dedans, ou bien ils der-  
 » ment, ou ont peur de vous ». Le  
 roi eut encore plus de peine à le croi-  
 re, parce qu'y étant allé la veille avec  
 six chevaux seulement, il se fit à son  
 approche décharges sur décharges, &  
 moi-même y étant retourné le lende-  
 main à la pointe du jour, à pied, &  
 n'ayant avec moi qu'Erard & Teuge-  
 res, je fus reçu avec un si grand bruit  
 d'artillerie, que le roi envoya Montes-  
 pan, croyant que c'étoit une sortie.  
 » A qui en veulent ces gens-là, me  
 » dit Montespan, qui ne voyoit per-  
 » sonne ? A moi, lui répondis-je,  
 » mais j'ai vu ce que je voulois voir ». Je  
 conjecturai à peu près d'où pouvoit  
 venir ce respect, qu'on portoit par-  
 tout au maréchal de Biron. Je vis  
 que les flancs des bastions de Sainte-  
 Catherine étoient si mauvais, qu'ils  
 étoient en grande partie éboulés, &  
 que le fossé n'étoit pas en meilleur état.  
 J'assurai sa majesté que les canons  
 n'auroient pas été plus tôt poussés jus-  
 ques sur le bord du fossé, que la place  
 se rendroit, & en effet les 2<sup>es</sup> & 3<sup>es</sup>,  
 qui d'ailleurs manquoient de munitions,  
 furent d'être emportés d'assaut, &



1600.

toient passionnément. Bèze parla en homme d'esprit, & qui sçait louer délicatement. Il felicita les Protestans, du bonheur que le regne d'un si grand prince leur annonçoit. Henri remercia les députés & la ville, à qui il offrit de li gratifier de celle de ses conquêtes qui étoit le plus à sa bienfearce, & prévenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaisir d'être les maîtres du sort de la citadelle de Sainte Catherine, & qu'il leur donnoit sa parole en ma présence (il me tenoit alors par la main), qu'aucune sollicitation ne pourroit l'empêcher de la faire raser. Les députés se retirerent plein de joie.

Sur les instances du cardinal Aldobrandin, sa majesté avoit consenti qu'il se tint des conférences à Lyon au sujet de la paix, & avoit nommé pour traiter avec le légal, le cardinal Du-Perron, le connétable, le chancelier, Villeroy & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lorsque la suite reine (11) arriva en cette

(11) Cette reine étoit à Lyon le 17 Mars, & partit de Lyon le 17 Mars 1600. Elle étoit le 17 Mars, sçavoir le 17 Mars 1600.

ville. Le roi n'eut pas plutôt appris cette arrivée, qu'il quitta ses quartiers 1600.

va à Toulon , d'où elle vint à Lyon par Marseille, Avignon , &c. Le roi y arriva en poste le 9 Novem- bre. Quand le roi arriva ( je prens ces paroles dans les mé- moires les plus fidé- les de ce tems-là ) la reine étoit à son souper, & la vou- lant voir & confi- dérer à table sans être connu, il entra jusques en la Salet- te , qui étoit fort pleine , mais il n'y eut pas plutôt mis le pied , qu'il fut reconnu de ceux qui étoient le plus près de la porte. Ils se fendirent pour lui donner passage , ce qui fit que sa majesté sortit à l'inf- tant , sans entrer plus avant. La reine s'apperçut bien de ce mouvement , dont toutefois elle	ne fit aucune dé- monstration , que de pousser les plats en arriere, à mesu- re qu'on la servoit , & mangea si peu, qu'elle s'assit plu- tôt par contenance, que pour souper. Après que l'on l'eut desservie, elle sortit incontinent , & se retira en sa cham- bre. Le roi qui n'at- tendoit autre cho- se, arriva à la por- te d'icelle, & fai- soit marcher de- vant lui. M. le Grand , qui frappa si fort, que la reine jugea que ce devoit être le roi, & s'a- vança au même inf- tant que M. le Grand entra suivi de sa majesté , aux pieds de laquelle la reine se jeta. Le roi l'embrassant , & l'ayant relevée, ce ne furent qu'hon-
---	--

1600.

de guerre & s'y achemina par un tems  
extrêmement pluvieux, courut en  
poste avec une grande partie des sei-  
gneurs de sa cour. Il étoit onze heures  
du soir, lorsque nous arrivâmes au  
bout du pont de Lyon, & nous y at-  
tendîmes une heure entière qu'on vint  
nous ouvrir, pénétrés de froid & de

» neurs, caresses &  
» baisers, respects &  
» devoirs matuel  
» Après que les corn-  
» plimens furent pas-  
» sés, le roi la prit  
» par la main, &  
» l'approcha de la  
» cheminée, où il  
» parla à elle une  
» bonne demi-heure,  
» & ven alla de-la  
» souper, ce qu'il fit  
» assez légèrement.  
» Cependant il br-  
» avoit madame de  
» Nemours quelle  
» dit à la re ve qu'il  
» étoit ven sans l'  
» sa tendre que l'  
» lui seroit par da  
» son, qu'il lui de-  
» voit être com-  
» munié en av-  
» Madame de Ne-

» moins porta ce  
» message à la reine,  
» laquelle fit répon-  
» se, qu'elle n'étoit  
» venue que pour  
» complaire & obéir  
» aux volontés de S.  
» M. comme sa tres-  
» humble servante.  
» Cela lui étant rap-  
» porté, S.<sup>l</sup>. M.<sup>l</sup> se  
» fit déshabiller, &  
» entra en la chambre  
» de la reine qui étoit  
» déjà au lit, & n  
» Chancelier Secretair  
» ra, avec sa sœur, et  
» lui pour voir à se  
» les particularités de  
» voyage de la reine,  
» de la réception d'icelle  
» les v. l. de l'art. 1.  
» & D. l'art. 1.  
» M. l'art. 1.  
» l'art. 1. 7 1. 2. 3.

pluie, parce que sa majesté, pour le plaisir de surprendre la reine, ne voulut point se nommer : ils ne s'étoient point encore vus l'un l'autre. Les cérémonies du mariage se firent sans pompe, nous vîmes souper le roi, qui nous envoya ensuite en faire autant, & se retira dans l'appartement de la reine.

1600.

L'arrivée de sa majesté ne fit qu'échauffer encore davantage la contestation au sujet des articles de la paix. Les plénipotentiaires étoient presque tous dans les intérêts du duc de Savoye, & bien aises de faire leur cour au légat. C'est ce qui fit qu'Henri jugea à propos de se faire rendre compte de leur négociation, & il blâma fort les commissaires d'avoir excédé leur pouvoir. Bellievre & Villeroi avoient promis au légat, qu'aucune des places prises ne seroit démolie, mais sur-tout Sainte-Catherine, sur laquelle le légat avoit fait des instances particulières, comme étant le meilleur & même le seul boulevard du duc de Savoye contre la république de Genève. Henri leur fit sentir qu'il soupçonnoit la précipitation avec laquelle ils avoient souscrit, sans l'avoir consulté, à un article de cette importance,



1600.

& ajouta qu'il leur déclareroit sa volonté sur ce point dans quelques jours. Il me fit appeler, & me dit qu'avant que le légat lui eût fait à cet égard les sollicitations auxquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire sauter les cinq bastions du fort, & d'avertir la bourgeoisie de Genève de venir achever la demolition. Jamais ordre n'a été si promptement ni mieux exécuté. Dans une nuit les Genevois mirent cette citadelle très-pié-très-terre, & emportèrent même tous les matériaux, de manière qu'on auroit eu le bon lémur de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un fort en cet endroit, & que la nouvelle en fut répandue d'abord comme d'un effet du feu du ciel. Lorsqu'on eut sçu la vérité, le légat en conçut un grand ressentiment, & ne laissa pas d'avouer dans son chagrin, qu'il étoit le seul qui ne l'avoit point sçu, & qu'il n'avoit pas fait assez d'attention à son avis. Ce qui le sçait le plus, c'est que sur la loi des commissaires, il s'étoit avancé du contraire au pape. La négociation en fut entièrement rompue par deux ou trois ou quatre jours, & lorsqu'après ce temps-là on la reprit, ce fut avec les

d'aigreur de la part de cette éminence, qu'elle rejetta toutes les propositions qu'on lui fit. Ces propositions étoient, que le duc de Savoye céderoit au roi le cours de la rivière du Rhône & ses environs, jusqu'à des distances désignées; qu'il ne pourroit élever aucun fort à une lieue près, pour favoriser le passage des Espagnols; qu'il laisseroit à la république de Genève la jouissance de certains villages aussi spécifiés; que Béche-Dauphin seroit démoli, & Château Dauphin restitué; enfin, que le duc payeroit cent cinquante mille écus, pour les frais de la guerre.

1600.

Frontiere  
du Dauphiné.

Le roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du légat, se résolut à continuer la guerre encore plus vivement, & m'ayant fait appeler, il me communiqua son dessein, qui étoit d'aller chercher le duc de Savoye à la tête de toute son armée, pendant qu'avec l'artillerie je battois la citadelle de Bourg. Nous avions chacun des obstacles particuliers dans ce double projet, outre la disette d'argent qui nous étoit commune. Je trouvois l'entreprise de Bourg très difficile à exécuter, la saison étant aussi avan-

1600. extraordinaires, soit ordinaires de la maison du roi. Je fis dès le lendemain prendre les devans à mon épouse, & à mes équipages, & je leur dis d'attendre de mes nouvelles à Rouannes, où je comptois lorsque j'y serois arrivé, leur faire prendre la route jusqu'à Orléans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus, parce que mes mesures furent rompues, par le changement qui arriva dans l'affaire de la paix.

Etant allé prendre congé du roi, il approuva qu'avant de partir, je visse aussi le legat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'estime pour moi. J'entra chez lui tout honte, mes chevaux de poiz m'attendoient de l'autre côté de la riviere, vis à-vis son logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage, « en Italie, lui dis-je, c'est à ce coup que j'irai en » bonne compagnie avec les papes » du pape. Comment? en Italie? » dit-il, fort étonné. Si? Monsieur, » il ne faut pas cela, si vous prie, » dit-il. moi à renouer cette paix. » Je parus ne pas refuser d'y travailler encore, mais par respect pour sa médiation, le roi ayant perdu de vue

toute idée de paix. Je repris en deux mots tous les principaux articles déjà proposés, & je demandai ensuite au cardinal s'il vouloit ajouter foi à ce que j'allois lui dire. Comme il m'en assura, je lui dis qu'il pouvoit tenir en ce moment comme une chose très-certaine, que de ces articles sa majesté ne se relâcheroit jamais sur ceux qui concernoient la rive du Rhône, les villages dans le voisinage de Genève, Château-Dauphin & Beche-Dauphin, parce que je connoissois sur tous ces points l'intention de sa majesté, comme elle-même. Il m'en demanda les raisons, que je me dispensai de lui dire, à cause du peu de tems que j'avois pour cela. Après qu'il eut fait quelques tours de chambre, en faisant ses réflexions, il me demanda avec la même protestation de sincérité, si en m'accordant tous ces points, il ne seroit plus fait mention de tous les autres. Je lui répondis, que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au roi ce qu'il venoit de me dire. Henri me vit revenir avec plaisir. Je retournai un moment après vers le légat, avec un

1600.            plein pouvoir de sa majesté ; & dans l'instant nous conclûmes un (32) traité , qui languissoit depuis si long-tems.

En voici les conditions. Qu'en échange du marquisat de Saluces , auquel le roi de France renonçoit , le duc de Savoie céderoit à sa majesté les places de Sental , Monts & Roquespiviere , la Bresse en entier , les bords & environs du Rhine , d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon , excepté le pont de Grézin & quelques passages nécessaires à son altesse pour entrer en Franche - Comté , sans cependant qu'elle acquit par cette cession , le droit de tirer de ces endroits aucun tribut , d'y bâtir aucun fort , faire passer aucunes gens de guerre , que de la permission du roi , & à condition que pour ce droit de passage au pont de Grézin , le duc payeroit à la France cent mille écus ; qu'il remettrait encore à S. M. la citadelle de Bourg , le

(32) M. de Thou, *ann. 1601*. Voyez Mathieu & la Chronologie Septentrionale de Noyon, t. 1. p. 75. U. f. 17. parlent conformément à ce récit. *Ibid*

bailliage de Gex , Château - Dauphin & ses dépendances , avec tout ce qui peut être compris dans la province de Dauphiné deçà les monts ; qu'il renonceroit pareillement à la propriété d'Aus , Choufy , Vulley , Pont-d'Arley , Seiffel , Chana & Pierre-Châtel , aux environs de Genève ; que les fortifications de Beche - Dauphin seroient rasées ; que le roi , en rendant de son côté tout ce qui n'est point spécifié ici de ses autres conquêtes , pourroit en retirer l'artillerie , & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres articles regardent les criminels réfugiés & les prisonniers de guerre , les bénéfices ecclésiastiques , les échanges de terre entre particuliers , &c. Il y est articulé pour le duc de Nemours , qui a une partie de ses biens dans cette contrée , qu'il ne fera inquiété , ni pour ceux qui relevent du roi , ni pour ceux qui sont dépendans de S. A. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les traités.

Quoique ce traité fût signé de moi , au nom du roi , du légat , pour le pape , & des agens du duc de Savoye , celui-ci , poussé par le comte de Fuentes ,

1600.

en retarda si fort l'encre conclusion par les plaintes & ses languurs, que le roi crut ne devoit point encore de-  
 sarrmer. Il fit un (33) voyage en poste à Paris, en attendant que le duc se fût determine. Si il estoit obligé de repasser en Savoie, il avoit des mesures à prendre pour les affaires du dedans de son royaume, & fit tout de Paris, dans un tems ou tout estoit rempli de fa-  
 rieux. Il laissa le connetable & l'esqui-  
 guieres avec de bonnes troupes sur cette frontiere, en attendant son re-

(11) Il partit, dit	de Paris le 22 Mars 1600
« Ra Compri ste, une	« jours a Venise,
« nuit en poste, de	« puis vint a Sa-
« Lyon pour s'en te	« en ... ..
« tourner a la H, &	« la nuit a Paris à
« séant embasqu	« de ... ..
« sur l'air a l'ozan	« con ... ..
« ne, il vint des en	« tante chevans de
« de a B ... ..	« pole, les ... ..
« T ... ..	« ves, & l'am ... ..
« et r a l'ortan	« l'ur ... ..
« blea, & l' ... ..	« aya ... ..
« mit a die ... ..	« os se p ... ..
« r ... ..	« arriva a Paris le ... ..
« Ser ... ..	« el ... ..
« Tu ... ..	« de ... ..
« new ... ..	« ... ..
« (p ... ..)	« ... ..

tour, & à Lyon pour terminer les affaires de la paix, Villetoï & deux ou trois autres commissaires. 1600.

Mais S. M. ne se trouva point obligée de retourner en ces provinces. Le duc de Savoye, après bien des mutineries, revint à des réflexions plus sensées, & considérant tout ce que son opiniâtreté lui avoit déjà coûté, il se trouva fort heureux d'accepter le traité, dans la forme où il venoit d'être mis. On y joignit donc les dernières formalités, & la paix fut publiée à Paris & à Turin, avec les cérémonies accoutumées. L'exécution des articles ne se fit pourtant pas, sans que le duc de Savoye fît naître plusieurs autres difficultés, qui arrêterent Villetoï à Lyon une partie de l'année suivante. Ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on fut parfaitement d'accord, & l'Espagne, qui s'étoit mêlée fort avant dans cette affaire, en donna elle-même le conseil au duc de Savoye. Henri marqua en toutes ces occasions beaucoup de déférence pour le pape; il accorda tous les délais que le duc de Savoye engageoit le légat à demander



par le comte Octavio Tassone. Ce n'étoit pas l'avis de Villetoir ; mais sa majesté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander , elle ne devoit pas marquer tant de rigueur sur la manière , ni s'exposer à voir peut-être la guerre se rallumer pour si peu de chose. Celle-ci fut aussi avantageuse au roi , que le peut jamais être une guerre achevée dans une seule campagne. Sa majesté déclara que la Bresse ne seroit point comprise dans la généralité de Lyon ; mais qu'elle seroit réunie à la Bourgogne , & ressortiroit à la cout des aides de Paris.

La reine ne prit pas incontinent après , la route de Paris. Elle ameroit avec elle dom Joan , son orcle , l'arrière de la maison de Médicis ; Virgile Ursin , son cousin , qui ayant été nourri jeune avec elle , avoit conçu des espérances au-dessus de sa condition. Plusieurs autres Italiens & Italiennes étoient à sa suite , entre autres un jeune homme nommé Cerchini , & une fille nommée Evorote Galgan , qui jouissoit , dans la suite , d'un grand

rôle. Je la précédai à Paris de huit jours, pour y faire ordonner la cérémonie de son entrée (34), qui fut des plus magnifiques en toutes manières. Le lendemain le roi l'amena dîner, avec toute sa cour, chez moi à l'Arsenal. Elle étoit suivie de toutes ses filles Italiennes, qui trouvant le vin d'Arbois fort de leur goût, en burent un peu plus que de besoin. J'avois d'excellent vin blanc, & aussi

1600.

(34) Il ne paroît pas qu'on ait fait à cette princesse la cérémonie d'une entrée solennelle dans Paris. Les Parisiens, dit au contraire la Chronologie Septénaire, vouloient se préparer à lui faire une très-belle & très-magnifique entrée, & en supplient le roi; mais sa majesté voulut que les frais de cette entrée fussent employés en des choses plus nécessaires. Et quelques lignes après arrivant à la fausse-porte du fauxbourg Saint Marcel, le sieur marquis de Rosny fit tirer par trois fois tout le canon de l'Arsenal. Elle passa dans la litière, le long des fossés de la ville, & pour ce jour, alla loger au fauxbourg S. Germain, à l'hôtel de Gondy, & le lendemain, chez Zamet, & puis au Louvre. *Ibid.*

1600.

clair qu'eau de roche, j'en fis remplir les aiguieres, & lorsqu'elles demandoient de l'eau, pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur présenta. Le roi les voyant de si bonne lamente, se donna que je leur avois joué pour la conjoncture du mariage du roi fit qu'on ne parla pendant tout l'hiver, que de parties de plaisir.

La guerre parut fort animée cette année en Flandre. Le prince Maurice d'Orange gagna au mois de mai contre l'archiduc Albert, une bataille (35), où l'amirante de Castille,

(35) C'est la bataille de Nicopoli, arrivée dans le mois de juillet. Les Espagnols y perdirent huit mille hommes. Le prince d'Orange n'en fut pas moins vainqueur. L'archiduc Albert, qui se trouva à la tête de l'armée, fut tué. Le prince Maurice, qui se trouva à la tête de l'armée, fut vainqueur.	Il n'a rien de remarquable dans nos annales avec plus de succès que dans celle-ci. Je ne croyais pas qu'il fut capable de s'en faire une si grande affaire. Il n'a rien de remarquable dans nos annales avec plus de succès que dans celle-ci. Je ne croyais pas qu'il fut capable de s'en faire une si grande affaire.
--	---

son bras droit, fut fait prisonnier. Il alla ensuite mettre le siège devant Nieuport; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empereur & du Grand Seigneur en Hongrie, si non que le duc de Mercœur y fut fait lieutenant général de sa majesté impériale. Je supprime aussi les magnificences du Jubilé (36) séculaire à Rome, & je termine les mémoires de cette année par un fait qui fournit une réflexion bien sentée sur les duels. Bréauté (37) s'étant battu en

1600.

particulieres sur les expéditions militaires entre l'armée de l'Empereur & celle du Grand Seigneur, dont il est parlé ici.

(36) On compte qu'il y eut trois cens mille François, tant hommes que femmes, qui allerent à Rome gagner les indulgences du Jubilé. Voyez-en les cérémonies dans le Septenaire, année. 1600.

& autres mémoires de ce tems-là.

(37) Charles de Bréauté, Gentilhomme François, du pays de Caux, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service des Etats; son adversaire étoit un simple soldat Flamand, lieutenant d'une compagnie du gouverneur de Bolduc, contre lequel il se battit en combat singulier de

1600.

combat singulier, il tua son adversaire, & fut ensuite assassiné lui-même.

vingt François contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une première attaque, ou il tua son ennemi, il fut fait prisonnier dans une seconde, & tué par	ordre du gouverneur de Flandre. Il choisit les duels, & fut l'auteur de la Chronologie Septennaire, pour lesquels il s'étoit absenté de la cour de France.
---	--

*Fin du troisieme Volume.*

# TABLE GÉNÉRALE

DES

## MATIÈRES

Contenues dans ce troisiéme Volumé.

### A.

- A**GENS pris, 53. N. 17. Il est envoyé à Rome pour le mariage de Henri avec Marie de Médicis, 461.
- ALBERT** ( maison d' ) Alliance entr'elle & la maison de Rohan, 51. N. 15.
- ALBRET** ( Henri d'Albret ) Voy. MIOSSENS.
- ALDOBRANDIN** ( Cardinal ) neveu & légat du Pape, vient traiter de la paix, 505. Conférences qu'il a à Lyon avec les commissaires nommés, 510. Il les rompt, 514. reprend le traité avec Sully & le conclut, 519. 520. N. 20.
- ALINCOURT** ( Monsieur d' ) Voyez HENRI IV. Somme d'argent qu'il reçoit par son traité, 293.
- ALEGRE** ( Antéc d' ) Voyez FERVAQUES ( comtesse de. )
- ALLYMES** ( René de Lucinge des ) commissaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 435. N. 16. cherche à corrompre Sully par des présents, 436. 437.
- AMBASSADEURS** de la part d'Elisabeth & des Provinces-Unies à Henri IV; leurs offices, 197-199. leurs réponses, 201. ils s'en retournent, 202.
- AMIENS** surprise.

126. 127. N. 3. P. épararifs  
pour reprendre cette pla-  
ce, 126. 127. N. 1. et as-  
siégée, 139-141. le 10<sup>e</sup>,  
162.

ANDRÉ (le cardinal),  
342.

ANGE (pere) Voyez  
JOYEUX (Henri de)

ANJOU (François de  
Valois, duc d'Alençon,  
puis duc), 341

ARSENAL de Paris, ré-  
tabli, 427.

ARCHIDUC d'Autriche  
(Albert, cardinal &c.)  
marque l'occasion de bat-  
tre les François devant  
Amiens, 169-160 N. 15.  
signe à Luttre les traités  
de Verués pour le roi  
d'Espagne, 211 va cher-  
cher l'archiduc & le  
Grand pour l'empereur III.  
le 2<sup>e</sup> avec Charles Mar-  
seille, 140 N. 18 Hépo-  
se l'Infante Isabelle, &c. et  
fait gouverneur des Pays  
Bas, ou il va, 141 Il perd  
la bataille de Nicopolis,  
316.

ARCHEVÊQUE (F<sup>r</sup> de)  
1127, 121

ARMÉE (comte de)  
à l'expédition, 171

ARMÉE (port de) de

fer-du, 217. N. 2.

ARNALD, comte de  
conseil des Français, 10

ARNOU (Charles, dit  
d') procure l'entrée pour  
l'observation d'un traité  
de paix, 211. 212. de 4<sup>e</sup>.

ARTILLERIE, (grande)  
maintenue de Louis XI  
à Sully, 426. devant  
chargé de la couronne,  
426 N. 12.

AUGUSTIN de Clug<sup>e</sup>,  
241-243.

AUGUSTIN (F<sup>r</sup> de)  
pour l'assassinat d'un le  
1<sup>e</sup> le de Henri V, 170

AUGUSTIN de Clug<sup>e</sup>  
(Thibault & Agrippin)  
fondessein, pour l'abbaye  
sur la vie, 140 N. 15  
roi, en 1400 pour le roi  
Calvin, 140 N. 11.

AUGUSTIN (le 1<sup>e</sup> de)  
F<sup>r</sup> de pour l'abbaye de  
maison par le roi de  
thron, 140 N. 11.

AUGUSTIN (le 2<sup>e</sup> de)  
F<sup>r</sup> de pour l'abbaye de  
G<sup>r</sup> de, épouse de Louis  
III, 140-141 N. 15  
le 2<sup>e</sup> de par Maréchal,  
14

AUGUSTIN (le 3<sup>e</sup> de)  
135-412. N. 6.

B.

**P**ALS & fêtes à Paris, 461.

BALAGNI (M.) valeur de son traité avec Henri IV, 293.

BALLINE prise sur la côte de Hollande, 322. N. 27.

BAR (Henri de Lorraine, duc de) Son mariage avec Madame, & opposition qu'y font le pape & le clergé, 343. 344. N. 40.

BARRE (madame de la) donne de méchans conseils à Madame contre Sully, 33. 34. pour lequel elle parle à Madame, 51.

BARREAUX (des) membre du nouveau conseil des finances, 71.

BASSIGNAC (M.) gentilhomme Calviniste, cabale, 148.

BAUCAIRE, voyez MARTIGUES.

BEAUFORT (madame de) Voyez ESTRÉLS (Gabrielle d')

BEAUPRÉ (Saint Germain de) l'un des chefs

Calvinistes mal intentionnés, 148.

BELLEGARDE (M. de) Honneur qu'il sollicite en vain, 461. Il se trouve au siège du château de Montmelian, 495.

BELLES-LETTRES, leur établissement, 238 N. 2.

BELLIEVRE (M. de) commis pour la garde de la Picardie, 176. 184. Traité qu'il signe, & à la publication duquel il assiste, 232. N. 48. Il conduit les affaires du dedans du royaume, 281. N. 14. Les sceaux lui sont donnés, & il est fait chancelier, 371. est un des commissaires pour l'affaire du mariage du roi, 418. & pour celle du marquisat de Saluces, 433.

BELLISLE (Charles de Gondy, Marquis de) 397. N. 69.

BELLISLE (Antoinette d'Orléans de Longueville, marquise de) se fait Feuillantine, 397. Cause de cette retraite, & son éloge, *ibid.* N. 69.

BELLY, chancelier de Savoye, commissaire dans l'affaire du marqui-



fat de Saluces, 433.

BERHINGHEN (Pierre de) Moyens qu'il propose pour prendre la Ferre, 2. N. 1. Il rend service à Sully au sujet de son entrée dans le conseil des finances, 61. est du conseil du roi, 63. 233.

BERNIER, conseiller au parlement de Rouen, 23.

BERTIER, agent du clergé, 359. N. 47. ce dont il est chargé de rapporter de la part du roi, 362.

BERTIER (la) cabale pour les Calvinistes,

415. Ses brigues dans protestant,

BERTIER (maison de) ses alliances avec la maison de Bourbon & de Luxembourg, 186. N. 25.

BERTIER (Jean de) son mariage, 186. N. 29.

BERTIER (Marguerite de) son mariage, 11. N. 15.

BERTIER (Sully de) baron de Sully,

gouverneur de Mantua, sa mort, 156. N. 14.

BIRON (Charles de) Gontaut, maréchal de France manque la prise d'Arras, 5. N. 5. Voyez Henri IV. Il est fait duc & pair, traité à la ratification duquel il assiste, 252. Ses brigues en Guenee, 476. Il est un des commandaires dans l'affaire du mariage fat de Saluces, 411. marche, malgré tout, pour s'emparer de la ville de Bourg, 461. 464. Il consent qu'on attaque, 464. Il cherche à faire partir Sully dans des embuscades, 468, donne de mauvais conseils à Henri IV, 472. instruit le duc de Savoie de tout ce qui se passe au conseil de l'armée, 474. tâche de faire tuer Sully devant le fort Sainte Catherine, 507, 508.

BIRON, 22. député par Henri IV dans les provinces, 22.

BIRON, 22. député par Henri IV dans les provinces, 22.

BIRON, 22. député par Henri IV dans les provinces, 22.

BLED. Défense de le transporter hors du royaume, 236. Réflexion sur cette partie de la politique, 237. N. 1.

BOESSE ( Pierre Escoudaca ou Escoudaca de ) officier de l'armée du roi. Sa fermeté fait prendre la ville de Bourg, 464.

BOESSE, maître d'hôtel de Madame, 41.

BOIS-DAUPHIN ( M. de ) Somme qu'il reçoit de Henri IV par son traité, 293.

BONGARS ( Jacques ) agent du roi en Allemagne, 324.

BORN, lieutenant général d'artillerie, 424.

BOTHEON ( Guillaume de Gadagne, seigneur de ) Paix à la ratification de laquelle il assiste, 232. N. 48.

BOUILLON ( le duc de ) Objet de ses brigues pendant le siège d'Amiens, 147. 148. N. 9. Il cherche à soulever les Protestans, 196. Voyez HENRI IV. Article captieux qu'il fait insérer dans l'édit de Nantes, pour quel

objet, 358. 359. N. 47. Il en veut à Sully d'avoir fait supprimer cet article, 366. Il cabale avec les seigneurs du royaume, 517.

BOULOGNE. Conférence en cette ville entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit, 242. N. 5.

BOURBON ( maison de ) Biens portés en cette maison par celle de Béthune, 39. N. 13. Voy. ROHAN ( maison de )

BOURBON ( Alexandre de ) second fils de Henri IV, est baptisé comme enfant de France, & nommé Monsieur, 246. 247. N. 8.

BOURBON ( Henriette de ) fille de Henri IV & de la duchesse de Beaufort, 379.

BOURBON ( Charles de ) fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, archevêque de Rouen, refuse de marier madame Catherine, 350. 351. N. 44. Plaisante conversation entre lui & Roquelaure à ce sujet, 353-354.



noble, travaille avec fruit à la paix de Vervins, 177, 178. N. 22. Il ne peut faire ôter à Sully la commission dans l'affaire de Saluces, 439.

CALIGNON (N. de) 149. N. 9. employé à la composition de l'édit de Nantes, 204. N. 55. p. 362.

CAMBRAÏ. Somme payée pour sa réduction, 293.

CARDINAUX. Promotion de cardinaux François, 243. N. 6.

CASAUBON. Pourquoi appelé & fixé à Paris, 239.

CASE (la) Calviniste, 148.

CASTENET. Sa fermeté fait prendre Bourg-en-Bresse, 464. 465.

CATHERINE de Médicis, reine de France, s'étoit opposée au mariage de Madame avec Henri III, 343. Ses prétendus droits sur le royaume de Portugal, 241. N. 3

CAUMARTIN (Louis le Fevre, seigneur de) garde des sceaux, chargé de deux généralités, 70. N. 19. est nommé pour

assister à la conférence de Boulogne, 242.

CECILE (Robert) ambassadeur d'Elisabeth à Henri IV, 197. N. 34.

CECILE (Guillaume) secrétaire d'état d'Elisabeth, 197. N. 34.

CHAMBERT ou Chambaret (N. de) chef royaliste en Languedoc, 529. N. 16. contribue à la prise de Bourg, 464.

CHAMBERY, pris, 466.

CHAMBRE de Justice établie, 131.

CHAMBRE des Comptes manque de respect à Henri IV. 165.

CHAMPIGNY, commis au péage des rivières dans l'Orléanois & la Touaine, 321.

CHAPELLE-BIRON (N. de Charbonnière de la) officier de la Ligue, 52. 53. N. 16.

CHARBONNIÈRES, est affligé, 471-486. se rend, 487. 488.

CHARLES-QUINT. Son ambition, ses projets, sa retraite, 326. N. 30. Il avoit ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albrét,

330. N. 33.

CHATEAUNEUV (René de Sainte Marthe de) chef royaliste en Languedoc, 32. N. 16.

CHATEAU-NEUF L'AUXERINE (Charles de l'Aubepine, marquis de) Voyez HENRI IV.

CHATRE (M. de la) Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 293.

CHAUVREIN (Sébastien) conseiller au parlement, 276.

CHIVREY (Philippe Hurault de) chancelier, est pressé de travailler à la confection des articles de pacification avec les Protestans, 171 172. seconde la duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir reine, 249 250. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 292. Sa mort, 371.

CLAN (Saint Germain de) ses tentes perdies le siège d'Amiens, 241.

CLERMONT de France. Dongraves, 110. Il oppose au mariage de Madame avec le duc de F., 345. 350. à l'enregis-

trant de l'édit de Nantes, & le fait réformer, 357. 360. N. 47.

CLERMONT VIII. travaille à la paix générale, 176. 177. se montre favorable à la dissolution du mariage de Henri IV & de la reine Margot, 210. Il refuse la dispense pour le mariage de Madame avec le duc de F., 346-350 N. 41. se détermine de l'arbitrage sur le mariage de Saluces, 400 401. Il accorde la dissolution du mariage de Henri IV, 461.

CLERMONT (N. de) est pour la réforme de l'édit de Nantes, 345.

COCHARD, comtesse, fait enlever dans le Tourou, 331.

COCHARD, Comtesse de Monteville, élève à la F., 3 N. 1.

COMTESSA de ... dans le ...

COMTESSA de ...

COMTESSA de ...

# DES MATIÈRES. 537

de Médecis, 524.

CONDÉ ( Henri II. de Bourbon , prince de ) Henri IV fait valoir ses droits, 29.

CONFLANS, pris, 469.

CONSEIL d'Etat & des Finances. Abus & malversations qui s'y commettent, 55. 59. 60. Calomnies & artifices qu'on y emploie pour tromper Sully & le perdre, 70-90. Liste & ordre de différens conseils sous le regne de Henri IV, 277. 278.

CONSEIL de Raison, son établissement, 114. 116. aboli, 117.

CONSTANT, gentilhomme Calviniste, 148.

CORBINIÈRE ( la ) partisan, 10. 172.

COURS Souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357. 358.

CRÉQUY ( Charles de ) est chargé de l'expédition de la ville de Montmélian, 462. soutient l'opinion de Sully dans le conseil, 471. est fait gouverneur dans Montmélian, 503.

GROCANS défaits en

Limosin, 53. N. 17.

CURÉE ( Gilbert Filher de la ) Ses belles actions devant Amiens, 160. N. 16.

D.

**D**ANVILLE. Voyez MONTMORENCY, ( Henri de )

DAUPHINÉ. Places cédées à Henri IV par le traité de Lyon, 521.

DEMEURAT, procureur du roi à Riom, 172.

DESCURES, partisan, 10.

DEUILLY ( madame de ) maîtresse de Fréne, 145.

DISSOLUTION du mariage de Henri IV & de Marguerite de Valois; 406-409. N. 4.

DON GRATUIT demandé au clergé, 130.

DORIA ( marquis de ) favori de Philippe III. 338.

DOUARNENÉS. Les Espagnols en sont chassés, 184. 185. N. 28.

E.

**E**DIT de Nantes; voyez NANTES.

EDMONT. agent de

la reine d'Angleterre, 107.  
 • ELSEX<sup>us</sup> (duc d) le nomme qu'il reçoit en faisant son traité, 292. Suit le roi à la campagne de Savoie, 379.

ELIZABETH, reine d'Angleterre Ambassade qu'elle envoie au roi, 181. 197.

ENHART ( prince d ) propose pour épouser Madame, 344.

FERNON ( Jean Louis de Nogaret de La Valette, duc d ) se soumet au roi, 54. Son nom qu'il en reçoit pour son traité, 292. Ses violences en Provence, 209. Voyez SULLY ( Maximilien de ) duc de Nemours IV Il s'oppose à tous les conseils de Sully dans la campagne de Savoie, 471. 479. 500.

FERNOY ( Hippolyte de Montmorency, prince de ) arrive à Paris, 411. N<sup>o</sup> 10.

FERACON. 1. Les Parisiens tombent en France, 184. 185. Le conseil de Madrid se réunit avec des députés de Savoie, 417. 418.

auquel il confie l'exécution des articles de la paix, 423.

FERRAC ( Pierre d ) Archevêque de Lyon. Sa mort, 174. N<sup>o</sup> 3<sup>e</sup>.

FERRIS ( Angeleme d ) Abbé de Mâcon. Sa mort, 14.

FERRIS ( Guise d ) fait donner à César de Vendôme son fils le royaume de la Sicile. Danger qu'elle court la tour de Clémence, 17-18. Elle fait chercher de Sully dans le conseil des trahis, 37. 42. 67. et la grande mort de de Sully. Elle perd son père, 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

Sully présent, 254-258. Elle fait servir la maladie du roi à ses desseins, 261. N. 10. Sa foiblesse pour

l'astrologie & prédictions qui lui sont faites, 377.

Détail de ce qui se passa dans la séparation du roi & d'elle à Fontainebleau, 378-380. Ses discours au duc, 380. 381. & à la duchesse de Sully; imprudence avec laquelle elle

parle d'elle-même, 381-383. Elle se fait transporter chez madame de Sourdis, 387. 388. Circonstances de sa mort; opinions différentes à ce sujet, 385-389. N. 62. 64.

ESTRÉES (Jean-Antoine d') pere de la belle Gabrielle, est fait grand maître de l'artillerie, 155. N. 13. se démet de sa charge, 426.

ETATS Généraux. Voy. NOTABLES (Assemblée des) Maximes politiques sur les Etats; 91. N. 1.

ETOFFES d'or & de soie. Cette manufacture ne réussit point à Touis, 422. 423. Réflexions sur ce sujet, 423. N. 11.

ETRENNES données &

reçues à la cour de France par le duc de Savoye, 433. 434. N. 15. Voyez SAVOYE.

F,

FAYET, secrétaire du conseil des finances, 143. 144.<sup>1</sup>

FEMMES combattent dans les armées de Henri IV, 161; N. 16.

FERE (la) Détails sur le siège mis devant cette place; grande chaussée construite; la place se rend, 4. N. 3.

FERMES (Grosses) ôtées aux étrangers & seigneurs François, 303. 304. Voyez SULLY (Maximilien de Béthune, duc de)

FERVAQUES (Andréo d'Alègre; comtesse de) propose de marier son fils à mademoiselle de Sully, 123-124. N. 1.<sup>1</sup>

FLSTES à Paris en 1597, 123. 125.

FLUGERES, attaché à Sully, 494.

FINANCES & FINANCIERS. Leur haine contre Sully; leurs malversations, 55. 59. 60. Leurs calomnies contre Sully,



70 90 Ils cherchent inutilement à le tuer, 86 90 **VOYER SULLY** (Maximilien de Béthune, duc de) Beau portrait de l'homme de finance 265-266 N 11, **VOYER MINISTRES** Finances de France excessivement obérées, 291. Recherches des malversations & changements qui sont faits dans les finances, 312. 313.

**FONTAINEBLEAU**. Platonisme nommé le grand Veneur de Fontainebleau, 322. N 26.

**FONTRAILLES** (Abbe de) 110. & qu'il gagne contre Henri IV, pour le comté d'Armagnac, 171.

**FONCE** (matam de la) tend serin & a surly supras de Madame, 104.

**FONCE** (Pierre) Voyez **FONCE** (de)

**FONTECAVON** (Surintendant des) & blâmes d'Henri IV, 281.

**FONTECAVON** prend l'ordonnance, 196. 197.

**FONCE**, est 2<sup>e</sup> fois de la peste de la France,

34 N 17 Etat d'Eslo d'Eslo, cu les pierres & viles d'Eslo voir redd. c. 172. N 19 20-202 283-290. Verbal de pei 700 qu'il se doit suivre, 102 103.

**FRANÇOIS I.** 101 de France l'ou qu'il perdit la baillie de Paris, 3.

**FRANÇOIS** (Pierre François de) secrétaire de 2<sup>e</sup>, 64 71. Soit en les 2<sup>e</sup> & en malversations, 141. Devant à la duchesse de Beaufort, 147.

**FONTECAVON**, 111. 112 113.

**FONTECAVON** (comte de) retour de la comédie de la 2<sup>e</sup> de Lyon, 322. 323.

G.

**GALICIA** (Monnaie) vient en France la 1<sup>re</sup> fois, 2, 322.

**GALICIA** (Monnaie) de 11<sup>e</sup> & 12<sup>e</sup> de France, 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

**GALICIA** (Monnaie) de 11<sup>e</sup> & 12<sup>e</sup> de France, 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

Henri IV lui permet de démolir le fort de Sainte Catherine, 514.

GISORS. Bonté de Henri pour la pauvre receveuse de Gilors, 172.

GOBELIN, garde du trésor royal, 85. 172.

GONDY (Pierre, cardinal de) évêque de Paris, est fait chef du conseil de raison, 115. 116. N. 28.

GONDY, partisan, 62. 121.

GONDY, fermier du duc de Florence, 307.

GRACIENNE, femme de chambre de la duchesse de Beaufort, 378.

GRAND (le) partisan, 121.

GRATAINS (madame de) de la maison de Madame, 34.

GREMOUVILLE, conseiller du parlement de Rouen, du parti du roi, 23.

GUESLE (la) l'un des courtisans opposés à Sully, 480, 484.

GUICHE (Diane d'An-  
doins, comtesse de) donne de mauvais conseils

à Madame, 33. 34.

GUIÈHGE (Philibert de la) grand maître de l'artillerie, 146. Ses mutineries, 471. 479. 509.

GUISE (Charles de Lorraine, duc de) chasse le duc d'Epéron de la Provence, 54. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 292. Il suit Henri IV à la campagne de Savoye, 509.

GUISE (mademoiselle de, Marguerite de Lorraine) dessein de la marier au roi, 213. accusée de galanterie, 213. N. 38.

## H.

**H**AMEAUX (des) conseiller au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 23.

HAULLE (la) membre du parlement de Rouen, du parti de Henri IV, 23.

HAVRE de Grace. Somme payée pour sa reddition, 292.

HENRI IV, met le siège devant la Fere, 1-4. N. 3. Il tombe



l'Archiduc, 159-161. N. 15. Bon mot de ce prince à cette occasion, 160. N. 16. Lettre de Henri IV. où il entre dans un détail prodigieux, 162. Entreprises exécutées & manquées 170. Il revient à Paris & se dispose à passer en Bretagne, 174. 175. Son bon mot sur les prétendus droits du duc de *Mercœur* sur la Bretagne, 175. N. 21. Belle parole de lui sur le maréchal de *Biron*. 174. N. 20. Il se prête aux négociations de la paix, 178. 179. se laisse fléchir en faveur du duc de *Mercœur*, 180. 181. N. 23. Il pacifie la Bretagne, & s'y fait obéir, 184. 185. 193. travaille à l'édit de Nantes, 193. Bon mot de lui sur *Elisabeth*, l'Archiduc & lui-même, 196. N. 33. Belle conversation de ce prince avec les *Ambassadeurs* Anglois & Hollandois sur la nécessité de la paix, 199-201. Il met la dernière main à l'édit de Nantes, 204. N. 35. Il parle & agit en maître avec *Bouillon* & les Protestans, 205. 207. N. 36. Bon mot de ce prince aux Protestans, 205. Son séjour à Rennes, 207. Conversation singulière qu'il a avec *Sully* 208-210. Extrême foiblesse de ce prince pour sa maîtresse, 221. 222. N. 40. Il passe par la Fleche, 227. Ses plaisantes réponses aux harangueurs, 228. N. 43. Il va visiter la Picardie; signe & jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce prince & bon mot de lui sur ce traité: autres particularités sur la publication de la paix, 229-234. N. 44. 45. 48. 49. Il s'applique au gouvernement: réglemens & établissemens qu'il fait sur la milice, les fortifications, la police & les belles-lettres, 235-239. N. 1. Il s'intéresse dans la question du vrai ou faux D. Sébastien; 240-241, N. 3. fait tenir une conférence à Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre, & nommer des cardinaux François, 242. 243. N. 5. 6. Il soutient *Sully* contre Madame de



faïres, & évite les pièges du duc de Savoye dans l'affaire du marquisat de Saluces, 438-440. Il assiste à la dispute de l'évêque d'Evieux & de Mornay, 448. Lettre qu'il écrit à ce sujet au duc d'Epemon, 449.450. Son départ pour l'expédition de Savoye où il mène la marquise de Verneuil, 450-451. N. 23. Il est arrêté par les ruses du duc de Savoye 458. 459. prend Chambery, &c. 460-466. épouse par procureur la princesse de Toscane, 461. se démet sur Sully du détail de la guerre de Savoye, 470. vient au siège de Charbonnières, 479-486. au siège de Montmélian & s'y expose imprudemment, 495-496. Son accueil aux députés de Genève; il arrive à Lyon; cérémonies & particularités de son mariage avec Marie de Médicis, 510. N. 31. Ce qu'il dit aux commissaires pour la paix qui le servoient mal, 513. Embarras que lui causent

les intelligences des courtisans avec le duc de Savoye, 516. 517. Il conclut un traité avantageux & revient à Paris, où il amène la reine, 520. 522. N. 32. 33. Sa déférence pour le pape dans le traité de Savoye, 523.

HEUDICOURT, du conseil des finances, 71.

HONGRIE, voyez RODOLPHE.

HONORIO (frere) capucin, son avis à Henri IV. 419. N. 8.

## J.

JACOB de la Rochette, J agent commissaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401. 433.

JEANNIN (René) président au parlement de Dijon est employé à la confection de l'édit de Nantes, 204. assiste à la conférence de Boulogne, 242. est commis avec Villeroi au département des affaires étrangères, 281. N. 14. souffre dans l'édit de Nantes un article,

T A B L E

qu'on est obligé de réformer, 361. 362. est un des commissaaires pour le traité de Lyon ; il y favorise le duc de Savoye, 317.

Jesuites. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'ils faisoient de repasser en France, 342. Ils parloient fort peu avantageusement de la conversion du roi dans leurs lettres à Rome, 450.

JURACONTE, Château emporté d'assaut, 5.

INDIENS Tréfors immenses qu'en tiroient les rois d'Espagne, 319. N. 32.

INVICIBLES Flor de Philippe II ainsi nommée, bataille & dispute, 323.

JOANNINI, Agent du grand duc de Toscane pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. 418

JOYEUX (Henri, comte de Farchage, d'abord comte de Castille, & son mariage avec Henri IV. 4. N. 7. Comte d'au

gent qu'il regnoit par ce traité, 293. Il maria sa fille avec le duc de Milan persien, & renvoya chez les espagnols 196-197. N. 67. 68. est comte par le pape à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois 410

ISABELLE d'Autriche Infante d'Espagne, épouse l'archiduc Albert, 341. 342. N. 39

JURIS SÉCULIER 327. N. 35. Je 194 leur offre au grand seigneur pour d'entre le Saint Empire, 322-323.

L

LABRIET, Traité 133.

LAMBERT, Agent de plusieurs pour la dissolution de son mariage 421.

LAMBERTON, à Evreux 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

LAMBERTON, à Evreux 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

- dans le parti de Henri IV. 23.  
 LAVAL. (Gui comte de) On propose de le marier à mademoiselle de Sully, 124. N. 1.  
 LAVAL, voyez BOIS DAUPHIN.  
 LAURENS (André du) médecin de Henri IV. 473. N. 28.  
 LÉONORE Galigai, voyez CALIGAI.  
 LESDIGUIERES. 522. Ses exploits contre le duc de Savoye & d'Epernon ; 54. Sa fidélité avoit paru par l'avis qu'il avoit fait donner à Henri IV. Il est fait maréchal de France & gouverneur de Piémont, 516. 517.  
 LÉSINE attaché à Sully, 494.  
 LETTRES de Henri IV. Détail immense dans lequel il entroit, 162. 165.  
 LIANCOURT (madame de). Voyez ESTRÉES (Gabrielle d')  
 LIANCOURT. (Nicolas d'Amerval de) épouse la belle Gabrielle. Particularités sur ce mariage, 390. N. 65.  
 LIANCOURT (N. Du  
 Pleffis.) premier écuyer de Henri IV. reçoit ce prince à Liancourt, & y sert mal Sully, 59.  
 LIGUE. Ses chefs se soumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuses & malheureuses en différentes provinces, 52. 53. N. 16. Voyez HENRI IV. Ses partisans font agir Marthe Brosnier, 369. N. 52.  
 LIMOSIN. Expéditions militaires en cette Province entre les deux partis, 52. N. 16. 17.  
 LOMÉNIE (Antoine de Brienne de) secrétaire d'état, 133. 280. N. 14.  
 LORRAINE (Charles II. duc de) son traité avec Henri IV. lors de l'extinction de la ligue, 291. Voyez MADAME.  
 LOSTANGE. (Louis-François de) chef royaliste en Limosin, 52. N. 16. Son conseil fait prendre la ville de Bourg, 464.  
 LUAT. (Ange Capel du) Livre composé par lui sur les finances, 317. N. 24.  
 LULLIN. (J. marquis)



Agent & commissaire du  
duc de Savoie dans l'af-  
faire de Saluces, 401. 433.

LUXEMBOURG. Allian-  
ce de cette maison avec  
la maison de Béhune,  
186. N. 29.

LUXEMBOURG. (Henri  
de) duc de Piney ambas-  
sadeur à Rome, 244.  
N. 7.

LYON. Ses chanoines  
refusent au duc de Savoie  
les droits de chanoine  
d'honneur, 410. 431. N.  
13.

M.

**MADAME** Catherine  
de Bourbon di-  
chessie de Bar, veuve Sei-  
eur. (Marguerite de)  
Elle entreprend de perdre  
Sully à propos de la loi, 19-  
41. Elle lui rend ses hon-  
neurs par sa loi, 11. Les ser-  
ments qu'elle lui fait valent  
en son nom, les font re-  
mettre, 101. Elle refuse  
de déposer le vicaire duc de  
Lorraine, ainsi qu'auroit  
été le cas si elle le fit  
de son, 141. 144. N. 4.  
41. Son mari est un  
le, 114. D. 1. 2. 114.  
101. 114. 114. 114.

part de Rome & du clou-  
gé, 141-140. N. 41. 41.

Maisons d'union avec  
Sully, 119

MANICOURT (Philippe  
de Longueval de) Lieute-  
nant pour le duc de  
Vendôme, au gouverne-  
ment de La Fère, 6. N. 4.

MANVILLE (Le comte  
de) Lieutenant de la Ma-  
rseille, 119. 119.

MANVILLE d'É-  
tats de la d'argent ne  
reussent pas d'abord à  
Tours, 411. 411. 411.  
119. 119. 411.  
N. 11.

MARCO-DON. 3. 119.  
dessiné par Henri IV. à  
son enterrement, 146.

MARTELLER d'États  
va à Rome et y fait le  
militaire de Henri IV, 119.

MASSA d'États de Va-  
lence, 119. 119. 119.  
N. 119. 119. 119.  
pour la loi de la loi, 119.  
119. 119. 119. 119.  
119. 119. 119. 119.  
119. 119. 119. 119.  
119. 119. 119. 119.  
119. 119. 119. 119.

dissolution de son mariage reprise & consommée; louange sur son procédé, &c. 408. 210. N. 1. 4.

MAXIM. Situation déplorable où elle se trouvoit à la paix de Vervins, 290-291. N. 16.

MARQUAMONT. (Dennis de) archevêque de Lyon, travaille à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois, 210.

MARSHALL député à Henri IV. 24. Somme payée pour sa reddition, 292.

MARTIGUES (Sébastien de Luxembourg de) 180. N. 23.

MARTIGUES (Marie de Beaucourt de) Moyens qu'elle emploie auprès de Henri IV. pour le duc de Mercœur, 180. 181. N. 24. Sa réception à Sully, 186.

MATIGNON (Jacques de) maréchal de France, leve le siège de Blaye, 53. N. 17.

MAULEVILLE, Traitant, 122.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de) fait

son traité avec Henri IV. enelles qu'il en reçoit à Montcaux, 60-69. N. 12. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 202.

MAYENNE (M. de) Somme qu'il reçoit pour son traité, 294.

MEDICIS (Alexandre de) cardinal de Florence travaille utilement à la paix de Vervins, 177.

MÉDICIS (François de) grand duc de Toscane, mariage de sa fille avec Henri IV. proposé & arrêté, 417. 418.

MÉDICIS (D. Jean; bâtard de) oncle de la reine, la suit à Paris, 524.

MÉDICIS (Marie de) on propose de la marier à Henri IV. 417-418. N. 7. Elle est épousée au nom du roi, 461. Elle arrive à Lyon où s'accomplit son mariage, 510. 511. N. 31. Elle va à Fontainebleau, ensuite à Paris. Italiens de sa suite, 524-525. N. 34. Elle va dîner à l'Arseual, 525.

MEISSE, l'un des commissaires dans l'affaire du marquisat de Sa-

lucès , 433.

MENDE prise par Fosseuses , 196. 197.

MENDOZA & CARDONA (Don Francisco de) amiral d'Arragon , 131. N. 47. p. 232. Lieutenant général de l'archiduc , 342.

MININCOURT conseiller au parlement de Rouen du parti de Henri IV. 23.

MIRCEUR (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) fait la guerre en Bretagne , 32 , voyez HENRI IV. Moyens qu'il emploie pour obtenir son pardon , 180 181. N. 13. 14. Son parti s'étend en Bretagne , 181. N. 7.

Somme qu'il reçoit pour son pardon , 181. Il va servir l'empereur en Hongrie , 430 & y est déclaré Lieutenant général 327.

MIRCEUR (François de Lorraine de) fait la guerre avec le duc de Vendôme. 181. N. 10.

MIRCEUR (Marquis de Luxembourg) duc de) voyez Mirceur employé pour la guerre. Henri IV. en

favor de son parti, 180. 181.

MIRME (du) capitaine du vieux palais de Rouen dans le parti du roi, 23.

MINVILLE conseiller au parlement de Rouen dans le parti du roi, 24.

MIROUX (Nicolas) cherche à empêcher Henri IV. Sa punition, 442. 443. N. 10.

MISER. Trois états les guerres civiles favorisent réduite, 380.

MINISTRE d'état. Portrait du parfait ministre, 269-274. Quels sont ceux qu'on appelle ainsi nommés. Secte à l'état nom de premier ministre peu en usage, 280. N. 14.

MIROUX ville prise, 487.

MIROUX (Henri d'Albert, Baron de) 41 N. 10.

MIROUX comte de Saint-Germain la Haye, 261.

MIROUX (la guerre de) voyez MIROUX (Henri d'Albert)

MONCEAUX. Séjours qu'y fait Henri IV. 59, 61, 69, 171, 173, 259.

MONTESPAN suit Henri IV. à la campagne de Savoye, 508.

MONGLAT ( Louis de Harlay de ) envoyé par Henri IV au devant de l'armée étrangere, 149, N. 9. Premier maître d'Hôtel du roi, 166.

MONTIERS, pris, 467.

MONTIGNY ( François de la Grange, Seigneur de ) la grande maîtrise de l'artillerie lui est refusée, 153, N. 11.

MONTMÉLIAN. Ville prise, 462, 465, 466.

MONTMORENCY ( Henri de ) maréchal & connétable de Montmorency, s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 58. Bal qu'il donne à la cour, mort de sa seconde femme, 375, 376. Il est nommé commissaire dans l'affaire de Saluces, 433, & pour la paix de Savoye. Il y sert mal le roi, 510 - 511, commande les troupes, 522, 523.

MONTPENSIER ( Henri

de Bourbon, duc de ) Sa réponse au député d'Henri IV, 22. Il épouse l'héritiere de la maison de Joyeuse, 397, N. 68.

MONPEZAT. ( Henri Desprez de ) envoyé par Mayenne en Espagne ; fait la ligue, 52-53, N. 16.

MORAND, traitant, 426.

MORETTE ( le comte de ) commissaire de Savoye dans l'affaire de Saluces, 433.

MORFONTAINE, garde du trésor royal, 85.

MORNAY ( Philippe Du-Plessis ) cabale dans le parti Calviniste pendant le siège d'Amiens, 147, 148, N. 9. fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 366, 367. Livre qu'il publie ; récit de ce qui se passa dans la dispute avec Duperron, occasionnée par ce livre, 443, N. 20. pag. 447, 449.

MORTEVILLE, président au parlement de Rouen dans le parti de Hen-

II IV. 23.

MOY (Isaac Vaufré de) conseiller de réformer l'édit de Nantes, 366.

## N.

**N**AVRES (édit de) exorqué par les Calvinistes, 148, 149. N. 9. Tercet de cet édit & particularités sur cette affaire, 204, 205, N. 19.

Opposition à son érection & modification qu'on est obligé d'y apporter, 357-360. Manifeste de ceux qui y avoient travaillé, 360-366, N. 47. Article qui est inséré par surprise, 372, 379. L'édit est enregistré, 367, N. 51.

NAVAUX (Jean de) ambassadeur des Français à Venise, 149.

NAUVEAU (Henri de) sieur de Sarre, duc de) baron de, 6, N. 1.

NAUVEAU (Isidore de) sieur qui reçoit la charge de son état, 175.

NAVY (Maître de) capitaine d'une frégate avec ordre de la part de

ministre de l'artillerie, 415.

NAVY (Louis de) Comte de Guiscard, duc de) baron de, 7. Jugement de la cour, 7, N. 9.

NAVY (Louis de) duc de) à l'ordonnance de la cour de réformation de cette affaire, 91-98, N. 21.

## O.

**O**FFICIER CONVEYER d'écuyer, 130, N. 4.

OLIVIER (César de) sieur de Villiers, abbé de la Cour de la ville de Paris, 149.

OLIVIER (César de) duc de) baron de, 149.

OLIVIER (César de) sieur de Villiers, abbé de la Cour de la ville de Paris, 149.

OLIVIER (César de) sieur de Villiers, abbé de la Cour de la ville de Paris, 149.

OLIVIER (César de) sieur de Villiers, abbé de la Cour de la ville de Paris, 149.

Y35. aide à défaire les troupes du duc de Savoye & de d'Epéron , 154. Services qu'il rend à Henri IV , 380.

OSERAI (l') Valet de chambre de Henri IV , 133.

OSORIO , officier Espagnol, défend La-Fère, 2.

OSSAT (Arnaud d') employé à la dissolution du mariage de Henri IV, & de Marguerite de Valois , 209, 210, & à obtenir la dispense du mariage qu'on l'accuse de traverser , 345, 346. Examen de sa conduite à cet égard , 345, N. 42. Service qu'il rend à Henri IV. à Rome dans l'affaire de Marthe Blossier , 371. Suite de sa négociation pour la dissolution du mariage de ce prince , 409.

OTOPLOTE. Friponeries des financiers sous son nom , 11.

P.

**P**ALATIN (électeur) les Fermes de France qu'il faisoit valoir , lui

sont retirées , 304, 305<sup>r</sup> N. 21.

PANGEAC (Madame de) donne de bons conseils à Madame , 34. fait rentrer Sully dans ses bonnes graces , 48.

PARLANT , traitant , 121.

PARIS. La tranquillité & les divertissemens y sont rétablis , 121. Somme payée pour la reddition , 292. Ses cours souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes , 357, 359, N. 47. Réception que cette ville fait à la reine , 525, N. 34.

PARLEMENT de Paris. Le parlement oblige à réformer l'édit de Nantes, & l'enregistre après bien des oppositions , 357, 367, N. 51.

PASSAGE (du) donne avis au roi des desseins du duc de Savoye , 429.

PIERE (du) traite avec d'Estrées de la grande maîtrise de l'artillerie , 425.

PENSIONS de l'état. La forme de leur paiement est changée , 303, 304.

**PENRIZZET.** Cette maison prétendoit des droits sur la Bretagne, 174, N. 21.

**PÉRIS (Antonio)** ministre de Philippe II. disgracié, 318, N. 16. Conseil de ce prince à Philippe III. à son sujet, 319. Maximes de gouvernement de ce ministre, 339, N. 16.

**PIAXON (Jacques Davy cardinal du)** travaille à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois, 209, 210 Sa dispute avec Du-Plessis-Murray, lettres réciproques de lui & de Sully, & autres particularités à ce sujet, 441-48, N. 10. Il sert mal le roi à l'armée de Lyon, 310.

**PHILIPPE II** roi d'Espagne. haine qu'il a pour ses sujets & recherche qu'il a avec la France, 127, 171 Il tombe malade & meurt, 111, N. 22. Son testament, 114-119, N. 10, 10 Il avoit traité à se faire élire empereur & à se faire élu empereur & à

France 128. Il avoit dessein d'interdire à toute l'Europe le commerce des Indes, 314, 341. Maximes de gouvernement, & conseil qu'il donne à son fils, 313-331. Particularités sur sa personne, son caractère & sa politique, 312, N. 11. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre, 310, N. 11. Il avoit proposé d'épouser madame Catherine, 341.

**PHILIPPE III** roi d'Espagne, disgracié d'abord, & donne sa place à Don, 112 épouse l'archiduchesse d'Autriche, 107, N. 12.

**PIETÉ (N. de)** Courteison qui lui est accordé, 171.

**POISSON** sermo faite par le roi le 10, 171.

**PROPOSITIONS** (Lettre venue de l'Espagne) fait du parti de la France en l'année, 11, N. 10.

**PURTOGAL** sermo fait pour la religion, 171.

**POURQUOI** (Hercule Telle de)

surprend Amiens, y est tué. Paroles de lui sur les grands capitaines de son tems, 127, N. 3.

PRET volontaire. Subside établi, 136, 137.

PROTESTANS. Expéditions militaires entr'eux & le parti de la ligue dans les provinces, 52, 53, N. 16, 17. Leurs mutineries & leurs projets pendant le siège d'Amiens: Assemblées qu'ils tiennent à ce sujet, 148, 149, N. 9. Reflexions sur l'édit de Nantes, 148, N. 9. Désobéissance & brigue dans ce corps. 193, N. 30. Avantage que les Calvinistes retirent de l'édit de Nantes, 204. Article de cet édit, dont ils souffrent la suppression, 366, 367, N. 51.

R.

**R**ASTIGNAC (N. de) l'un des chefs de la ligue en Languedoc, 52, N. 16.

RÉGIMENS, portant le nom des provinces établis par Sully, 132.

REGNAC (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, ses brigues dans

le parti Huguenot pendant le siège d'Amiens, 148.

REVENUS ROYAUX. Estimation qu'en fait l'assemblée des notables & partage entre l'état & le roi, 105, 106, N. 25.

RHÔNE. Les bords de cette rivière jusqu'à Lyon cédés au roi par le traité de Lyon, 520.

ROBIN de Tours, partisan, cherche à corrompre Sully & sa femme par présents, 140, 141.

ROCHE (le comte de la) prend Agen, 53, N. 17.

ROCHEFOUCAUT (François de la) l'un des chefs royalistes en Limosin, 52, N. 16. est tué au combat de Saint Yrier, 43, N. 17.

ROCHETTE, Jacob de la) agent du duc de Savoie dans l'affaire de Saluces, 401.

ROHAN (maison de) alliance de cette maison, ses droits à la succession d'Albret, 51, N. 15.

ROHAN (Henri II. duc de) épouse Marguerite de Béthune, 51, N. 25.

ROHAN (Catherine



manque à ses engagements, 450 s'oppose par de nouveaux subsistances la marche du Roi. Prédictions sur laquelle il se rassure, 458. N. 24. Places qu'il perd, & de-là sur cette campagne, 451-466. Ses intelligences avec Baron, les conseils de ses complaisans & les complaisances du conseil regardant la paix, 465, 471, 472, 511, Pays de plaine qu'il cede en échange de Saluces, 515, 527. Traité de paix fait avec lui, 530, 531.

**SALAZAR** (le) gent l'homme Calabre. Ses exploits pendant le règne d'Amir, 148

**SECOMBARD** Gaspard de) et ve de N. 20 et 1, 735, N. 3, 149, N. 67, 201. d'avis de l'Assemblée, 61 de l'Assemblée, 735. Il est élu à la présidence de l'Assemblée de N. 20 et 1, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751.

**SECOMBARD** (Don) de la Cour de l'Assemblée, 747, 748, 749.

**SECOMBARD** d'Orléans. Enq. oi diff. des mil. autres d'Orléans, 287, 288, 289.

**SECOMBARD** de la Cour de l'Assemblée. Liste de ceux qui s'en sont retirés, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294.

**SECOMBARD** de la Cour de l'Assemblée. Liste de ceux qui s'en sont retirés, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294.

**SECOMBARD**, ve de Comte de, député par Charles son oncle, 410, N. 9

**SILVANO**, ve de Comte de) chancelier, 287, 288, N. 40. Il est élu à l'entrée de Volz de la Cour de l'Assemblée, 747 & le Comte de l'Assemblée en tête, 748. Le Comte de l'Assemblée avec lui dans le conseil, 748, 749. Il est élu à la présidence de l'Assemblée, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

**SILVANO** (Don) de la Cour de l'Assemblée, 747, 748, 749.

mariage avec Madame ,  
24. Il découvre le dessein  
de Nicole Mignon d'em-  
poisonner le roi. 442, 443,  
N. 19. s'oppose au senti-  
ment de Sully sur la guer-  
re de Savoye, 471, 479,  
484, 485.

SORBONNE ( la ) s'op-  
pose à l'enregistrement de  
l'édit de Nantes , 357,  
359, N. 47.

SOU pour livre. Impôt  
établi dans l'assemblée  
des notables , 107, 108.

SOURDIS ( François  
d'Escoubleau de ) est fait  
cardinal, 243, N. 6.

SOURDIS ( Isabelle Ba-  
bou de la Bourdaisiere ,  
marquise de ) maîtresse du  
chancelier de Chiverny ,  
144, 145, N. 6. fait don-  
ner le chapeau de cardi-  
nal à son fils , 243.

STRASBOURG privée de  
faire valoir les fermes de  
l'état , 304.

STUARD. ( Aibelle, Ar-  
belle ou Arabelle ) propo-  
sée pour la marier à Henri  
IV, 211, N. 37.

SUISSES ( les ) sont li-  
cenciés , 235. nos fermes  
qu'ils faisoient valoir leur  
sont ôtées , 304.

SULLY ( Maximilien de  
Béthune duc de ) vient à  
Paris pourvoir à la subsis-  
tance des troupes pendant  
le siège de La-Fère , 2. Il  
combat l'opinion de cher-  
cher à submerger cette  
place , 3. Il va trouver le  
roi à Amiens : Avantage  
comique avec un Astro-  
logue , 13-17. Il est dé-  
puté à Rouen vers le duc  
de Montpensier , 21. puis  
vers Madame , 24. Ses  
conversations avec cette  
princesse , 26-41. Henri  
IV. lui rend justice , 46.  
Et il rentre aussi dans les  
bonnes graces de Mada-  
me , 48. Oppositions des  
financiers & irrésolutions  
du roi sur son entrée dans  
le conseil des finances ,  
55-59, 61. où il est enfin  
reçu , 65. Il fait un voya-  
ge dans les généralités :  
objet & fruits de ce voya-  
ge , 70. Calomnies contre  
Sully qui oblige Henri  
IV. à le rappeler , 71-  
76. Caresses que lui fait ce  
prince à son retour , 77-  
79. Ses démêlés avec San-  
cy , 80-82. Comment il  
découvre les friponneries  
du conseil des finances .

85-90 Réflexions de Sully  
 sur les états généraux du royaume,  
 91-98, N. 21. Autres  
 sur les impôts & le govt.  
 102, 103, N. 22. Sage  
 conseil qu'il donne au roi  
 dans l'assemblée des no-  
 tables, & ce qui en ré-  
 sulte, 108-111. Ses tra-  
 vaux dans les finances,  
 117, 118, N. 23. Il con-  
 solide Henri IV de la prise  
 d'Amiens, 126, 127. Im-  
 pugnabilité des moyens pour le  
 reprendre, 128, 132, qu'il  
 communique au roi, 133.  
 Il est créé pendant cette  
 expédition le chef du  
 conseil dont il se fait  
 138, 139, 140, 141, 142,  
 143, 144, 145, 146, 147,  
 148, 149, 150, 151, 152,  
 153, 154, 155, 156, 157,  
 158, 159, 160, 161, 162,  
 163, 164, 165, 166, 167,  
 168, 169, 170, 171, 172,  
 173, 174, 175, 176, 177,  
 178, 179, 180, 181, 182,  
 183, 184, 185, 186, 187,  
 188, 189, 190, 191, 192,  
 193, 194, 195, 196, 197,  
 198, 199, 200, 201, 202,  
 203, 204, 205, 206, 207,  
 208, 209, 210, 211, 212,  
 213, 214, 215, 216, 217,  
 218, 219, 220, 221, 222,  
 223, 224, 225, 226, 227,  
 228, 229, 230, 231, 232,  
 233, 234, 235, 236, 237,  
 238, 239, 240, 241, 242,  
 243, 244, 245, 246, 247,  
 248, 249, 250, 251, 252,  
 253, 254, 255, 256, 257,  
 258, 259, 260, 261, 262,  
 263, 264, 265, 266, 267,  
 268, 269, 270, 271, 272,  
 273, 274, 275, 276, 277,  
 278, 279, 280, 281, 282,  
 283, 284, 285, 286, 287,  
 288, 289, 290, 291, 292,  
 293, 294, 295, 296, 297,  
 298, 299, 300, 301, 302,  
 303, 304, 305, 306, 307,  
 308, 309, 310, 311, 312,  
 313, 314, 315, 316, 317,  
 318, 319, 320, 321, 322,  
 323, 324, 325, 326, 327,  
 328, 329, 330, 331, 332,  
 333, 334, 335, 336, 337,  
 338, 339, 340, 341, 342,  
 343, 344, 345, 346, 347,  
 348, 349, 350, 351, 352,  
 353, 354, 355, 356, 357,  
 358, 359, 360, 361, 362,  
 363, 364, 365, 366, 367,  
 368, 369, 370, 371, 372,  
 373, 374, 375, 376, 377,  
 378, 379, 380, 381, 382,  
 383, 384, 385, 386, 387,  
 388, 389, 390, 391, 392,  
 393, 394, 395, 396, 397,  
 398, 399, 400, 401, 402,  
 403, 404, 405, 406, 407,  
 408, 409, 410, 411, 412,  
 413, 414, 415, 416, 417,  
 418, 419, 420, 421, 422,  
 423, 424, 425, 426, 427,  
 428, 429, 430, 431, 432,  
 433, 434, 435, 436, 437,  
 438, 439, 440, 441, 442,  
 443, 444, 445, 446, 447,  
 448, 449, 450, 451, 452,  
 453, 454, 455, 456, 457,  
 458, 459, 460, 461, 462,  
 463, 464, 465, 466, 467,  
 468, 469, 470, 471, 472,  
 473, 474, 475, 476, 477,  
 478, 479, 480, 481, 482,  
 483, 484, 485, 486, 487,  
 488, 489, 490, 491, 492,  
 493, 494, 495, 496, 497,  
 498, 499, 500, 501, 502,  
 503, 504, 505, 506, 507,  
 508, 509, 510, 511, 512,  
 513, 514, 515, 516, 517,  
 518, 519, 520, 521, 522,  
 523, 524, 525, 526, 527,  
 528, 529, 530, 531, 532,  
 533, 534, 535, 536, 537,  
 538, 539, 540, 541, 542,  
 543, 544, 545, 546, 547,  
 548, 549, 550, 551, 552,  
 553, 554, 555, 556, 557,  
 558, 559, 560, 561, 562,  
 563, 564, 565, 566, 567,  
 568, 569, 570, 571, 572,  
 573, 574, 575, 576, 577,  
 578, 579, 580, 581, 582,  
 583, 584, 585, 586, 587,  
 588, 589, 590, 591, 592,  
 593, 594, 595, 596, 597,  
 598, 599, 600, 601, 602,  
 603, 604, 605, 606, 607,  
 608, 609, 610, 611, 612,  
 613, 614, 615, 616, 617,  
 618, 619, 620, 621, 622,  
 623, 624, 625, 626, 627,  
 628, 629, 630, 631, 632,  
 633, 634, 635, 636, 637,  
 638, 639, 640, 641, 642,  
 643, 644, 645, 646, 647,  
 648, 649, 650, 651, 652,  
 653, 654, 655, 656, 657,  
 658, 659, 660, 661, 662,  
 663, 664, 665, 666, 667,  
 668, 669, 670, 671, 672,  
 673, 674, 675, 676, 677,  
 678, 679, 680, 681, 682,  
 683, 684, 685, 686, 687,  
 688, 689, 690, 691, 692,  
 693, 694, 695, 696, 697,  
 698, 699, 700, 701, 702,  
 703, 704, 705, 706, 707,  
 708, 709, 710, 711, 712,  
 713, 714, 715, 716, 717,  
 718, 719, 720, 721, 722,  
 723, 724, 725, 726, 727,  
 728, 729, 730, 731, 732,  
 733, 734, 735, 736, 737,  
 738, 739, 740, 741, 742,  
 743, 744, 745, 746, 747,  
 748, 749, 750, 751, 752,  
 753, 754, 755, 756, 757,  
 758, 759, 760, 761, 762,  
 763, 764, 765, 766, 767,  
 768, 769, 770, 771, 772,  
 773, 774, 775, 776, 777,  
 778, 779, 780, 781, 782,  
 783, 784, 785, 786, 787,  
 788, 789, 790, 791, 792,  
 793, 794, 795, 796, 797,  
 798, 799, 800, 801, 802,  
 803, 804, 805, 806, 807,  
 808, 809, 810, 811, 812,  
 813, 814, 815, 816, 817,  
 818, 819, 820, 821, 822,  
 823, 824, 825, 826, 827,  
 828, 829, 830, 831, 832,  
 833, 834, 835, 836, 837,  
 838, 839, 840, 841, 842,  
 843, 844, 845, 846, 847,  
 848, 849, 850, 851, 852,  
 853, 854, 855, 856, 857,  
 858, 859, 860, 861, 862,  
 863, 864, 865, 866, 867,  
 868, 869, 870, 871, 872,  
 873, 874, 875, 876, 877,  
 878, 879, 880, 881, 882,  
 883, 884, 885, 886, 887,  
 888, 889, 890, 891, 892,  
 893, 894, 895, 896, 897,  
 898, 899, 900, 901, 902,  
 903, 904, 905, 906, 907,  
 908, 909, 910, 911, 912,  
 913, 914, 915, 916, 917,  
 918, 919, 920, 921, 922,  
 923, 924, 925, 926, 927,  
 928, 929, 930, 931, 932,  
 933, 934, 935, 936, 937,  
 938, 939, 940, 941, 942,  
 943, 944, 945, 946, 947,  
 948, 949, 950, 951, 952,  
 953, 954, 955, 956, 957,  
 958, 959, 960, 961, 962,  
 963, 964, 965, 966, 967,  
 968, 969, 970, 971, 972,  
 973, 974, 975, 976, 977,  
 978, 979, 980, 981, 982,  
 983, 984, 985, 986, 987,  
 988, 989, 990, 991, 992,  
 993, 994, 995, 996, 997,  
 998, 999, 1000, 1001, 1002,  
 1003, 1004, 1005, 1006, 1007,  
 1008, 1009, 1010, 1011, 1012,  
 1013, 1014, 1015, 1016, 1017,  
 1018, 1019, 1020, 1021, 1022,  
 1023, 1024, 1025, 1026, 1027,  
 1028, 1029, 1030, 1031, 1032,  
 1033, 1034, 1035, 1036, 1037,  
 1038, 1039, 1040, 1041, 1042,  
 1043, 1044, 1045, 1046, 1047,  
 1048, 1049, 1050, 1051, 1052,  
 1053, 1054, 1055, 1056, 1057,  
 1058, 1059, 1060, 1061, 1062,  
 1063, 1064, 1065, 1066, 1067,  
 1068, 1069, 1070, 1071, 1072,  
 1073, 1074, 1075, 1076, 1077,  
 1078, 1079, 1080, 1081, 1082,  
 1083, 1084, 1085, 1086, 1087,  
 1088, 1089, 1090, 1091, 1092,  
 1093, 1094, 1095, 1096, 1097,  
 1098, 1099, 1100, 1101, 1102,  
 1103, 1104, 1105, 1106, 1107,  
 1108, 1109, 1110, 1111, 1112,  
 1113, 1114, 1115, 1116, 1117,  
 1118, 1119, 1120, 1121, 1122,  
 1123, 1124, 1125, 1126, 1127,  
 1128, 1129, 1130, 1131, 1132,  
 1133, 1134, 1135, 1136, 1137,  
 1138, 1139, 1140, 1141, 1142,  
 1143, 1144, 1145, 1146, 1147,  
 1148, 1149, 1150, 1151, 1152,  
 1153, 1154, 1155, 1156, 1157,  
 1158, 1159, 1160, 1161, 1162,  
 1163, 1164, 1165, 1166, 1167,  
 1168, 1169, 1170, 1171, 1172,  
 1173, 1174, 1175, 1176, 1177,  
 1178, 1179, 1180, 1181, 1182,  
 1183, 1184, 1185, 1186, 1187,  
 1188, 1189, 1190, 1191, 1192,  
 1193, 1194, 1195, 1196, 1197,  
 1198, 1199, 1200, 1201, 1202,  
 1203, 1204, 1205, 1206, 1207,  
 1208, 1209, 1210, 1211, 1212,  
 1213, 1214, 1215, 1216, 1217,  
 1218, 1219, 1220, 1221, 1222,  
 1223, 1224, 1225, 1226, 1227,  
 1228, 1229, 1230, 1231, 1232,  
 1233, 1234, 1235, 1236, 1237,  
 1238, 1239, 1240, 1241, 1242,  
 1243, 1244, 1245, 1246, 1247,  
 1248, 1249, 1250, 1251, 1252,  
 1253, 1254, 1255, 1256, 1257,  
 1258, 1259, 1260, 1261, 1262,  
 1263, 1264, 1265, 1266, 1267,  
 1268, 1269, 1270, 1271, 1272,  
 1273, 1274, 1275, 1276, 1277,  
 1278, 1279, 1280, 1281, 1282,  
 1283, 1284, 1285, 1286, 1287,  
 1288, 1289, 1290, 1291, 1292,  
 1293, 1294, 1295, 1296, 1297,  
 1298, 1299, 1300, 1301, 1302,  
 1303, 1304, 1305, 1306, 1307,  
 1308, 1309, 1310, 1311, 1312,  
 1313, 1314, 1315, 1316, 1317,  
 1318, 1319, 1320, 1321, 1322,  
 1323, 1324, 1325, 1326, 1327,  
 1328, 1329, 1330, 1331, 1332,  
 1333, 1334, 1335, 1336, 1337,  
 1338, 1339, 1340, 1341, 1342,  
 1343, 1344, 1345, 1346, 1347,  
 1348, 1349, 1350, 1351, 1352,  
 1353, 1354, 1355, 1356, 1357,  
 1358, 1359, 1360, 1361, 1362,  
 1363, 1364, 1365, 1366, 1367,  
 1368, 1369, 1370, 1371, 1372,  
 1373, 1374, 1375, 1376, 1377,  
 1378, 1379, 1380, 1381, 1382,  
 1383, 1384, 1385, 1386, 1387,  
 1388, 1389, 1390, 1391, 1392,  
 1393, 1394, 1395, 1396, 1397,  
 1398, 1399, 1400, 1401, 1402,  
 1403, 1404, 1405, 1406, 1407,  
 1408, 1409, 1410, 1411, 1412,  
 1413, 1414, 1415, 1416, 1417,  
 1418, 1419, 1420, 1421, 1422,  
 1423, 1424, 1425, 1426, 1427,  
 1428, 1429, 1430, 1431, 1432,  
 1433, 1434, 1435, 1436, 1437,  
 1438, 1439, 1440, 1441, 1442,  
 1443, 1444, 1445, 1446, 1447,  
 1448, 1449, 1450, 1451, 1452,  
 1453, 1454, 1455, 1456, 1457,  
 1458, 1459, 1460, 1461, 1462,  
 1463, 1464, 1465, 1466, 1467,  
 1468, 1469, 1470, 1471, 1472,  
 1473, 1474, 1475, 1476, 1477,  
 1478, 1479, 1480, 1481, 1482,  
 1483, 1484, 1485, 1486, 1487,  
 1488, 1489, 1490, 1491, 1492,  
 1493, 1494, 1495, 1496, 1497,  
 1498, 1499, 1500, 1501, 1502,  
 1503, 1504, 1505, 1506, 1507,  
 1508, 1509, 1510, 1511, 1512,  
 1513, 1514, 1515, 1516, 1517,  
 1518, 1519, 1520, 1521, 1522,  
 1523, 1524, 1525, 1526, 1527,  
 1528, 1529, 1530, 1531, 1532,  
 1533, 1534, 1535, 1536, 1537,  
 1538, 1539, 1540, 1541, 1542,  
 1543, 1544, 1545, 1546, 1547,  
 1548, 1549, 1550, 1551, 1552,  
 1553, 1554, 1555, 1556, 1557,  
 1558, 1559, 1560, 1561, 1562,  
 1563, 1564, 1565, 1566, 1567,  
 1568, 1569, 1570, 1571, 1572,  
 1573, 1574, 1575, 1576, 1577,  
 1578, 1579, 1580, 1581, 1582,  
 1583, 1584, 1585, 1586, 1587,  
 1588, 1589, 1590, 1591, 1592,  
 1593, 1594, 1595, 1596, 1597,  
 1598, 1599, 1600, 1601, 1602,  
 1603, 1604, 1605, 1606, 1607,  
 1608, 1609, 1610, 1611, 1612,  
 1613, 1614, 1615, 1616, 1617,  
 1618, 1619, 1620, 1621, 1622,  
 1623, 1624, 1625, 1626, 1627,  
 1628, 1629, 1630, 1631, 1632,  
 1633, 1634, 1635, 1636, 1637,  
 1638, 1639, 1640, 1641, 1642,  
 1643, 1644, 1645, 1646, 1647,  
 1648, 1649, 1650, 1651, 1652,  
 1653, 1654, 1655, 1656, 1657,  
 1658, 1659, 1660, 1661, 1662,  
 1663, 1664, 1665, 1666, 1667,  
 1668, 1669, 1670, 1671, 1672,  
 1673, 1674, 1675, 1676, 1677,  
 1678, 1679, 1680, 1681, 1682,  
 1683, 1684, 1685, 1686, 1687,  
 1688, 1689, 1690, 1691, 1692,  
 1693, 1694, 1695, 1696, 1697,  
 1698, 1699, 1700, 1701, 1702,  
 1703, 1704, 1705, 1706, 1707,  
 1708, 1709, 1710, 1711, 1712,  
 1713, 1714, 1715, 1716, 1717,  
 1718, 1719, 1720, 1721, 1722,  
 1723, 1724, 1725, 1726, 1727,  
 1728, 1729, 1730, 1731, 1732,  
 1733, 1734, 1735, 1736, 1737,  
 1738, 1739, 1740, 1741, 1742,  
 1743, 1744, 1745, 1746, 1747,  
 1748, 1749, 1750, 1751, 1752,  
 1753, 1754, 1755, 1756, 1757,  
 1758, 1759, 1760, 1761, 1762,  
 1763, 1764, 1765, 1766, 1767,  
 1768, 1769, 1770, 1771, 1772,  
 1773, 1774, 1775, 1776, 1777,  
 1778, 1779, 1780, 1781, 1782,  
 1783, 1784, 1785, 1786, 1787,  
 1788, 1789, 1790, 1791, 1792,  
 1793, 1794, 1795, 1796, 1797,  
 1798, 1799, 1800, 1801, 1802,  
 1803, 1804, 1805, 1806, 1807,  
 1808, 1809, 1810, 1811, 1812,  
 1813, 1814, 1815, 1816, 1817,  
 1818, 1819, 1820, 1821, 1822,  
 1823, 1824, 1825, 1826, 1827,  
 1828, 1829, 1830, 1831, 1832,  
 1833, 1834, 1835, 1836, 1837,  
 1838, 1839, 1840, 1841, 1842,  
 1843, 1844, 1845, 1846, 1847,  
 1848, 1849, 1850, 1851, 1852,  
 1853, 1854, 1855, 1856, 1857,  
 1858, 1859, 1860, 1861, 1862,  
 1863, 1864, 1865, 1866, 1867,  
 1868, 1869, 1870, 1871, 1872,  
 1873, 1874, 1875, 1876, 1877,  
 1878, 1879, 1880, 1881, 1882,  
 1883, 1884, 1885, 1886, 1887,  
 1888, 1889, 1890, 1891, 1892,  
 1893, 1894, 1895, 1896, 1897,  
 1898, 1899, 1900, 1901, 1902,  
 1903, 1904, 1905, 1906, 1907,  
 1908, 1909, 1910, 1911, 1912,  
 1913, 1914, 1915, 1916, 1917,  
 1918, 1919, 1920, 1921, 1922,  
 1923, 1924, 1925, 1926, 1927,  
 1928, 1929, 1930, 1931, 1932,  
 1933, 1934, 1935, 1936, 1937,  
 1938, 1939, 1940, 1941, 1942,  
 1943, 1944, 1945, 1946, 1947,  
 1948, 1949, 1950, 1951, 1952,  
 1953, 1954, 1955, 1956, 1957,  
 1958, 1959, 1960, 1961, 1962,  
 1963, 1964, 1965, 1966, 1967,  
 1968, 1969, 1970, 1971, 1972,  
 1973, 1974, 1975, 1976, 1977,  
 1978, 1979, 1980, 1981, 1982,  
 1983, 1984, 1985, 1986, 1987,  
 1988, 1989, 1990, 1991, 1992,  
 1993, 1994, 1995, 1996, 1997,  
 1998, 1999, 2000, 2001, 2002,  
 2003, 2004, 2005, 2006, 2007,  
 2008, 2009, 2010, 2011, 2012,  
 2013, 2014, 2015, 2016, 2017,  
 2018, 2019, 2020, 2021, 2022,  
 2023, 2024, 2025, 2026, 2027,  
 2028, 2029, 2030, 20

à Monceaux, 260. reçoit le cardinal de Florence à Paris & à Saint-Germain, 262, 263. entreprend la réformation des finances, 264-268. Son caractère, son tempérament, son éloquence, 265, 266, N. 11. Compte qu'il rend de son bien, de ses facultés, de ses charges, emplois, &c. 274-277. Il est établi principal ministre, 280. Usage qu'il faisoit de son temps, 280-285, N. 14. Il embrasse toutes les parties du gouvernement, 288-295. Il poursuit les concussionnaires & les malversateurs, 296-298, N. 19. Démêlé qu'il a en plein conseil avec d'Epéron, 299-302, N. 20. Il ôte aux étrangers & aux Seigneurs le maniment des *fermes* de l'état; ordre qu'il y met, 304-305, & tient bon contre leurs plaintes, 305, N. 21. Sa conversation à ce sujet entre lui & le connétable, 307-309. Abus qu'il réforme dans la chambre des comptes, 315-316. Calomnies répandues contre lui, 317, 318. Il accuse d'Offat de s'opposer au mariage de Madame avec le duc de Bar, 345, 346. N. 42. assiste à la conférence pour convertir cette princesse, 348-349, N. 43. Il fait consentir les Calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes, 361, 362, N. 48. La surintendance des finances est rétablie en sa faveur, 372. Il est aussi fait surintendant des fortifications & bâtimens, & grand voyer avec une gratification considérable, 373. Comment il apprend la mort de madame de Beaufort, 385-386. Il va trouver le roi, 392, qu'il console, 393-395. résiste avec fermeté au duc de Savoye, qui cherche à le corrompre, 402. Il suit le roi à Blois: motifs de ce voyage, 406. Il fait consentir Henri IV. à se marier, & y travaille auprès de Marguerite de Valois, 406-408, N. 3. Hardiesse avec laquelle il déchire entre les mains de ce prince la promesse de mariage. i



Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 292.

VILLEMONTÉE, partisan, prête de l'argent à Sully pour la grande maîtrise de l'artillerie, 426.

VILLEROI (Nicolas de Neufville de) ministre d'état s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 58, 59. ne peut obtenir la grande maîtrise de l'artillerie, 153. travaille à un traité de pacification avec les Calvinistes, 174. veille à la sûreté de la Picardie, 176. conseille à Henri IV. de ne point se marier, 222, N. 40. Conduit les affaires étrangères, 280, N. 14. Somme qu'il reçut pour son traité, 293. L'un des Commissaires pour le mariage de Henri IV. avec Marie de Médicis, 418, & pour l'affaire de Saluces, 433. L'un des courtisans opposés à Sully pendant la campagne de Savoye, 479, 485. Commissaire pour le traité de Lyon, il y sert mal le roi, 510-513. & demeure à Lyon pour le faire exécuter, 523.

VILLES qui firent leur

traité avec Henri IV. Liste de ces villes & des sommes qu'elles reçurent, 292-293.

VITRÉ. Sully y passa en allant à Rennes, 187. Henri IV. prend sa route par cet endroit, 227.

VITRY (Louis de l'Hôpital de) Somme qu'il reçoit lors de son traité, 293.

VOYER (Grand) Henri IV. donne cette charge à Sully, 372.

URBIN (l'archevêque d') est commis à la dissolution du mariage de Henri IV. avec Marguerite de Valois, 209.

URSIN (Virgile) cousin de Marie de Médicis, vient avec elle en France, 524.

W.

WIRTEMBERG. (duc de) les fermes de l'état qu'il faisoit valoir lui sont ôtées, 304.

Z.

ZAMET (Sébastien) la duchesse de Beaufort lui est recommandée, 380. qui tombe malade chez lui & meurt, 386, 387. Particularités sur la fortune de Zamet & sur sa fille, 386, N. 61.